



**GRIR – Groupe de recherche et
d'intervention régionales**

PENSER LE DÉVELOPPEMENT

Sous la direction de

Pierre-André TREMBLAY

et

Suzanne TREMBLAY

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

2013

Coordination de l'édition : Suzanne TREMBLAY, Pierre-André Tremblay

Édition finale et mise en forme : Yvon JOLY, Danielle BOULIANNE et Guylaine MUNGER

© **Université du Québec à Chicoutimi**
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2013
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-923095-55-4



Publications
Groupe de recherche et
d'intervention régionales

Présentation du GRIR

La création du GRIR résulte de la rencontre de deux volontés : l'une, institutionnelle et l'autre, professorale. Sur le plan institutionnel, après un débat à la Commission des études sur l'opportunité d'un Centre d'études et d'intervention régionales (CEIR) à l'UQAC, les membres de la commission décidaient, le 4 avril 1981, de « différer la création d'un centre d'études et d'intervention régionales, de favoriser l'éclosion et la consolidation d'équipes en des groupes de recherche axés sur les études et intervention régionales ». Deux ans plus tard, la Commission des études acceptait et acheminait la requête d'accréditation, conformément à la nouvelle politique sur l'organisation de la recherche. Reconnu par l'UQAC depuis 1983, le GRIR s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.

Les objectifs du GRIR

Le GRIR se définit comme un groupe interdisciplinaire visant à susciter ou à réaliser des recherches et des activités de soutien à la recherche (séminaires, colloques, conférences) en milieu universitaire, dans la perspective d'une prise en main des collectivités locales et régionales en général, et sagamiennes en particulier. Les collectivités locales et régionales, objet ou sujet de la recherche, renvoient ici à deux niveaux d'organisation de la réalité humaine. Le premier niveau renvoie à l'ensemble des personnes qui forment un groupe distinct par le partage d'objectifs communs et d'un même sentiment d'appartenance face à des conditions de vie, de travail ou de culture à l'intérieur d'un territoire. Le deuxième niveau est représenté par l'ensemble des

groupes humains réunis par une communauté d'appartenance à cette structure spatiale qu'est une région ou une localité, d'un quartier, etc.

En regard des problématiques du développement social, du développement durable et du développement local et régional, le GRIR définit des opérations spécifiques de recherche, d'intervention, d'édition et de diffusion afin de susciter et concevoir des recherches dans une perspective de prise en main des collectivités et des communautés locales et régionales; d'encourager un partenariat milieu/université; de favoriser l'interdisciplinarité entre les membres; d'intégrer les étudiants de 2^e et 3^e cycles; de produire, diffuser et transférer des connaissances.

Les activités du GRIR

À chaque années, le comité responsable de l'animation scientifique invite plusieurs conférenciers et conférencières du Québec et d'ailleurs à participer aux activités du GRIR. C'est ainsi que des conférences sont présentées rejoignant ainsi plus de 500 personnes issues non seulement de la communauté universitaire (étudiants, employés, professeurs, etc.), mais aussi du milieu régional. Le comité responsable de l'édition scientifique publie chaque année des publications de qualité. Ce volet du GRIR offre à la communauté universitaire et aux étudiants des études de cycles supérieurs l'occasion de publier des actes de colloque, des rapports de recherche ou de synthèse, des recherches individuelles ou collectives. Vous pouvez consulter la liste des publications sur notre site internet : <http://grir.ugac.ca/>

L'équipe du GRIR

REMERCIEMENTS

Ce colloque et cette publication n'auraient pu être réalisés sans l'aide des personnes et des organisations suivantes, que nous tenons à remercier chaleureusement :

- Monsieur Mathieu Bisson
- Madame Mélissa Lapointe
- Le Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) et sa coordonnatrice, Mme Danielle Maltais
- Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : LA TRAJECTOIRE DU GRIR

Pierre-André TREMBLAY, Suzanne TREMBLAY1

PREMIÈRE PARTIE : LE DÉVELOPPEMENT ET SA DYNAMIQUE

C'EST QUOI, PENSER LE DÉVELOPPEMENT?

Alejandro RADA DONATH9

REVITALISER LES TERRITOIRES GRÂCE A L'ÉCONOMIE SOCIALE : LE CAS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Fatoumata DIADIOU, Marielle TREMBLAY, Pierre-André TREMBLAY, Suzanne TREMBLAY29

L'IMPACT DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

Denis BOURQUE.....51

LA CONTRIBUTION DES AÎNÉS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : LES RÉSULTATS D'UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Marc-André DELISLE73

DÉVELOPPEMENT DES RAPPORTS MARCHANDS ET AUTORITARISME SOUS POUTINE ET MEDVEDEV

Michel ROCHE.....113

DEUXIÈME PARTIE : LE DÉVELOPPEMENT EN SES TERRITOIRES

CRÉATIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Marc-Urbain PROULX.....125

COMMENT CONCEVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RESSOURCES?

Serge CÔTÉ.....151

LE REGARD SUR LES RESSOURCES : AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Majella-J. GAUTHIER.....163

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT

Virginie PROULX.....175

**DÉCISIONS RÉCENTES DES LÉGISLATEURS ET DES TRIBUNAUX EN
MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Jeanne SIMARD, Marc-André MORENCY.....217

**LA GOUVERNANCE CONCERTÉE DU TERRITOIRE FORESTIER DES
COMMUNAUTÉS DE CHARLEVOIX ET BAS-SAGUENAY**

Pierre DESCHÊNES243

INTRODUCTION

LA TRAJECTOIRE DU GRIR

Pierre-André TREMBLAY, UQAC

Suzanne TREMBLAY, UQAC

Il y a des évidences qui disparaissent. Pendant les années glorieuses de la Révolution tranquille, nul n'aurait osé remettre en question le bien-fondé moral et politique de la notion de développement. Il fallait rattraper le reste du Canada, voire de l'Amérique du Nord, et seuls des passésistes (ou les rigolos de la contre-culture et de *Mainmise*) pourraient résister à cette injonction. De même, le moyen s'imposait avec clarté : l'État, dépositaire de la volonté collective (entendez : nationale, subsumant tout le reste) et des moyens financiers qu'elle exige, État-entrepreneur, État keynésien ou État social-démocrate. Il devait agir et intervenir, dans un esprit d'égalité et de rationalité. Un mot résumait tout cela : modernisation, à la fois moyen, objectif et dynamique de changement.

Après trente ans de laminage néo-libéral, de mondialisation économique, de déplacement des politiques économiques vers « l'économie de l'offre », de métropolisation des activités et des décisions, l'idée de modernisation se porte bien. Mais elle est loin d'entraîner la même unanimité. Les critiques faites par des divers mouvements sociaux qui ont émergé malgré le raz-de-marée de la « pensée unique » ont diffusé ses irrationalités dans de larges cercles. On doit prendre acte de l'hégémonie des corporations transnationales et des États qui les représentent, mais aussi de la présence d'alternatives.

Certaines sont apparues *sotto voce*, comme des efforts pour recentrer dans des ancrages locaux des questionnements formulés à l'origine d'autres à échelles. La question du développement, de son assise sociale, de ses intentions et de ses modalités d'application concernait plusieurs des enjeux centraux du projet modernisateur qui impulsait le Québec de l'après-Révolution tranquille.

C'est à une réflexion sur certaines de ces interrogations qu'a été consacré le colloque du Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) du 5 mai 2011. Les pages qui suivent montrent comment l'histoire du GRIR a porté ces questions. Après avoir rappelé l'intuition centrale qui a organisé les premiers efforts du GRIR et qui se centrait sur la notion d'auto-développement, on rappellera comment se sont déroulées les deux missions centrales du Groupe : la publication et l'animation scientifique.

L'auto-développement des communautés

Reconnu comme groupe de recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 1983, le GRIR s'est donné comme axe essentiel de s'intéresser « aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire¹ ». À rebours des conceptions communes qui font équivaloir développement et croissance économique, le GRIR envisage la recherche comme devant trouver ses sources d'inspiration dans les divers modèles formulés par les sciences sociales et humaines. De plus – et probablement sans percevoir le futur de cette façon de penser – il s'agissait de concevoir un développement à plusieurs échelles. La Révolution tranquille avait imposé l'idée de développement *régional*. Le GRIR proposait de le voir aussi à l'échelle *locale*, palier qui n'est pas défini par des frontières juridiques ou administratives (même municipales) mais par l'appartenance qui résulte des interactions quotidiennes. Sans nier la pertinence de penser en termes régionaux, il fallait aller plus avant et plus profond dans la vie sociale.

Conséquence : développer ne signifie pas seulement augmenter la production, les revenus et le niveau de vie, mais aussi pouvoir en choisir les fins et les moyens. On ne parlait pas encore d'*empowerment*; on disait favoriser « prise en main des collectivités locales et régionales en général, et sagamiennes en particulier ». Le développement régional était pensé d'une façon *top-down* (on pense au centre, on applique en région). Comme le disait un des animateurs, « le développement régional ne sert pas à développer des régions. Il

¹ L'ouvrage-synthèse sur les premières années du GRIR est celui qu'ont édité Jean Désy, Jules Dufour, Myriam Duplain, Denis Plamondon et Suzanne Tremblay en 2003 : *Le GRIR. 20 ans de recherche et d'intervention pour le développement local et régional*, Chicoutimi ; UQAC, GRIR, 558 pages. C'est de ce livre que sont tirées les citations suivantes.

sert à développer des pays ». Les fondateurs du GRIR, au contraire, estimaient que seule une approche ascendante (*bottom-up*) pouvait durablement entraîner une amélioration des conditions sociales d'existence. C'est pourquoi ce processus qu'est le développement a des dimensions politiques demandant une décentralisation et une plus grande autonomie. On parlait d'auto-développement, terme évocateur et vague dont la définition demanda de nombreuses séances de discussion.

Dans l'exigence de précision du terme, la recherche universitaire avait son rôle à jouer. Le GRIR s'est donc donné comme mission :

- « de susciter et concevoir des recherches dans une perspective d'autodéveloppement des collectivités régionales et locales;
- d'encourager un partenariat milieu/université;
- de favoriser l'interdisciplinarité entre les membres;
- d'intégrer les étudiants de 2^e et 3^e cycles;
- de produire, diffuser et transférer des connaissances. »

On voit que si on tient à ce que les recherches soient socialement utiles et pertinentes, il s'agit bel et bien de recherche, non d'activisme. L'articulation de ces deux aspects provoqua de nombreux échanges et ne fut jamais totalement réglée mais, étant un rassemblement d'universitaires, le GRIR mit l'accent sur les activités typiques des universitaires : la réalisation et la diffusion de recherches et l'animation d'occasions d'échanges et de discussion.

Publications et animation au GRIR

Depuis ses débuts, le GRIR a publié plus de 130 rapports de recherche, actes de colloque et volumes portant sur les grands thèmes suivants:

- L'environnement et le développement durable :
- Méthodologie et changement social
- Relations interculturelles avec les autochtones:
- Pratiques sociales et développement social
- Développement local et développement régional
- Travaux et recherches en études régionales et en développement régional (la contribution des étudiants).

Cette liste plutôt hétérogène illustre ce qui a été dit de la notion de développement : elle est prise dans un sens très large qui inclut les aspects environnementaux et socio-culturels des sociétés et ne les

limite pas à leur dimension économique. On retrouve la même insistance dans les orientations du doctorat en développement régional mis sur pied conjointement par l'UQAC et l'UQAR.

Deuxième leçon : au-delà de cette orientation large, les travaux du GRIR ne montrent pas de direction contraignante, quelque chose qui ressemblerait à un « corps de doctrine ». Ces thématiques de recherche sont plutôt le fruit du dynamisme personnel d'un chercheur, ou de celle d'un projet de recherche. Elles ont donc connu des vagues de popularité ascendantes et descendantes.

Troisième leçon : contrairement à ce qui est généralement le cas dans les groupes ou les centres de recherche, le GRIR est marqué par l'autonomie de ses membres et par l'absence d'un leader orientant les travaux. Le GRIR est un regroupement de chercheurs, non une structure construite autour d'une personne et de ses disciples.

Le second type d'activité du GRIR est l'animation, terme large qui désigne l'organisation de colloques s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire québécoise autant que de séminaires internes au Groupe. Ce genre d'activité inclut aussi des séminaires ou conférences ouverts aux membres de l'UQAC (professeurs et étudiants) et, autant que faire se peut, aux personnes intéressées provenant de l'extérieur de l'UQAC.

Les grands colloques, dont la plupart donnèrent lieu à des Actes², couvrent des sujets variés, par exemple :

- Partenariat et développement local
- L'éthique du développement: entre l'éphémère et le durable
- Les partenaires du développement face au défi du local
- L'économie sociale un enjeu pour le développement social
- La revitalisation des espaces centraux: enjeux sociaux et voies d'avenir pour les villes moyennes.

Généralement, ils furent le fruit de l'action d'une ou de quelques personnes, auxquelles le GRIR offrit un appui logistique, par opposition à une activité qui serait faite par le Groupe en tant qu'entité. Leur réalisation ne répond donc pas à une planification contraignante et dépend de la volonté de chacun.

² Parfois publiés par le GRIR, parfois par des maisons d'édition extérieures.

Les séminaires internes au GRIR et ne s'adressant qu'à ses membres furent assez fréquents pendant le premier tiers de la vie du Groupe, mais disparurent ensuite. On peut se demander pourquoi. Ils furent peu à peu remplacés par des séminaires ou des conférences destinés au public universitaire plus large. Leur nombre est extrêmement variable, comme les sujets couverts, qui dépendent de la bonne volonté des membres, ainsi que des opportunités, de la visite d'un conférencier, ou de contacts personnels. Dernièrement, leur nombre tourne autour d'une quinzaine par année.

Enfin, le GRIR et ses membres participent activement et d'une façon constante à la section « Développement régional » de l'ACFAS, dont les travaux donnent généralement lieu à la publication d'ouvrages collectifs.

Quelques traits marquants se détachent de cette présentation de l'animation. De façon évidente, s'il y a de l'intervention dans les travaux du GRIR, elle est à rechercher bien plus dans les sujets des activités de recherche-diffusion que dans une volonté d'action sociale ou politique. Par ailleurs, si l'interrogation sur la notion d'auto-développement impulsa plusieurs réflexions lors des premiers temps du Groupe, elle semble disparaître par la suite des titres des séminaires. De même, il n'apparaît pas qu'elle organise clairement les travaux des membres. Enfin, si une des intentions centrales du GRIR avait été d'articuler les échelles locales et régionales, cela avait aussi été une ambiguïté jamais résolue – et l'est encore.

Comment expliquer ces constats? L'hypothèse la plus évidente tient aux transformations dans la composition du GRIR, dont la structure très souple a toujours accordé beaucoup d'importance au dynamisme individuel. Les personnes changeant, les intérêts changeront aussi. Mais pourquoi ceux-ci se modifient-ils? Il faut considérer des aspects plus larges et, au premier chef, les modifications de la place du développement régional dans l'espace public.

Les régions n'existent pas « en elles-mêmes ». C'est par le biais des politiques d'aménagement du territoire, de promotion de la croissance économique, de gestion des problèmes sociaux, de distribution des institutions, bref : du développement régional, que les régions s'imposèrent au travail universitaire. S'intégrant à la gestion keynésienne, le développement régional subit le même sort qu'elle

pendant les années dominées par « l'économie de l'offre ». Le post-keynésianisme mit l'accent sur la flexibilité, la métropolisation et la délocalisation et favorisa le développement des entreprises en région, non des régions elles-mêmes.

Si le développement régional occupe – littéralement – moins de place dans les politiques, il est moins central dans la société civile et ne semble plus soulever les passions d'antan. Non que l'ancrage socio-spatial ait perdu de sa pertinence, mais sans doute qu'il se présente plus sous l'angle du local, voire du micro-local, les régions ressemblant trop à des créations administratives pour condenser les référents identitaires. De plus, si l'autonomie régionale semblait autrefois un enjeu social mobilisateur, elle s'est beaucoup incarnée dans des appareils investis par des groupes se cooptant mutuellement et, en conséquence, ne rassemble plus les mêmes intérêts. Ce qui apparaît crucial maintenant, c'est bien plus une interrogation sur la démocratie et la mobilisation.

Des voies d'avenir pour penser le développement

Les temps changent. Les façons de les appréhender aussi. Face à la mondialisation devenue un fait quotidien, il n'est sans doute plus aussi crucial de se demander si l'espace public doit être local ou régional. Il vaut sans doute mieux penser en termes d'ancrage socio-spatial des activités individuelles et collectives et chercher à comprendre comment cela s'articule à la délocalisation et à la société en réseaux. C'est à peu près à cela que renvoie la notion de *territoire* : l'espace socialement investi. Abstraitemment, ce terme s'appliquerait autant au palier local et régional que national, mais celui-ci subissant d'importantes modifications, il est moins fréquemment invoqué. En pratique, la notion de territoire recouvre dont à la fois le local et la régional. L'échelle pertinente dépendra de l'objet considéré plus que de considérations théoriques disjointes.

Les textes qui composent le présent ouvrage montrent à la fois les continuités et les innovations dans la pensée du GRIR. La première partie considère quelques aspects de la dynamique du développement. Les sujets abordés sont multiples : la philosophie du développement, l'économie sociale, le droit de l'environnement, l'action des personnes âgées, le développement du capitalisme dans un « pays émergent » marchand. Et cela est loin de faire le tour de la

question. Visiblement, lorsqu'on désire traiter du développement, on doit couvrir un large terrain et aller dans des recoins inattendus. La deuxième partie du livre met l'accent sur le territoire, dont on verra que s'il peut se prêter à la cartographie, il implique aussi des interrogations touchant à sa représentation et à l'organisation des projets qu'arrivent à énoncer, parfois difficilement, les acteurs en présence. Le livre se termine par deux textes traitant de la gouvernance. Ces deux textes ont été présentés lors du colloque *Les multiples facettes de la gouvernance* organisé par le GRIR en avril 2012. Ils s'intègrent tout à fait dans le thème de ce livre puisqu'ils invitent à réfléchir sur la notion de gouvernance en lien avec le développement.

Il y a là comme une constante : le territoire, cet espace socialement investi, s'inscrit dans la matérialité, mais sa prégnance tient tout autant – et peut-être plus – à sa capacité à projeter la société face à elle-même, comme une intention de ce qui est à venir.

C'EST QUOI, PENSER LE DÉVELOPPEMENT?

Alejandro RADA DONATH, UQAC

*Mal nommer les choses
c'est ajouter au malheur du monde.*
Camus

Cet article, comme son nom l'indique, en s'excusant de l'euphémisme apparent, porte sur la pensée qui pense le développement et aux termes qui l'expriment, et à l'évidence pour remplir la commande du colloque. Notre pensée est le grand instrument qui observe les phénomènes. Les sciences cognitives, en particulier la linguistique, nous disent qu'entre pensée et langage, il n'y a pas de différence significative : ils sont comme le corps et l'âme d'un même esprit. Quand on ne connaît pas scientifiquement le pouvoir des mots, on est porté à penser qu'ils sont ce que disaient les anciens : un simple « flatus vocis », c'est-à-dire, traduit librement, une bouffée d'air sortant de la bouche. Vulgairement, un rot, rien de plus. Il y a dans un nom, comme c'est le cas pour le développement, un pouvoir d'évocation de l'imaginaire, des concepts et des mythes qui est déterminant pour celui qui nomme et pour ce qui est nommé. Voici une tentative pour circonscrire ce binôme, en essayant de dévoiler le sens caché de l'horizon qu'il véhicule.

Le substantif développement

Vers la fin du XX^e siècle s'est produit un changement radical dans le discours du développement, lorsqu'on lui a ajouté l'adjectif durable. Cela a amené à deux conceptions différentes de développement : celui qui est durable et celui qui ne l'est pas. La durabilité est un arrêt de mort à l'idéologie du progrès, dont les racines culturelles s'enfoncent dans les origines de la culture judéo-chrétienne occidentale avec sa vision finaliste de l'Histoire. Nous sommes, rien de moins, que dans un tournant de civilisation qui est une rupture historique majeure, résultat d'un virage déjà amorcé qui nous amène à long terme à un monde nouveau. Nous ne pouvons pas prédire s'il sera meilleur ou

pire que le monde actuel, parce que les deux gladiateurs luttent encore féroce­ment dans l'arène de l'Histoire où il n'y a pas de pardon : « *mors tua, vita mea* » (ta mort c'est ma vie), disaient les gladiateurs romains. C'est pourquoi, quand on ajoute aujourd'hui l'adjectif qualifi­catif durable au substantif développement, se constitue un binôme ambigu et parfois contradictoire. Nous entendons ici par néomodernité le courant culturel et civilisateur de l'époque moderne qui se prolonge dans l'époque actuelle, dont l'idéologie du progrès du XIX^e siècle fait partie. L'accompagne la tendance lourde de recherche de possession de la nature au profit incondi­tionnel de l'Homme avec la conséquence, en train de devenir suicidaire, de la destruction des écosystèmes qui le font vivre. L'autre gladiateur, la durabilité, représente une relation nouvelle entre l'Homme et la nature, opposée à l'époque moderne et où les écosystèmes deviennent la valeur première. La voracité de la structure économi­co-politique néomodernité est condamnée à disparaître ou à nous faire disparaître. Dès le premier moment, nous sommes devant un concept de développement qui manifeste des contradictions qui ne sont pas mentales mais historiques, c'est-à-dire qu'elles proviennent empiriquement à partir de faits et d'événements, et ne sont donc pas le résultat de discours ou de constructions mentales. Le mot développement appartient à une famille de notions compréhensibles seulement dans la dynamique qui appartient au temps. On ne peut pas parler de développement d'une région, d'un territoire, d'une nation, sans l'inscrire dans le temps tout au long de leur histoire qui, à son tour, en ultime instance, rejoint une culture productrice de civilisation ou de barbarie. Voici donc les mots-clés qui se trouvent à l'arrière-plan du mot développement dont nous allons parler : évolution, histoire, biohistoire, culture et civilisation.

L'adjectif durable

Une dénomination a pour objectif de fixer la pensée et lui assurer une signification déterminée. C'est le cas du développement, qui se doit désormais d'être durable. Cependant, même en ajoutant qu'il est durable, le développement reste du développement. Il s'agit d'une vision manifeste, d'une orientation proclamée, d'une sorte de drapeau culturel qui nous incite à développer... durablement. L'adjectif durable est une spécification qui modifie, sans le changer, le repère principal. Voici, par exemple, la notion de développement durable appliquée au transport. La notion de transport durable, dans les hautes sphères de

l'Europe, a été inscrite officiellement pour la première fois dans le traité d'Amsterdam de 1997, considérée comme un objectif fondamental à intégrer dans les politiques. Quelles politiques? Celles du développement en vigueur : la société de consommation en cours, qui ajoute maintenant l'adjectif durable. Aucun doute qu'il s'agit d'un grand pas en avant. C'est un virage intentionnel majeur. C'est une nouvelle direction du développement... mais du même développement. La rupture historique, concept utilisé par les historiens pour indiquer *la transformation d'une période de temps donné en une nouvelle époque*, n'est pas arrivée ni signalée non plus dans le langage. Il s'ensuit que, tant et aussi longtemps que le développement reste le substantif dans la continuité et que l'adjectif durable le suit, selon une expression populaire, « nous ne sommes pas sortis du bois ».

L'arrière-plan du développement

Dans le développement, on ne peut pas faire l'économie de la vision d'arrière-plan que constitue notre vision du monde et qui est encadrée par les définitions que nous croyons parfois si claires et distinctes. Cela implique de bien connaître la signification attribuée à chaque mot, mais aussi les valeurs qui s'y rattachent. Il y aura des choix de définitions qui seront plus raisonnables que d'autres, plus scientifiques ou plus idéologiques, plus ouverts ou plus obstinés, plus sages ou plus rétrogrades. Le temps fera son œuvre et l'histoire jugera de la valeur. Mais on n'échappe pas à cet horizon d'arrière-plan qui enveloppe le moment du choix de notre définition de développement, qu'il soit durable ou qu'il ne le soit pas. Nous avons dit horizon. Ce terme a déjà une signification bien précise, provenant de l'ancienne phénoménologie philosophique, reprise et remaniée par les sciences cognitives. Nous l'utilisons dans notre langage courant et scientifique sans l'explicitier, si évidente semble sa signification, et nous laissons son explication aux épistémologues qui, par métier, devraient s'en occuper. Pourtant, il a une importance majeure à savoir ce qui se trouve dans l'imaginaire et qui soutient nos concepts, parce qu'il n'y a pas de concepts réels qui ne dépendent pas de phénomènes, et ceux-ci restent cachés dans l'imaginaire qui accompagne nos définitions. On peut entendre par horizon l'arrière-plan de notre connaissance. La définition du Petit Robert dit que *l'horizon est la limite circulaire de la vue, par un observateur qui en est le centre*. Ce que ne dit pas le dictionnaire est que cette image est

devenue une métaphore pour signifier ce qui entoure notre pensée quand nous nous concentrons sur quelque chose. Une fois l'objet de notre attention visé, l'horizon, qui soutient l'image que nous en faisons, reste dans la pénombre. L'objet visé, sans le contexte qui l'enveloppe, appauvrit son sens au point de parfois le perdre. Nous pouvons chercher, par exemple, dans l'immensité d'une prairie limitée à l'horizon par les montagnes, l'endroit où il y a des petits fruits sauvages que nous aimons. La phénoménologie nous rappelle qu'à ce moment-là, nous avons déjà dans notre esprit l'intention de les cueillir, ce qui a eu comme résultat de rétrécir cet horizon de notre connaissance pour concentrer notre attention dans l'objet sélectionné. Beaucoup de choses que je pouvais voir jusqu'à la limite des montagnes, comme les arbres, les lacs, les rivières, la cabane et ainsi de suite, restent dans la pénombre de ma conscience que ne vise plus que les petits fruits préfixés par notre intention. L'horizon est situé, ainsi, à la limite de notre vue quand nous regardons au loin. Nous ne pensons pas à cette limite parce que nous avons déjà fixé, à l'intérieur de son cercle, l'objet de notre intention.

Voici la définition d'horizon que nous utilisons : *l'horizon de la pensée est le contexte cognitif qui accompagne de manière semi-consciente l'intention qui détermine nos perceptions*¹ (Spigelberg, 1960).

La vision du monde

Tous ceux qui parlent de développement y trouvent leur compte. C'est une parole magique. Nous avons tous notre petite idée du développement. Quand il s'agit de questions quantitatives, spatiales, tangibles, PIB ou DIH, il n'y a pas de problèmes. Mais nous savons que le développement durable ne peut pas être que ça. Quand nous faisons de la science avec un esprit d'innovation, nous sommes obligés de sortir de la science normale, celle qui est largement acceptée par un groupe de scientifiques et qui opère tant qu'on n'a pas trouvé un meilleur paradigme d'interprétation des phénomènes traités. Sortir de la science normale, c'est sortir aussi de la science, et quand on en sort on fait inévitablement de la philosophie. La philosophie des sciences en sort gagnante. Le problème apparaît quand nous faisons de la mauvaise philosophie, et cette bonne ou mauvaise philosophie

¹ Cette définition est une synthèse de plusieurs descriptions et définitions de phénoménologues faite à la moitié du XX^e siècle et qui ont été assimilées sans grande criticité par les disciplines de sciences humaines (Spigelberg, 1960).

dépend de l'arrière-plan qui soutient notre démarche scientifique. Cet arrière-plan est appelé en philosophie et en sciences humaines « vision du monde ». Précisons la notion. L'expression arrive dans la langue française traduite du mot allemand *Weltansicht* que Wilhelm Von Humboldt (1767-1835) avait utilisé pour signifier la perception du monde organisée par une langue particulière (Chabroll Cherretini, 2007). Emmanuel Kant (1724-1804), le plus célèbre philosophe allemand de la modernité, moraliste et épistémologue, va créer le mot composé *Weltanschauung*, qui veut dire littéralement : vue intuitive (*Anschauung*) et monde (*Welt*). Le terme a été transmis, par après, dans sa forme originale allemande dans les langues européennes et a terminé comme jargon de la philosophie et des sciences humaines au XX^e siècle. *Weltanschauung* est devenu, ainsi, un vaste lieu de l'esprit qui, comme on l'aura compris, inclut tout sans rien exclure : savoirs, valeurs, intérêts, mythes, désirs, imagination, passé, présent et futur, illusions et frustrations, préjugés, emprise de la raison sur la réalité... enfin, tout ce que peut déterminer ou influencer la pensée et la conscience humaine, autant les interprétations des poètes que les dogmes religieux, les écoles philosophiques de toutes sortes et les disciplines scientifiques. C'est notre manière de visualiser, valoriser et percevoir la réalité des choses, plateforme que nous établissons pour réfléchir et raisonner à partir de notre existence humaine singulière jusqu'à l'accumulation du savoir de la science qui dépasse nos perceptions subjectives. Voici la définition de vision du monde : *la vision du monde est une représentation spontanée de la réalité qui provient de nos valeurs, de nos connaissances et de nos convictions subjacentes à notre vécu et qui oriente nos perceptions*. Quand nous parlons du développement, ou que nous croyons le percevoir, nous le faisons à partir de notre vision du monde qui se cache derrière la pensée. Ces visions du monde, on les partage rarement et ceux qui font la critique d'eux-mêmes et de leur vision du monde ne sont pas légion parce que cela exige un peu de recul et un minimum de conscience de la globalité présente dans la cohérence de notre pensée individuelle. Voilà une première explication de pourquoi le développement est un concept polysémique : les visions du monde qui les contiennent sont différentes dans chacun de nous et orientent ou colorent notre perception des phénomènes, notre horizon. Il s'ensuit que nous ne pouvons pas clarifier la notion de développement sans aller plus loin, c'est-à-dire, sans aller chercher les idées, les notions, les

concepts qui se trouvent à l'horizon de notre pensée dans notre vision du monde.

Histoire et développement

Sortons maintenant des opérations de la pensée pour examiner à quoi elle pense quand elle pense le développement. Le développement se fait dans un temps donné, ce qui comporte la notion d'Histoire comme processus et non comme étude du passé. Le développement se déroule toujours dans un espace-temps, c'est-à-dire dans un lieu donné de la géographie de notre planète et dans une époque chronologiquement datée. Rien de plus empirique, de plus réaliste qu'une histoire. Rien de plus certain, de plus incontestable, par exemple, que le moment dans lequel chacun de nous est né à Chicoutimi, à Paris, à Montréal, à Punta Arenas, à Alma ou à Pékin. Nous célébrons chaque année notre anniversaire, témoin du moment précis de notre venue au monde. Il y a les histoires, comme celles de chacun de nous, et il y a l'Histoire, celle qui étudie le processus et les mécanismes de transformation de la culture et de la civilisation. Nombreux sont les auteurs célèbres qui ont cherché à comprendre ce qu'ils appelaient, il y a longtemps, « le moteur de l'Histoire » : *ce qui fait avancer l'Histoire dans une direction donnée*, et dont le développement fait partie. Pour Hegel, c'était la dialectique de la raison par le besoin de reconnaissance que nous avons tous dans la vie, quelques-uns de manière plus aiguë quand ils possèdent le pouvoir; pour Marx, la lutte de classes au milieu des contradictions du capitalisme dans une lutte entre prolétariat et bourgeoisie qui conduit à la révolution; pour les théologiens conventionnels, depuis quelques siècles, c'est le Dieu Providence qui nous amène au Paradis ou à l'Enfer selon l'accomplissement ou la violation de ses lois morales de la nature; pour les scientifiques, l'évolution linéaire de toute chose vers une organisation supérieure de la matière qui a abouti dans l'Homme; pour les idéologues du progrès, le développement incontournable de la science et de la technologie parce que le progrès, disent-ils, on ne l'arrête pas.

L'autre nom de la réalité

Si nous regardons l'histoire de la pensée humaine, la seule vision du monde avec la prétention de comprendre la réalité dans sa totalité a été la métaphysique d'Aristote. Elle a vécu 2 500 ans parce que rattachée à notre langage naturel. C'est pourquoi elle est toujours

vivante dans l'inconscient de notre grammaire. Cette prodigieuse vision du monde ne fonctionne qu'à travers les idées et les concepts, la logique aristotélicienne et son raisonnement négligeant les phénomènes. Comme vision du monde, la métaphysique vient de s'effriter en raison de l'avancement des sciences modernes et contemporaines, en particulier par les sciences physiques et biologiques. On s'est dit qu'on n'arriverait jamais à égaler la puissance intellectuelle et la cohérence de l'architecture disciplinaire de la métaphysique, que désormais il serait impossible d'avoir une autre vision d'ensemble de la réalité. On avait tort. Si on vise directement la pratique des sciences au lieu de leurs contenus savants, c'est-à-dire ce qu'elles font, au lieu de ce qu'elles disent, on se rend compte qu'un nouvel horizon vient de paraître avec une nouvelle cohérence plus riche encore que celle de la métaphysique : c'est la cohérence provenant de l'Évolution et de l'Histoire. En effet, il n'y a pas une seule discipline qui puisse se passer de cet horizon. Il apporte une vision d'ensemble de la réalité où l'espace-temps et la matière-énergie constituent la base de vérification des disciplines scientifiques. Nous avons utilisé alors la notion de *Biohistoire*² (Verdoorn, 1950; Boyden, 1987) pour nommer cet horizon dans l'arrière-plan des sciences. Il est l'horizon ultime, là où on ne peut pas aller plus loin comme réalité observée. Le développement, qu'il soit local, régional, territorial, national ou mondial, fonctionne par matière-énergie et espace-temps, tangible et intangible, où les processus d'apparition et de disparition des choses et le cycle de vie des vivants font la loi *biohistorique*. On découvre dans cet horizon de fond que le développement se trouve inscrit dans une lutte à mort entre deux civilisations en duel, comme nous l'avons déjà dit auparavant, l'une soutenue par la néomodernité et l'autre par la durabilité, et dont le champ de bataille est le développement. C'est une autre raison pour expliquer comment il est difficile de trouver une définition univoque du développement, dans l'ambiguïté d'une guerre en pleine bataille rangée. La définition échappe à un exercice de pensée et appelle à se positionner d'un côté ou de l'autre du développement et qui change d'allure selon le camp choisi. On se trouve dans l'équivalent d'une

² Nous utilisons le mot Biohistoire avec majuscule, comme on l'aura compris par notre texte, avec un sens très différent du même mot utilisé en biologie : «*Biohistory*». Dans cette discipline, il s'agit de l'histoire de la biologie. Le mot a été utilisé pour la première fois en 1950 par Frans Verdoorn (1906-1979) et consacré dans l'œuvre de l'immunologue Stephen V. Boyden, (1987).

nouvelle guerre mondiale froide, civile et larvée. C'est la lutte entre l'insoutenable et le durable. Elle se joue sur tous les fronts sans distinction d'ethnies, de continents ou de nations. Il n'y a qu'une seule Histoire pour deux civilisations. L'une ou l'autre prévaudra.

Culture et civilisation

Aujourd'hui, il serait difficile pour quelqu'un d'affirmer que nous ne sommes pas en train de changer d'époque ou de civilisation. On est devant un phénomène largement reconnu. Des scientifiques, en particulier les historiens et les sociologues, qui comparent notre époque contemporaine à celle qui nous précède et à celle que nous sommes en train de vivre actuellement, nous le disent. Nous sommes, semble-t-il, dans un tournant de l'Histoire où se trouvent une civilisation qui se termine et une autre qui émerge. Culture et civilisation, concepts que nous allons prendre, alors, dynamiquement, dans la dimension qui les rapproche ou les sépare l'un de l'autre. Culture vient du mot latin *colere*, qui signifie cultiver le champ. Dans ce sens, il est encore utilisé aujourd'hui lorsqu'on parle, par exemple, de culture maraîchère ou de culture fourragère. Culture s'impose dans le langage courant au IX^e siècle après J.-C, moment de la renaissance de la culture occidentale avec la renaissance carolingienne après l'obscurantisme qui a suivi la chute de l'Empire romain d'Occident au V^e siècle. Plus tard, aux XV^e et XVI^e siècles, les humanistes de l'époque de la Renaissance profiteront du terme culture pour l'employer dans un sens figuré signifiant la culture humaniste. L'homme non cultivé, disaient-ils, est comme un champ en friche; tandis qu'un homme cultivé est celui qui, avec la charrue de la discipline de l'éducation, a fait des sillons pour aligner ses idées et ses concepts et irriguer son âme pour faire grandir les vertus. Pour de multiples raisons, entre autres éthique et politique, la culture se doit d'être civilisatrice. La culture étant une manière singulière d'être collectivement des Humains, être civilisé c'est respecter la culture de l'« autre » au sens anthropologique du terme, le contraire étant l'imposition culturelle dont l'indicateur principal est la violence souvent institutionnalisée. C'est pourquoi, au lieu de se demander si une culture est supérieure à une autre, on est appelé à se demander si une culture civilise ou ne civilise pas, si elle est accueillante ou violente, si elle favorise ou ne favorise pas, dans la pratique de ses actes concrets, l'humanisation ou la déshumanisation de la société. Voici comment on peut définir une attitude « civilisatrice » ou l'acte de « civiliser » : *civiliser est*

l'intervention qui humanise en éliminant, dans son accueil sociétal, toute violence, incluant celle faite à la nature (environnement). C'est l'opposé de toute violence institutionnalisée inscrite dans la structure sociale d'un groupe humain, d'une collectivité, d'un système industriel, d'une ethnie ou d'un État, où on ne peut plus ignorer la violence faite à la nature dont la durabilité fait partie. D'ailleurs, c'est une des raisons pour lesquelles les premiers penseurs de la politique ont attribué théoriquement à l'État le monopole de la violence légitime. Éradiquer la violence par le monopole de la violence de l'État, c'était pour eux la condition indispensable pour ne pas s'entretenir. Les États se trouvent maintenant entre l'arbre et l'écorce, entre leur néomodernité administrative et les citoyens organisés qui penchent de plus en plus vers la durabilité. C'est pourquoi le binôme développement durable devient parfois une contradiction irréconciliable.

La dynamique

C'est le réputé anthropologue Clifford Geertz qui a proposé, de manière très fonctionnelle, d'attribuer la dimension immatérielle à la culture et la dimension matérielle à la civilisation. Ce que Geertz veut nous dire, c'est que chaque fois que nous modifions le monde, que nous gravons notre présence sur des matériaux, que nous laissons inscrites nos intentions sur les choses avec des outils qui les transforment, cela concerne la civilisation : construction de maisons et de routes, fabrication de médicaments et d'ordinateurs, production d'automobiles, réfrigérateurs, etc. Par contre, on a affaire à la culture chaque fois que l'être humain porte son effort sur lui-même, sur son esprit, c'est-à-dire sur l'intangibilité de ses attitudes, de ses relations humaines et aspirations, de ses habitudes, de son intelligence et de sa pensée : le savoir, les sciences, la vie de l'esprit, la formation, l'éducation, la vision du monde, les valeurs, la mémoire, la technoscience, l'éthique et la politique. Nous résumerons Geertz, au péril de le trahir, en disant que la culture est *le développement qui fait grandir l'esprit de l'Homme* et la civilisation, *le développement qui modifie la nature et notre monde habité*. Faisons un exemple. Quand on joue de la musique, acte éminemment culturel, on peut le faire en jouant avec une flûte faite de l'os d'un tibia d'animal ou bien avec une guitare numérique. L'os, s'il n'est pas un faux, est révélateur d'une civilisation bien différente de celle d'un ukulélé, d'un piano, d'une guitare électronique ou d'une cithare : l'os est l'instrument typique de

l'aube de la civilisation, tandis que la guitare électronique est typique de notre époque contemporaine. L'os diffère de la guitare en raison de la relation entre les humains et la nature selon leur époque, ce qui révèle des civilisations distinctes. Ils puisent différemment dans les ressources naturelles et culturelles disponibles dans leur temps pour jouer de la musique. Sans instrument, il n'y a pas de mélodie, sauf si on utilise la voix humaine, où l'instrument devient les cordes vocales, elles aussi belles et bien matérielles. Ceux qui ont l'habileté intangible de la virtuosité pour jouer des instruments apparaissent sur scène pour faire un concert dont l'harmonie remplit notre esprit ou nous casse les oreilles. Le propriétaire d'un magasin, par contre, ne joue pas de la musique par métier et il range dans sa vitrine, un après l'autre, les instruments qui, dans leur matérialité, restent silencieux, étant exposés pour la vente. La musique, avec ses thèmes et mélodies, étant immatérielle, sera toujours la même, peu importe le son de l'instrument, os, flûte traversière, piano ou trompette, tous matériellement différents. C'est parce que la mélodie est une expression du vécu culturel qui, précisément par son immatérialité, peut être jouée inchangée par les multiples instruments, qui sont matériels, et évoluent à travers différentes époques.

La culture produit la civilisation

Poser notre regard sur le temps long, là où le développement manifeste sa puissance positive ou négative dans la civilisation, c'est dévoiler une partie de l'espace-temps de l'évolution ou de l'involution de l'*Homo sapiens*. Le juge des cultures et des civilisations qui survivent et qui dépérissent sera incontestablement l'Histoire. Ce jugement ultime d'une culture et d'une civilisation ne peut être autre qu'éthique, c'est-à-dire axé sur le processus dans lequel on observe comment naissent, vivent et meurent les femmes et les hommes, les enfants, les vieillards autour du globe terrestre. Dans ce cas, le concept de développement n'a pas d'autre alternative que de se mesurer à la culture et à la civilisation qui font son histoire. C'est pourquoi nous définissons l'Histoire comme *processus de vie et de mort dans un espace-temps donné*. En effet, si on regarde l'Histoire depuis l'apparition de l'écriture, elle ne se compose que de cultures et de civilisations qui émergent et disparaissent. Or, ce qui peut sembler étonnant, mais qui ne l'est pas, est que c'est la culture qui produit la civilisation et non le contraire, c'est l'immatériel qui domine la matière, ce n'est pas la technologie, mal comprise, qui détermine

l'avancement de l'Histoire comme « moteur de l'Histoire ». La technologie, d'ailleurs, est la science incorporée dans la matière qui donne vie à un artefact. Elle est loin d'être aussi matérielle qu'on pourrait le croire. Les ethnologues ont été parmi les premiers à dire que c'est la culture qui produit la civilisation. C'est la culture qui, parmi les espèces animales, a fait émerger l'Homme et son langage pour bâtir les civilisations. On peut ajouter que c'est elle aussi qui change la civilisation, tout en s'influençant mutuellement : musique et instrument, selon la métaphore que nous venons d'employer. C'est différent jouer avec un os ou avec un piano. La résilience de la culture frise l'immortalité. Les cultures traversent les siècles et les millénaires pour se réincarner dans le corps de nouvelles époques et civilisations. C'est ce qui est arrivé en Occident quand la culture occidentale a réussi à renaître de ses cendres neuf siècles avant J.-C, après l'effondrement de la civilisation mycénienne; c'est ce qui est arrivé aussi avec la renaissance carolingienne au IX^e siècle de notre ère, après l'obscurantisme qui suivit la chute de Rome; c'est lors du retour aux sources des auteurs anciens redécouverts à l'époque de la Renaissance aux XV^e et XVI^e siècles que l'humanisme s'est placé au sommet de la culture; enfin, ce sont les signes d'un retour similaire suscité par une nouvelle civilisation actuellement en émergence qui constituent l'espérance réelle d'un monde meilleur avec le mouvement de durabilité et d'humanisme émergeant au XXI^e et où l'éthique devient un discours dominant.

Catastrophisme?

Ce qui suscite une grande interrogation aujourd'hui est que les mêmes signes d'effondrement de notre civilisation s'étendent maintenant partout dans le monde. On n'a pas besoin d'être un militant écologiste pour comprendre ce que la science nous apporte. Nous n'avons pas besoin de scruter l'avenir pour savoir qu'il y a des peuples et des nations qui sont déjà dans la pente de leur effondrement. Pourtant, ils ne sont pas conscients de ce qui les attend. C'est une des lois de l'effondrement : pendant que celui-ci est en incubation, il y a une inconscience prolongée de sa présence nuisible. La conscience émerge alors que les dés sont déjà joués. Nous sommes en train de produire la sixième extinction des espèces, entre 1 000 et 10 000 fois plus vite que toutes les extinctions précédentes, avec une différence majeure : c'est une seule espèce, la nôtre, qui cause la destruction des autres. Jared Diamond, biologiste, physiologiste et géonomiste, dans son livre

Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie (Diamond, 2005) a fait une synthèse colossale des études faites sur les civilisations pour conclure que, dans notre civilisation actuelle, se trouvent bel et bien présents quatre des cinq indicateurs d'évaluation scientifique d'effondrement d'une civilisation : dommages environnementaux, changements climatiques, voisins hostiles, partenaires commerciaux amicaux qui s'affaiblissent ou disparaissent, réponses politiques inadéquates. Les civilisations meurent doucement, lentement, naturellement, comme tout être vivant. Quand il y a effondrement, par contre, la disparition se produit de manière violente, économiquement, politiquement et socialement incontrôlable par des tendances lourdes qui finissent par l'écraser. Une tendance lourde est définie comme « *une transformation mesurable ou observable au sein d'un système donné, et qui porte en germe les dynamiques et comportements futurs de ce système* » (Gabillier, 1999) ou plus brièvement, comme « *un mouvement affectant un phénomène sur longue période* » (Gaudet, 2001, p. 103). Un effondrement est une cassure. Le chaos s'installe avec toute sa perversion et il y a un écroulement qui produit une énorme catastrophe humaine. Diamond concentre en 12 items les tendances lourdes qui mettent en péril l'équilibre des écosystèmes qui nous font vivre actuellement, produit par notre développement : la destruction des habitats naturels se poursuit; le bilan des terres arables est négatif; nous allons tout droit vers l'extinction des animaux sauvages; la biodiversité est en train de se perdre; la pollution des énergies fossiles continue; l'eau douce est en diminution constante; l'espace de photosynthèse se réduit; des produits chimiques toxiques continuent à se répandre; le réchauffement de la planète ne cesse pas; il y a à la fois augmentation de la population et de la pauvreté; des espèces envahissantes provoquent des déséquilibres nocifs pour les écosystèmes; la société de consommation est en train d'épuiser le capital naturel. C'est un fait que la destruction de l'environnement se poursuit et que des tendances lourdes nous amènent à un éventuel effondrement de notre civilisation. Aucun doute sur le fait qu'actuellement, nous sommes en train de perdre la bataille de l'environnement. On n'a pas encore renversé aucune de ces tendances lourdes citées plus haut. Notre développement n'est pas durable. Cependant, nous n'avons pas encore perdu la guerre. Si on la perd, la civilisation s'effondrera et le coût humain sera tel que pronostiqué : d'une magnitude inconcevable. Aucun doute, non plus, de la primauté

à donner à l'adjectif durable sur le substantif développement néomoderne. Il faut changer de place l'adjectif durable afin qu'il devienne substantif. C'est une position qui n'est pas nouvelle. Karl Polanyi, économiste et historien de l'économie, déjà en 1944, avait proposé clairement l'encastrement écologique de l'économie, affirmant ainsi la subordination de l'économique à l'écologique. (Polanyi, 1944)

Proactif en mode solution

Le paragraphe précédent, résultat d'abondants diagnostics sur les impasses et impuissances collectives de notre civilisation, montre le côté obscur du développement néomoderne. La présentation des problèmes surabonde, les solutions scientifiques globales et systémiques sont encore à venir. Prenons maintenant les forces en présence de l'autre côté du champ de bataille. Nous sommes à l'heure des propositions, des tentatives de solutions, de l'audace entrepreneuriale, du risque de l'innovation. La meilleure défense, dit-on, c'est l'attaque. Les conditions favorables pour un renversement de la situation ont commencé depuis longtemps avec l'émergence de la conscience écologique qui désormais grandit rapidement dans le public. Le développement durable est un discours dominant, avec un grand impact sur la culture, et qui est en train de changer les comportements de l'Homme à envers la nature. Il est devenu partie intégrante de l'éthique qui est en train d'envahir jusqu'au dernier recoin de notre existence. Le célèbre Archimède, illustrant le principe du levier dans ses travaux sur la force physique disait : « *Donnez-moi un point d'appui, et je soulèverai le monde* ». Où se trouve-t-il le point d'appui pour renverser les tendances lourdes qui nous amènent où nous n'aimerions pas nous rendre? Comme il n'y a pas qu'un seul « moteur de l'Histoire universelle », dont parlaient les philosophes de l'Histoire, il n'y a certainement pas qu'un seul point d'appui. À chacun de trouver le sien. Cependant, bien avant d'emprunter le chemin de l'originalité solitaire de la recherche, il est significatif de constater la présence de phénomènes qui ne vont pas dans le sens des tendances que nous venons d'énumérer. Elles ont toutes une caractéristique commune : l'humanisme. La clé est d'en être conscient afin de soutenir leur essor. C'est un retour, ou si on veut, une nouvelle émergence de l'humanisme de la Renaissance du point de vue de la centralité de l'Homme qui se manifeste partout. C'est une nouvelle culture et, comme nous le savons déjà, c'est elle qui change la civilisation. Nous allons nous centrer

maintenant, comme exemple, sur un secteur de grande importance pour le changement de civilisation, parce qu'il se trouve dans l'interface civilisatrice, c'est-à-dire entre l'Homme et la nature : celui de la production industrielle, notamment dans le secteur automobile, lieu où la civilisation s'accroche à sa néomodernité. On constate de manière explicite comment les valeurs de l'humanisme ont envahi les politiques entrepreneuriales, non par des raisons éthiques qui ne manquaient pas, mais parce qu'on a découvert que les ressources humaines (humanisme) étaient au cœur du succès d'une entreprise, de loin plus rentables que les ressources matérielles et que ses actifs.

Civilisation et industrie

Le lieu le plus accessible pour voir où se produit le changement de civilisation, c'est où la culture a une incidence directe sur la civilisation. L'industrie en est un lieu privilégié. Dans la décennie 1980-1990 commence le virage éthique des entreprises. Il s'agit d'une culture, donc d'une tendance qui vise directement la formation et la valorisation de la personne comme « ressource » humaine. Dire éthique c'est dire sens humain. Ce n'est qu'à un pas de la dénomination humaniste. La vision personnalisée de la gestion entrepreneuriale atteint la structure interne des entreprises comme un élément incontournable pour avoir du succès. Les gourous de la formation de gérants feront constamment des comparaisons entre le modèle traditionnel de management et le nouveau modèle, qui se répète constamment à l'ordre du jour. La tendance humaniste provenant d'un nouveau sens éthique, déjà timidement présente dans les entreprises, sort la tête de l'eau accompagnée d'un contexte favorable que l'on appellera, à juste titre, le printemps de l'éthique. La mise en valeur des réseaux de relations humaines suit la ligne des droits de la personne et le mouvement d'émancipation des individus. On se rend compte de l'importance majeure de la reconnaissance de la personne pour faire fonctionner efficacement les relations de travail et du rôle indispensable des communications et de la formation d'équipes. On constate que l'éthique est en train de devenir une composante incontournable de la rentabilité et un des critères que les clients considèrent de plus en plus comme qualité d'un produit. Le « café équitable » en est un symbole largement diffusé. Pour les amateurs du café, paradoxalement, il n'est pas le même tout en étant le même. Nous avons déjà traité de ce sujet abondamment dans un livre où il apparaît que les « ressources » humaines se retrouvent

maintenant au sommet de la valeur d'une entreprise déclassant les ressources naturelles et les actifs. Cela constitue un changement de cap radical dans l'échelle des valeurs de l'époque contemporaine. (Rada Donath, 2003, p. 131). On répétera dans la formation que ce modèle déterministe et hiérarchique est dépassé parce que l'engagement demandé aux ouvriers et employés du style fordiste appartient au contexte d'une société où le commandement est encore rattaché au modèle autoritaire, que les entreprises du XIX^e siècle ont copié sur l'armée. La main-d'œuvre n'est plus la même que celle du XX^e siècle et sa spécialisation fait d'elle des ouvriers spécialisés qui en savent plus que leur chef dans leur domaine. On attribuera beaucoup de crises des entreprises au type d'une gestion dépassée. « *La vraie valeur d'une entreprise ne se mesure pas uniquement à ses actifs financiers, immobiliers, matériels [...] mais à la richesse et à la valeur de ses ressources humaines, même si ce critère est plus difficile à définir et à quantifier [...] La question à laquelle chaque manager est invité à répondre est : comment puis-je contribuer à développer la richesse humaine de mon entreprise?* » (Salomé et Potié, 2000, p. 11-12). Cette tendance humaniste se situe au pôle opposé des pratiques désormais considérées inacceptables. Disons en passant que l'humanisme dont nous parlons ici, provenant de l'éthique de société contemporaine, est bien loin de la définition philosophique de l'humanisme moderne tant critiqué qui met l'Homme universel au centre pour le réduire à « l'Homme programmé » successeur de « l'Homme machine » cartésien.

L'implosion du discours éthique

S'ajoute au respect de la personne un autre respect, celui du milieu territorial appartenant au lieu géographique où l'entreprise se situe. La société et l'environnement sont de mise. À la fin du XX^e siècle, une entreprise n'est plus à l'aise lorsqu'elle n'a comme seule et unique préoccupation que les profits. Bien que parfois assumée d'une manière moralisante, l'éthique fait son entrée partout. L'investissement, les finances, la production et le commerce sont envahis par un nouveau sens moral des affaires, maintenant à la recherche des raisons profondes de l'effondrement financier de 2008. Des caractéristiques qui favorisent l'humanisme apparaissent partout depuis la dernière décennie du XX^e siècle. La valeur marchande des entreprises, par exemple, dépend de leur évaluation PGE (Performance globale de l'entreprise) et du *triple bottom line* (bilan

économique, social et environnemental); il y a aussi des investissements appelés « éthiques »; certaines entreprises seront qualifiées d'entreprises « citoyennes », etc. Cela reflète le dépassement de l'économisme isolationniste des entreprises. Elles sont forcées de se redéfinir avec leur rapport à la société bien en deçà de la propriété privée et de l'utilitarisme érigé en absolu par le néolibéralisme. Les problèmes d'équité dans les activités économiques sont dénoncés plus souvent par les médias. On demande des comptes au gouvernement et à l'État. Les réseaux sociaux, devenus de plus en plus puissants, avec les nouvelles technologies d'information et de communication, ne sont pas si facilement muselés comme c'était le cas auparavant. L'éthique s'impose et avec elle la liberté et l'humanisme qu'elle véhicule dans la conscience collective axée sur des informations scientifiques et professionnelles de qualité. Dans la première décennie du XXI^e siècle, l'éthique devient ainsi un discours culturellement dominant; cela n'était pas le cas pendant les dernières décennies du XX^e siècle. Les institutions, les organisations, certains États et gouvernements assument le virage en instaurant des codes d'éthique. La grande majorité des entreprises qui se respectent le font. Elles sont motivées par plusieurs raisons : soit la rentabilité, soit la valeur ajoutée de la transparence devant leur clientèle, soit pour se donner une meilleure image de marque ou encore par la prise de conscience de certains dirigeants. La reconnaissance de la population, le prestige de l'honnêteté et la valeur de l'éthique exigent, même à ceux qui ne la pratiquent pas, d'en tenir compte et de s'approprier son langage. L'éthique est devenue aujourd'hui aussi sacrée que la religion. Elle est intouchable. Rien ne semble croire qu'elle arrêtera sa course à la conquête d'un monde meilleur, d'un bien « vivre ensemble » selon une expression politiquement consacrée. Nous sommes loin de l'époque moderne où le monopole de l'industrie et de la parole ne faisaient qu'une pensée unique. Nous sommes loin aussi d'une postmodernité qui se prélassait de discours en discours en prêchant « l'ère du vide » (Lipovetsky, 1983). La situation serait tout autre aujourd'hui si le discours éthique était resté ce qu'il était il n'y a pas si longtemps, renfermé dans les écoles de morale et de théologies universitaires de la première moitié du XX^e siècle. Le vent ne souffle pas non plus du côté de ceux qui, en adorant la caisse enregistreuse, oublient l'importance du sens humain dans les affaires. Voilà pour le discours appartenant à la culture (n'oublions pas qu'elle transforme, à la longue, la civilisation). Voici maintenant une illustration pour la

civilisation.

L'humanisme croissant de l'industrie manufacturière

Le printemps de l'éthique amorcé timidement dans le dernier quart du XX^e siècle a atteint le sommet de la hiérarchie des valeurs dans le domaine de la production manufacturière du XXI^e siècle. Au commencement de ce siècle, début du troisième millénaire, on constate la domination d'une philosophie humaniste de la production manufacturière considérée comme modèle idéal pour réussir industriellement dans les affaires. On est dans un domaine de la production où les ressources naturelles sont d'une importance majeure, au milieu de l'interface entre l'Homme et la nature. On est au cœur de la métamorphose de la civilisation contemporaine. L'humanisation des entreprises est devenue une évidence hors de tout doute, en particulier dans l'industrie manufacturière de l'automobile. Le modèle tayloriste appliqué à l'automobile était imposé au commencement du siècle passé comme « le » modèle à imiter par toute l'industrie avec un succès incontestable. Il était inspiré dans la plus pure tradition de soumission où le raisonnement et la participation des ouvriers et employés étaient totalement exclus. Maintenant, c'est encore une fois l'industrie automobile qui prend le leadership apportant « le » nouveau modèle de gestion manufacturière et entrepreneuriale. (Liker & Meier, 2004) Il est explicitement humaniste et écologique et la *Toyota Way* ou *Toyota Production System* (TPS), provenant de l'Orient, est au sommet. Il s'impose actuellement dans les pays industrialisés. Dans la décennie des années 2010, la tendance humaniste se retrouve déjà comme tendance lourde dans toutes sortes d'entreprises, même dans les institutions publiques qui pourraient en sembler très éloignées, par exemple, la santé.³ Le modèle du toyotisme (mot introduit dans le vocabulaire de plusieurs langues) se positionne ainsi en tête comme modèle de gestion des entreprises en général. Les conférences, les publications, les articles scientifiques et les cours de formation de la *Toyota Way* se sont multipliés et le système Toyota apparaît comme une condition incontournable de saine et efficace gestion.⁴ Dans les revues qui

³ C'est le cas du Québec, entre autres.

⁴ Nous prenons ici comme données non seulement l'exposé de Jeffrey K. Liker et K. Meier, devenu un classique, mais aussi de revues de divulgation destinées aux femmes et hommes d'affaires où se reflètent les grandes lignes utilisées dans la pratique par les formateurs de la *Toyota Way*.

parlent de gestion entrepreneuriale, on voit à la première loge « *le perfectionnement des employés dans la production et le respect de la personne et des équipes* ». La *Toyota Way* est élevée au rang de premier principe de la gestion. L'humanisation des relations de travail et de production ne pouvait pas être plus claire comme tendance lourde qui caractérise l'idéal d'une entreprise contemporaine. On est au pôle opposé du taylorisme ignorant l'intelligence des ouvriers pour ne considérer que leurs mouvements répétitifs d'automates. On est loin aussi de l'utilitarisme, pour qui le bénéfice économique du grand nombre prime, ce qui se traduit dans l'exclusif bénéfice des actionnaires, et est supérieur à la considération humaine dans la hiérarchie des valeurs. Dans les usines de Toyota, dit un employé qui a travaillé comme cadre pendant 12 ans, « *l'organigramme doit être lu à l'envers [...] Il n'y a aucun privilège pour les dirigeants : aucune place de stationnement ne leur est réservée, les bureaux sont à aires ouvertes et tout le monde mange à la même cafétéria [...] Les gestionnaires sont formés de façon à servir les employés qui, eux, servent les clients [...] Les prérogatives les plus importantes sont celles du client, du concessionnaire et de l'équipe de production* ». (Simard, 2001, p. 35). La vision humaniste met au centre l'émancipation et le respect de la femme et de l'homme au travail. Toyota arrive à affirmer que « *son avantage compétitif repose sur ses employés et sur leur capacité à résoudre des problèmes et à innover* » (Simard, 2001, p. 37).

De l'idéal humaniste à la réalité humaine : Nommer autrement le développement

Le développement, rattaché étroitement encore à la néomodernité, ne mérite pas le mot durable comme adjectif. La figure serait différente si l'économie qui le soutient revenait à ses origines, c'est-à-dire définie comme *Oikonomía* par les anciens Grecs. Ils voulaient signaler par là l'harmonie entre l'Homme et la nature qu'ils caressaient pour leur demeure. Le mot économie vient du grec ancien *oikonomía*, terme composé de *oikos* maison, dans le sens de patrimoine et de *vóμος*, norme, ce que signifiait dans le temps « administration de la maison », sous-entendu : pour soutenir la vie domestique. Pour le développement durable, les écosystèmes sont l'habitat même des êtres vivants, l'Homme inclus. L'écosystème le plus grand est la biosphère de la planète Terre, notre grande maison où nous habitons tous ensemble. Nous sommes des animaux

rationnels, nous ne sommes pas un à-côté périphérique de la nature. Nous sommes la nature elle-même, un ensemble d'êtres vivants nous entourent. La néomodernité, théoriquement, ne laisse pas de place au capital écologique, social et humain, parce que, pour elle, ils sont convertibles en argent. Aujourd'hui, il y a un retour forcé à l'*oikonoμία* parce que la nature a commencé à signaler de manière frappante que la grande maison, qui est le globe planétaire, a commencé à craquer. Des définitions de développement durable, dans lesquelles l'*oikonoμία* et l'écosystème sont au centre, deviennent de plus en plus fréquentes. Citons un exemple provenant du dehors des cercles scientifiques, mais sans aucun doute inspiré par la science. Voici la définition de la fondation britannique Forum pour le futur (*Forum for the future*) : « *Le développement durable est un processus dynamique qui rend la population capable de réaliser son potentiel et d'améliorer sa qualité de vie tout en protégeant et mettant en valeur les systèmes qui soutiennent la vie sur terre* »⁵ (*Forum for the future*, 2011). On est encore loin de cet idéal. On est encore loin aussi d'être en mesure de définir le développement de manière univoque. Alors, plutôt que de faire une définition, nous préférons nous demander : quand un « développement » peut-il être appelé un véritable développement? Ce qui est l'équivalent de se demander : quand est-il véritablement durable? C'est ce que nous avons essayé de faire ici à partir d'une vision du long terme où le contexte du « développement » est cerné à l'intérieur de l'évolution, de l'Histoire, de la biohistoire, de la culture, de la civilisation, de l'éthique, de l'humanisme qui est apparu dans l'industrie et dans un contexte économique d'*oikonoμία*. Celle-ci devient le substantif. Voici ce que ça donne : *un développement devient durable quand il fait évoluer l'harmonie de la biodiversité d'un écosystème dont les humains font partie.*

Références bibliographiques

Boyden, S. V. (1987). *Western civilization in biological perspective : patterns in biohistory*. Oxford, University Press.

Chabroll Cherrettini, A.-M. (2007). *La vision du monde de Wilhelm von Humboldt*, ENS, Lyon, 2007. Critique of Judgement, 1790, part on, book two, section 26, Dans Naugle, D. K., *Worldview. The history*

⁵ *Forum for the future* <http://www.forumforthefuture.org/what-is-sd>, 14 octobre 2011.

- of a Concept*, (2002, p. 58-59), Cambridge, M, Ehrmann Publishing Co.
- Diamond, J. (2005). *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Paris, Gallimard.
- Gabillier, P. (1999). *Savoir anticiper, les outils pour maîtriser son futur*. Paris, France : ESF.
- Gaudet, M. (2001). *Manuel de prospective stratégique. L'art et la méthode*, vol. II. Paris, Dunaud.
- Kamata, S. (2008). *L'usine du désespoir*, Paris, Demopolis.
- Liker, J.-K., & Meier, D. (2004). *The Toyota Way*. New York, McGraw-Hill.
- Lipovetsky, G. (1983). *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*. Paris, Gallimard.
- Polanyi K. (1983). *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps (1944)*. Paris, Gallimard.
- Rada Donath, A. (2003). *Du développement à la renaissance des régions*. Chicoutimi, GRIR-JCL.
- Salomé, J. & Potié, C. (2000). *Oser travailler heureux. Entreprendre et donner*. Paris, Albin Michel.
- Simard, R. C. (2009). Toyota a placé ses employés au cœur de sa stratégie. Entrevue à Michael Hoseus. *Revue Les affaires*, 35.
- Spiegelberg, H. (1960). *The phenomenological Movement, a historical introduction*. The Haghe : Nijhoff.

REVITALISER LES TERRITOIRES GRACE A L'ÉCONOMIE SOCIALE : LE CAS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN¹

Fatoumata DIADIOU, UQAC

Marielle TREMBLAY, UQAC

Pierre-André TREMBLAY, UQAC

Suzanne Tremblay, UQAC

Introduction

L'économie sociale constitue un secteur d'activité dont les premières pratiques remontent au 19^e siècle. Si le concept ne fait pas l'objet d'une définition unanime, quelques-uns de ses contours offrent des points de convergence. Elle est constituée d'organisations différentes des entreprises privées et des entreprises publiques et qui poursuivent des missions à la fois sociales et économiques. Ces entreprises d'économie sociale englobent un ensemble diversifié d'organisations ayant des statuts juridiques différents : organisation sans but lucratif, coopérative, mutuelle et fondation. Elles partagent certaines valeurs comme la gestion démocratique, l'autonomie de gestion par rapport à l'État, la participation et la responsabilisation des membres aux activités, la valorisation des services plutôt que le profit ainsi que la primauté de la personne sur le capital dans la répartition des surplus (Chantier de l'économie sociale, 2009).

Le contexte socio-économique qui a sous-tendu l'apparition des entreprises d'économie sociale au 19^e siècle en Europe est fortement marqué par la volonté de contrer les effets négatifs du capitalisme. Cependant, leur résurgence au cours du 20^e siècle revêt un autre cachet. En effet, les entreprises d'économie sociale constituent une réponse innovatrice aux limites du marché et de l'État à assurer de meilleures conditions de vie à certaines populations (Favreau, 2008a). Cette réapparition de l'économie sociale n'a pas manqué de susciter un vif intérêt chez les chercheurs. Au Québec, à partir de 1996, on assiste à une floraison d'écrits sur les entreprises d'économie sociale, dont une bonne partie décrit l'implantation et l'ampleur de

¹ Cet article sera publié dans la revue *Économie et Solidarité*, sous le titre : Les contributions des entreprises d'économie sociale à la revitalisation des territoires au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à paraître en 2013.

l'économie sociale dans les différentes régions de la province. Dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, un premier portrait statistique a été publié en 2010².

Dans le but d'approfondir les informations fournies par cette première recherche quantitative, notre étude a cherché à exposer les *représentations* que les acteurs se font d'eux-mêmes, de leurs actions et du développement de leur milieu. Cette recherche tend donc à favoriser la réflexivité pour mieux cerner la contribution d'un acteur présent sur la scène locale. L'exercice est nécessaire si l'on veut éviter l'instrumentalisation de l'économie sociale par les autres acteurs présents dans le débat sur les enjeux importants que sont l'avenir de la démocratie dans l'espace public, la lutte à la pauvreté, la diversification de l'économie locale, la dévitalisation des territoires, etc.

L'analyse des données présentées dans cette recherche a été faite selon les perspectives du développement social, du développement économique communautaire et de l'économie sociale comme porteuse d'une économie plurielle, ainsi que celle de la revitalisation intégrée des territoires³.

Nous avons utilisé un échantillon par quota. Au départ, une centaine d'entreprises d'économie sociale, réparties dans les quatre municipalités régionales de comté (MRC) de la région et dans la Ville de Saguenay ont été contactées. Des organismes joints, 32 entreprises d'économie sociale et 9 organismes de soutien⁴ ont accepté de participer aux 5 entrevues de groupe. Un groupe de discussion a été formé avec les organismes de soutien uniquement, alors que les quatre autres étaient composés d'entreprises d'économie sociale. Les thèmes abordés au cours de ces groupes de

² Le premier portrait quantitatif a été réalisé en 2010 par notre équipe de recherche. Il s'intitule *Le portrait de l'économie sociale au Saguenay—Lac-Saint-Jean*, et il avait pour but de cerner l'importance de l'économie sociale en essayant de chiffrer sa valeur dans la région.

³ Lévesque, B. 2008; Leseman F., et Ulysse, P.J., 2007; Tremblay, P.A et al. ,2008; Tremblay P.A., Tremblay, M., Tremblay S., 2006; Tremblay, S. 2009.

⁴ Les organismes de soutien sont des entités publiques locales qui ont pour but d'accompagner les entreprises d'économie sociale dans la réalisation de leurs objectifs. Leur apport consiste à promouvoir, financer ou développer l'expertise, etc., des entreprises d'économie sociale.

discussion tournaient autour de trois grands volets : le sentiment d'appartenance à l'économie sociale, la vie démocratique dans les entreprises d'économie sociale ainsi que les impacts, enjeux et perspectives des entreprises d'économie sociale.

Cet article traite de ce dernier grand thème et s'intéresse spécifiquement à l'analyse des répercussions sociales et économiques des entreprises d'économie sociale sur leur territoire. Il cherche à comprendre la manière dont l'économie sociale apporte des réponses concrètes à des problèmes sociaux vécus par les populations. Les contributions économiques découlant des entreprises d'économie sociale seront aussi présentées afin de faire ressortir leurs répercussions sur le plan économique. En dernier lieu, l'analyse du rôle joué par les entreprises d'économie sociale dans la revitalisation des territoires cherchera à percevoir les rapports qu'elles entretiennent avec leurs communautés.

Pour mieux saisir la situation sociale, économique et démographique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, rappelons brièvement quelques données démographiques. La population régionale était estimée à 271 250 personnes en 2010 (Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 2010) et elle est en nette régression. En effet, selon les données prospectives, la population régionale connaîtra une baisse qui la situera entre 225 000 et 230 000 personnes en 2050 (Proulx, 2007). Sur le plan économique, l'absence de diversification des leviers économiques confine la région dans une crise de l'industrie du bois, de l'investissement et du développement entrepreneurial (Proulx, 2007). Cette situation économique engendre l'aggravation de certains problèmes sociaux tels que la dévitalisation des territoires, conséquence de nombreux fléaux sociaux comme le fort taux de chômage (9,3 % en 2006 contre 7 % pour l'ensemble du Québec) (Statistique Canada, Recensement 2006), la pauvreté, le déclin démographique, etc. Plusieurs initiatives ont tenté de résorber ces dysfonctionnements. L'économie sociale en constitue une, car elle met en œuvre des actions dont la finalité vise le développement social et économique de cette région.

Les retombées sociales des actions des entreprises d'économie sociale

Cette partie traite des apports des entreprises d'économie sociale en matière de retombées sociales sur l'individu et sur la communauté. La société québécoise, à l'instar de beaucoup d'autres sociétés, traverse des crises sociales liées à la fracture sociale, l'exclusion, la fragmentation des familles, la dévitalisation des communautés, etc. La mobilisation lancée par les acteurs de l'économie sociale tente de répondre à ces problèmes vécus par certaines personnes ou communautés vulnérables ou marginalisées. Les impacts sociaux des entreprises d'économie sociale seront présentés en considérant divers types d'intervention visant l'intégration sociale et professionnelle et la lutte à la pauvreté.

L'intégration sociale

En étant des lieux de socialisation, les entreprises d'économie sociale ont des retombées sur les populations et sur les territoires du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Elles favorisent cela par des conditions d'adhésion qui permettent à toute personne qui le désire de devenir membre et de participer aux activités. À cet égard, cette dimension de la socialisation se rapproche de celle vécue dans les organismes communautaires⁵.

Selon nos répondants, la participation bénévole constitue un moyen de faire valoir et de renforcer les compétences individuelles. Comme le souligne l'un d'eux : « *Et il y en a [...] qui veulent apporter une contribution. [...] ils veulent mettre leurs compétences à contribution* » (FG 1). Sur ce registre, par exemple pour le chômeur ou le travailleur qui vient donner un coup de main, l'entreprise d'économie sociale offre un cadre de valorisation et de réalisation personnelles : « *Par le temps bénévole qu'ils donnent, tu les valorises plus parce que tu vas chercher dans ce qu'ils connaissent le plus et dans ce qu'ils aiment faire aussi [...]* » (FG 5). Ainsi, les entreprises d'économie sociale favorisent l'estime de soi et offrent une occasion aux personnes de se sentir utiles. Cette participation individuelle ne produit pas seulement une valorisation personnelle, elle contribue aussi à renforcer les liens

⁵ Pour en savoir plus à ce sujet voir *Portrait de la contribution sociale et économique des organismes communautaires de Ville de Saguenay* (Boivin, Siméon et Tremblay 2008).

entre les personnes, d'une part, et entre les personnes et les entreprises d'économie sociale, d'autre part. Dans le même sens, Jacques Caillouette montre que les entreprises d'économie sociale permettent de renforcer les habiletés individuelles et collectives :

Le bénévolat est une école pour plusieurs : [...], il favorise le développement de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences. Ces compétences habilitent les acteurs sur un plan individuel, mais également collectif (Caillouette, 2010, p. 60).

Notre recherche montre que si certains membres recherchent dans les actions des entreprises d'économie sociale une forme de valorisation personnelle, d'autres y trouvent aussi un moyen de rompre avec l'isolement dans lequel ils vivent. En effet, l'accessibilité des critères d'adhésion aux entreprises d'économie sociale facilite l'intégration sociale de personnes vivant dans la solitude et l'isolement. Un répondant affirme : « *Sûrement, parce qu'en impliquant les gens au mode coopératif, à l'intérieur de notre coopérative, les gens sont moins isolés, ils viennent plus vers nous, s'informent, participent plus, autrement dit* » (FG 1). Dans cette optique, les impacts sociaux des entreprises d'économie sociale peuvent s'évaluer sur le plan du renforcement des liens sociaux pour des personnes isolées. Sur un autre plan, le constat posé par certains répondants explique le lien qui peut exister entre l'isolement, la pauvreté et l'économie sociale.

La lutte à la pauvreté

Les personnes qui reçoivent les services des entreprises d'économie sociale présentent des profils socio-économiques multiples allant des problèmes financiers à l'exclusion sociale. Les entreprises d'économie sociale développent des activités accessibles qui tentent de résorber ces difficultés notamment pour briser l'isolement et lutter contre les difficultés économiques. Un répondant explique comment son organisme participe à la lutte contre l'exclusion : « *Quand elles (les femmes) ont toujours à sortir les sous, elles ne sont pas en mesure de participer, donc elles s'isolent. Tandis qu'en ayant des activités gratuites, c'est sûr qu'elles vont être intéressées à participer* » (FG 1). Un autre répondant explique la portée intégratrice d'activités qui répondent à des besoins à la fois économiques et sociaux : « *Bien, c'est les cuisines collectives et c'est des rencontres sociales aussi. Alors,*

ça accueille des personnes démunies financièrement » (FG 1). En conséquence, les services des entreprises d'économie sociale procurent une solution de rechange aux personnes qui vivent à la fois dans la précarité et la solitude.

Cette accessibilité financière des activités des entreprises d'économie sociale se manifeste aussi par les coûts moindres des services vendus. Cette forme de lutte contre l'exclusion des personnes pauvres revêt une importance capitale selon un répondant : « *On parle de l'impact au niveau de l'accessibilité des services [...] qui permettent d'avoir des services à moindre coût* » (FG 3). Cette participation des entreprises d'économie sociale peut être considérée comme un moyen d'apporter une autre forme d'assistance pour répondre aux besoins sociaux à des coûts plus bas, à l'exemple des services offerts par les entreprises d'économie sociale en aide domestique.

En définitive, les entreprises d'économie sociale permettent d'aider à l'intégration des populations appauvries ou marginalisées. Ce volet de l'économie sociale qui veut insérer socialement les personnes constitue une stratégie développée par ces entreprises pour favoriser l'intégration sociale.

L'insertion professionnelle

Les interventions des entreprises d'économie sociale présentent plusieurs facettes. Comme nous l'avons déjà souligné, certaines d'entre elles aident à améliorer les conditions de vie. D'autres favorisent la valorisation des personnes en leur fournissant les outils qui leur permettront de se prendre en charge. Cette forme d'intervention vise les personnes sur le plan individuel et selon leurs besoins spécifiques. Un des répondants rencontrés mentionne en ce sens : « *Au lieu de donner un service et d'aider dans une action charitable, bien, tu aides autrement en donnant des outils* » (FG 57). D'ailleurs, certaines entreprises d'économie sociale s'intéressent à l'intégration professionnelle pour faciliter l'insertion de personnes éloignées du marché du travail. Par la formation, les entreprises d'économie sociale augmentent les chances de ces personnes de se trouver un emploi. Ce renforcement des capacités contribue à améliorer les compétences et à procurer des retombées financières sous forme de salaires. Cette façon de renforcer la dignité des

individus est exprimée par un répondant qui ajoute que ces personnes se réalisent socialement et financièrement.

Et si on parle d'entreprises d'insertion, encore là c'est qu'on améliore les compétences et on procure une forme de dignité aussi [...], bien, on est en train de mettre en action des gens qui sont exclus du marché du travail pour x, y raisons (FG 5).

L'insertion sur le marché du travail est souvent l'un des objectifs des entreprises d'économie sociale et certaines constituent de véritables pourvoyeuses d'emplois. Ces entreprises travaillent avec des personnes qui, pour une raison ou une autre, présentent une accessibilité à l'emploi limitée, comme celles qui ont quitté le marché du travail depuis longtemps ou ne l'ont jamais intégré. À ce sujet, un informateur affirme : « *On parle de création d'emploi, on fait beaucoup de réinsertion sur le marché du travail [...], c'est un impact important* » (FG 3).

Ainsi, il apparaît que les entreprises d'économie sociale représentent des cadres de convergence collective dans lesquels les membres et les bénéficiaires se réalisent individuellement et collectivement. À cet égard, l'économie sociale semble une formule d'appropriation des solutions porteuses d'espoir, car elle repose sur une collectivisation des besoins et des aspirations des individus. Par l'implication bénévole, des interactions étendues aux bénéficiaires se créent et se renforcent. Un peu dans le même sens, Jacques Caillouette mentionne que les entreprises d'économie sociale : « [...] *permettent aux acteurs de se rencontrer, de se connaître dans un nouveau contexte, de se construire une histoire commune et éventuellement de partager un sentiment d'appartenance commun* » (Caillouette, 2010, p. 60).

Les entreprises d'économie sociale offrent ainsi aux différentes personnes qui composent les communautés d'un territoire une façon d'apporter des réponses à leurs problèmes individuels et par extension à ceux de leurs communautés. Ces actions permettent de composer avec les paradoxes d'un État post-providentiel qui doit, dorénavant, impliquer les entreprises d'économie sociale. C'est d'ailleurs pour ces raisons que, de plus en plus, les entreprises d'économie sociale sont impliquées dans des partenariats avec les pouvoirs publics.

Le partenariat

Le portrait de l'économie sociale au Saguenay–Lac-Saint-Jean confirme le nombre important et la diversité des entreprises d'économie sociale. Nous avons aussi constaté l'intensité des rapports entre les entreprises d'économie sociale sous forme de réseautage et de lieux de réflexion. On y mentionne que 52 % des répondants perçoivent un grand impact de ces organisations sur le développement de partenariats, 17 % y voient un impact moyen et seulement 13 % y trouvent peu ou pas d'impact (Tremblay, S. et al., 2010, p. 76). Les données colligées pour cette recherche témoignent que les entreprises d'économie sociale intervenant dans le même domaine d'activités ou ayant des missions connexes ou complémentaires s'organisent souvent en réseaux, ce qui procure un cadre où des liens se créent et se renforcent. Cette interactivité permet de développer une synergie entre les entreprises d'économie sociale et les localités. Deux des répondants relatent à ce sujet les exemples des projets des producteurs fruitiers et du recyclage : « Avec le volet arbres fruitiers, c'est tout le réseau qu'on veut développer à partir des différents types de productions. On a 15 variétés qu'on a plantées, ça va permettre de créer ces réseaux aussi » (FG 1). « On développe des plateaux avec des objets recyclés, en partenariat avec les autres et on s'associe aussi » (FG 1).

Les coopérations ne se limitent pas au développement d'activités entre les entreprises d'économie sociale. Elles impliquent parfois d'autres acteurs évoluant dans le même milieu : « On a une très belle collaboration avec tous les organismes du milieu » (FG 2). Les entreprises d'économie sociale interagissent sur diverses tribunes publiques et lieux de concertation et elles nouent aussi des relations avec certaines institutions publiques locales. Sources de reconnaissance, ces collaborations avec les institutions publiques favorisent le partenariat avec les entreprises d'économie sociale. En collaborant avec les pouvoirs publics locaux, les entreprises d'économie sociale sont plus proches des instances de prise de décision. Elles peuvent alors tenter d'influencer certaines décisions et cela peut constituer un moyen de défense des intérêts des populations comme l'affirme un informateur : « Ça permet d'avoir un œil [...] appelons ça un œil actif sur l'évolution et l'intervention auprès des élus d'une certaine façon et auprès du grand public en général aussi » (FG 1).

Les partenariats favorisent les interactions entre les entreprises d'économie sociale ainsi que leur capacité d'action. Ils renforcent les rapports avec d'autres acteurs locaux et ils constituent un moyen d'inciter à la concertation entre organismes publics locaux et entreprises d'économie sociale. Les partenariats avec les institutions publiques locales peuvent constituer une forme de reconnaissance de la contribution sociale et économique des entreprises d'économie sociale (Savard et al., 2010).

En résumé, sur le plan des répercussions sociales, les interventions des entreprises d'économie sociale améliorent les conditions de vie des populations. Lors des groupes de discussion, les participants ont estimé que les entreprises d'économie sociale facilitent l'insertion sociale des populations par la mise en œuvre d'activités collectives. Elles participent à la lutte à la pauvreté par leur apport en matière d'insertion professionnelle des personnes qui vivent des conditions financières difficiles et elles oeuvrent à la recomposition sociale des communautés par les partenariats et la synergie qui se développent en leur sein. En cela, on peut dire que les impacts sociaux des entreprises d'économie sociale ressemblent beaucoup à ceux des organismes communautaires, puisque ceux-ci travaillent également à réduire l'isolement social des personnes, à développer leur prise en charge et leur autonomisation et à améliorer leurs conditions socio-économiques (Boivin et al., 2008; Tremblay, S., 2006, 2009).

Les impacts économique des entreprises d'économie sociale

La contribution économique des entreprises d'économie sociale fera l'objet de cette section. Ces impacts seront présentés sous l'angle de bénéfices réalisés et de coûts évités. Selon les données figurant dans le portrait de l'économie sociale au Saguenay—Lac-Saint-Jean (Tremblay, S. et al., 2010), et confirmées par les commentaires recueillis au cours des cinq entrevues de groupes sur l'ensemble des pratiques des entreprises d'économie sociale, trois aspects prédominant pour les personnes et les territoires : les investissements réalisés, les emplois créés et les ristournes accordées aux populations. Nous les envisagerons tour à tour.

Les investissements effectués par les entreprises d'économie sociale

Comme les entreprises privées, les entreprises d'économie sociale ne peuvent se soustraire à l'exigence de la rentabilité financière, sur

laquelle repose la pérennité d'une entreprise. Elle se mesure par la réalisation de profits.

Les retombées économiques des entreprises d'économie sociale se matérialisent sous la forme de salaires, loyers et immobilisations, mais aussi sous celles de la vie démocratique, des représentations, de la formation, du fonctionnement, etc. En nous référant aux données compilées dans le portrait de l'économie sociale, il apparaît que les dépenses réalisées par les 118 entreprises d'économie sociale de la région qui ont participé à l'étude s'élevaient à 119 506 417 \$ par année (Tremblay, S. et al., 2010, p. 44). La répartition des dépenses selon les secteurs d'activité montre que les trois secteurs d'activité les plus importants sont: les ressources naturelles, au premier rang avec 40 millions de dollars de dépenses, suivi du domaine de l'agroalimentaire avec 26 millions de dollars. En troisième position se trouve le secteur des services aux personnes avec des dépenses de 24 millions de dollars (Tremblay, S. et al., 2010, p. 45).

Les entrevues de groupes confirment l'importance des investissements des entreprises d'économie sociale. Comme le souligne un répondant: « *Les projets d'investissement sont actuellement de l'ordre de 300 000 \$ et 500 000 \$ qui sont sur la table* » (FG 1). L'ensemble de ces investissements génère un flux de revenus supplémentaires déclencheurs d'effets multiplicateurs. Ainsi, l'économie sociale contribue à la diffusion de la richesse sous forme de création d'emplois, de salaires, de ristournes, etc. dont les ménages demeurent les principaux bénéficiaires.

La création d'emplois

Le taux de chômage observé dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est à l'origine de beaucoup de problèmes comme la faible rétention des immigrants, l'exode des jeunes, etc. En plus des solutions apportées par les autres acteurs sociaux et économiques, les entreprises d'économie sociale proposent d'autres possibilités génératrices d'emplois. L'étude menée en 2010 auprès des entreprises d'économie sociale de la région montre qu'elles emploient 2 084 personnes (Tremblay, S. et al., 2010, p. 24).

Les salaires et avantages sociaux sont une des principales retombées des entreprises d'économie sociale. Ils représentent 65 667 490 \$, soit plus de 54 % des dépenses effectuées par ces entreprises au niveau

régional (Tremblay, S. et al., 2010, p. 44). L'octroi de ces montants a des répercussions, ce qui a d'ailleurs été souligné par un répondant : « *Ça a un impact économique important, ça peut être entre 200 000 \$ et 250 000 \$ de salaires qu'on verse annuellement* » (FG 2). Les retombées salariales des entreprises d'économie sociale permettent à des familles de s'acquitter de leurs dépenses courantes comme l'épicerie : « *Donc, c'est 200 épiceries par semaine qu'on se dit souvent, ce n'est quand même pas négligeable* » (FG 3).

Les retombées locales, la promotion des entreprises et la redistribution de ristournes

L'économie sociale engendre aussi des retombées économiques sur les milieux local et régional en participant au développement d'autres activités commerciales comme l'achat de matériel : « *Les sous qu'on fait avec ça, on les redonne à la population en termes de location d'équipement* » (FG 4). En s'approvisionnant auprès d'entreprises locales, elles contribuent aussi à les renforcer comme en témoigne un informateur : « *On s'approvisionne en biens et services le plus possible de produits régionaux et auprès de fournisseurs locaux pour des raisons évidentes* » (FG 2).

De plus, dans les coopératives, les surplus qui ne sont pas réinvestis peuvent être remis aux membres sous forme de ristournes. Il s'agit d'un partage d'une partie des bénéfices de l'entreprise entre les membres, à la fin de l'année budgétaire. Les données tirées du portrait statistique montrent que 32 % des entreprises coopératives répondantes (13 entreprises au total, dont 10 situées en milieu rural) procèdent à la redistribution de ristournes. Dans le même sens, un participant aux groupes de discussion mentionne le cas d'une entreprise d'économie sociale qui génère d'importantes ristournes : « *On s'est limité à une ristourne de 1 400 000 \$ par année* » (FG 4). Les ristournes versées aux membres des coopératives constituent ainsi des ressources financières qui peuvent contribuer à l'enrichissement des individus et au développement des territoires.

En plus des revenus récoltés par les populations, l'État québécois bénéficie des retombées économiques sous forme de taxes, d'impôts et de coûts évités (en prestations sociales de personnes en chômage, désinstitutionnalisation des personnes âgées et/ou handicapées, etc.),

comme le mentionne Gadrey (2004) dans une recherche menée sur l'utilité sociale des entreprises d'économie sociale.

L'apport des entreprises d'économie sociale dans ce domaine est donc indéniable au niveau régional. Cependant, cette participation demeure moins connue, car elle apparaît à l'ombre des autres solutions. La méconnaissance de la participation des entreprises d'économie sociale est due, selon les informateurs, au fait que leur contribution n'est pas quantifiée adéquatement. C'est d'ailleurs pour pallier à ce manque qu'un répondant propose d'inclure la part de l'économie sociale dans l'économie régionale :

On travaille tellement avec des entreprises en économie sociale, dans le fond [...] il y a l'entreprise privée qui en fait un bout, mais tu as les entreprises en économie sociale qui font un autre bout aussi là et l'impact est majeur. Il faudrait quantifier, un moment donné c'est ça qui serait intéressant, de dire regarde [...] c'est tant de pour cent de l'économie régionale et [...] (FG 5).

En résumé, les données montrent que l'existence de l'économie sociale permet aux populations d'entreprendre selon leur propre vision de l'entrepreneuriat. Cela a pour effet d'enrichir la scène de l'entrepreneuriat local en proposant des débouchés différents du modèle traditionnel. Cette gamme de possibilités est perçue comme un impact des entreprises d'économie sociale, c'est-à-dire celui de mettre à la disposition des populations un modèle d'affaires adapté à leurs réalités sociales et économiques. Sur ce point, les organismes de soutien de l'économie sociale et les entreprises sont unanimes quant à l'alternative que constitue l'économie sociale par rapport à l'entreprise privée, dans la mesure où l'économie sociale sert à combler le vide laissé par les entreprises privées et publiques dans certaines communautés. Puisque ces multiples actions ont pour lieu de prédilection le territoire, nous allons tenter de découvrir si le rapport que l'économie sociale entretient avec son milieu lui confère une certaine spécificité.

L'économie sociale et la revitalisation des territoires

L'économie sociale cohabite avec les autres acteurs sur les scènes locale et régionale. Elle s'intègre dans une dynamique plurielle aux côtés de l'économie marchande et de l'économie publique. Par les

initiatives sociales et économiques qu'elle suscite, elle peut être un moteur de développement territorial. Les résultats de notre recherche montrent que l'économie sociale peut amener une certaine diversification de l'économie locale.

Nous avons cherché la connectivité qui peut exister entre l'économie sociale et son milieu d'implantation. Il en est ressorti une certaine réciprocité qui découle des influences mutuelles s'exerçant entre l'économie sociale et les territoires. En effet, la création et le développement d'entreprises d'économie sociale résultent souvent d'une mobilisation territoriale qui veut rendre meilleures les conditions de vie des populations; en même temps, l'économie sociale peut fournir une contribution intéressante à la redynamisation des localités. Il existe un lien entre la mobilisation des communautés pour la création d'entreprises d'économie sociale et leur revitalisation.

Le territoire, un cadre propice à la création d'entreprises d'économie sociale

Une recherche menée sur les conditions d'émergence et l'ancrage territorial des entreprises d'économie sociale au Saguenay—Lac-Saint-Jean (Tremblay, S., 2010) faisait ressortir, entre autres, l'appartenance des populations à un territoire comme un facteur d'émergence d'entreprises d'économie sociale. Notre étude montre, elle aussi, que l'appartenance à un milieu favorise l'émergence des entreprises d'économie sociale. L'enjeu est souvent de répondre à des besoins locaux existants. Ainsi, à la suite de Louis Favreau (2008b), qui énonçait l'hypothèse selon laquelle les territoires constituaient des lieux d'ancrage et d'identité, notre analyse situe la création des entreprises d'économie sociale comme la résultante des rapports sociaux inscrits dans un territoire et qui suscitent la prise en main des acteurs locaux.

Notre étude permet aussi de constater la présence d'autres facteurs qui renforcent les liens que les entreprises d'économie sociale entretiennent avec leur territoire et qui font que l'appartenance à un milieu favorise la création de ces entreprises. Leur émergence semble découler de la volonté commune d'un groupe vivant une situation d'insatisfaction. Nous avons cherché à comprendre comment l'économie sociale contribue à dynamiser les localités.

L'économie sociale et la construction sociale des territoires

Le développement de l'économie sociale renvoie aux individus et aux conditions de la construction de leur identité, qui peuvent être reliés à la notion de territoire. Comme le rappelle Louis Favreau (2008b), l'économie sociale, par son caractère rassembleur lié à son approche transversale et inclusive, peut constituer un cadre favorable à la construction d'une solidarité active.

Plusieurs des répondants ont rappelé que la dimension collective des entreprises d'économie sociale constitue un avantage pour les territoires locaux. Cette collégialité se situe dans la capacité des membres à partager aussi bien les responsabilités que les retombées des activités. Ils ont souligné également le niveau de prise en charge collective des problèmes susceptibles de survenir dans les organisations. Cette motivation à résoudre les difficultés est présentée comme un atout pour les entreprises d'économie sociale. C'est d'ailleurs ce qui favorise leur survie et leur permet souvent de résoudre les difficultés qu'elles rencontrent. Un répondant compare cette motivation à ce qui se passerait dans une entreprise privée. Il affirme ainsi : « *Dans notre histoire on a traversé des crises, sans le CA et l'enracinement qu'on a, on aurait fait faillite c'est clair. Si ça avait été une entreprise privée, ça aurait fait faillite* ». (FG 1). En effet, la capacité des membres des organisations à s'impliquer davantage pour assurer le fonctionnement de leur structure est perçue ici comme une source de viabilité.

Comme l'ont affirmé plusieurs répondants, les entreprises d'économie sociale détiennent des avantages qui les rendent plus compétitives que les entreprises privées. Parmi ceux-ci, le fait que les initiatives proviennent de personnes habitant une même localité leur accorde une valeur territoriale supplémentaire. L'ancrage dans le milieu constitue l'un des avantages concurrentiels dans la mesure où les populations auront tendance à s'approprier le projet de développement de leur territoire. Ainsi, les populations vont, par exemple, s'approvisionner auprès des entreprises d'économie sociale locales plutôt que d'acheter les produits des entreprises privées. En définitive, l'économie sociale serait un cadre dans lequel les populations développent des projets sociaux pour maintenir la vitalité de leur territoire. Nous traiterons ce sujet dans les prochains paragraphes.

L'économie sociale et la revitalisation intégrée des territoires

La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est confrontée à la dévitalisation de certaines parties de son territoire. Parmi les indicateurs pour analyser ce phénomène ressortent, entre autres, un taux de chômage élevé, un taux d'emploi bas, des revenus faibles (Tremblay, S., 2009, MAMROT, 2008). À cela il faut ajouter l'exode des jeunes et le vieillissement de la population qui contribuent au déficit démographique. Cela place ces territoires dans l'obligation de rechercher des solutions pour assurer leur vitalité. Comment les entreprises d'économie sociale permettent-elles d'atténuer voire de résoudre ces problèmes?

L'articulation entre le secteur de l'économie sociale et son ancrage territorial suggère un angle d'analyse à la fois transversal et comparatif entre les territoires urbains et ruraux. À cet égard, il semble que les pratiques des entreprises d'économie sociale s'inscrivent dans des logiques qui répondent à des spécificités territoriales.

Selon que l'on se situe dans une zone rurale ou urbaine, les formes d'activités diffèrent, car elles s'adaptent aux différentes problématiques auxquelles se confrontent les populations. Pour en rendre compte, nous axerons cette sous-section autour des problèmes qui sont ressortis des différents groupes de discussion : la création d'emplois, l'engagement bénévole et la redynamisation des localités. Ces informations seront analysées en complémentarité avec les résultats ressortis dans le portrait statistique de l'économie sociale au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Les entreprises d'économie sociale se positionnent différemment, selon qu'elles évoluent dans le milieu rural ou dans les zones urbaines. Les secteurs d'activités des entreprises d'économie sociale dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean montrent une certaine bipartition entre le monde urbain et le milieu rural. Ainsi, dans les zones rurales, on retrouve l'agroalimentaire et les ressources naturelles comme domaines de prédilection des entreprises qui se spécialisent dans la transformation de ces produits primaires. Par contre, les entreprises évoluant dans les domaines de l'environnement, de la santé et de l'habitat collectif sont concentrées en milieu urbain. Les arts et la culture, le commerce de détail, les services aux personnes, sont partagés entre le milieu urbain et rural (Tremblay, S. et al., 2010).

La création d'emplois et ses diversités rurales et urbaines

La problématique de l'emploi constitue une préoccupation qui interpelle aussi bien les entreprises du milieu rural que celles du milieu urbain, mais elle se pose avec plus d'acuité dans les zones rurales. D'emblée, il faut dire que la proportion d'emplois créée dans le milieu rural est plus élevée que celle des localités urbaines. Les entreprises localisées dans les zones urbaines représentent 63,55 % du total des entreprises répondantes, tandis que celles du milieu rural comptent pour 36,45 %. (Tremblay, S. et al., 2010, p. 20), mais le nombre d'emplois recensés dans les milieux ruraux et urbains est sensiblement égal : 1 087 (52 %) en milieu urbain et 997 (48 %) en milieu rural (Tremblay, S. et al., 2010, p. 20). Un répondant affirme que dans les localités rurales, la présence de l'économie sociale est primordiale, car elle crée davantage d'emplois : « *Dans les milieux ruraux, dans les régions, dans les grandes villes ça peut être un peu moins, mais pour les milieux ruraux et les régions l'économie sociale est primordiale si on veut maintenir nos services et nos emplois* » (FG 2).

Ce répondant semble donc percevoir les entreprises d'économie sociale comme des pourvoyeurs d'emplois plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'impact des entreprises d'économie sociale sur la création d'emplois est au cœur de la vitalité de certaines zones rurales comme en témoigne un répondant : « *Il y a environ 600 habitants [...], ça fait peut-être une population active de 200 personnes [...] et il y a un moment où on avait 180 employés [...] on en regroupait pas mal* » (FG 2).

Conscients de ces contextes différents, les répondants insistent sur la nécessité d'adapter l'évaluation des répercussions des entreprises d'économie sociale selon leur implantation en milieu urbain ou rural. En effet, ils soutiennent que l'impact de la création d'emplois d'une entreprise d'économie sociale sur un milieu rural est plus important que celui d'une entreprise similaire créant autant d'emplois dans une grande municipalité. Vue sous cet angle, il convient de reconsidérer l'importance de l'économie sociale pour la création d'emplois dans les petites municipalités. Un représentant des entreprises d'économie sociale et des organismes de soutien témoigne de cette contribution dans la citation suivante:

Dans les milieux ruraux, par exemple, les coops forestières [...] contrôlent une grande partie des emplois, donc en termes d'impact c'est important. Tandis que pour avoir la même importance relative dans une ville, par exemple, il faudrait que tu aies une coopérative de 1 000 emplois à Chicoutimi! (FG 5).

L'économie sociale et le déclin démographique

Le déclin est au cœur des contraintes démographiques que vit la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Celui-ci se vit à la fois dans les villages et les quartiers des villes (Tremblay, S., 2009, MAMROT, 2008). Les entreprises d'économie sociale offrent des pistes de solution qui varient selon l'implantation en milieu rural ou urbain des entreprises d'économie sociale comme nous le montre une fine analyse. Par exemple, les entreprises d'économie sociale en milieu rural offrent des services de transport pour éviter les transferts dans les municipalités où se trouvent les services de formation et de santé. De leur côté, les entreprises situées dans les milieux urbains s'activent dans le développement de services aux personnes et dans le logement social afin de retenir leur population et d'améliorer les services. Ainsi, face à un problème commun comme la dévitalisation des villages et des quartiers urbains, les entreprises d'économie sociale peuvent développer des solutions adaptées au milieu urbain ou rural.

La baisse démographique et la relève dans les entreprises d'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale doivent leur présence et leur continuité au concours permanent des bénévoles, mais l'importance des bénévoles dépend du statut juridique des entreprises d'économie sociale. Ainsi, les OBNL comptent plus de bénévoles que les coopératives en raison de leurs activités qui sont plus orientées vers des objectifs sociaux et gratuits. Un répondant en donne un exemple : « *Je fais partie aussi d'une organisation où c'est que du bénévolat, il y a aucun employé* » (FG 1). Elles sont nombreuses à fonctionner sur la base de l'apport des bénévoles. La participation de bénévoles dans ces entreprises d'économie sociale est donc incontournable. Parmi les 1 926 bénévoles recensés dans le portrait de l'économie sociale au Saguenay—Lac-Saint-Jean, 1 718 bénévoles (89 %) œuvrent dans les entreprises d'économie sociale localisées en zone urbaine, alors que 208 bénévoles (11 %) se trouvent dans les entreprises en milieu rural

(Tremblay, S. et al., 2010, p. 56). Cela s'explique par le fait que certaines entreprises d'économie sociale ont du mal à recruter de nouveaux membres dans les zones rurales comme le souligne ce répondant : « *Il y a moins de monde dans les milieux ruraux, donc c'est toujours les mêmes [...] qui sont là depuis des années, des années et des années* » (FG 5).

Cette préoccupation amène certains répondants à identifier la question de la relève comme un défi majeur auquel les entreprises d'économie sociale auront à faire face dans les prochaines années. Selon un répondant : « *L'autre phénomène qui se passe aussi dans une des problématiques, c'est un peu le phénomène de la relève [...] C'est une des faiblesses* » (FG 1). Elle présente aussi la particularité de s'accroître en milieu rural et d'être moins importante en milieu urbain comme le mentionne un répondant. : « *En milieu urbain quand il y a plus de monde, la relève est peut-être plus facile à aller chercher* » (FG 5). C'est pourquoi certaines entreprises d'économie sociale essaient de retenir les jeunes dans leurs milieux pour tempérer ce phénomène. Même si cette solution semble avoir moins de succès en milieu rural, elle pourrait être efficace dans les zones urbaines et rurales.

En résumé, les entreprises d'économie sociale de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean participent au développement des territoires en tentant d'entreprendre des activités qui pourront retenir les populations et dynamiser leur milieu. Elles essaient de créer des emplois, de fournir les services nécessaires à la vie quotidienne des populations et de contrer le déclin démographique afin de préserver la vitalité des communautés. Toutes ces actions ont des impacts positifs sur les territoires, mais elles font face à des contraintes, des difficultés et des défis importants.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît que l'économie sociale définit ses actions en fonction des problèmes socio-économiques qui sont à la base de la dévitalisation vécue dans plusieurs territoires du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Sur le plan social, les entreprises d'économie sociale constituent des espaces dans lesquels les personnes interagissent pour résoudre des problèmes. Elles offrent un lieu de convergence où les personnes trouvent des réponses à leurs

besoins individuels et collectifs. Les entreprises d'économie sociale multiplient les liens sociaux entre les personnes pour lutter contre l'isolement, elles renforcent leurs compétences pour augmenter leur chance d'intégrer le marché du travail, et elles contribuent à lutter contre la pauvreté des personnes et des communautés. À ces stratégies de lutte contre l'exclusion, s'ajoutent d'autres retombées plus directement économiques. Ainsi, les entreprises d'économie sociale participent à la création et à la distribution des richesses dans la région par la création d'emplois, l'investissement et le réinvestissement des profits dans leurs entreprises et leurs territoires d'implantation, l'achat local, etc.

Les répercussions des entreprises d'économie sociale peuvent aussi être analysées dans une perspective de revitalisation intégrée des territoires qui vivent des problèmes de baisse démographique, de chômage chronique, de faible taux d'emploi et de paupérisation, etc. Nous avons pu constater que, sans être une panacée, les solutions prônées par les entreprises d'économie sociale s'adaptent aux réalités socio-économiques et démographiques de chaque territoire d'où elles émergent. Selon qu'elles se situent en milieu rural ou en milieu urbain, les entreprises d'économie sociale tentent d'apporter une contribution spécifique aux besoins manifestés. Nous avons noté ainsi un fort ancrage entre les entreprises d'économie sociale et les territoires.

Globalement, nous pouvons percevoir que le développement social et le développement économique communautaire se conjuguent dans les entreprises d'économie sociale pour le mieux-être des personnes et des communautés. C'est en ce sens que nous pouvons parler d'une contribution des entreprises d'économie sociale à la revitalisation intégrée des territoires. Cela est apparu particulièrement prégnant dans les milieux ruraux qui vivent avec plus d'acuité les effets de la dévitalisation de leurs communautés.

Références bibliographiques

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN (2010). « Plan régional de santé publique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, mise à jour 2009-2012 », <http://www.santesaglac.gouv.qc.ca/web/document/U219/PAR>

[%20Saguenay-Lac-Saint-Jean %202009-2012.pdf](#). Consulté le 09-02-2011.

BOIVIN, Guylaine, SIMÉON, Geneviève et TREMBLAY, Pierre-André (2008). *Portrait de la contribution sociale et économique des organismes communautaires de Ville de Saguenay*, 113 p.

CAILLOUETTE, Jacques (2010). *Les conditions de succès dans l'émergence d'entreprises d'économie sociale en Estrie dans les contextes rural et urbain*, Alliance de recherche universités-communautés économie sociale, Cahier No RQ-05-2010, 68 p.

Chantier de l'économie sociale (2009). *Définition*. <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=871>. Consulté le 24-02-2010.

DIVAY, Gérard, HAMEL, Pierre et al. (2006). *Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée. Démarche d'évaluation*, Montréal, INRS-Urbanisation et société, 260 p.

FAVREAU, Louis (2008a). *Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et des entreprises d'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 326, Collection pratiques et politiques sociales et économiques.

FAVREAU, Louis (2008b). Entreprises collectives et développement des communautés : Une mise en perspective de la dernière décennie de coopération et d'économie sociale au Québec, *Alliance de recherche universités-communautés/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) et la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)*, numéro 12, 35 p.

GADREY, Jean (2004). L'utilité sociale des organisations d'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents. http://www.avise.org/IMG/mediatheque/2004-07_07_Rapport_J_Gadrey_Utilite_Sociale_02-04.pdf, (consulté le 8 juin 2008).

LESEMANN, Frédéric et ULYSSE, Pierre-Joseph (2007). *Lutte contre la pauvreté, territorialité et développement social intégré. Le cas de Trois-Rivières*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 143 p.

LÉVESQUE, Benoit (2008). *Contribution de la nouvelle sociologie économique à l'analyse des territoires sous l'angle de l'économie*

plurielle, in Massicotte, G. (dir.) Sciences du territoire, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp 205-232.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (2008). *Pour une plus grande prospérité et vitalité de nos municipalités. Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées du Québec*, Gouvernement du Québec, 42 p.

PROULX, Marc-Urbain (2007). *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean face à son avenir*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 266 p.

SAVARD, Sébastien, TREMBLAY, Marielle, DIADIOU Fatoumata et GAUVREAU, Sabrina (2010). *Les effets de la reconfiguration du système de santé et de services sociaux sur les pratiques partenariales entre les centres de santé et de services sociaux et les entreprises d'économie sociale en aide domestique. Études de cas à Saguenay : la coopérative de solidarité de services du royaume et le centre de santé et de services sociaux de Jonquière*. Saguenay : GRIR, 182 p.

TREMBLAY, Marielle, TREMBLAY, Pierre André et TREMBLAY, Suzanne (2006). *Le développement social : un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 358 p.

TREMBLAY, Suzanne, TREMBLAY, Marielle, TREMBLAY, Pierre-André et SIMARD, Martin (2010). *Le portrait de l'économie sociale au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Saguenay GRIR/RQRP-ES, 91 p.

TREMBLAY, Suzanne (2009). *Interventions de quartier, recomposition sociale des communautés et reconversion du développement* » in Pierre-André Tremblay et Jacques L. Boucher (dir.), *Économie sociale et nouvelles formes de solidarité*, Économie et Solidarités, Vol. 38, no 1, pp 182-192.

TREMBLAY, Suzanne (2010). *Les conditions d'émergence et l'ancrage territorial des entreprises d'économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Saguenay, GRIR/ RQRP-ÉS, 80 p.

TREMBLAY, Suzanne (2006). *Le lien social au cœur du développement*, in Simard, Martin, Lafontaine, Danielle, Savard, Sébastien, Tremblay, Marielle, Tremblay, Pierre-André, (sous la direction de), *Inégalités, démocratie et développement. Des enjeux pour la gouvernance des territoires locaux et régionaux*, Rimouski, CRDT-ARUC-ÉS, GRIDEQ-GRIR, pp 197-210.

L'IMPACT DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE CONCEPT DE « DÉVELOPPEMENT ».

Denis BOURQUE
UQAC

Introduction

En avril 2006, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur le développement durable (1) qui vise, entre autres, à contribuer à structurer les interventions de l'État et à encadrer les processus décisionnels de celui-ci en matière de développement. Dans un premier temps, nous verrons l'essentiel du contenu de cette loi. Dans un deuxième temps, nous verrons les difficultés de son application en étudiant deux problématiques, celles de l'exploitation du gisement pétrolier Old Harry et de la gestion des matières résiduelles.

1. Le contenu de la Loi sur le développement durable.

Cette législation met de l'avant le concept de « développement durable » qu'elle définit de la façon suivante :

[...] un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère environnemental, indissociable des dimensions sociale et économique des activités de développement. (2)

Le texte législatif précise même que :

[...] les mesures prévues par la présente loi concourent plus particulièrement à réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viable, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration. Elles visent à assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable [...] (3)

La loi raccroche immédiatement le concept de « développement durable » à celui de « gouvernance », d'où l'intitulé du titre premier de la loi : « gouvernance fondée sur le développement durable ».

La loi vise, pour le moment, essentiellement les ministères et les sociétés d'État. Nous sommes donc en matière de gouvernance publique. Benoît Rigaud et Johann Jacob soulèvent de la façon suivante la difficulté de définir la gouvernance publique :

Tout projet de définition de la gouvernance publique soulève des questionnements quant aux transformations de l'action collective et de la conception de la chose publique (Bevir, 2007). La difficulté d'une approche définitionnelle de la gouvernance tient ainsi au fait que définir la gouvernance publique revient à poser des questions fondamentales pour l'analyse des politiques : Qui dirige et en vertu de quels principes et règles (Skogstad, 2003)? L'action collective peut-elle être effective sans coercition et sans autorité en situation de supériorité hiérarchique (Olson, 1965; Ostrom, 1990)? Comment concilier les valeurs démocratiques et les attentes des citoyens envers des services publics efficaces (Pierre & Peters, 2000) dans un environnement politique marqué par la complexité (Beck, 2003)? (4)

Après avoir fait une synthèse de « l'approche normative », de « l'approche économique », de « l'approche systémique » et de « l'approche interprétative », ils proposent la définition suivante :

La gouvernance publique est un domaine d'étude interdisciplinaire concernant les relations de pouvoir entre les autorités publiques, la société civile et le marché dans un contexte de transformations de l'aptitude des communautés politiques à se diriger légitimement et à agir efficacement.

Ces relations peuvent être de différentes natures : des relations d'autorité (autorité émanant de l'État, mais également du marché en application de dispositions contractuelles), d'influence et de persuasion, de contrainte, de coercition et de manipulation (Lukes, 2005). En fonction d'un territoire, d'un principe ou encore d'un secteur d'intervention, ce domaine d'étude peut être circonscrit de

diverses manières en y joignant un qualificatif : la gouvernance peut être alors, entre autres, mondiale, démocratique; gouvernance, environnementale, scientifique. Il y a ainsi une promesse d'une multiplication des études empiriques relatives à la gouvernance publique, ce qui pourrait aboutir sur l'approfondissement de problématiques particulières et d'une plus grande contribution des analystes des politiques au débat public (5).

Dans le contexte législatif en cause, le mot « gouvernance » se rapproche sensiblement de l'expression « cadre de gestion » mentionnée au premier alinéa de l'art. 1 de la loi :

La présente loi a pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable (6).

1.1 La mise en œuvre du développement durable

La mise en œuvre du développement durable au sein de l'administration québécoise se réalise selon les 16 principes prévus dans la loi elle-même (7) et dans la Stratégie gouvernementale de développement durable (2008-2013) (8). Donc, lorsque l'Administration québécoise élabore des politiques, des programmes ou entreprend des actions, elle doit tenir compte, selon les situations particulières auxquelles elle doit faire face, de l'ensemble de ces principes. Voici quelques exemples d'actualisation de certains de ces principes :

- a) L'article 6 (e) et (f) donne une définition des principes « participation et engagement » et « accès au savoir ». En 2009, en adoptant une loi pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression (9), l'Assemblée nationale est venue consolider la portée de ces principes.
- b) Au début de sa Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (10), l'Assemblée nationale affirme « qu'il convient de prévoir un modèle de gestion forestière qui soit axé sur de nouvelles approches d'aménagement forestier et qui tienne compte de l'impact des changements climatiques [...] ». Cette

affirmation actualise les principes de « santé et qualité de vie », « d'équité et solidarité sociales » (équité intra et intergénérationnelle) et de « précaution » mentionnés à l'article 6 de la Loi. (11)

Cependant, la situation est moins claire lorsque le gouvernement québécois accepte de participer au financement de la relance de la mine Jeffrey (mine d'amiante chrysotile d'Asbestos). Plusieurs organismes du monde de la santé, dont la Société canadienne du cancer, sont d'avis que la reprise des activités d'extraction et d'exploitation de la mine contribuerait à propager l'épidémie de cancers causés par l'amiante, à l'origine de 90 000 morts chaque année dans le monde (12). À noter que le concept « d'amélioration de la qualité de vie des personnes » (13) soulève la question des instruments (des indicateurs) afin de mesurer cette amélioration. Plusieurs auteurs, dont Joseph E. Stiglitz, remettent en cause les traditionnels indicateurs reliés au PIB et proposent de nouveaux indicateurs (14).

- c) Dans sa Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (15). l'Assemblée nationale crée un Fonds des générations qui est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute. La création d'un tel fonds actualise le principe « d'équité et solidarité sociales » (l'équité intra et intergénérationnelle) mentionné à l'article 6 de la loi.

L'initiative prise par la municipalité de Saint-Anaclet (près de Rimouski) n'est pas de nature, quant à elle, à respecter ce principe « d'équité intra et intergénérationnelle ». Cette municipalité veut réaliser un projet domiciliaire de 115 résidences dont 68 seraient en territoire agricole (en zone agricole) (16). Elle doit donc obtenir l'autorisation de la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles (17). Cette initiative soulève non seulement la question de la protection des zones agricoles, mais toute la question de l'étalement urbain qui doit être freiné (18).

L'avant-projet de loi intitulé Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (19) (qui remplacera éventuellement l'actuelle Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) accorde des pouvoirs spéciaux aux municipalités afin de contrer l'étalement urbain et de densifier leur territoire. Une telle intention législative

vient actualiser les principes « d'équité et solidarité sociales » (l'équité intra et intergénérationnelle), de « protection de l'environnement », de « prévention » et de « précaution », prévus à l'article 6 de la Loi.

- d) Le principe du « pollueur-payeur » fait partie des 16 principes prévus dans la loi. Celui-ci est directement inscrit à l'article 4 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (20). Cette nouvelle législation met également de l'avant le concept « d'État gardien des intérêts de la nation dans la ressource eau » (21). Une telle affirmation est porteuse de l'obligation d'une « vision à long terme » dans la protection et la gestion de la ressource eau (22).

Dans l'arrêt Ciment du Saint-Laurent inc. (23), la Cour suprême du Canada affirme que « outre le régime général de la responsabilité civile fondé sur la faute, il y a lieu de reconnaître, en vertu de l'art. 976 du Code civil du Québec, l'existence d'un régime de responsabilité civile sans faute en matière de troubles de voisinage qui serait fondé sur le caractère excessif des inconvénients subis par la victime et non sur le comportement de leur auteur présumé ». Le plus haut tribunal du pays ajoute qu'un tel régime de responsabilité civile sans faute en matière de troubles de voisinage « s'accorde également avec des considérations de politique générale, telles que l'objectif de protection de l'environnement et l'application du principe du pollueur-payeur » (24).

- e) Dès le début de son rapport sur les gaz de schiste (25), la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) précise qu'elle a porté une attention particulière à l'insertion du développement de l'industrie du gaz de shale dans les milieux naturel et humain en prenant en compte les 16 principes énoncés à l'article 6 de la Loi sur le développement durable (26). La prise en compte des 16 principes prévus dans cette loi a d'abord conduit cette commission d'enquête à proposer une « évaluation environnementale stratégique ». Selon elle, une telle évaluation constitue « un passage obligé, tant pour un processus de prise de décision éclairée que pour la recherche d'une meilleure acceptabilité sociale » (27). Les principes de « précaution » et de « prévention »

prévus à l'article 6 de la Loi sur le développement durable sont, entre autres, touchés. Ensuite, afin de favoriser une cohabitation harmonieuse de l'industrie du gaz de shale avec le milieu, la commission d'enquête suggère que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs évaluent la possibilité de confier à la commission régionale des ressources naturelles et du territoire (instituée au sein de la conférence régionale des élus de chaque région) un mandat afin de réaliser la concertation sur les activités de l'industrie du gaz de shale (28). C'est ici le principe de « subsidiarité » qui est visé. Notons enfin que la commission d'enquête du BAPE qualifie l'État québécois de « fiduciaire de la ressource naturelle » (en l'occurrence le gaz de shale) (29). Cette expression avait été utilisée auparavant par le Vérificateur général du Québec dans son Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009. Il s'exprimait ainsi :

L'activité minière est avant tout influencée par l'entreprise privée et le marché financier. L'État est cependant tenu de jouer un rôle de fiduciaire du bien commun que sont nos ressources naturelles. Les enjeux auxquels il doit faire face sont autant d'ordre économique que social et environnemental (30).

Le Vérificateur général du Québec et la commission d'enquête du BAPE mettent de l'avant les concepts de « fiduciaire » et de « bien commun » en lien avec le rôle de l'État québécois à l'égard des ressources naturelles. Cela rejoint le concept « d'État gardien » en relation avec la protection et la gestion de l'eau (31).

La mise en œuvre du développement durable au sein de l'Administration québécoise s'appuie également sur les paramètres de la Stratégie gouvernementale de développement durable (32). Cette stratégie présente 3 enjeux fondamentaux, 9 orientations stratégiques, 19 axes d'intervention et 29 objectifs (33). La Loi sur le développement durable impose la rédaction de plans d'action par les ministères et les sociétés d'État et confère des pouvoirs de contrôle au commissaire au développement durable (34). Cette loi amende également la Charte des droits et libertés de la personne en créant un nouveau droit qui se lit comme suit :

Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité (35).

2. Les difficultés d'application de la Loi sur le développement durable dans certaines situations particularisées

2.1 L'exploration et l'exploitation du gisement Old Harry

Rappelons certains faits. D'abord, le gisement Old Harry fait partie de la problématique de l'exploration pétrolière et gazière dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Dans sa Stratégie énergétique 2006-2015, le gouvernement québécois soulignait de la façon suivante l'importance de cette structure géologique marine :

En fait, Old Harry constitue actuellement la plus grande structure géologique marine non encore forée au Canada, avec un potentiel deux fois plus important que le champ de Hibernia au large de Terre-Neuve-et-Labrador, et trois fois plus grand que le champ gazier de l'Île-de-Sable, au large de la Nouvelle-Écosse (36).

Ensuite, parmi les mesures pour mettre en valeur ses ressources pétrolières et gazières, le Québec a décidé de réaliser deux évaluations environnementales stratégiques (EES) (37). La première, réalisée en 2009-2010, concernait l'estuaire maritime et la partie nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (38). À la suite de cette première évaluation environnementale stratégique, le gouvernement québécois a décidé d'interdire toute activité d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent en amont de l'extrémité ouest de l'île d'Anticosti (39).

La deuxième évaluation environnementale stratégique touche les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Une version préliminaire de cette évaluation a été rendue publique en octobre 2011 et fera l'objet d'une consultation à l'automne 2011 (40).

Enfin, mentionnons qu'un accord est intervenu, en mars 2011, entre le Canada et le Québec relativement à la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent (41). Pourquoi une telle entente? Un comité d'experts présente ainsi le problème des compétences du Québec et du gouvernement canadien au sujet de la

propriété des ressources minérales et pétrolières sous-marines du golfe du Saint-Laurent :

En octobre 1964, le gouvernement du Québec a conclu une entente avec les quatre provinces de l'Atlantique, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Cette entente, en plus d'affirmer la compétence exclusive des provinces adjacentes au golfe du Saint-Laurent sur les ressources minérales qu'il recèle, établit un partage du golfe du Saint-Laurent entre ces provinces.

[...] Le gouvernement fédéral ne reconnaît pas l'appartenance du golfe du Saint-Laurent ou de ses ressources aux provinces adjacentes, alléguant plutôt que le golfe du Saint-Laurent est un territoire de compétence fédérale parce que, selon lui, il est situé à l'extérieur des limites de l'une ou l'autre des provinces. Les îles qui se trouvent rattachées expressément au territoire québécois font exception. Le gouvernement du Canada limite à l'estuaire du fleuve Saint-Laurent [et au golfe, à l'ouest de l'île d'Anticosti] le territoire marin appartenant au Québec selon la délimitation fixée par la Proclamation royale du 7 octobre 1763 (42).

Par conséquent, un « office conjoint » (fédéral-provincial) sera créé pour « assurer la gestion » des activités de « mise en valeur des hydrocarbures » dans la zone décrite dans l'Accord Canada-Québec. (43) À noter que des accords semblables ont déjà été signés par deux autres provinces, à savoir la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador (44).

Un autre élément s'ajoute aux faits précités. L'entreprise Corridor Resources a déposé, en octobre 2010, une demande « description du projet » auprès de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers pour commencer, dès 2012, des forages sur la portion terre-neuvienne du gisement pétrolier Old Harry (45).

Compte tenu de la demande formulée par Corridor Resources, le public a exprimé de nombreuses préoccupations. Plusieurs groupes environnementaux, et l'Office Canada Terre-Neuve-et-Labrador lui-

même (46), ont demandé au ministre fédéral de l'Environnement de mettre sur pied une commission d'évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (47). Le mandat confié à une telle commission peut être assez large. (48)

Le ministre fédéral de l'environnement, M. Peter Kent, n'a pas jugé opportun de mettre sur pied une telle commission d'évaluation environnementale. Il s'exprime ainsi :

En premier lieu, en ce qui concerne les préoccupations générales du public à propos des activités pétrolières et gazières dans la zone côtière à l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, mes collègues des ressources naturelles tant au fédéral qu'au provincial, l'honorable Joe Oliver et l'honorable Shawn Skinner, conviennent que l'évaluation environnementale stratégique de la zone côtière à l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador réalisée par l'Office en 2007 doit être actualisée. Cette tâche devrait inclure des activités de consultation publique approfondies qui aborderont les préoccupations soulevées à ce jour et les effets environnementaux plus larges que des activités pétrolières et gazières dans cette région pourraient causer. [...]

En deuxième lieu, pour ce qui est du projet, j'ai déterminé que l'évaluation environnementale devrait être poursuivie et achevée par l'Office sous forme d'examen préalable. Je suis persuadé qu'une évaluation de type examen préalable, qui comprendra une consultation publique approfondie, peut traiter adéquatement les questions liées au projet. [...]

Je suis certain que l'évaluation environnementale stratégique actualisée par l'Office, ainsi que l'évaluation environnementale stratégique que le gouvernement du Québec est actuellement en train de réaliser, produiront un ensemble de données exhaustif sur les conditions environnementales dans la zone pertinente du golfe du St-Laurent (49).

En formulant une telle réponse, le ministre Kent démontre qu'il ne saisit pas correctement la portée et l'étendue des mécanismes d'évaluations environnementales en cause. Premièrement, une

évaluation environnementale stratégique se situe « en amont des projets » spécifiques et sert de « toile de fond » sur laquelle pourraient être réalisées les éventuelles études d'impact sur l'environnement (EIE) sur des projets d'exploitation spécifiques. Or, dans la situation présente, pendant que les deux évaluations environnementales stratégiques doivent être complétées, une demande de permis ponctuelle est déposée par Corridor Resources.

Deuxièmement, l'article 16 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale aurait accordé au ministre fédéral de l'Environnement une marge de manœuvre considérable dans la détermination du mandat confié à une commission d'évaluation environnementale. L'utilisation adéquate de cette disposition législative lui aurait permis d'obtenir suffisamment d'informations pour avoir une vision intégrée et non fragmentée de l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent. Cette vision intégrée ne peut être réalisée par un office-conjoint particulier, soit celui prévu dans l'entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador.

Troisièmement, en confiant le dossier à une commission d'évaluation environnementale, celle-ci aurait pu tenir des audiences publiques formelles lui permettant, d'une part, d'entendre les personnes et les groupements concernés et, d'autre part, d'obtenir tous les documents et l'expertise nécessaires.

La position du ministre va à l'encontre de l'un des éléments clés du préambule de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui prévoit « que l'évaluation environnementale constitue un outil efficace pour la prise en compte des facteurs environnementaux dans les processus de planification et de décision, de façon à promouvoir un développement durable »

2.2 La gestion des matières résiduelles

L'Assemblée nationale adoptait en juin 2010 le projet de loi n° 100 qui visait essentiellement le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (50).

En octobre 2010, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor déposait le projet de loi n° 130 visant, entre autres, l'abolition de la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) et l'intégration de la

majeure partie des activités de celle-ci au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (51).

Ce ministère n'a cependant pas la flexibilité voulue pour intervenir, d'une façon efficace, dans le monde complexe de la gestion des matières résiduelles. Recyc-Québec possède, quant à elle, cette flexibilité et cette marge de manœuvre. Les activités actuellement assumées par Recyc-Québec exigent des interventions rapides, directes et constantes avec, entre autres, les diverses industries et entreprises concernées, les instances du monde municipal et le public (52).

L'Assemblée nationale a confié à Recyc-Québec un mandat touchant directement la gestion des matières résiduelles. Cependant, le mandat dépasse cet objet précis. Les articles 18, 21 et 42 de la loi constitutive de Recyc-Québec prévoient que celle-ci peut « administrer tout programme dans un domaine connexe à ses objets » et exercer « les responsabilités qui lui sont confiées en vertu d'une autre loi, en particulier celles qui lui sont confiées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ». Par conséquent, Recyc-Québec pourrait être impliquée dans l'élaboration et l'actualisation de plusieurs stratégies et plans d'action gouvernementaux tels que le Plan d'action du Québec pour lutter contre les changements climatiques ou la Stratégie québécoise en matière d'énergie. Recyc-Québec est donc un organisme qui possède la « flexibilité des organismes polyfonctionnels » (53).

Le professeur Mockle souligne la difficulté d'identifier et de configurer les instruments juridiques de la nouvelle gouvernance publique. Il met en évidence le « caractère polycentrique de la gouvernance où de nombreux acteurs plus ou moins associés sont appelés à élaborer de nouveaux dispositifs publics (codes volontaires, chartes, plans, ententes de gestion) » (54) Il attire notre attention sur la complexité du choix des instruments de gouvernance notamment en matière d'environnement :

La dynamique du choix des instruments est en réalité beaucoup plus complexe dans le domaine de l'environnement. Ce dernier est une bonne illustration des avantages et des inconvénients d'une stratégie fondée sur la participation et l'adhésion des acteurs, notamment les

industries polluantes, en vue de déterminer des seuils convenables pour le rejet de substances toxiques, la gestion des ressources naturelles et la préservation des écosystèmes (55).

Compte tenu du caractère « polycentrique » de la gouvernance en matière de gestion des matières résiduelles, la société d'État Recyc-Québec demeure l'instrument de gouvernance le plus approprié en ce domaine. L'efficacité et l'efficience de cette société ont été confirmées par plusieurs analyses dont celle du Vérificateur général du Québec (56). L'expérience acquise par Recyc-Québec avec les différents acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles permet d'atteindre une meilleure efficacité dans l'exécution de son mandat. Ces acquis en matière d'efficience et d'efficacité sont de nature à permettre des réductions de dépenses en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles et, ce faisant, contribuent à l'effort collectif visant l'atteinte d'un équilibre budgétaire pour le gouvernement québécois.

L'expérience acquise par cet instrument de gouvernance qu'est Recyc-Québec prend encore plus d'acuité, compte tenu, entre autres, des deux défis auxquels la société québécoise doit faire face : a) La mise en œuvre de la nouvelle « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles » (Plan d'action 2010-2015) (allier économie et environnement). Notons que l'objectif fondamental de cette politique est « d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime » (57). L'objectif ultime, comme il est formulé, ainsi que les stratégies retenues impliquent la mise en place d'une structure souple, flexible, qui puisse faire preuve d'initiatives rapides et qui soit facilement accessible par les acteurs concernés. (Rappelons que le Vérificateur général du Québec affirme que Recyc-Québec a joué un rôle vital dans la mise en application de la politique qui s'est terminée en 2008); b) le deuxième défi a trait à la gérance d'un accroissement des matières résiduelles (58).

La meilleure façon de relever ces deux défis est de tirer profit de l'expérience acquise par Recyc-Québec et d'impliquer celle-ci dans l'actualisation d'autres missions gouvernementales reliées directement ou indirectement à la problématique de la gestion des matières résiduelles.

La solution ne réside pas dans l'intégration de Recyc-Québec à la structure ministérielle. Cette intégration entraînerait d'abord les deux conséquences suivantes :

- a) Les employés touchés seraient dorénavant assujettis au principe de « l'obéissance hiérarchique » qui s'applique à tout le personnel de la fonction publique. Ce principe n'a pas la même portée dans une société d'État.
- b) Ces employés pourraient également être assujettis plus sévèrement à des coupures de personnel puisqu'ils feraient partie directement du personnel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Ensuite, l'analyse des faits démontre que le MDDEP ne constitue pas l'instrument de gouvernance approprié pour la gestion des matières résiduelles, notamment sur le plan des activités opérationnelles qui caractérisent cette gestion. L'analyse de l'expérience vécue par Recyc-Québec donne effectivement une idée des multiples facettes de la gestion des matières résiduelles, du nombre impressionnant d'intervenants impliqués et des partenariats complexes à établir. Afin d'exécuter son mandat, Recyc-Québec a mis au point une façon de faire qui ne cadre pas avec la structure ministérielle classique. Celle-ci ne constitue donc pas l'instrument de gouvernance approprié. D'ailleurs, le caractère inapproprié de la structure ministérielle classique pour actualiser certaines missions gouvernementales a été constaté, à plusieurs reprises, dans différents domaines d'activité. D'où la création de plusieurs sociétés d'État ou agences (Hydro-Québec, SAAQ, SAQ, etc.) Le cas du MDDEP n'est donc pas particulier. À noter cependant que la structure ministérielle classique demeure vitale pour l'application des mécanismes de contrôle (dont les pouvoirs de tutelle du ministre sur la société d'État) et pour l'élaboration de la réglementation du secteur concerné. (59)

Enfin, soulignons un exemple récent du constat de l'insuffisance de la structure ministérielle classique. Récemment, en 2010, le ministre du Revenu, monsieur Robert Dutil, déposait à l'Assemblée nationale le projet de Loi 107 visant à créer l'Agence du revenu du Québec, laquelle serait située en dehors de la structure du ministère du Revenu. Des questions d'efficacité et d'efficience font partie des

motifs évoqués pour justifier la création de cette agence. Le mouvement amorcé par le ministre Dutil va donc à l'inverse de celui commencé par le ministre Arcand (MDDEP).

Ce sont donc les principes « d'efficacité économique », de « participation », de « subsidiarité » et de « vision à long terme » prévus dans la Loi sur le développement durable qui sont en cause ici. (60)

Conclusion

L'adoption de la Loi sur le développement durable a un impact certain sur le concept de « développement ». Elle civilise celui-ci; elle l'assujettit à la prise en compte de principes, d'enjeux, d'orientations et d'objectifs.

Cette législation exige de nous un dépassement; elle nous enjoint d'avoir une vision intégrée des différents aspects du développement et également d'avoir « une vision à long terme » de celui-ci. Elle nous oblige aussi à poursuivre nos réflexions sur le contenu de la gouvernance et sur les instruments appropriés pour en assurer l'actualisation.

Les nouveaux concepts « d'État fiduciaire » et « d'État gardien » sont en émergence et consolident les principes déjà inscrits dans la loi et dans la stratégie qui l'accompagne (62).

Fondamentalement, ce que la loi nous demande, c'est un changement de culture (63) et, plus précisément, une réforme de la pensée. Et sur cette question de la réforme de la pensée, Edgar Morin souligne l'importance de la « reliance ». Il s'exprime ainsi :

La réforme de la connaissance appelle une réforme de pensée. La réforme de la pensée appelle une pensée de la reliance qui puisse relier les connaissances entre elles, relier les parties au tout, le tout aux parties, et qui puisse concevoir la relation du global au local, celle du local au global. Nos modes de pensée doivent intégrer un va-et-vient constant entre ces niveaux. [...]

1. Cette réforme comporte un caractère épistémologique et réflexif. Épistémologiquement, il s'agit de substituer au

paradigme qui impose de connaître par disjonction et réduction un paradigme qui demande de connaître par distinction et conjonction. [...] La réintroduction de la réflexivité requiert un retour autoexamineur et autocritique permanent de l'esprit sur lui-même.

Par ailleurs, il nous faut dissiper l'illusion qui prétend que nous serions arrivés à la société de la connaissance. En fait, nous sommes parvenus à la société des connaissances séparées les unes des autres, séparation qui nous empêche de les relier pour concevoir les problèmes fondamentaux et globaux tant de nos vies personnelles que de nos destins collectifs. (63)

NOTES

⁽¹⁾ Loi sur le développement durable, c. 3 des lois de 2006. Notons également que le Parlement fédéral, de son côté, a adopté, en juin 2008, une loi intitulée « Loi fédérale sur le développement durable », c. 33 des lois de 2008.

⁽²⁾ Loi sur le développement durable, *supra*, note 2, art. 2.

⁽³⁾ *Id.*, art. 1. Notons que cette loi ne répond pas aux questions suivantes : « À quoi sert la croissance économique? Quels changements économiques et sociaux peut-on considérer comme du développement? Quels devraient être les objectifs directs des politiques de développement? Quelle est la signification et quelles sont les conditions du bien-être humain? » Voir P.M. Boulanger, T. Bréchet & B. Lussis (2005), *Le mécanisme pour un développement propre tiendra-t-il ses promesses?, Reflets et Perspectives*, (France), XLV(3), 16.

⁽⁴⁾ Voir B. Rigaud & J. Jacob (2011). Définir la gouvernance publique, *La Revue de gestion du secteur public* (Québec), 41(3),1. Louis Côté, Les modèles de gouvernance. Dans *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, (collectif) sous la direction de N. Michaud, Québec, P.U.L. 2011, p. 41. D. Mockle. La gouvernance publique et le droit. Dans *Le droit à tout faire : exploration des fonctions contemporaines du droit*, (collectif), sous la direction de Pierre Noreau (dir.), Montréal, 2008, p. 33, Les Éditions Thémis.

⁽⁵⁾ B. Rigaud et J. Jacob, *supra*, note 5, p. 6.

⁽⁶⁾ Dans le même sens, voir P. Halley & D. Lemieux, *La mise en œuvre de la Loi québécoise sur le développement durable : un premier bilan*. Dans *Conférence des juristes de l'État* (18^e conférence, 2009, p. 103 et suivantes) (Vert, le droit?), Montréal, Québec : Les Éditions Yvon Blais.

⁽⁷⁾ Voir Loi sur le développement durable, *supra*, note 2, art. 5.

⁽⁸⁾ Voir *Stratégie gouvernementale de développement durable (2008-2013)*, (2007). Québec, Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

⁽⁹⁾ Voir la Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics, 2009, c. 12. Voir 2332-4197 Québec inc. c. Galipeau (2011) QCCS2332; Constructions Infrabec inc. c. Drapeau (2010) QCCS1734; Groupe Enico inc. c. Sous-ministre du Revenu (2011) QCCS4847.

⁽¹⁰⁾ Voir Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, c. 3, 2010.

⁽¹¹⁾ La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 souligne l'importance de la lutte contre les changements climatiques, *supra*, note 9, p. 27-28.

⁽¹²⁾ Voir « Nouveau délai à Mine Jeffrey », (16 août 2011). *Le Devoir*, Montréal. « La relance de mine Jeffrey devrait créer quelque 425 emplois à temps plein à Asbestos ». Voir « Mine Jeffrey obtient le feu vert de Québec », (14 avril 2011). *Le Devoir*, Montréal,.

⁽¹³⁾ Loi sur le développement durable, *supra*, note 2, art. 6 (a).

⁽¹⁴⁾ J.E. Stiglitz (2010). *Le triomphe de la cupidité*. Paris, France : Éditions Les liens qui libèrent (LLL), 2010, p. 448 à 458. Voir « Requiem pour le PIB? » (27 mai 2011). *La Presse*, Montréal. À noter qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur le développement durable, le gouvernement a adopté la première liste des indicateurs de développement durable. Repéré à www.mddep.gouv.qc.ca.

⁽¹⁵⁾ L.R.Q., c. R-2.2.0.1.

⁽¹⁶⁾ Voir « Saint-Anaclet face à son avenir » (3 août 2011). *Le Soleil*, Québec.

⁽¹⁷⁾ Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c. P-41.1.

⁽¹⁸⁾ Voir *la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, supra, note 9, p. 43. Voir « Adieu au bungalow » (6 mai 2011). *Le Devoir*, Montréal. « La fin du rêve américain d'une société de propriétaire » (7 septembre 2010). *La Presse*, Montréal.

⁽¹⁹⁾ Déposé en 2010.

⁽²⁰⁾ L.R.Q., c. C-6.2.

⁽²¹⁾ Id., troisième « considérant » au début de la loi.

⁽²²⁾ L'obligation d'une « vision à long terme » est prévue à l'article 2 de la Loi sur le développement durable, supra, note 2.

⁽²³⁾ *Ciment du Saint-Laurent inc. c. Barrette*, jugement rendu le 20 novembre 2008.

⁽²⁴⁾ Id., p. 6 du jugement.

⁽²⁵⁾ Voir *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*, (Rapport n° 273), Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, février 2011.

⁽²⁶⁾ Id., p. 9.

⁽²⁷⁾ Id., p. 245. Voir *infra*, note 38, pour une définition de l'évaluation environnementale stratégique.

⁽²⁸⁾ Id.

⁽²⁹⁾ Id.

⁽³⁰⁾ Voir Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, Tome 2, p. 2-7.

⁽³¹⁾ Supra, note 21.

⁽³²⁾ Voir Loi sur le développement durable, supra, note 2, art. 5.

⁽³³⁾ Voir *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, supra, note 9, p. 71 et suivantes (tableau synthèse).

⁽³⁴⁾ Voir l'article 15 de la Loi sur le développement durable, supra, note 2 et l'article 43.1. de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01).

⁽³⁵⁾ Il s'agit du nouvel article 46.1 de la Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. C-12.

⁽³⁶⁾ La stratégie énergétique du Québec 2006-2015 (L'énergie pour construire le Québec de demain) (2006). Québec, Québec : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, p. 85.

⁽³⁷⁾ Id., p. 88. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune présente ainsi le concept d'évaluation environnementale stratégique :

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est un outil mondialement reconnu pour favoriser la mise en œuvre du développement durable. Elle permet d'examiner la portée et la nature des effets environnementaux potentiels d'un programme ou d'une politique. Elle se situe donc en amont des projets, et elle permet de proposer des mesures de prévention et d'atténuation afin de réduire ou d'éliminer les effets négatifs liés au développement et d'intégrer l'ensemble des résultats à la décision. L'EES prend en considération les besoins et les commentaires de la population qui est consultée sur une base ponctuelle.

Elle sert donc à dresser la toile de fond sur laquelle pourraient être menées les éventuelles études d'impact sur l'environnement (EIE) sur des projets d'exploitation spécifiques, mais elle ne doit pas être confondue avec une EIE qui s'effectue sur un territoire plus restreint et de manière plus détaillée. L'EIE se déroule donc à une autre échelle.

Voir *Le Saint-Laurent, source de richesses (Programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin)* (2009). Québec, Québec : MRNF, p. 6.

⁽³⁸⁾ Voir le rapport intitulé : *Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (Rapport préliminaire en appui aux consultations)* (juillet 2010). Québec, Québec : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

⁽³⁹⁾ Voir le communiqué de presse intitulé : « Première évaluation environnementale stratégique : secteur de l'estuaire – le Gouvernement du Québec est à l'écoute et interdit les activités d'exploration et d'exploitation dans l'estuaire du Saint-Laurent » (MRNF, 27 septembre 2010).

⁽⁴⁰⁾ Voir le rapport intitulé *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (ESS2)*, Genivar, version préliminaire (mars 2011), rendu public en octobre 2011. Voir communiqué du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 3 octobre 2011. Voir « Golfe du Saint-Laurent – des plateformes pétrolières dans 10 ans (l'évaluation environnementale stratégique souligne la méconnaissance des risques écologiques) », (5 octobre 2011). *Le Devoir*, Montréal.

⁽⁴¹⁾ Voir « Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent (ci-après appelé Accord Canada-Québec) » (mars 2011). Voir « Charest confirme qu'une entente sur Old Harry est conclue avec Ottawa » (24 mars 2011). *Le Devoir*, Montréal.

⁽⁴²⁾ Extraits d'un rapport d'un comité d'experts rapportés dans le rapport no 193 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intitulé « Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent », Québec, août 2004, p. 75. Dans l'arrêt *Offshore Mineral Rights*, (1967) R.C.S. 792, la Cour suprême du Canada a décidé que la mer territoriale et le plateau continental relevaient de la compétence du Parlement fédéral. Étant donné que la Colombie-Britannique n'avait jamais été un État indépendant, elle n'avait jamais acquis de droits sur la zone extracôtière. Voir également Renvoi relatif au plateau continental de Terre-Neuve, (1984) I.R.C.S 86. Voir aussi la Loi sur les océans, L.C. 1996, ch. 31.

⁽⁴³⁾ Voir art. 4.1 de l'Accord Canada-Québec, *supra*, note 42. Notons que l'une des faiblesses de cet accord est d'attribuer une double responsabilité à l'Office-conjoint, à savoir celle de la « mise en valeur des hydrocarbures » et celle de la protection des « pêches et de l'environnement ». Il s'agit d'un conflit d'intérêt qui a été mis en évidence, du côté des États-Unis, par la Commission nationale sur le désastre du golfe du Mexique. Voir *Deep Water – The Gulf Oil Disaster and the Future of Offshore Drilling Report to the President – National Commission on the BP Deepwater Horizon Oil Spill and Offshore Drilling* (January 2011).

⁽⁴⁴⁾ La province du Nouveau-Brunswick essaie, de son côté, de conclure un accord.

⁽⁴⁵⁾ « Old Harry – Que vaut le golfe du Saint-Laurent? » (Coalition Saint-Laurent demande que soient évaluées les pertes économiques qu’entraînerait un éventuel déversement de pétrole) (2 mars 2011). *Le Devoir*, Montréal.

⁽⁴⁶⁾ Voir le communiqué de presse de l’Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers intitulé « C-NLOPB Recommends a Mediator or Panel Review of Proposed Old Harry Exploration Well in the Gulf of St.Lawrence » (13 juin 2011).

⁽⁴⁷⁾ Voir notamment les articles 25, 29, 34 et 35 de la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale, L.C. 1992, c. 37.

⁽⁴⁸⁾ Les articles 16(1)(a) et 16(2)(d) de la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale se lisent comme suit :

« 16(1)(a) [...] l’examen par une commission d’un projet porte notamment sur les éléments suivants :

a) les effets environnementaux du projet, y compris ceux causés par les accidents ou défaillances pouvant en résulter, et les effets cumulatifs que sa réalisation, combinée à l’existence d’autres ouvrages ou à la réalisation d’autres projets ou activités, est susceptible de causer à l’environnement [...]

16(2)(d) L’étude approfondie d’un projet et l’évaluation environnementale qui fait l’objet d’une médiation ou d’un examen par une commission portent également sur les éléments suivants :

d) La capacité des ressources renouvelables, risquant d’être touchées de façon importante par le projet, de répondre aux besoins du présent et à ceux des générations futures.

⁽⁴⁹⁾ Lettre du ministre fédéral de l’environnement du 15 août 2011 à M. Max Rulokke, président et premier dirigeant de l’Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (rendue publique par l’Agence canadienne d’évaluation environnementale).

⁽⁵⁰⁾ Voir Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l’équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (sanctionnée le 12 juin 2010).

⁽⁵¹⁾ Le titre exact du projet de loi no 130 et le suivant : Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de

récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds.

⁽⁵²⁾ Recyc-Québec est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage*, L.R.Q. c. S-22.01.

⁽⁵³⁾ Voir D. Mockle, « La gouvernance publique et le droit », *supra*, note 5, p. 99.

⁽⁵⁴⁾ *Id.*, p. 73.

⁽⁵⁵⁾ *Id.*, p. 76.

⁽⁵⁶⁾ Vérificateur général du Québec. (2006). Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006. Tome 2. Chapitre 5. *Matières résiduelles*.

⁽⁵⁷⁾ Voir « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles » (Plan d'action 2011-2015) (Allier économie et environnement) Québec, Québec : MDDEP, p. 10.

⁽⁵⁸⁾ OCDE (2008). *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030*.

⁽⁵⁹⁾ Garant, P. (2010). *Droit administratif*, (6^e édition), Montréal, Québec : Les Éditions Yvon Blais inc. Issalys, P. (2009). Le texte et l'action : leurs nouveaux rapports dans le langage des lois. Dans *Le texte mis à nu*, (collectif) sous la direction de Karim Benyekhlef, Montréal, p. 153, Les Éditions Thémis; Issalys, P., Lemieux, D. (2009) « L'Action gouvernementale » (Précis des institutions administratives), (3^e édition), Montréal.

⁽⁶⁰⁾ Voir Loi sur le développement durable, *supra*, note 2, art. 2 et 6. À noter que le gouvernement québécois a renoncé à abolir Recyc-Québec. Les arguments, de nature juridique, formulés ici pour le maintien de Recyc-Québec faisaient partie d'un argumentaire contenu dans le mémoire présenté par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) (dirigée par le professeur Claude Villeneuve) à la Commission parlementaire des finances publiques le 2 février 2011. Voir Journal des débats de la Commission des finances publiques (Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 130 – Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de

recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds), (mercredi 2 février 2011, vol. 41 no 112). Le mémoire présenté par la Chaire en éco-conseil, dirigée par le professeur Claude Villeneuve de l'UQAC, est intitulé « Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur les finances publiques concernant le projet de loi 130 abolissant Recyc-Québec » par Claude Villeneuve, Denis Bourque & David Tremblay (soumis le 2 février 2011).

⁽⁶¹⁾ Le rôle fiduciaire de l'État a également été soulevé récemment dans la cause *Alberta c. Elder Advocates of Alberta Society*, 2011 CSC 24.

⁽⁶²⁾ Voir conférence de Léopold Gaudreau intitulée « État de situation de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 », Université Laval, 10 juin 2010, p. 2.

⁽⁶³⁾ Edgar Morin (2011). *La Voie (pour l'avenir de l'humanité)*, Paris, France : Fayard. Voir du même auteur, *Introduction à la pensée complexe*. Paris, France : Éditions du Seuil, 2005.

LA CONTRIBUTION DES AÎNÉS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : LES RÉSULTATS D'UNE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Marc-André DELISLE, UQAC

Introduction¹

Le développement régional est une priorité des gouvernements fédéral et provincial parce qu'ils veulent que les populations situées hors des grands centres urbains connaissent une croissance économique et un épanouissement social comparables à leurs homologues des agglomérations métropolitaines². En effet, les disparités entre les régions sont importantes et elles persistent depuis des décennies³. Elles sont à la fois économiques et socioculturelles (*ibid.*). Dans ce contexte, il est nécessaire que les intervenants se mobilisent afin de les réduire.

Même si la littérature scientifique sur le développement régional est abondante⁴, peu de travaux ont été consacrés au rôle que jouent les gens âgés dans l'essor des régions. Or, une étude que nous avons menée sur leur participation sociale montre que beaucoup d'entre eux sont fortement impliqués dans leur milieu⁵. On peut donc croire que de nombreux aînés sont engagés dans le développement socio-économique de leur région, mais ce fait n'a pas encore été clairement établi. Dès lors, trois questions demeurent en suspens :

1. Quels rôles jouent les aînés comme *individus* au sein des organismes voués au développement régional?
2. Quels rôles jouent les *groupes d'aînés* dans ce domaine?

¹ Cet article présente les faits saillants d'un rapport de recherche que nous avons publié au Groupe de recherche et d'intervention régionales de l'UQAC en 2012.

² Joyal, 2002; Massicotte, 2008; Proulx, 2008; Québec (Prov.), 2001; Simard, 2008.

³ Dalphond, 2006; ISQ, 2010.

⁴ Voir les documents de l'Observatoire en économie sociale, en développement régional et en organisation communautaire de l'ARUC-ISDC, du CÉRIS, de la CRDC et du CRDT:

<http://www.uqo.ca/observer/DevLocal/NotionsDL/AccueilNotions.htm>.

⁵ Delisle & Thouvenot, 2009.

3. Les aînés comme individus et les groupes d'aînés constituent-ils des forces sociales efficaces dans la dynamique du développement régional?

Pour répondre à ces questions, nous avons effectué une recherche documentaire systématique, dont nous résumons les résultats dans cet article. La première section présente la problématique de l'étude. Nous définissons les concepts d'aîné, de force sociale, ainsi que ceux de développement régional, territorial et local. Puis nous établissons des liens entre ces notions. La deuxième section a trait à la méthodologie de cette recension d'écrits. La troisième section constitue le coeur de ce travail. Nous faisons une synthèse critique des recherches empiriques que nous avons parcourues. Enfin, dans la conclusion, nous dégagons les implications de la démarche effectuée.

1. La problématique

1.1 Le vieillissement démographique et l'importance de la participation sociale des aînés

La pertinence du sujet de recherche que nous avons choisi renvoie aux relations entre le vieillissement démographique et le développement socio-économique⁶. En effet, le vieillissement démographique touche l'ensemble des populations des nations industrialisées, dont le Québec, et celles de plusieurs régions ressources en particulier (ISQ, 2010 et 2011). Ainsi, entre 2011 et 2030, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus doublera au Québec, passant de 1,2 million à 2,2 millions d'individus (Québec [Prov.], 2010a, p. 13). Pendant ce temps, le pourcentage de gens de ce groupe d'âge devrait passer de 16 % à 26 % dans cette province (Québec [Prov.], 2010b, p. 9). Les mêmes tendances se dessinent en Europe et en Asie⁷.

Dans ce contexte, le développement des régions risque d'être freiné parce que le nombre de personnes susceptibles d'y contribuer activement est appelé à diminuer (*ibid.*). Par conséquent, l'essor des régions dépendra de plus en plus des gens qui ne sont pas sur le marché du travail, dont les aînés. Or, les facteurs qui incitent ces gens à s'engager dans le développement de leur milieu sont méconnus. Il

⁶ Castonguay & Laberge, 2010; Ressources humaines et développement social Canada, 2008.

⁷ Castonguay & Laberge, 2010; Guillemard, 2010; Hayward & Zhang, 2001.

importe donc de les étudier en commençant par une recension d'écrits.

1.2 Le concept d'ainé

Le concept d'ainé renvoie à celui de l'âge. La notion d'âge est une production de l'esprit humain, et sa réalité sous-jacente est tributaire des rapports sociaux. D'où les différentes conceptions de ce phénomène qui structurent les sociétés et régulent les comportements individuels⁸. C'est en cela que l'âge intéresse les spécialistes en sciences sociales.

Des facteurs démographiques, politiques, culturels et économiques sont évoqués pour expliquer la difficulté de définir les âges de la vie. Ainsi, selon Ariès (1973 et 1983) et Bourdelais (1997), la conscience des groupes d'âge est concomitante à leur croissance démographique. À l'époque où il y avait une forte mortalité infantile et où les vieillards étaient peu nombreux, ces groupes d'âge avaient peu de signification pour la société. De nos jours, la majorité des enfants survivent dans les pays industrialisés. De plus, la durée de la jeunesse s'est allongée depuis le XVIII^e siècle avec la scolarisation obligatoire⁹. Quant aux gens âgés, leur espérance de vie a augmenté¹⁰. Aussi, dans les nations suffisamment riches, des mesures sociales leur permettent de se retirer du marché du travail sans se retrouver dans la misère¹¹. Un nouvel âge de la vie est donc apparu¹².

Il y a également l'explication culturelle. À partir de la fin du XVII^e siècle, les sociétés occidentales ont commencé à établir des distinctions entre les catégories de personnes sous l'influence de penseurs rationalistes comme René Descartes¹³. Ce mouvement s'est poursuivi et est devenu une des caractéristiques de la modernité selon Max

⁸ Guillemard, 2010; Ikels & Beall, 2001.

⁹ Guillemard, 2010. Au Québec, une loi a interdit le travail des enfants de moins de 14 ans en 1910. Au Québec, c'est seulement en 1943 qu'une loi rendit obligatoire jusqu'à 14 ans la fréquentation scolaire (Linteau *et al.*, 1979, p. 531; Pronovost, 1983, p. 176), âge qui fut relevé par la suite à 15 ans en 1961 (Linteau *et al.*, 1986, p. 599) et à 16 ans en 1988 (Québec [Prov.], 2002). Dans ce domaine, le Québec a suivi l'exemple des autres pays industrialisés.

¹⁰ Castonguay & Laberge, M., 2010; Hayward & Zhang, 2001; ONU, 2009.

¹¹ Gauthier *et al.*, 2007; Guillemard, 2010; Moulaert, Fusulier & Tremblay, 2009.

¹² Bourdelais, 1997; Guillemard, 2010; Lalive d'Épinay, Spini *et al.*, 2008.

¹³ Ariès, 1973 et 1983.

Weber¹⁴. C'est pourquoi on a accordé de plus en plus d'importance aux groupes d'âge.

Sur le plan économique, la révolution industrielle a isolé le travail des autres activités, et divisé les temps sociaux en trois grandes périodes : avant, pendant et après la période dédiée aux occupations lucratives¹⁵. Cette révolution serait à l'origine du modèle ternaire qui définit les parcours de vie, soit : la jeunesse, principalement consacrée à l'apprentissage; les années de maturité pendant lesquelles les gens produisent et éduquent leurs enfants, et la fin de l'existence qui n'est pas régulée par des normes précises¹⁶. Mais ce modèle est en train de se transformer même si les cycles de vie traditionnels persistent¹⁷. La délimitation socio-économique des âges est donc de moins en moins nette. D'où la difficulté de caractériser les diverses générations dans le monde contemporain. Il en va ainsi des personnes dites « âgées ».

Différents vocables ont été utilisés pour désigner les personnes concernées, mais aucun d'entre eux ne s'est imposé dans toutes les sociétés occidentales¹⁸. Jusqu'au milieu du siècle précédent, on employait couramment les mots *vieux* et *vieillard*. Puis on s'est mis à parler des *personnes* et des *gens âgés*, des *individus matures*, des *gens du troisième âge* et de ceux de *l'âge d'or*. Plus récemment, dans les pays francophones, sont apparus les termes *senior* (utilisé surtout en Europe) et *ainé* (employé surtout au Canada français). Chez les Anglo-Saxons, ce sont les vocables *Aged (People)*, *Older People*, *Older Individuals* et *Older Persons* qui étaient utilisés autrefois. Maintenant, on emploie le mot *Elderly* et l'expression *Senior Citizens*¹⁹.

Dans cette recension d'écrits, nous utilisons la plupart du temps le mot *ainé* pour identifier les individus qui sont dans la dernière période de leur existence. Nous avons moins fréquemment recours aux vocables *senior*, *gens âgés* et *personnes âgées* pour parler de ces individus. Nous nous référons aux critères chronologiques que les auteurs des études consultées ont déterminés pour les caractériser. Le choix des

¹⁴ Durand & Weil (dirs.), 2006; Turner, dir., 2006.

¹⁵ Guillemard, 2010; Marglin, 1973.

¹⁶ Danefer & Uhlenberg, 1999.

¹⁷ Guillemard, 2010.

¹⁸ Lalive d'Épinay, Spini *et al.*, 2008, p. 11-13; Philibert, 1984.

¹⁹ Cela se voit en consultant la documentation gérontologique publiée au XX^e siècle. cf. Achenbaum, 1996; Lalive d'Épinay, Spini *et al.*, 2008, p. 11-13.

termes que nous employons se justifie par le fait qu'ils sont contemporains²⁰. Cette recherche étant datée, il n'y pas lieu d'utiliser des expressions archaïques ou d'en proposer des nouvelles.

1.3 Force sociale et forces sociales

L'utilisation du concept de force sociale traverse l'histoire des sciences humaines. Au XIX^e siècle et au début du XX^e, la sociologie était principalement macrosociale, historiciste et évolutionniste. Elle s'intéressait aux forces sous-jacentes au devenir des sociétés occidentales qui se transformaient rapidement à cause de l'industrialisation. Les premiers sociologues cherchaient à comprendre le sens des changements observés²¹.

Puis, sous l'influence des anthropologues culturels, les sociologues ont tourné leur regard vers les communautés et les institutions²². Sans perdre de vue les forces *macrosociales*, on a considéré les forces *mésosociales*, c'est-à-dire celles qui émanent des structures sociales intermédiaires²³. Pendant ce temps, des chercheurs étudiaient la dynamique des petits groupes²⁴. Ceux-ci ont alors construit une science des forces *microsociales* et *individuelles*²⁵.

Les oeuvres des pionniers de la sociologie ont permis d'identifier quatre types de forces sociales en constante interaction : les forces macro, méso et microsociales ainsi que la force « morale » des personnes. Dans cette recension d'écrits, l'attention est principalement focalisée sur les deux premiers types de forces sociales.

Nous avons fait une analyse critique des définitions du concept de forces sociales qui sont proposées par différents auteurs²⁶. Ce travail montre qu'il est nécessaire de distinguer la force sociale des forces sociales, c'est-à-dire le singulier du pluriel de ce concept. Ainsi, nous

²⁰ L'Organisation mondiale de la santé a d'ailleurs adopté le terme *ainé* dans ses récentes publications en français. cf. OMS, 2007.

²¹ Durand et Weil (dirs.), 2006; Ritzer et Goodman, 2004; Rocher, 1969; Turner, 2006.

²² Durand et Weil (dirs.), 2006; Turner, 2006.

²³ Durand et Weil (dirs.), 2006; Rocher, 1969; Turner, 2006.

²⁴ Durand et Weil (dirs.), 2006; Kettner-Polley, 2000; Turner, dir., 2006.

²⁵ Kettner-Polley, 2000; Vallerand (dir.), 2006.

²⁶ cf. Delisle (à paraître).

définissons la force sociale (au singulier) comme étant ce qui permet à un élément de société ou à la société tout entière d'agir sur d'autres éléments de société. Une force sociale est alors une faculté ou une ressource qui rend possible l'action sur la société ou sur certaines de ses composantes²⁷. C'est également un facteur contextuel qui incite un élément de société à agir sur celle-ci²⁸.

Employé au pluriel, comme on le fait presque toujours en sociologie, ce concept a trois acceptions : primo, il renvoie à la pluralité des facultés ou ressources permettant à un élément de société d'influencer cette dernière. Secundo, cette notion réfère aux facteurs contextuels qui le prédisposent à l'action. Tertio, il désigne les éléments de société qui possèdent de telles facultés ou ressources. Dans les premier et deuxième cas, l'expression *forces sociales* n'est que le pluriel de la locution *force sociale* écrite au singulier. Dans la troisième acception de ce concept - qui ressortit au langage courant - on appelle *forces sociales* les groupes et les individus qui détiennent les facultés ou les ressources nécessaires pour agir de façon efficiente sur leur milieu.

Les forces sociales sont nombreuses et diversifiées. Voici des exemples de forces sociales qui sont mentionnés dans la documentation parcourue²⁹ : le patriotisme, la solidarité, les aspirations, les croyances, les idéologies, les représentations sociales, les convictions, le dynamisme, l'altruisme, l'individualisme, la libido, l'amour³⁰, la haine, le savoir, le droit, les règles, les normes, ainsi que le capital humain, économique, politique et social³¹. Dans cette recension d'écrits, nous nous sommes intéressé aux forces sociales que les aînés utilisent pour façonner le développement de leur communauté. Nous avons examiné les indicateurs de ce concept qui ont été étudiés par les auteurs consultés.

²⁷ Les facultés peuvent être considérées comme des ressources, c'est-à-dire comme des moyens d'action.

²⁸ Facteur et faculté ont pour étymologie le verbe faire. cf. Picoche, 1984, p. 281-285.

²⁹ Le pluriel est employé ici pour désigner la pluralité des forces sociales singulières, c'est-à-dire - rappelons-le - les facultés ou les ressources permettant à un élément de société d'agir sur cette dernière, ainsi que les facteurs qui l'incitent à passer aux actes. cf. supra.

³⁰ Alberoni, 1981.

³¹ Colclough & Sitaraman, 2005; Liu & Besser, 2003; Rocher, 1986.

1.4 Les concepts de développement régional, territorial et local

Avant de parler de développement social, régional, territorial et local, il importe de définir le premier de ces termes, soit le développement, ce qui n'est pas une mince tâche, car selon Jean (2008, p. 290), il s'agit d'une « notion qui résiste à notre compréhension ». De son côté, Ansart (1999, p. 424) souligne que la notion de développement est souvent assimilée à celle de progrès, concept qu'il définit comme étant une « Transformation, évolution, estimée, objectivement et subjectivement positive ». Il ajoute que les notions d'évolution, de progrès et de développement comportent deux ambiguïtés. Primo, il y a le phénomène en cause : « Que signifie, écrit-il, pour un ensemble social, que d'être en progrès par rapport à son passé? » (*ibid.*). Cette question renvoie à la difficulté de mesurer le développement à partir d'indicateurs objectifs³². Secundo, selon Ansart (*ibid.*) « [...] rien n'assure qu'un progrès dans un secteur social entraîne des effets favorables pour tous les autres ». Autrement dit, les différents types de développement peuvent, à la limite, s'opposer les uns aux autres, en particulier les développements économique et social, thème qui traverse de part en part la documentation publiée sur ce sujet.

Malgré tout, on convient que les idées de développement et de progrès sont associées aux notions d'ajout, d'addition, de production d'éléments nouveaux; d'amélioration de ce qui existe déjà, de solution à des problèmes ou d'élimination d'obstacles. De plus, le développement et le progrès résultent des actions humaines. Il y aurait développement lorsque leur impact serait positif dans un contexte donné, et ce, au regard d'une échelle de valeurs consensuelle (Moulaert & Nussbaumer, 2008, p. 47).

D'après la majorité des auteurs consultés, le développement régional est associé à l'essor économique, social et culturel d'un milieu qu'on appelle une région, même si cette notion reste ambiguë. En effet, selon *Le Robert*³³, le mot région vient du latin *regio*. Au XI^e siècle, il signifiait « direction; frontière, contrée ». Depuis le Moyen Âge, ce terme a pris une diversité de significations. Aujourd'hui, il renvoie à une réalité complexe où se combinent des activités humaines avec

³² Denieuil & Laroussi, 2005; Jean, 2008; Moulaert & Nussbaumer, 2008; Tremblay, 2006, p. 39.

³³ Rey-Debove et Rey (dirs.), 2007, p. 2165.

leurs paramètres temporels, spatiaux et sociaux. Ainsi, pour Langlois (1994, p. 205-206), la région désigne soit : un espace, un territoire ou son peuplement; une division politique ou administrative; la représentation (sociale) d'un vécu collectif; le mode de vie des individus demeurant dans une localité dite « régionale »; un réseau de relations sociales; des particularités ethnolinguistiques ou une histoire commune. La région est par le fait même une « combinaison spécifique d'éléments non spécifiques », pour reprendre l'expression de Gaffield (1994, p. 30).

Au Canada et au Québec, « la notion du développement régional s'est d'abord imposée dans les années 1960 à partir de l'aide du gouvernement fédéral aux régions rurales (ARDA) puis à des zones urbaines dites " désignées ". La déconcentration administrative et la modernisation des services collectifs sous l'impulsion de l'État québécois ont permis la création ou la consolidation de " capitales régionales " »³⁴.

Les études régionales ont été instituées en Europe à la même époque³⁵. Cet essor a entraîné une extension du concept de développement et une diversification des perspectives de recherche³⁶. On utilise maintenant une pluralité de concepts pour désigner le développement d'un milieu : développement territorial, développement territorial solidaire, développement local, développement social local, développement des communautés, développement économique communautaire, développement local communautaire³⁷. À ces concepts se greffent ceux d'économie solidaire et d'économie sociale.

La plupart des définitions de ces concepts renvoient à l'idée de développement *endogène*, c'est-à-dire à celui qui est amorcé et conduit par la collectivité locale, que l'on distingue du développement *exogène*, soit celui qui a pour instigateur une organisation ou une entreprise dont le siège social se trouve à l'extérieur du milieu

³⁴ Favreau & Lévesque (1996) cités par l'Observatoire en économie sociale, en développement régional et en organisation communautaire [sans date].

³⁵ Deffontaines & Prod'homme, 2001; Denieuil & Laroussi, 2005.

³⁶ Denieuil & Laroussi, 2005; Jean, 2008; Moulaert & Nussbaumer, 2008.

³⁷ Deffontaines & Prod'homme, 2001; Denieuil & Laroussi, 2005; Jean, 2008; Joyal, 2002; Klein (2008); Moulaert & Nussbaumer, 2008; Proulx, 2008.

concerné (*ibid.*)³⁸. Dans le cadre de cette recension d'écrits, nous avons considéré les notions de développement régional, territorial et local.

2. La méthodologie de la recension des écrits

Il y a toujours un certain décalage entre les règles méthodologiques concernant un domaine d'études et la manière dont chaque auteur les applique³⁹. Cette recension d'écrits avait une envergure limitée même si ses objectifs étaient ambitieux. Par conséquent, nous avons fait un compromis entre la recherche idéale, qui aurait demandé plus de temps que celui dont nous disposions, et l'étude que nous pouvions mener à terme.

La définition des concepts théoriques de cette recherche a nécessité la consultation des dictionnaires et des encyclopédies de sciences sociales et de sociologie, en version papier et en ligne, qui étaient disponibles à la bibliothèque de l'Université Laval (catalogue virtuel *Ariane 2*). Nous les avons repérés avec les descripteurs : *dictionnaire* [ou] *encyclopédie* [et] *sociologie*⁴⁰. À cela s'est ajoutée la lecture des ouvrages en gérontologie sociale et en développement régional qui sont mentionnés dans la bibliographie de cet article.

Sur le plan empirique, le thème choisi se subdivise en quatre parties :

1. Il y a d'abord une dimension qui renvoie à l'étude des relations entre les phénomènes sous-jacents aux trois principaux concepts, soit ceux *d'ânés, de force sociale et de développement régional*.
2. Il y a ensuite le sous-thème *ânés* [comme] *forces sociales*.
3. Puis il y a le sous-thème *force sociale* [et] *développement régional*.

³⁸ Toutefois, selon Klein (2008, p. 324), les deux types de développement peuvent être complémentaires.

³⁹ Fortin, Côté & Filion, 2006; Hart, 1998.

⁴⁰ *Dictionnaires en version papier* : Ansart, 1999; Borgatta & Borgatta, dirs., 1993; Étienne (dir.), 1995; Sharma, 1992.

Dictionnaires en ligne. Repéré à http://www.thefreedictionary.com;http://higheremcgraw-hill.com/sites/0070984948/student_view0/chapter3/key_terms.html;
http://dictionary.babylon.com/SOCIAL_FORCES.

4. Il y a enfin le sous-thème *aînés* [et] *développement régional*.

Dans un premier temps, nous avons cherché des études reliant les trois concepts. Autant le dire d'entrée de jeu, très peu de travaux ont été repérés. Dès lors, nous avons pris en considération les documents qui traitaient de deux de ces concepts, soit ceux qui se rapportaient aux sous-thèmes 2, 3 et 4. En établissant des relations entre les recherches pertinentes, nous avons rassemblé des informations qui concernent l'ensemble de la problématique. Mais ces informations demeurent fragmentaires. De sorte que le thème choisi ressortit encore à un champ d'études pratiquement vierge.

Pour les recherches empiriques portant sur les aînés qui travaillent au développement de leur région, nous avons d'abord utilisé une étude antérieure que nous avons complétée en fonction des objectifs de cette recension d'écrits⁴¹. Puis nous avons eu recours à plusieurs moteurs de recherche⁴². Les principaux descripteurs (anglais et français) de référence furent :

- ((*Développement local*) [or] (*développement régional*) [or] (*développement territorial*)) [and] ((*personne âgée*) [or] (*acteur* [or] *vieillesse*))
- *Développement local* [et] *acteur*
- ((*Local development*) [or] (*regional development*)) and (*elderly* [or] (*older people*) [or] *senior*))
- ((*Social development*) [and] (*elderly* [or] (*older people*) [or] *senior*)).

Les paramètres du repérage des recherches empiriques ont été :

1. *L'étendue de la recension des écrits*. Nous avons accordé préséance aux études effectuées dans les pays industrialisés et tout particulièrement à celles qui ont été réalisées au Québec et au Canada. De plus, nous avons privilégié les travaux ayant trait aux collectivités situées en dehors des grands centres urbains, ce qui excluait la plupart des recherches relatives au développement des régions métropolitaines.

⁴¹ Delisle & Thouvenot, 2009.

⁴² Principalement : *GOOGLE*, *FRANCIS* et *AGELINE*.

2. *La portée scientifique de la recension des écrits.* Nous nous sommes concentré sur les sciences sociales, principalement sur la sociologie et les sciences politiques. En plus, nous avons considéré les études provenant de domaines multidisciplinaires comme les sciences régionales et du territoire, la géographie, la gérontologie, la psychologie et le travail social.
3. *Les sujets connexes.* Nous avons examiné plusieurs aspects de la participation sociale des aînés : le travail rémunéré, à temps plein ou à temps partiel; l'action politique, civique et communautaire; le bénévolat et le soutien social. De même, nous avons tenu compte de différentes formes de développement : économique, culturel et social; régional, territorial et local.
4. *La question linguistique.* Nous avons donné priorité aux travaux publiés en français et en anglais sans négliger les études éditées dans d'autres langues quand elles étaient accompagnées d'un résumé en français ou en anglais.
5. *La dimension temporelle de la recension des écrits.* Dans le volet empirique de la recension des écrits, nous avons tenu compte des documents parus entre 1980 et 2011. Nous avons privilégié les recherches les plus récentes tout en examinant les plus anciennes lorsqu'elles traitaient directement du thème et des sous-thèmes abordés.
6. *Les genres de documents.* Nous avons regardé les livres, les articles scientifiques, les thèses et les rapports de recherche. Les statistiques produites par les organismes relevant de différents paliers de gouvernements ont également été analysées.

Le travail accompli a permis de recueillir une grande quantité d'informations dont nous avons fait la synthèse. Celle-ci est présentée dans les sous-sections suivantes.

3. Les principaux résultats

3.1 Le travail rémunéré

Il existe une abondante documentation sur le travail rémunéré des aînés dans différents pays et dans les provinces canadiennes⁴³, mais peu d'études traitent de la dimension régionale de ce phénomène⁴⁴. Aux niveaux canadien et québécois, les statistiques sur les aînés professionnellement actifs révèlent deux tendances propres à la plupart des pays industrialisés : un accroissement du taux d'emploi des travailleuses et des travailleurs âgés et une faible augmentation de l'âge moyen de la retraite⁴⁵. Le tableau 1 illustre ces tendances telles qu'elles se manifestent au Québec. En l'examinant, on constate que chez les hommes, la progression du taux d'emploi entre 1976 et 2009 est curvilinéaire⁴⁶. La courbe est plus prononcée chez ceux de 55 à 64 ans. Elle est également visible chez les 65 ans et plus, mais elle est moins évidente. Le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans demeure beaucoup plus faible en 2009 (56,2 %) qu'en 1976 (70,9 %), mais il est plus élevé qu'en 1996 (48 %). Quant aux hommes de 65 ans et plus, leur taux d'emploi est passé de 13,1 % en 1976 à 6,3 % en 2001 et il a atteint 10,7 % en 2009. Chez les femmes de 55 à 64 ans, la situation est différente. Leur taux d'emploi a progressé de façon presque constante au cours de la période considérée. Il a diminué entre 1981 (24,8 %) et 1986 (21,7 %) pour remonter jusqu'à 46,5 % en 2009. Dans le groupe des femmes de 65 ans et plus, cette statistique a suivi la même tendance que chez les hommes, mais à des niveaux plus bas : 4,1 % en 1976; 1,9 % en 2001 et 4,3 % en 2009.

⁴³ Castonguay & Laberge, 2010; Fusulier, Moulaert, Tremblay & Larivière, 2009; Gauthier *et al.*, 2007; Guillemard, 2010; Moulaert, Fusulier & Tremblay, 2009; Picotte, 2010; Ressources humaines et développement social Canada, 2008; Schellenberg, 2006; Shattuck, 2010.

⁴⁴ Druetz, 2007; Shattuck, 2010.

⁴⁵ Anxo, 2010; Castonguay & Laberge, 2010; Guillemard, 2010; Moulaert, Tremblay & Larivière, 2009; Picotte, 2010.

⁴⁶ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes occupant un emploi et la population d'âge actif. cf. Statistique Canada, *Guide de l'Enquête sur la population active*. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/2010001/part-partie4-fra.htm>).

Tableau 1**Taux d'emploi des 55-64 ans et des 65 ans et plus, moyennes annuelles, tout le Québec, 1976 à 2009**

	Hommes		Femmes		Tous	
	55 à 64 ans	65 ans et plus	55 à 64 ans	65 ans et plus	55 à 64 ans	65 ans et plus
1976	70,9	13,1	22,9	4,1	45,7	8,0
1981	66,8	9,6	24,8	3,9	44,6	6,3
1986	56,6	7,6	21,7	3,0	38,2	4,9
1991	51,6	6,9	24,6	2,0	36,4	4,7
1996	48,0	6,7	26,0	2,3	36,7	4,1
2001	51,5	6,3	29,5	1,9	40,3	3,7
2006	55,9	8,6	41,0	4,0	48,3	6,0
2009	56,2	10,7	46,5	4,3	51,2	7,2

Source : Statistique Canada, *Enquêtes sur la population active*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques du travail et de la rémunération. Repéré à www.stat.gouv.qc.ca. Pages consultées durant l'automne 2010.

Les aînés qui demeurent professionnellement actifs au-delà de l'âge normal de la retraite contribuent au développement de leur communauté. Les seules données régionales québécoises que nous avons trouvées sur les aînés qui continuent de travailler ont été produites par Druetz (2007). Celui-ci les a extraites de l'Enquête de l'an 2000 sur la santé des collectivités canadiennes, et elles concernent les personnes de 65 à 74 ans « qui ont occupé un emploi ou travaillé à leur compte à un moment ou à un autre au cours des 12 mois ayant précédé l'entrevue »⁴⁷.

⁴⁷ Source : Statistique Canada 2010a.

Cette définition est différente de celle de l'Enquête sur la population active⁴⁸. D'où les taux d'emploi plus élevés que l'on observe dans le graphique 1 ci-dessous. Aux données extraites par Druetz (2007), nous avons ajouté celles d'une enquête analogue effectuée en 2005 (Statistique Canada, 2010a)⁴⁹.

Druetz (2007) a constaté que le pourcentage de gens de 65 à 74 ans qui étaient sur le marché du travail est demeuré sensiblement le même entre 2000 et 2005 dans l'ensemble du Québec. Toutefois, ce pourcentage a varié dans certaines régions, comme le montre le tableau 2 à partir duquel a été construit le graphique 1.

⁴⁸ Selon cette enquête, la population active comprend les personnes occupées et les chômeurs. « [...] les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fourni des services (peu importe la quantité) sont classées parmi les personnes occupées. Celles qui font la preuve qu'elles ont offert leurs services (peu importe la quantité) sont classées parmi les chômeurs. Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des inactifs ». cf. Statistique Canada 2010b.

⁴⁹ Pour l'Enquête de 2005, les pourcentages ont été calculés sur la base des statistiques de 2006 se rapportant aux effectifs des groupes d'âge. cf. Québec (Prov.), 2010b.

Tableau 2

Pourcentage de travailleurs et de travailleuses de 65 à 74 ans. Tout le Québec et certaines régions sociosanitaires, 2000-2005 par ordre décroissant de 2005^{a,b,c}

	2000	2005	Variation
Montréal (06)	19,7	22,1	2,4
Laval (13)	22,8	17,7	-5,1
Chaudière-Appalaches (12)	12,6	15,8	3,2
Capitale-Nationale (03)	9,0	15,6	6,6
Côte-Nord (09)	nd	14,6	nd
Laurentides (15)	nd	14,5	nd
Lanaudière (14)	10,9	13,9	3,0
Mauricie-Centre du-Québec (04)	7,6	13,9	6,3
Montérégie (16)	19,1	12,3	-6,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	14,4	12,1	-2,3
Bas-Saint-Laurent (01)	8,5	11,9	3,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	nd	11,2	Nd
Abitibi-Témiscamingue (08)	15,7	10,9	-4,8
Estrie (05)	18,8	10,8	-8,0
Outaouais (07)	9,8	Nd	Nd
Tout le Québec	14,9	15,5	0,6

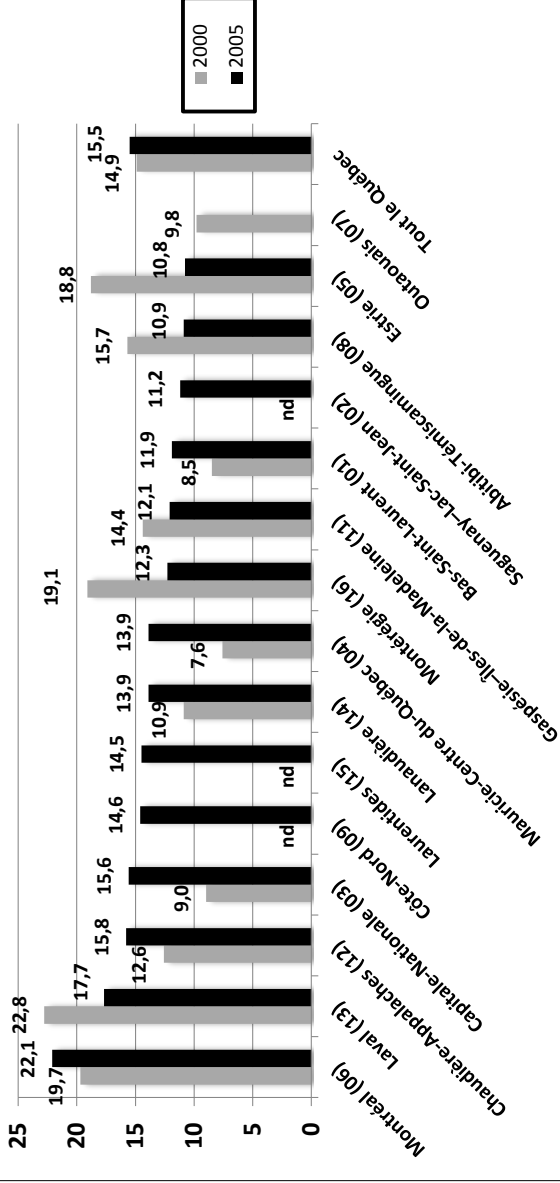
Sources : Druetz, 2007; Québec (Prov.), 2010b; Statistique Canada, 2010a.

Notes :

- Il s'agit de la variable *Latitude de décision au travail* de l'Enquête sur la santé des collectivités de Statistique Canada.
- La catégorie Tout le Québec est la somme des données compilées pour la variable concernée divisée par la population de 65-74 ans, en ne tenant pas compte des régions pour lesquelles aucune donnée n'a été recueillie dans l'enquête considérée.
- nd : non déterminé, non disponible. Il s'agit de données non recueillies ou qui n'ont pas été publiées parce que leur estimation comportait une trop grande marge d'erreur.

Graphique 1

**Pourcentage de 65-74 ans au travail (H & F)
Tout le Québec et régions sociosanitaires, 2000 & 2005**



Source : Druetz, T. 2007; Québec (Prov.), 2010b; Statistique Canada, 2010a.

Ce tableau et ce graphique révèlent que Montréal et Laval sont les régions comptant le plus de 65-74 ans au travail. En 2005, Montréal a pris le premier rang. La Montérégie occupait le troisième rang en l'an 2000; elle se retrouve au neuvième en 2005¹. L'Estrie a connu aussi une diminution considérable du taux d'emploi des membres de ce groupe d'âge, soit 8 %. Elle était quatrième en 2000 et quatorzième en 2005. Par contre, la Capitale-Nationale et la Mauricie-Centre-du-Québec ont vu le taux d'emploi des 65-74 ans s'accroître de plus de 6 % en cinq ans. Dans les autres régions, les variations ont été plus faibles.

En l'an 2000, Statistique Canada n'a présenté aucune donnée sur le taux d'emploi des aînés des Laurentides, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. En 2005, les aînés des Laurentides et de la Côte-Nord avaient des taux d'emploi légèrement inférieurs à la moyenne provinciale, et cet écart était plus prononcé au Saguenay–Lac-Saint-Jean².

Seules des études approfondies permettraient d'expliquer adéquatement ces résultats. Pour comprendre les phénomènes observés, il faudrait effectuer des analyses multivariées qui tiendraient compte des caractéristiques du milieu, de celles des travailleurs et travailleuses concernés, ainsi que de la conjoncture économique du moment.

3.2 Le mentorat

Le mentorat est une autre façon pour certains aînés de contribuer au développement de leur milieu. Toutefois, les renseignements sur la pratique de ce type d'activité sont fragmentaires. Voyons tout d'abord ce qu'est le mentorat. L'organisme Mentorat Québec propose la définition suivante³ :

¹ En tenant compte des régions pour lesquelles il n'y avait pas de données pour l'an 2000.

² Aucune donnée n'était disponible pour le Nord-du-Québec en 2005.

³Source : Mentorat Québec (www.mentoratquebec.org/mentorat.php), cité par Rioux, 2009, p. 7. Mentorat Québec a son pendant canadien : Mentorat Canada. cf. http://www.mentoringcanada.ca/resources/aboutus_fr.html. Il existe également de tels organismes aux États-Unis et ailleurs dans le monde. cf. Mentorat Québec, 2002, annexe 1 de l'étude de faisabilité.

Relation interpersonnelle de soutien, d'échanges et d'apprentissage, dans laquelle une personne d'expérience investit sa sagesse acquise et son expertise afin de favoriser le développement d'une autre personne qui a des compétences à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre.

Le mentorat est difficile à quantifier. En 2002, on estimait que 10 % des grandes entreprises du Québec avaient des programmes de mentorat (Mentorat Québec, 2002). En 2007, la Fondation de l'entrepreneurship du Québec était associée à « près de 1 100 mentors bénévoles dont la grande majorité a atteint ou atteindra sous peu l'âge de la retraite »⁴. Ceux-ci consacraient « en moyenne sept heures par mois au mentorat » (*ibid.*, p. 3). Quant aux mentorés d'affaires, ce sont de « nouveaux entrepreneurs et dirigeants de tous âges [...] (qui) accusent très souvent de grandes lacunes en matière de gestion, d'administration, et de marketing », selon la même source (*ibid.*, p. 2).

D'après la Fondation de l'entrepreneurship du Québec (2007, p. 1), « chacune des 17 régions administratives de la province (de Québec) a au moins une cellule de mentorat d'affaires en opération, pour un grand total de 75 cellules ». Les 1 100 mentors reliés à cette Fondation se répartissaient dans ces 75 cellules. Toutefois, le mémoire de cet organisme ne fournit pas de données sur le nombre de mentors par régions.

De même, nous n'avons pas trouvé de portrait statistique des mentors. Nous ne connaissons pas de façon précise leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques. L'étude de l'engagement des aînés dans le mentorat mérite donc d'être poursuivie parce que ce phénomène est révélateur de leur apport à l'essor de leur milieu.

⁴ Fondation de l'entrepreneurship du Québec, 2007, p. 1.

3.3 Le bénévolat et la participation civique en région

Le bénévolat et la participation civique sont indissociables, car chez les aînés, la participation civique est presque toujours bénévole⁵. Aussi, plusieurs études montrent que les deux phénomènes sont corrélés⁶. Autrement dit, les bénévoles ont tendance à s'engager dans leur communauté, et les personnes socialement engagées font souvent du bénévolat.

Il y a des différences entre les enquêtes de Statistique Canada et celles du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) quant aux taux de bénévolat par groupes d'âge. Ainsi, en 2004, le taux de pratique du bénévolat était de 34 % pour l'ensemble des Québécois selon Statistique Canada alors qu'il était de 27.5 % d'après le MCCCF⁷. L'enquête de ce ministère révèle que le taux de bénévolat était de 31.9 % chez les Québécois de 65 ans et plus. À notre connaissance, la donnée équivalente pour le Québec n'a pas été publiée par Statistique Canada. De plus, selon les études de cette agence fédérale (données pancanadiennes), le bénévolat diminue à mesure que l'âge augmente tandis que dans l'enquête du MCCCF, l'âge ne semble pas relié à ce genre d'activités (*ibid.*). Toutefois, d'après les deux organismes, les aînés consacrent plus de temps au bénévolat que les plus jeunes⁸.

Les enquêtes de Statistique Canada et du MCCCF convergent sur un autre point qui est de première importance dans le cadre de cette recension d'écrits : ce sont les résidents des régions les moins urbanisées – dont les aînés – qui font le plus de bénévolat, et qui sont le plus souvent membres d'un club social ou d'une société fraternelle⁹.

⁵ Il y a quand même des exceptions : les aînés qui sont rémunérés pour occuper des charges publiques comme les édiles municipaux. Il y a également des compagnies privées et des organismes sans but lucratif qui offrent un dédommagement ou versent des émoluments aux membres de leur conseil d'administration.

⁶ Hall *et al.*, 2006, p. 59; Rothwell & Turcotte, 2006, p. 4; Selbee & Reed, 2001, p. 5

⁷ Bernard, 2010, p. 285-286.

⁸ Il s'agit de la population de 15 ans et plus dans les deux enquêtes.

⁹ Bernard, 2010, p. 287; Dalphond, 2006; Jones, 1999, p. 11; Reed et Selbee, 2001; Rothwell & Turcotte, 2005, p. 13 et 19; Turcotte & Schellenberg, G., 2006.

Le MCCCC (Garon, 2005) a également étudié les organismes de prédilection des bénévoles. Les oeuvres de bienfaisance sont plus souvent mentionnées en premier lieu par les gens 65 ans et plus¹⁰. La moitié des personnes de ce groupe d'âge qui ont fait du bénévolat ont dit s'être dévouées pour de tels organismes par rapport à 37 % de la population de 15 ans et plus. Les seconds types d'organismes les plus fréquemment évoqués par les aînés ont trait à la culture et au loisir (Garon, 2005).

Les organismes culturels mobilisent donc une part importante du temps consacré au bénévolat par les aînés. Sans ces personnes, la survie de plusieurs groupes culturels serait menacée. Les données provenant de Statistique Canada ajoutent un complément d'information à ce sujet. Ainsi, Jones (1999, p. 16-17) révèle que 42 % des Canadiens de 55 ans et plus ont participé bénévolement aux activités d'un conseil d'administration en 1997; 27.8 % d'entre eux se sont adonnés (sans rémunération) à des « tâches de consultation et [à des] travaux de bureau et d'administration », et 13 % de ces individus ont fait de l'enseignement ou ont rempli des « fonctions d'entraîneur » (*ibid.*). Au sein du groupe des gens de 55 ans et plus, les personnes de 55 à 64 ans étaient davantage engagées socialement que celles de 65 ans et plus (*ibid.*). Selon la même étude (*ibid.*, p. 10), « [...] les personnes âgées qui occupaient un emploi étaient plus susceptibles de faire du bénévolat que les personnes sans emploi, particulièrement en 1997 ». Ces données montrent que la présence des aînés dans les conseils d'administration est *relativement* importante¹¹. Aussi, les catégories « tâches de consultation et travaux de bureau et d'administration » ainsi que « Enseignement et fonctions d'entraîneur » suggèrent que ces occupations peuvent être du mentorat, mais cela reste à vérifier.

Les statistiques concernant la participation civique révèlent qu'en 2004, 59 % des Canadiens de 65 ans et plus ont pris part aux activités

¹⁰ Il s'agissait d'une question à choix multiples. Les répondants pouvaient mentionner trois organismes. Les pourcentages ne sont donc pas cumulatifs.

¹¹ Le mot *relativement* a été souligné à dessein, car les pourcentages doivent être rapportés à celui des gens qui ont fait du bénévolat encadré. Ainsi, 42 % de ceux qui ont fait du bénévolat encadré (25.7 % des Canadiens de 55 ans et plus en 1997) ont siégé à un conseil d'administration. Ce 42 % représente, en réalité, 10.8 % des 55 ans et plus.

d'un organisme social ou communautaire¹². À notre connaissance, la donnée correspondante pour le Québec n'a pas été publiée. Les statistiques dont nous disposons pour le Québec ont été extraites de l'Enquête nationale de 1997 sur le don, le bénévolat et la participation (Hall *et al.*, 1998) par Caldwell et Reed (2000). Elles indiquent qu'en 1997, l'appartenance à des associations volontaires était le fait de 38 % des Québécois de 65 ans et plus contre 46 % et 52 % de leurs homologues de l'Ontario et de la Saskatchewan, respectivement¹³. De plus, le pourcentage de Québécois de ce groupe d'âge qui étaient membres d'une association était supérieur à celui des adultes plus jeunes de cette province¹⁴.

Il semble que la majorité des aînés qui adhèrent à un regroupement le font pour des motifs religieux, pour se divertir ou pour servir la collectivité. La participation aux organismes de développement régional, territorial et local est probablement le fait d'une minorité. Toutefois, ces organismes ne sont pas clairement identifiés dans les enquêtes. Ils ont été classés avec les mouvements politiques, les comités de citoyens et les autres « associations volontaires »¹⁵. Donc, on ne connaît pas exactement le pourcentage d'aînés qui travaillent bénévolement à l'essor de leur milieu.

Par ailleurs, plusieurs études montrent que les personnes les plus scolarisées ont davantage tendance à faire du bénévolat et à appartenir à une association lorsqu'elles demeurent en dehors des grands centres urbains et ce, partout au Canada¹⁶. Si l'on se fie aux autres analyses des auteurs de ces enquêtes, l'âge des individus n'interférerait pas sur les résultats rapportés¹⁷. Les aînés les plus scolarisés seraient donc plus susceptibles d'être socialement impliqués

¹² Hall *et al.*, 2006.

¹³ cf. Caldwell & Reed, 2000. Les types d'associations considérées sont : sports et loisirs; religieuses; civiques, communautaires et scolaires; culturelles, éducatives et passe-temps (*hobby*); clubs sociaux (*service fraternel*), et politiques.

¹⁴ 15-24 ans : 23.6 %; 25-44 ans : 32.5 %; 45-64 ans : 37.5 %; 65 ans et plus : 38.3 %; population de 15 ans et plus du Québec : 33.3 %. cf. Caldwell & Reed, 2000, p. 221.

¹⁵ Turcotte & Schellenberg, 2006, p. 213.

¹⁶ Reed & Selbee, 2001; Rothwell & Turcotte, 2006; Turcotte, 2005; Turcotte & Schellenberg, 2006, p. 181-182.

¹⁷ Turcotte, 2005, p. 19. Turcotte & Schellenberg, 2006, p. 181-182.

que leurs homologues ayant étudié moins longtemps et ce, particulièrement en région.

3.4 Les aînés qui sont membres de conseils municipaux

Les conseils municipaux sont au coeur du développement régional. Dès lors, pour comprendre le rôle des aînés dans la dynamique de ce développement, il importe de savoir s'ils sont présents dans ces conseils. Les renseignements que nous avons colligés sur le sujet sont peu abondants, mais ils sont instructifs. Ainsi, une étude du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT), effectuée après les élections municipales du 6 novembre 2005, révèle les faits suivants¹⁸ :

1. L'âge moyen des maires était de 55 ans et celui des conseillers était de 50 ans. Environ 58 % des maires avaient 55 ans ou plus alors que tel était le cas de 36 % des conseillers municipaux (*ibid.*, p. 2). L'âge plus élevé des maires pourrait s'expliquer par les exigences de la fonction et par le cheminement politique nécessaire pour être élu. La fonction de maire demande davantage d'expérience que celle de conseiller. D'ailleurs, plusieurs maires ont occupé d'autres postes politiques et administratifs, dont celui de conseiller municipal, avant d'être élus à la direction de leur ville¹⁹.
2. « Tant pour les postes de conseiller que pour les postes de maire, on note que les femmes sont légèrement plus jeunes que les hommes. Cet écart est cependant très mince » (*ibid.*, p. 2). [...] Mais « globalement, la proportion de femmes diminue avec l'âge » (*ibid.*, p. 3). Ces phénomènes sont caractéristiques des générations actuelles qui comptent davantage de femmes politiquement engagées. Il est permis de croire qu'à l'avenir, un nombre croissant d'entre elles se porteront candidates lors d'élections municipales, provinciales et fédérales.

¹⁸ Québec (Prov.), 2005b; voir aussi : Québec (Prov.), 2004 et 2005a ainsi que http://www.mamrot.gouv.qc.ca/democratie/demo_elec_stat.asp (page consultée à l'automne 2010). Les principaux auteurs de cette étude sont P. Champagne et C. Thibault. Les citations sont les extraits de leur document qui sont les plus pertinents au regard de cette recension d'écrits.

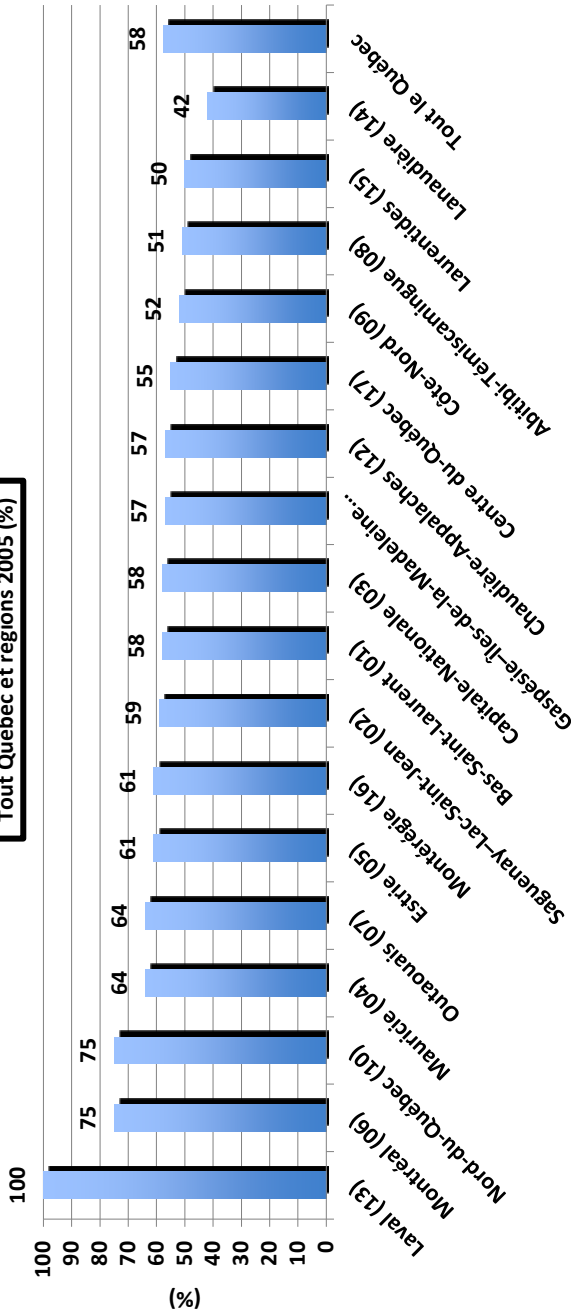
¹⁹ Cette assertion découle de notre observation de l'actualité publiée dans les médias. Elle mériterait d'être documentée et chiffrée par une recherche approfondie.

3. « [...] l'âge moyen des élus au poste de maire est relativement stable pour les classes de municipalités de moins de 50 000 habitants, soit autour de 55 ans. Il augmente par la suite à environ 58 ans, tant pour les municipalités de 50 000 à 99 999 habitants que pour celles de 100 000 et plus. [...] Chez les conseillers, l'âge moyen augmente plutôt graduellement au fur et à mesure que la taille des municipalités augmente. Entre les municipalités de moins de 2 000 habitants et celles de 100 000 et plus, on observe une progression de l'âge moyen d'environ 3 ans » (*ibid.*, p. 3).

Le fait que les édiles municipaux soient plus âgés dans les villes populeuses a probablement pour cause, entre autres, la complexité de l'administration de telles agglomérations. Dans ces villes, les dossiers sont plus nombreux et leur gestion exige de la compétence, de l'expérience et de la disponibilité. C'est pourquoi de telles fonctions conviennent mieux à des personnes plus âgées. Les municipalités les plus peuplées sont aussi en mesure d'offrir des émoluments plus élevés à leurs édiles. Quoi qu'il en soit, la relation entre l'âge des élus et la taille des agglomérations soulève des interrogations sur la situation qui prévaut dans les différentes régions du Québec. Le MAMROT a produit des statistiques sur le sujet. Nous les avons utilisées pour construire les graphiques 2 et 3 ci-dessous.

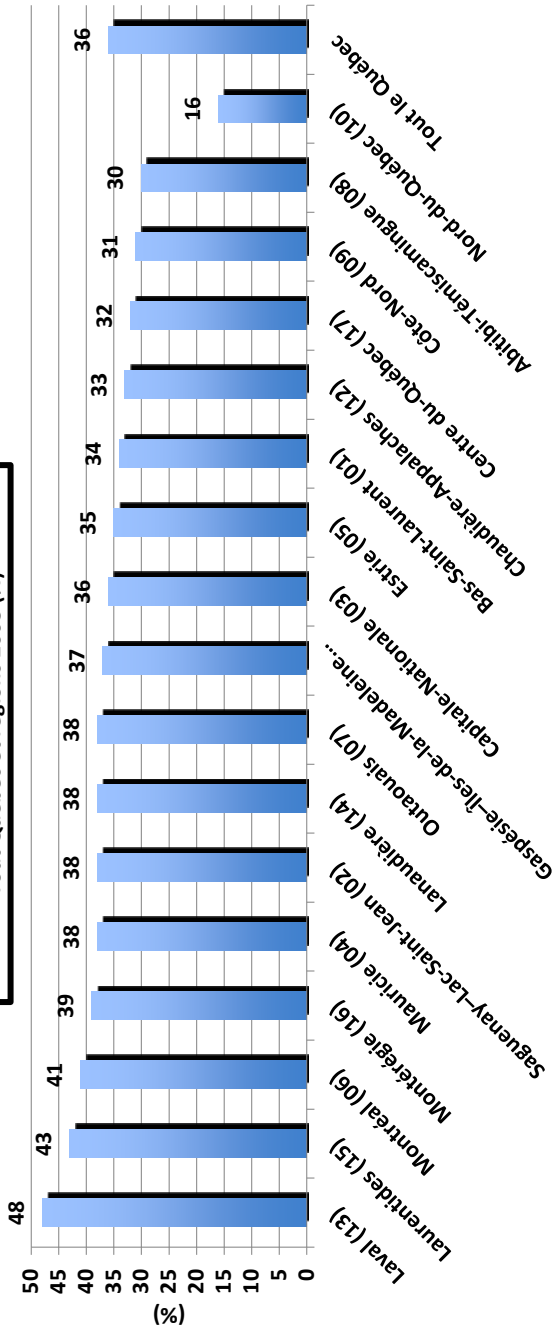
Graphique 2

Maires et mairesses de 55 ans et +
Tout Québec et régions 2005 (%)



Graphique 3

Conseillers et conseillères municipaux de 55 ans et +
Tout Québec et régions (%)



Ces graphiques confirment, dans leur ensemble, les observations des analystes du MAMROT (*ibid.*). De plus, ils montrent que la corrélation entre le degré d'urbanisation des régions et l'âge des édiles municipaux n'est pas parfaite. Enfin, ces résultats mettent en évidence deux phénomènes qui ouvrent des champs d'investigation inédits. Ce sont :

- 1) L'importance des aînés dans le monde municipal et, par extension, pour le développement régional.
- 2) La dynamique intergénérationnelle dans les conseils municipaux.

Le premier phénomène ressort nettement des données du MAMROT. Les personnes de 55 ans et plus sont majoritaires chez les maires et les mairesses des municipalités du Québec. En 2005, les maires et les mairesses de ce groupe d'âge représentaient la moitié ou plus de leurs pairs dans 16 régions sur 17. C'est seulement dans Lanaudière qu'ils étaient minoritaires. Même si la situation a pu changer depuis 2005, il est presque impossible qu'un tel changement fût radical. Donc, les aînés dirigent la majorité des villes du Québec. Les conseillers municipaux de 55 ans et plus sont minoritaires dans toutes les régions, mais ils représentent entre le tiers et la moitié de ces édiles dans 13 régions sur 17. Par conséquent, ils sont incontournables quand vient le temps de prendre des décisions importantes, notamment celles qui ont trait à l'essor de leur ville.

Le second phénomène est une conséquence appréhendée du premier. En effet, si la majorité des maires sont des aînés et si la majorité des conseillers municipaux sont plus jeunes, cela signifie qu'il y a une dynamique intergénérationnelle dans les organismes concernés. Nous ignorons si les préoccupations des membres des diverses générations se reflètent dans les politiques adoptées par les édiles municipaux. C'est une autre question qui découle de ces observations.

3.5 La participation des aînés aux « activités d'amélioration de leur communauté »

L'étude qui rejoint le plus directement le thème de cette recension d'écrits est celle de Liu et Besser (2003). Cette recherche quantitative a porté sur les relations entre le capital social, la « conscience

communautaire » (*sense of community*) et la participation des aînés à des « activités d'amélioration de leur communauté » (*community improvement activities*). La recherche a été réalisée en 1994 auprès d'un échantillon aléatoire de 2802 personnes de 65 ans et plus réparties dans 99 localités rurales et petites villes de l'Iowa, un État du Midwest des États-Unis.

Dans leur recension d'écrits, les auteurs évoquent le fait que peu d'études ont été menées sur l'engagement social des aînés dans les agglomérations peu peuplées et les régions, ce qui explique pourquoi nous avons eu de la difficulté à repérer de tels travaux. La recherche de Liu et Besser (2003) montre que 43 % des personnes de 65 ans et plus étaient socialement engagées auprès de leur communauté, autant que les moins de 65 ans, soit 42 % (*ibid.*, p. 355).

De plus, les auteurs ont effectué des régressions multiples successives. La participation aux activités d'amélioration de la communauté était la variable dépendante¹. Quatre indicateurs du capital social constituaient les variables indépendantes². À ces indicateurs du capital social s'ajoutait la variable « conscience communautaire » (*ibid.*, p. 343 et 353-354). Les résultats des analyses montrent que les aînés ayant de hauts revenus, les hommes et les individus les moins âgés qui sont attachés à leur milieu (forte conscience communautaire) ont une plus grande probabilité d'être engagés dans des activités d'amélioration de leur communauté (*ibid.*, p. 360).

À la fin de leur article, les auteurs soulignent que leurs données ne comprenaient aucun indicateur de la santé des répondants, ce qui limite la portée de leurs résultats. Quoi qu'il en soit, cette étude évoque les « petites communautés » qui sont au fondement de la

¹ La variable dépendante fut mesurée par les réponses à la question suivante : « "In general, how would you describe your level of involvement in local community improvement activities and events?" The response categories include "not at all active" (=1), "not very active" (=2), "somewhat active" (=3), and "very active" (=4) » (*ibid.*, p. 352).

² Ces indicateurs étaient : 1) les relations informelles dans la communauté locale; 2) le nombre total de relations formelles dans la communauté locale; 3) la confiance envers les membres de cette communauté et; 4) les normes concernant l'action collective des résidents de la communauté, du gouvernement local et des organisations (« *expectations and norms of community involvement prevailing among fellow residents and within local government and organisations* ». cf. Liu & Besser, 2003, p. 353-354).

solidarité régionale (Bélanger, 1991). La participation des aînés aux activités d'amélioration de leur collectivité est la conséquence de leur attachement envers ses membres et ses institutions. C'est également une façon pour eux de contribuer, nonobstant leur âge, à l'essor de leur milieu. Ils constituent ainsi une force sociale incontournable dans la dynamique de son développement.

3.6 L'impact économique des retraités qui demeurent en région

Se peut-il que les aînés génèrent des emplois du simple fait qu'ils résident dans une région donnée? Telle est la question posée par Vollet, Callois et Roussel (2005) après qu'ils eurent parcouru plusieurs recherches effectuées sur le sujet. Dans leur revue de littérature (*ibid.*, p. 57), les auteurs rappellent que chaque retraité crée en moyenne 0,5 emploi par ses dépenses de consommation, d'après les études qu'ils ont consultées. Toutefois, cet effet est moindre lorsque l'on considère les investissements que requiert la présence permanente des personnes âgées dans une région.

Les chercheurs ont étudié les comportements économiques des aînés de trois régions du sud de la France : la Vallée de la Jonte, la Haut Forez, et la Dore et Allier. Ils ont évalué l'impact économique de la résidence, dans ces régions, de trois catégories d'aînés : 1) ceux qui migrent sur une longue distance, habituellement pour aller vivre dans un environnement plus agréable (notamment en ce qui a trait au climat); 2) ceux qui ne déménagent pas très loin de leur lieu d'origine et; 3) ceux qui « vieillissent sur place » (*ibid.*, p. 61-62). Les premiers sont ceux qui dépensent le plus, tout simplement parce qu'ils sont favorisés. À l'opposé, le troisième groupe est celui qui dépense le moins du fait qu'il est composé de retraités de condition modeste. Toutefois, les membres de ce groupe dépensent plus d'argent dans leur nouveau milieu que les aînés qui arrivent d'une région voisine (ceux du second groupe). Ces derniers consomment moins dans leur région d'adoption parce qu'ils demeurent des clients de leurs fournisseurs habituels. Cela donne un portrait nuancé de l'impact économique de la résidence des retraités en région.

Les auteurs concluent qu'attirer des retraités dans une région peut accroître son activité économique lorsque celle-ci possède des atouts naturels et humains (*amenities*) hautement valorisés (*ibid.*, p. 54-64). Mais les anciens résidants sont susceptibles d'apporter une

contribution aussi importante à la prospérité de leur milieu que les nouveaux arrivants. Donc, les gens âgés ne participent pas tous de la même façon à l'essor de leur région. Dès lors, le développement local peut découler en partie de la présence d'aînés qui détiennent les ressources nécessaires pour stimuler son économie. Par conséquent, les acteurs du développement régional ont intérêt à attirer les retraités favorisés qui souhaitent vivre dans un environnement agréable, et à garder dans leur communauté les aînés déjà établis.

4. Les zones d'ombre : ce que la documentation consultée ne nous a pas permis d'apprendre

Cette recension des écrits laisse dans l'ombre plusieurs aspects de la problématique examinée. Ainsi, nous n'avons pas trouvé de portrait global et chiffré de la participation des seniors aux organismes voués au développement régional. Nous savons que leur présence dans ces organismes est importante comme en témoignent les travaux mentionnés dans cet article. Toutefois, aucun relevé statistique n'a été fait de leur contribution à l'essor de leur milieu. Nous espérons que de futures enquêtes combleront cette lacune.

D'autre part, peu de chercheurs considèrent les aînés comme des forces sociales dans la dynamique du développement régional, territorial et local. Certes, il existe des études sur les acteurs de ce développement et quantité d'essais sur le « pouvoir gris »³, mais la plupart des auteurs consultés ne conçoivent pas que les aînés soient capables de soutenir le développement d'une collectivité. La force sociale des membres de cette génération n'est donc pas reconnue. Il y a sans doute un élément de nouveauté dans le fait de poser en termes de force sociale la problématique des rapports entre l'action des gens âgés et la prospérité d'une communauté. De toute évidence, cette perspective ouvre des champs d'investigation intéressants. Dès lors, il serait souhaitable que d'autres chercheurs étudient le développement régional dans une telle optique.

³ Entre autres : Thomas, 2002; Viriot Durandal, 2003.

Conclusion

Au terme de cette recension d'écrits, il est opportun de revenir sur les questions qui ont guidé notre démarche et sur ses principaux résultats. Le questionnement initial se subdivisait en trois thèmes : 1) le rôle que jouent les aînés comme personnes au sein des organismes voués au développement régional; 2) les interventions des associations de gens âgés dans ce domaine et; 3) l'efficience de l'action individuelle et collective des membres de ce groupe d'âge au regard du développement de leur milieu.

Pour répondre à ces interrogations, nous avons fait la synthèse des écrits portant sur les relations entre la force sociale des aînés et le développement régional. Cette démarche a fourni des éléments de réponse aux questions initialement posées tout en soulevant de nouvelles interrogations. La première d'entre elles concernait le rôle des personnes aînées dans les organismes de développement régional. Nous avons trouvé très peu d'études sur le sujet. Par contre, la littérature parcourue révèle que beaucoup de seniors contribuent à l'essor de leur milieu soit par leur travail rémunéré, soit en faisant du mentorat ou du bénévolat, soit en siégeant aux conseils d'administration d'organismes civiques et communautaires. De plus, nombre d'entre eux sont membres de conseils municipaux et continuent de participer à des activités d'amélioration de leur collectivité. L'impact économique positif de la résidence des gens âgés dans une région a aussi été constaté dans plusieurs recherches⁴.

La deuxième question avait trait au rôle des associations d'aînés dans le développement de leur communauté. Nous avons appris, en effectuant une étude, (Delisle & Thouvenot, 2009) que des groupes de seniors lancent des initiatives pour favoriser le développement de leur milieu. Mais ces projets prennent fin quand leurs instigateurs cessent de les gérer, ce qui se produit lorsque le mandat des dirigeants vient à échéance ou quand ils n'obtiennent plus de subventions pour continuer d'agir. Dès lors, l'implication des associations d'aînés dans le

⁴ Voir l'étude de Vollet, Callois et Roussel, 2005 et les recherches qu'ils mentionnent dans leur propre recension d'écrits. Nous n'avons pas repéré d'étude québécoise analogue à cette étude.

développement régional a souvent un caractère épisodique⁵.

Cela renvoie à la troisième interrogation formulée au début de cet article : nous voulions savoir si les seniors constituaient, individuellement et collectivement, des forces sociales efficaces dans la dynamique du développement régional. La documentation consultée répond positivement à cette question parce que les aînés utilisent leurs facultés et leurs ressources pour contribuer à l'essor de leur milieu. Toutefois, cette documentation ne fournit pas les données nécessaires à l'évaluation de l'efficacité de l'action des groupes de gens âgés dans le domaine concerné. Il faudrait donc que des études soient effectuées pour mesurer cette efficacité.

Au bilan, ce travail montre que la force sociale des aînés est appréciable, quoique limitée. En effet, les ressources des seniors sont restreintes et le temps dont ils disposent pour les mettre en oeuvre est compté. En conséquence, la société ne peut pas s'appuyer uniquement sur les membres de ce groupe d'âge pour assurer son développement. Par contre, les aînés en mesure d'apporter une contribution substantielle à l'essor de leur milieu sont nombreux. Ce sont les personnes qu'il importe de mobiliser. D'ailleurs, plusieurs de ces individus attendent qu'on les sollicite⁶. Par conséquent, les acteurs du développement régional ont intérêt à leur proposer des activités épanouissantes et socialement productives.

Références bibliographiques

- Achenbaum, W. A. (1996). *Crossing Frontiers : Gerontology Emerges as a Science*. New York, Cambridge University Press.
- Alberoni, F. (1981). *Le Choc amoureux. L'amour à l'état naissant*. Paris, Ramsay.
- Ansart, P. (1999). Forces. Dans Akoun, A., Ansart, P. (dirs.). *Dictionnaire de sociologie* (p. 233). Paris, Le Robert/Seuil.
- Anxo, D. (2010). Vieillesse et taux d'emploi des travailleurs vieillissants en Suède : quels facteurs explicatifs du succès

⁵ Toutefois, certaines associations d'aînés créent des institutions permanentes, comme des fondations, pour soutenir des projets communautaires destinés à accroître la qualité de la vie de leurs concitoyens.

⁶ Jones, 1999, p. 9.

suédois? Communication présentée au colloque ARUC-GATS.
Montréal, TELUQ.UQAM. Repéré à
<http://www.teluq.uqam.ca/aruc-gats>

- Ariès, P. (1973). *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris, Seuil.
- Ariès, P. (1983). Une histoire de la vieillesse. *Communications*, 37, 47-54.
- Bélanger, M. (1991). Que sont devenues les campagnes? Dans Vachon, B. (dir.), *Le Québec rural dans tous ses états. Textes produits aux États généraux du monde rural* (p. 55-63). Montréal, Éd. Boréal.
- Bernard, A. (2010). Les formes d'engagement dans la vie culturelle, chapitre 7 de Garon, R. Lapointe, M.-C. (dirs.), *Enquête sur les pratiques culturelles au Québec* (6^e éd., p. 279-300). Québec, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
- Borgatta, E. F., & Borgatta, M. L., (dirs.) (1993). *Encyclopedia of Sociology*. New York, Maxwell Macmillan International.
- Bourdelaïs, P. (1997). *L'âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*. Paris, Éd. Odile Jacob.
- Caldwell, G., & Reed, P. (2000). Civic Participation in Canada. *Inroads*, 8, 215-222.
- Castonguay, C., & Laberge, M. (2010). *La longévité : une richesse*. Montréal, Québec: CIRANO (Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations). Repéré à www.cirano.qc.ca
- Colclough, G., & Sitaraman, B. (2005). Community and Social Capital : What is the Difference? *Sociological Inquiry*, 75(4), 474-496.
- Dalphon, C. E. (2006). *Bilan des portraits statistiques régionaux*. Québec, Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, direction du lectorat, de la recherche et des politiques.
- Danefer, D., & Uhlenberg, P. (1999). *Paths oh the Life Course : A Typology*. Dans Bengtson, V. L., & Schaie, K. W. (dirs.), *Handbook of Theories of Aging* (p. 306-226). New York, Springer.

- Deffontaines, J.-P., & Prod'homme, J.-P. (2001). Avant-propos. Les volutes du développement local. Dans Deffontaines, J.-P., & Prod'homme, J.-P. (dirs.), *Territoires et acteurs du développement local : des nouveaux lieux de démocratie* (p. 5-8). La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Delisle, M.-A. (2012). *Les aînés comme force sociale dans la dynamique du développement régional : une recension des écrits..* Chicoutimi, GRIR/UQAC.
- Delisle, M.-A., en collaboration avec Thouvenot, M.-R. (2009). *La participation sociale des aînés : apport à la collectivité et bien-être individuel*. Recherche subventionnée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).
- Denieuil, P.-N., & Laroussi, H. (2005). *Le développement social local. Origines et filiations. Tome 1*. Paris, Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions-IRESCO.
- Durand, J.-P., & Weil, R. (dirs.) (2006). *Sociologie contemporaine* (3^e éd.). Paris, Vigot.
- Druetz, T. (2007). *Portrait régional des aînés du Québec*. Québec, Québec : Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic.
- Étienne, J. (dir.) (1995). *Dictionnaire de sociologie*. Paris, Hatier.
- Fondation de l'entrepreneurship (2007). *Les aînés et le mentorat d'affaires. Mémoire présenté à l'occasion de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés*. Québec, la Fondation.
- Fortin, F., Côté, J., & Filion, F. (2006). *Fondements et étapes du processus de recherche* (chap. 5). Montréal, Chenelière-éducation.
- Fusulier, B., Moulart, T., Tremblay, D.-G., & Larivière, M. (2009). *Travailler plus longtemps !? L'aménagement des fins de carrière en Belgique et au Québec. Note de recherche*. Repéré à <http://www.telug.uqam.ca/aruc-gats>
- Gaffield, C. (1994). La région : une combinaison spécifique d'éléments non spécifiques. Dans Harvey, F. (dir.), *La région culturelle : problématique interdisciplinaire* (p. 27-31). Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

- Garon, R. (2005). *La pratique culturelle au Québec en 2004. Recueil statistique*. Québec, Direction de la recherche, des politiques et du lectorat, ministère de la Culture et des Communications.
- Gauthier, H. et al. (2007). Participation au marché du travail, travailleurs âgés et retraite. Dans Gauthier, H. (dir.), *D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie* (Volume 2, p. 173-216). Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Guillemard, A.-M. (2010). *Les défis du vieillissement. Âge, emploi, retraite. Perspectives internationales* (2^e éd.). Paris, A. Colin.
- Hall, M., Lasby, D., Gumulka, G., & Tryon, C. (2006). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : Points saillants de l'Enquête nationale de 2004 sur le don, le bénévolat et la participation*, Ottawa, Statistique Canada. Repéré à www.statcan.gc.ca
- Hart, C. (1998). *Doing a Literature Review. Releasing the Social Science Imagination*. Thousand Oaks, Sage Publ.
- Hayward, M. D., & Zhang, Z. (2001). Demography of Aging. A century of Global Change. Dans Binstock, R. H., & George, L. K. (dirs.), *Handbook of Aging and the Social Sciences* (p. 69-85). New York, Academic Press.
- Ikels, C., & Beall, C. M. (2001). Age, Aging and Anthropology. Dans Binstock, R. H., & George, L. K., (dirs.), *Handbook of Aging and the Social Sciences* (p. 125-140). New York, Academic Press.
- Institut de la statistique du Québec (2010). *Panorama des régions du Québec, édition 2010*. Québec, l'Institut. Repéré à www.stat.gouv.qc.ca
- Institut de la statistique du Québec (2011). *Le bilan démographique du Québec, édition 2011*. Québec, l'Institut. Repéré à www.stat.gouv.qc.ca
- Jean, B. (2008). Le développement territorial : une discipline émergente. Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises* (p. 283-313). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Jones, F. (1999). *Le bénévolat chez les aînés. Perspective*. Ottawa, Statistique Canada, n^o 75-001-XPF au catalogue. Repéré à www.statcan.gc.ca

- Joyal, A. (2002). *Le développement local : comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Kettner-Polley, R. B. (2000). Field theory. Dans Borgatta, E. F., & Montgomery, R. J. V., (dirs.), *Encyclopedia of sociology* (p. 1012-1017). New York, Macmillan.
- Klein, J.-L. (2008). Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale. Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises* (p. 315-333). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lalive d'Épinay, C., Spini, D. et al. (2008). *Les années fragiles. La vie au-delà de quatre-vingts ans*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Langlois, S. (1994). Le type idéal de région. Dans Harvey, F. (dir.), *La région culturelle : problématique interdisciplinaire* (p. 205-206). Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Linteau, P.-A., Durocher, R., & Robert, J.-C. (1979). *Histoire du Québec contemporain*. Tome 1, *De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal Express.
- Linteau, P.-A., Durocher, R., Robert, J.-C., & Ricard, F. (1986). *Histoire du Québec contemporain*. Tome 2, *Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal.
- Liu, A. Q., & Besser, T. (2003). Social Capital and Participation in Community Improvement Activities by Elderly Residents in Small Towns and Rural Communities. *Rural Sociology*, 68, 343-365.
- Marglin, S. (1973). Origines et fonctions de la parcellisation des tâches. Dans Gorz, A. et al., *Critique de la division du travail* (p. 41-89). Paris, Seuil.
- Massicotte, G. (2008). Avant-propos. Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises* (p.ix-xviii). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Mentorat Québec (2002). *Le mentorat au Québec : son développement, son avenir. Actes du colloque et synthèse des activités*. Annexe 1 de l'étude de faisabilité : Réflexions sommaires sur le mentorat. Saint-Hyacinthe, mai 2002. Repéré à www.mentoratquebec.org

- Moulaert, F., & Nussbaumer, J. (2008). *La logique sociale du développement territorial*. Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- Moulaert, T., Fusulier, B., & Tremblay, D.-G. (2009). *Les fins de carrière à travers le prisme de la transaction sociale : une comparaison Belgique et Québec. Note de recherche n° 2009-3 de l'ARUC (Alliance de recherche université-communauté) sur la gestion des âges et des temps sociaux. Présentation à la Conférence de la Chaire Quételet, Louvain-la-Neuve, Belgique, les 18-20 novembre 2009. Télé-université/Université du Québec à Montréal et Université de Louvain-la-Neuve. Repéré à <http://www.teluq.uqam.ca/aruc-gats>*
- Observatoire en économie sociale, en développement régional et en organisation communautaire de l'ARUC-ISDC, du CÉRIS, de la CRDC et du CRDT. Repéré à <http://www.uqo.ca/observer/DevLocal/NotionsDL/AccueilNotions.htm>
- OMS (Organisation mondiale de la santé) (2007). *Guide mondial des villes-amies des aînés*. Genève, OMS. Repéré à www.who.int/ageing
- ONU (Organisation des Nations Unies) (2009). *World Population Ageing*. New York, ONU. Disponible sur Internet.
- Philibert, M. (1984). Le statut de la personne âgée dans les sociétés antiques et préindustrielles. *Sociologie et sociétés*, XVI(2), 15-27.
- Picoche, J. (1984). *Dictionnaire étymologique du français*. Paris, France : Les usuels du Robert.
- Picotte, F. (2010). *La transition travail-retraite. Données de 1991 à 2007*. Québec, Québec : Régie des rentes du Québec. Repéré à www.rrq.gouv.qc.ca
- Pronovost, G. (1983). *Temps, culture et société. Essai sur le processus de formation du loisir et des sciences du loisir dans les sociétés occidentales*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Proulx, M.-U. (2008). Territoires de gestion et territoires d'émergence. Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises (p. 1-24)*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

- Québec (Prov.) (2001). *La force des régions : un maillon essentiel de notre économie*. Québec, ministère des Finances, ministère des Régions.
- Québec (Prov.) (2002). *La scolarité obligatoire*. Québec, ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. Repéré à http://www.mels.gouv.qc.ca/veille/contenu_veille/veille/Agescolaire/Scolarite.htm
- Québec (Prov.) (2004). *Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux*. Québec, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Repéré à <http://www.mamrot.gouv.qc.ca>
- Québec (Prov.) (2005a). *Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux. Mise à jour. Projections démographiques 2004 pour le Québec et ses régions*. Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions. Repéré à <http://www.mamrot.gouv.qc.ca>
- Québec (Prov.) (2005b). *Profil des élus aux élections municipales 2005. Analyses préliminaires à l'échelle du Québec*. Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Repéré à http://www.mamrot.gouv.qc.ca/democratie/demo_elec_stat.asp
- Québec (Prov.) (2010a). *Plan stratégique 2010-2015 du ministère de la Santé et des Services sociaux*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. Repéré à www.msss.gouv.qc.ca, section Documentation, rubrique Publications.
- Québec (Prov.) (2010b). *La population du Québec par territoire des centres locaux de services communautaires, par territoire des réseaux locaux de services et par région sociosanitaire de 1981 à 2031*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Repéré à www.msss.gouv.qc.ca section Documentation, rubrique Publications.
- Reed, P. B., & Selbee, L. K. (2001). Le don et le bénévolat : une perspective régionale. *Tendances sociales canadiennes*, (hiver 2001, p. 16-19). Ottawa, Statistique Canada - n° 11-008 au catalogue. Repéré à www.statcan.gc.ca
- Ressources humaines et développement social Canada (2008). *Les incidences du vieillissement de la population canadienne sur le*

marché du travail et les compétences : Synthèse des principaux résultats et de leurs incidences sur les politiques. Ottawa, Industrie Canada et Direction de la recherche en politiques, Ressources humaines et développement social Canada. Repéré à <http://www.ic.gc.ca/eic/site/eas-aes.nsf/fra/ra02035.html>

- Rey-Debove, J., & Rey, A. (dirs.) (2007). *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert.* Paris, Le Robert.
- Rioux, M. (2009). Assurer la pérennité de son entreprise. Le secret est dans le mentorat! *Revue Capital Québec*, 6(10).
- Ritzer, G., & Goodman, D. J. (2004). A Historical Sketch of Sociological Theory : The Early Years . Summary. Dans Ritzer, G., & Goodman, D. J. (dirs.), *Classical Sociological Theory*, (4e éd., chap. 4). New York, McGraw-Hill Higher Education.
- Rocher, G. (1969). *Introduction à la sociologie générale.* Trois tomes. Montréal, Hurtubise/HMH.
- Rocher, G. (1986). Droit, pouvoir et domination. *Sociologie et sociétés*, 18(1), 33-46.
- Rothwell, N., & Turcotte, M. (2006). L'influence de la scolarité sur l'engagement communautaire : différences entre les régions rurales et urbaines du Canada », *Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada*, 7, 1, 1-15. Ottawa, Statistique Canada, n° 21-006-XIF au catalogue.
- Schellenberg, G. (2006). *Un portrait des aînés au Canada.* Ottawa, Statistique Canada, n° 89-519-XIF au catalogue. Repéré à www.statcan.gc.ca
- Selbee, L. K., & Reed, P. B. (2001). Les modèles de bénévolat durant le cycle de vie. *Tendances sociales canadiennes*, été 2001, 2-7. Ottawa, Statistique Canada - n° 11-008 au catalogue. Repéré à www.statcan.gc.ca
- Sharma, B. B. (1992). *Encyclopaedic Dictionary of Sociology.* New Delhi, Anmol Publ.
- Shattuck, A. (2010). *Older Americans Working More, Retiring Less.* Issue Brief N° 16. Durham, N. H. Carsey Institute, University of New Hampshire. Repéré à www.carseyinstitute.unh.edu

- Simard, M. (2008). Persistence et évolution des disparités régionales au Québec. Une analyse de leur dynamique évolutive au cours de la période 1991-2001. Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. (p. 103-134). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Statistique Canada (2010a). *Tableau 105-0435 : Latitude de décision au travail, selon le groupe d'âge et le sexe, population à domicile de 15 à 74 ans, certaines provinces et régions sociosanitaires (limites de juin 2005), aux 2 ans*, CANSIM (base de données). Repéré à http://cansim2.statcan.gc.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?Lang=F&CNSM=Fi=CII/CII_1-fra.htm
- Statistique Canada (2010b). Guide de l'Enquête sur la population active. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/71-543-g2010001-fra.htm>
- Vollet, D., Callois, J.-M., & Roussel, V. (2005). Impact of Retirees on Rural Development: Some Observations from the South of France. *The Journal of Regional Analysis & Policy*, 35(2), 54-58.
- Thomas, D. (2002). La mobilisation des personnes âgées au Québec : des associations aux coalitions. *Les Cahiers de la FIAPA* (n° 2, p. 104-109). Paris, Fédération internationale des associations de personnes âgées.
- Turcotte, M. (2005). L'engagement social et la participation à la vie communautaire : les populations des régions rurales et petites villes ont-elles véritablement l'avantage? *Bulletin d'analyse - Régions rurales et petites villes du Canada*, 6, 4, 1-23. Ottawa, Statistique Canada, n° 21-006-XIF au catalogue. Repéré à www.statcan.gc.ca
- Turcotte, M., & Schellenberg, G. (2006). *Un portrait des aînés au Canada*. Ottawa Statistique Canada, n° 89-519-XIF au catalogue. Repéré à www.statcan.ca
- Turner, J. H. (dir.) (2006). *Handbook of Sociological Theory*. New York, Springer.
- Vallerand, R. J. (dir.) (2006). *Les fondements de la psychologie sociale* (2^e éd.). Boucherville, G. Morin, Éd.

- Viriot Durandal, J.-P. (2003). *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Vollet, D., Callois, J.-M., & Roussel, V. (2005). Impact of Retirees on Rural Development: Some Observations from the South of France. *The Journal of Regional Analysis and Policy*, 35(2), 54-58.

DÉVELOPPEMENT DES RAPPORTS MARCHANDS ET AUTORITARISME SOUS POUTINE ET MEDVEDEV

Michel ROCHE, UQAC

L'expérience récente de la Russie démontre, à l'instar de l'Argentine du siècle dernier, que le développement ne constitue aucunement un processus linéaire et cumulatif, que des reculs demeurent possibles. Il existe des divergences sur la définition et les buts du développement, de même que sur les solutions. Fondamentalement, deux conceptions du développement s'opposent. Chez les libéraux, le développement se manifeste par la croissance économique dans le cadre précis des rapports marchands qui dominent à l'échelle internationale. Le but consiste à accroître la richesse monétaire. Pour cela, il importe d'approfondir les rapports marchands (vendre quelque chose pour payer la nourriture et les soins nécessaires), ce qui implique l'ouverture à l'économie mondiale. En somme, le développement est quantifiable : il se mesure.

Chez les critiques, le développement se résume à tout ce qui facilite le progrès d'une communauté selon les modalités qu'elle a elle-même établies. Le développement ne se réduit pas à la croissance économique : la croissance et le PIB par habitant ne donnent nullement un portrait fidèle de la situation dans les pays moins intégrés à l'économie mondiale. Il faut tenir compte des rapports communautaires, de l'accès à différents services, du partage des richesses, etc. Plus globalement, la démocratie constitue l'instrument principal du développement, ce qui implique :

- le contrôle local;
- la participation de la communauté au processus de décision et d'élaboration de politiques de développement;
- l'amélioration des termes de l'échange;
- des politiques d'égalité hommes/femmes;
- la régulation des activités des multinationales, etc.

Les sciences sociales ne fournissent en définitive ni définition ni approche neutre du développement. Tout dépend des lunettes idéologiques ou d'autres considérations (conditions matérielles, géographie, contexte historique, culture, etc.).

Même s'il restait beaucoup de problèmes à résoudre et que le système devenait de moins en moins efficace, la Russie a connu un développement réel pendant la période soviétique, en dépit de la dictature. Les principaux indices du développement en matière de scolarisation, de niveau de vie, d'alimentation, d'indépendance et de diversité de choix pour les individus ont connu une amélioration marquée jusqu'au milieu des années 1970. Son système de protection sociale (retraite, soins médicaux, aide aux femmes enceintes, allocations familiales, etc.) devançait celui de la plupart des pays développés. La mobilité sociale élevée offrait des possibilités d'ascension sociale pour les classes défavorisées. Les femmes ont accédé à l'égalité juridique avec les hommes et ont amélioré leur statut social. On a également constaté un progrès remarquable de l'éducation et de la sphère intellectuelle dans son ensemble, ce qui impliquait un développement du réseau des bibliothèques, un intérêt manifeste pour la lecture et les arts, la poésie, la prise de conscience de l'importance de la science.

L'effondrement du régime à partir de la fin des années 1980 a inauguré une transition au capitalisme. Dans la société capitaliste, l'accumulation du capital constitue une condition du développement, mesuré par l'augmentation des capacités productives et du niveau de vie, en termes monétaires. L'accumulation suppose elle-même l'élargissement et l'approfondissement des rapports marchands.

Dans la Russie postsoviétique, l'héritage de l'URSS, marqué par l'absence d'une classe de propriétaires, par le salariat comme unique forme de rémunération et par l'existence d'une sécurité économique à laquelle demeure attachée la majorité de la population, conférait à l'État un rôle majeur comme principal instrument de développement des rapports marchands. Les dirigeants s'attendaient à un développement accéléré des rapports marchands de manière à ce que, éventuellement, les forces favorables au nouvel ordre établi soient suffisamment nombreuses et puissantes pour emporter

l'adhésion de la majorité de la population¹. Cependant, les principaux indices du développement ont reculé, autant du point de vue de l'approche libérale (tableau 1) que de la perspective critique.

Tableau 1

Croissance du PIB en prix constants du marché

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Croissance (%)	-14,5	-8,7	-12,6	-4,3	-6,0	+0,4	-11,6

Source : Rapports de presse du Service des statistiques de l'État russe, cité par Thomas F. Remington, *Politics in Russia* (3^e ed., 2004, p. 199), New York : Longman.

La majorité de la population a subi une chute sans précédent de son niveau de vie, une augmentation des heures de travail, une réduction importante de ses possibilités d'accès à la culture nationale et internationale. Les inégalités sociales ont augmenté au lieu de se réduire, comme c'était le cas sous le régime soviétique, après Staline. L'amélioration des droits et libertés, le développement de nouveaux services – très coûteux – n'ont profité qu'aux plus aisés, à ceux dont les qualifications professionnelles répondaient à la nouvelle demande, à ceux qui avaient le plus grand sens de l'initiative. D'autres indices du développement ont reculé. Ainsi, d'après l'UNICEF, « plusieurs enfants d'aujourd'hui reçoivent une éducation inférieure à celle dont ont bénéficié leurs parents². » Les inégalités entre hommes et femmes ont augmenté : à l'époque soviétique, les femmes gagnaient environ 70 % du revenu des hommes³. Depuis, cette proportion a diminué à 40 %, selon certaines estimations⁴.

En 2000, selon l'OMS, la Russie se situait au 127^e rang quant à la santé de sa population et au 130^e rang en ce qui concerne l'efficacité de son système de santé, ce qui est pire que dans la plupart des pays d'Amérique latine⁵. Des maladies telles que la tuberculose, la

¹ Voir à ce sujet Michel Roche, *Thérapie de choc et autoritarisme en Russie*, Paris, L'Harmattan, 2000.

² UNICEF (1999 : 12).

³ Glenn E. Curtis, ed. (1996).

⁴ Darmaros, M. (2011).

⁵ Repéré à http://www.who.int/whr/2000/en/whr00_annex_en.pdf

diphthérie, la dysenterie et le choléra ont effectué un retour en force⁶. De 1993 à 2001, le nombre d'invalides est passé de 4 à 10 millions. Les enfants de l'an 2000 mesurent de 5 à 8 cm de moins que ceux du même âge dix ou quinze ans auparavant (dans les pays développés, la taille moyenne des nouvelles générations augmente). Leur cage thoracique est plus étroite : 5 à 6 cm de moins⁷. En 1999, pour l'ensemble de la Russie, 30 % des naissances étaient considérées comme « normales » contre 45,3 % en 1992⁸. Il en résulte, comme l'a fait remarquer Aleksandr Korsounsky, fonctionnaire au ministère de la Santé, un déclin du potentiel personnel, intellectuel et défensif du pays⁹.

Le taux de mortalité dépasse le taux de natalité. Le déclin démographique, commencé sous le régime soviétique, s'est brusquement accéléré avec la thérapie de choc (tableau 2). « Le taux annuel de diminution de la population a été le double du taux de diminution que l'on a connu durant la période de répression stalinienne et de famine de la première moitié des années 1930... Il n'y a rien eu de tel au cours des mille ans d'histoire de la Russie¹⁰. »

Tableau 2 : Déclin de la population russe

Année	1992	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2010*
Population (millions)	148,6	148,3	146,3	145,2	144,2	143,5	142,8	142,2	142,0	141,9	141,2

Source : Федеральная служба государственной статистики, Россия в цифрах, Официальное издание, (Service fédéral de statistiques d'État, La Russie en chiffres, publication officielle), édition 2009, p. 28. *

Résultats préliminaires

Depuis l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine, le taux de croissance (tableau 3), redevenu positif, se démarque par son niveau relativement élevé. Cependant, en dépit de la croissance des dernières

⁶ Morvant, P. (1995).

⁷ Johnson's Russia List, no. 3261, 27 April 1999.

⁸ RFRFE/RL (2000).

⁹ Interfax (2001).

¹⁰ Glazjev, S. *Genocide : Russia and the New World Order*.

années, l'économie demeure extrêmement fragile parce que dépendante surtout de ses exportations de pétrole et donc du prix mondial sur lequel elle n'exerce aucun contrôle. La production de pétrole et de gaz représente 60 % des revenus du budget de l'État. Par ailleurs, selon le vice-ministre des ressources naturelles, Alexeï Varlamov, les ressources énergétiques de la Russie pourraient s'épuiser dans 10 ou 15 ans¹¹.

Tableau 3 : Croissance du PIB (2000 – 2010)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de croissance du PIB	9,0	5,0	4,7	7,3	7,1	6,4	6,7	8,1	5,2	-7,8	4,0

Source : OCDE

Des investissements gigantesques seront bientôt nécessaires pour renouveler les équipements, de plus en plus obsolètes. La part du PIB consacrée à la science et à la recherche scientifique dépasse à peine 1 % (1,12 %¹²) – surtout dans le secteur de la défense – alors qu'elle devrait atteindre les 2 % pour éviter la destruction du potentiel scientifique (c'était 2 % à l'époque soviétique). L'argent investi en R et D en proportion du PIB correspond environ au tiers de ressources consacrées par des pays comme la Finlande ou la Suède et à moins de la moitié de la puissance technologique états-unienne, où les dépenses absolues sont presque 16 fois plus élevées qu'en Russie¹³.

En mai 2010, pour bien faire sentir l'urgence d'agir, Medvedev prévenait un auditoire composé de hauts fonctionnaires du pays, que « la Russie [allait] s'effondrer, à moins que sa structure sociale et son économie ne soient modernisées ». Les prix élevés du pétrole auraient pu dégager une partie des sommes nécessaires à cette restructuration, mais ce ne fut pas le cas. Les capitaux se dirigent vers les secteurs où les perspectives d'accumulation demeurent les plus

¹¹ Déclaration du 3 avril 2008.

¹² *Science and Engineering Indicators : 2010*

¹³ *Ibid.*

élevées, ce qui ne favorise guère l'industrie russe, à l'exception des matières premières et des produits semi-finis, tel l'aluminium.

Les statistiques font état d'une amélioration réelle du niveau de vie depuis 1999. De 2000 à 2010, le pouvoir d'achat moyen a triplé, passant de 4 500 à 15 000 dollars. Le salaire mensuel moyen a été multiplié par sept : il est passé de 100 à 700 dollars. Les dépenses de l'État dans les services de santé ont quintuplé. Mais d'après Alexeï Koudrine, ministre des Finances et vice-premier ministre, le pays ne pourra pas répéter un tel exploit puisque cela résulte d'une économie basée sur le pétrole, dont la production s'est accrue de 10 % au cours des dernières années. Le potentiel de croissance serait épuisé, croit-il.

Par ailleurs, les statistiques sur le pouvoir d'achat ne constituent que des moyennes qui ne donnent qu'un aspect de la réalité. Moins de 0,2 % de la population accapare plus de la moitié de la richesse du pays. Les inégalités sociales s'amplifient. Ainsi, l'écart entre le premier décile et le dernier est passé de 13,9 fois en 2001 à 15,2 en 2005 et à 16,7 en 2009¹⁴. L'expérience enseigne qu'à partir de 14,2, le risque de tensions sociales devient très élevé... (À titre de comparaison, la France affiche un écart de 6,6 fois, le Canada de 10 fois.) D'ailleurs, le nombre de manifestations et de manifestants s'est multiplié au cours des deux dernières années (2009 et 2010).

D'après les données compilées par le PNUD, l'indice de développement humain ne s'est guère amélioré et ce, en dépit de la forte croissance des années 2000. De 0,821 qu'il était en 1990, l'indice a plongé à 0,777 en 1995, pour remonter à 0,817 en 2009. Membre du G8, la Russie ne figure qu'au 65^e rang (en 2010), tout juste après l'Albanie.

Avant même la crise de 2008, les inégalités régionales atteignaient un niveau qui aurait été intolérable dans n'importe quel pays développé. À titre d'exemple, les régions les plus riches affichent un PIB/habitant vingt fois supérieur à celui des plus pauvres¹⁵. En 2005, sur 89 sujets de la Fédération, environ 12 fournissaient 50 % du PIB. Le taux de chômage offre un portrait tout aussi désastreux, étant jusqu'à 45 fois plus élevé dans les régions les plus mal en point par rapport aux plus

¹⁴ Denisova, I. (2012)

¹⁵ Goble, P. (2010).

solides¹⁶. Ces inégalités se reflètent dans l'espérance de vie dont l'écart peut atteindre jusqu'à 23 ans et même davantage dans le cas des hommes. Ainsi, dans le district autonome de Koryak, l'espérance de vie des hommes plafonne à 46,4 années, contre 71,7 dans la république d'Ingouchie¹⁷. Une telle situation amplifie les fractures économiques et sociales sur le territoire russe.

Ces différences provoquent des déplacements : au cours des 15 dernières années, 46 millions de Russes (un tiers de la population) ont changé de lieu de résidence dans l'espoir d'améliorer leur situation. Au cours des 20 dernières années, environ 23 000 villages et petites villes de Russie ont ainsi disparu. L'occupation nazie avait provoqué la destruction de 70 000 petites villes et villages en URSS.

Tout cela contribue à nourrir une certaine nostalgie pour le régime soviétique, qui continue de survivre dans la conscience d'une partie importante de la population, dans ses attentes, ses habitudes, ses valeurs, etc. En conséquence, l'idéologie libérale (ou bourgeoise) n'arrive toujours pas à s'imposer comme idéologie dominante. Dans de telles circonstances, l'État constitue l'unique rempart contre un bouleversement de l'ordre établi. C'est pourquoi le régime actuel demeure extrêmement fragile, en dépit de l'apparence des choses. C'est cela qui explique l'autoritarisme russe.

En 1993, Boris Eltsine a mis fin au parlementarisme en concentrant l'essentiel des pouvoirs entre les mains du président. Poutine a renforcé à son tour les traits autoritaires du régime en réduisant la liberté de la presse dans certains domaines sensibles, en centralisant les pouvoirs au détriment des régions, en accordant un rôle accru aux services de sécurité, en cherchant par tous les moyens à couper l'herbe sous le pied des mouvements de contestation, etc. Il agit ainsi parce qu'il anticipe diverses menaces à l'ordre établi. Comme l'ensemble de l'élite du pouvoir, il a parfaitement compris que les assises idéologiques du régime demeurent extrêmement fragiles, en particulier en ce qui concerne la propriété privée et les rapports marchands, fondements du libéralisme économique.

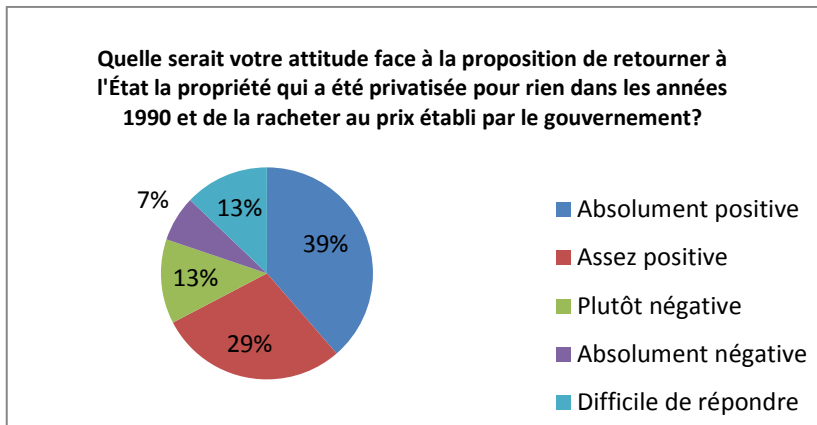
¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

Ainsi, quand on demande aux Russes quelle serait leur attitude face à la proposition de retourner à l'État la propriété qui a été privatisée pour rien dans les années 1990 et de la racheter au prix établi par le gouvernement, 39 % des sondés perçoivent l'idée comme absolument positive et 29 % comme assez positive (figure 1).

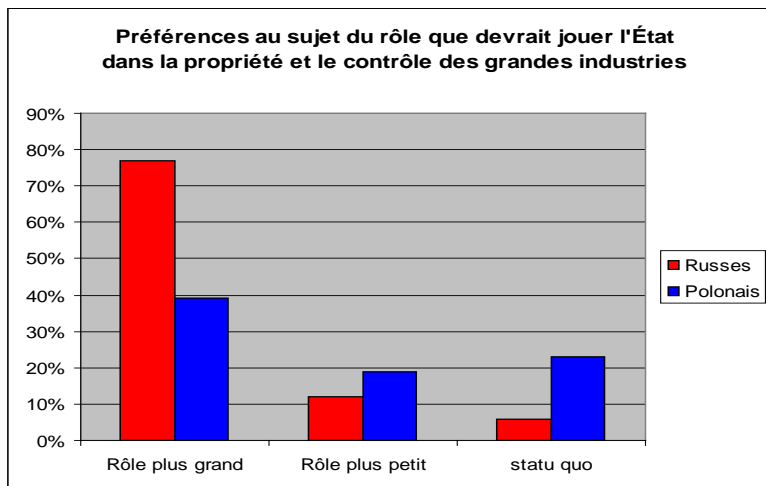
Ou encore, en ce qui concerne leurs préférences au sujet du rôle que devrait jouer l'État dans la propriété et le contrôle des grandes industries, 78 % plaident en faveur d'un rôle plus grand et seulement 11 % d'un rôle plus petit (figure 2). On peut d'ailleurs, à ce sujet, constater le gouffre idéologique qui sépare les Russes des Polonais.

Figure 1



Source : Levada Analytical Center, *Russian Public Opinion 2006*, Moscow, Levada-Center, 2007, p. 96.

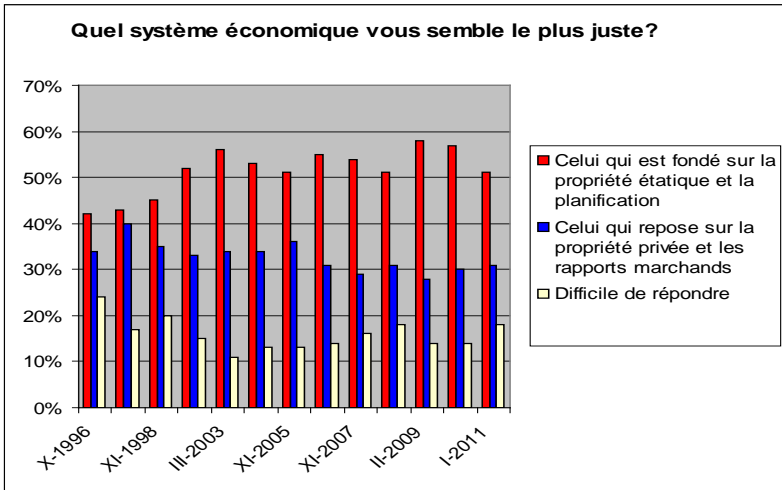
Figure 2



Source : Enquête effectuée entre le 19 juin et le 13 octobre 2009 pour le compte de la BBC World Service par la firme internationale de sondage GlobeScan, en association avec le Program on International Policy Attitudes (PIPA) de l'Université du Maryland. L'échantillon est composé de 29 033 citoyens adultes de 27 pays. Repéré à [http://www.worldpublicopinion.org/pipa/pdf/nov09/BBC BerlinWall No v09 rpt.pdf](http://www.worldpublicopinion.org/pipa/pdf/nov09/BBC_BerlinWall_No_v09_rpt.pdf) (page consulté le 14 janvier 2011).

Enfin, le système fondé sur la propriété étatique et la planification apparaît le plus juste auprès d'une claire majorité des personnes consultées (plus de 50 %), moins du tiers se rangeant du côté de la propriété privée et des rapports marchands (figure 3).

Figure 3



Source : Centre d'analyse Youri Levada, Moscou, 8 février 2011. Repéré à <http://www.levada.ru/press/2011020803.html>

Conclusion

La Russie actuelle, comme celle du début des années 1990, se démarque par la faiblesse relative de la bourgeoisie, peu nombreuse, socialement et idéologiquement isolée et fortement dépendante de l'État vu comme ultime garantie pour la préservation de ses intérêts, en particulier la propriété acquise au cours de la phase de décomposition du régime soviétique et de privatisation dans les années qui ont suivi.

En s'inspirant de l'analyse de Gramsci, on pourrait conclure qu'en Russie, l'État demeure le seul garant de l'ordre établi (la seule ligne de défense) en l'absence d'une société civile marquée par l'hégémonie idéologique de la bourgeoisie. La peur manifestée par les autorités du nouveau régime envers tout mouvement d'opposition susceptible de remettre en cause l'ordre social établi permet de comprendre le caractère autoritaire du régime politique de Poutine/Medvedev.

La chute du régime soviétique n'a pas entraîné le développement attendu : au contraire, pour reprendre la formule d'André Gunder Frank, la Russie offre un exemple parfait de « développement du sous-développement ». Quant à la démocratie, force est de constater le

recul important qu'elle a subi depuis les dernières années de Gorbatchev. Le développement n'est donc pas au rendez-vous, que ce soit dans la perspective libérale, ou selon l'approche critique.

Références bibliographiques

BBC World Service (2009, 9 novembre). Wide Dissatisfaction with Capitalism — Twenty Years after Fall of Berlin Wall. Repéré à http://www.worldpublicopinion.org/pipa/pdf/nov09/BBC_Berlin_Wall_Nov09_rpt.pdf

Centre d'analyse Youri Levada, Moscou (2011, 8 février). Repéré à <http://www.levada.ru/press/2011020803.html>

Darmaros, M. (2011, 28 juillet). Russian women equal, but only on the surface. Although more Russian women than men have university degrees, women on average make less money and hold less prestigious positions. Repéré à www.rbth.ru, 27 juillet 2011, in *Johnson's Russia List*, 135.

Denisova, I. (2012, 27 mars). Income Distribution and Poverty in Russia. *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, 132, OECD Publishing, , p. 9. Repéré à <http://dx.doi.org/10.1787/5k9csf9zcz7c-en>

Федеральная служба государственной статистики, Россия в цифрах, Официальное издание, (Service fédéral de statistiques d'État, La Russie en chiffres, publication officielle), édition 2009.

Glazyev, S. (1999). *Genocide : Russia and the New World Order*.

Glenn E. et Curtis, (1996). *Russia: A Country Study*. Washington: GPO for the Library of Congress.

Goble, P. (2010, 22 novembre). Don't Russians Need All of Their Country? Moscow Journalist Asks. *Window on Eurasia*. Repéré à <http://windowoneurasia.blogspot.ca/2010/11/window-on-eurasia-dont-russians-need.html>

Interfax (2001, 27 mars). *Russian Health Ministry Points To Deterioration of Russian Teenagers' Health*. Repéré à <http://cdi.org/russia/johnson/5173.html##6>

Johnson's Russia List (1999, 27 avril). N° 3261.

- Levada Analytical Center (2007). *Russian Public Opinion 2006*, Moscow, Levada-Center.
- Morvant, P. (1995, 20 octobre). Russia: Alarm Over Falling Life Expectancy. *Transitions Online*.
- OECD Economic Surveys : Russian Federation, (éditions 2006, 2009 et 2011).
- REMINGTON, T.-F. (2004). *Politics in Russia* (3^e édition), New York : Longman.
- RFRFE/RL Newslineline (2000, 10 juin).
- RFE/RL Newslineline (2000, 6 octobre). Only 30 percent of russian births are 'normal'. Repéré à <http://www.rferl.org/content/article/1142255.html>
- Roche, M. (2000). *Thérapie de choc et autoritarisme en Russie*. Paris, France : L'Harmattan.
- Science and Engineering Indicators: 2010*. Repéré à <http://www.nsf.gov/statistics/seind10/c4/c4s5.htm>
- UNICEF (1999, novembre). *Après la chute. L'impact humain de dix ans de transition*.

CRÉATIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Marc-Urbain PROULX, UQAC

Depuis la nuit des temps se pose la question à propos des secrets reliés à la création de la richesse. Les conseillers des Princes ont largement été sollicités pour servir leur communauté à cet effet. Les réponses apportées ont souvent conduit à l'appropriation par la force des richesses d'autrui, notamment les terres fertiles. Aux XVI^e et XVII^e siècles, les philosophes se mirent à réfléchir méthodiquement sur le fonctionnement du marché. De ces réflexions émergea la science économique afin de mieux saisir, comprendre et maîtriser les secrets de la croissance et du développement.

Il existe maintenant différents modèles explicatifs. Plusieurs de ceux-ci furent élaborés dans les années 1950, tels des ajouts à la théorie macroéconomique générale qui a pris, à cette époque, sa forme la plus articulée. La création de richesses s'inscrit alors tel un cumul de facteurs dans un système économique, à partir d'impulsions extérieures reliées à la production pour la demande du marché. Il s'agit d'une croissance relativement mécanique qui –s'autoalimente par les flux économiques internes. Or, il fut constaté par ailleurs que le développement économique, social et culturel réellement généré de cette croissance exogène dépend largement des conditions endogènes présentes au sein du système économique. Se pose ainsi systématiquement à la communauté scientifique la question de ces conditions endogènes, notamment au sein du domaine concerné par le développement territorial. Notons que le phénomène d'innovation est considéré comme un vecteur principal de l'évolution économique. Sont à cet effet mis à contribution des acquis classiques tels que la théorie du développement communautaire, les procédures de planification et le modèle du développement par phases distinctes. De très nombreux apports scientifiques furent récemment ajoutés à ce corpus en formalisant des concepts génériques tels que le « milieu innovateur », la « communauté apprenante » et autres « systèmes territoriaux d'innovation ».

Dans la pratique, si la croissance d'un territoire comme le Saguenay—Lac-Saint-Jean dépend de la demande du marché pour le bois

d'oeuvre, le papier, le carton, l'aluminium, le niobium, le lait, le fromage, les céréales, les sites récréotouristiques, il demeure néanmoins que les conditions d'innovation du milieu jouent un rôle considérable pour valoriser cet apport financier sous l'angle du développement. Ils existent bien sûr des conditions matérielles telles que les infrastructures de transport, les bâtiments, les équipements techniques ou technologiques. Les conditions immatérielles s'avèrent tout à fait essentielles. À commencer par le capital humain qui se traduit concrètement sous la forme de main-d'oeuvre qualifiée, d'experts, d'entrepreneurs, de compétences, de leaders. On les appelle désormais les talents, en référence à la perspective culturaliste contemporaine dont Richard Florida représente un ténor important. Les talents sont en réalité des ressources humaines qualifiées qui portent la créativité et l'innovation au sein des activités économiques, sociales, culturelles et politiques dans un esprit de maximisation des effets territoriaux générés par les impulsions exogènes de croissance reliées à la demande extérieure de ressources territoriales.

La perspective culturaliste contemporaine

Pour expliquer et inciter le développement territorial le modèle néoculturaliste contemporain plonge ses racines dans des pratiques déjà très anciennes. Des cités telles que les antiques Athènes, Xian et Babylone, les médinas arabes du Moyen-Âge ou les Florence et Venise de la Renaissance servent de références pour illustrer que les lieux capables d'attirer des talents et d'offrir des conditions de vie particulièrement qualitatives s'avèrent promis à un bel avenir sous l'angle du progrès social, culturel et économique. Même si certains traités philosophiques remontent jusqu'à la République de Platon, la Cité du soleil de Campanella ou l'U-topia de More, on situe généralement au milieu du XIX^e l'émergence du cadre théorique de la perspective culturaliste. Fourier (1829) s'avère souvent référé à cet effet, mais surtout Ruskin (1853) qui s'inscrit telle une figure dominante. Cependant, ce sont les Cités-Jardins de Howard (1898) qui offrent le modèle de référence historique le plus opérationnel pour servir l'organisation d'un lieu sous l'angle d'une vie sociale pouvant assurer les contacts improvisés et diversifiés, les échanges fertiles d'idées et en conséquence la créativité. L'influence de ces précurseurs fut grande dans le mouvement culturaliste qui a par la suite fortement contribué à offrir des solutions concrètes aux difficiles conditions urbaines nord-américaines du début du XX^e siècle (Geddes, 1926;

Mumford, 1925-1938; Odum, 1934). À cette époque fut mise en oeuvre la « American Regional Planning Association » afin de faire la promotion des nouvelles idées humanistes en regard des collectivités urbaines et régionales à organiser. De très nombreuses expérimentations eurent lieu.

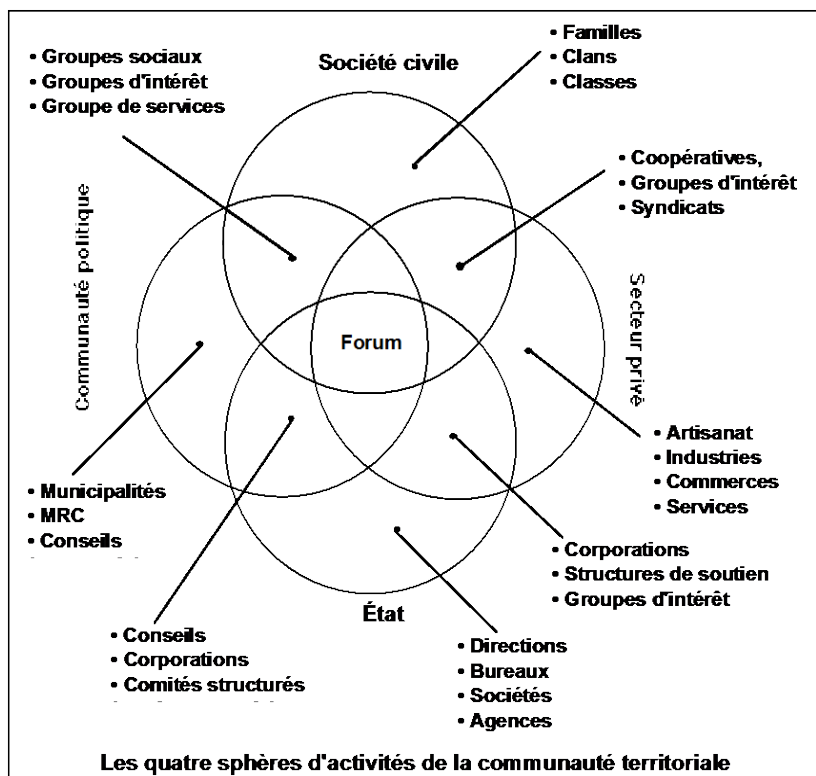
Par la suite, Jane Jacob (1961) a participé à réintroduire concrètement cette approche culturaliste contemporaine en démontrant que la diversité des idées échangées représente des facteurs fondamentaux de la vitalité urbaine et de l'innovation. Selon cette auteure, la ville représente d'abord un espace culturel qui produit des effets de contagion en regard des bonnes pratiques, grâce à l'apprentissage dans l'action que d'aucuns appellent le « learning-by-doing » (Arrow, 1962). Dans ce contexte de renouvellement de la réflexion urbanistique amorcée par Jacob, John Friedmann (1973) fit une contribution importante par l'entremise d'une analyse critique de la planification urbaine et régionale de cette époque. Il proposa de rompre avec la planification descendante (Top Down) des agences expertisées. Sa planification ascendante (Bottom Up) préconisée vise à remettre les collectivités américaines sur la voie du développement à partir d'elles-mêmes. Cette approche relativement radicale fut dotée d'une importante base philosophique (Friedmann, 1979, 1987). Tout à fait dans cette perspective de planification, Friedmann et Weaver (1979), Planque (1983) et Aydalot (1986) illustrèrent que la source du progrès et du développement sur un territoire résidait largement dans l'apprentissage collectif des individus. Un vaste mouvement de recherche jeta alors de la lumière sur des concepts importants tels que les « synergies territoriales », les « effets de débordement », « l'apprentissage collectif » et autres « économies de proximité ».

On constate que la vision culturaliste classique en matière de développement territorial se voit renouvelée dans la recherche de ses conditions endogènes. À cet effet, la question que nous posons dans ce texte concerne moins les conditions territoriales générales de soutien au processus d'innovation telles que les centres de R et D, le financement du risque, l'accompagnement public des initiatives et les services de formation professionnelle, mais bien plus directement les modalités institutionnelles de conception de l'innovation par l'interaction, l'apprentissage collectif et la créativité.

Les acteurs du processus cognitif

Dans une communauté territoriale donnée qui désire progresser en matière d'apprentissage à l'innovation, les acteurs concernés par le processus sont *a priori* tous les individus aptes à s'activer sur des tâches et des fonctions spécifiques. Certains échantillons pourraient alors cibler la population active bien définie en analyse économique. Aussi, l'ensemble des organisations privées, publiques et collectives qui oeuvrent sur un territoire représente la forme primaire d'unités qui servent la mise en œuvre d'actions désirées innovatrices. Une organisation active dans une communauté nous indique la présence d'au moins un acteur ou un décideur.

Figure 1 : Les acteurs territoriaux



Pour représenter et schématiser cet ensemble d'acteurs communautaires sur un territoire (figure 1), nous utilisons le modèle

de classification en quatre grandes sphères d'activité, inspiré par celui de John Friedmann (1992).

En effet, ce doyen dans l'analyse du processus de l'appropriation par le milieu (*empowerment*) dans un esprit d'apprentissage collectif et d'innovation propose quatre grandes sphères de la pratique sociale à l'échelon d'un territoire :

1. La société civile : citoyens, propriétaires, ménages, familles, clans, ethnies, classes sociales, etc. qui s'organisent par regroupements.
2. L'économie incorporée : corporations privées et leurs intérêts collectifs souvent défendus par des associations.
3. La communauté : mouvements sociaux et organisations politiques indépendantes, notamment les autorités territoriales.
4. L'État : appareil législatif, judiciaire et exécutif qui intervient par l'entremise d'agences publiques déconcentrées.

La figure nous permet de situer les acteurs qui sont *a priori* interpellés par le processus d'apprentissage à l'innovation sur un territoire communautaire. Ces quatre sphères d'activité ne permettent pas un découpage parfaitement étanche des organisations ou acteurs qui œuvrent sur un territoire. Plusieurs de celles-ci appartiennent à deux sphères à la fois, alors que quelques-unes relèvent de trois sphères. Ainsi les sphères d'acteur proposées par Friedmann s'entrecoupent les unes les autres.

Ce schéma quadrisphérique offre cependant une grille de classification et d'analyse fort intéressante pour les acteurs (organisations) qui interviennent sur un territoire donné. Son application sur les territoires du Québec nécessite évidemment une certaine information sur chaque organisation privée, publique et collective afin d'être en mesure de localiser chacune d'elle, dans la bonne zone du schéma représentatif. Les organisations unidimensionnelles privées, publiques et collectives sont relativement faciles à localiser. Cependant, plusieurs organisations bidimensionnelles ou tridimensionnelles nécessitent un peu plus d'attention. Il faut alors connaître certaines propriétés minimales des organisations telles que le statut, la territorialité, la structure organisationnelle, le financement, la mission, les fonctions exercées, les objectifs poursuivis, le processus

décisionnel, etc., afin d'être en mesure de les classer adéquatement. À cet effet, une enquête effectuée sur les attributs des organisations (Proulx, 2007) nous a permis de concrétiser la figure ci-dessus dans la réalité du Québec.

L'espace de croisement entre les quatre sphères s'avère de toute évidence le lieu central qui rejoint tous les acteurs territoriaux. En référence au lieu central historique des villes gréco-romaines, nous le désignons ici de Forum. C'est certainement un lieu pertinent pour piloter un processus d'interaction élargie permettant de mobiliser les principaux acteurs dans un esprit d'apprentissage et d'innovation.

Culture territoriale cognitive

Dans la littérature contemporaine de la perspective culturaliste, on retrouve deux concepts distincts avec leurs variantes et libellés, soit le district culturel et la communauté apprenante. Le premier représente une grappe agglomérée dans les activités culturelles, artistiques et autres de ladite « économie créative » telles que le design, l'édition, l'architecture, les médias. Ce district, ou cette grappe, aussi appelé « cluster », représente un moteur de développement par lui-même au sein de la ville. Tandis que le concept de communauté apprenante (*learning region*; communauté intelligente; *smart city*) fait référence à un territoire doté d'un processus d'apprentissage collectif pouvant soutenir l'innovation au-delà de la grappe culturelle, mais en l'incluant. La spécialisation s'avère la caractéristique principale du district culturel tandis que la diversité représente, selon Jacob, une vertu importante d'une collectivité en apprentissage dans un esprit d'innovation.

Florida a poursuivi avec vigueur l'élaboration de sa thèse vers une théorie du développement territorial dans la lignée de la théorie du capital humain. Théorie qu'il présente généreusement à la communauté internationale par une série de bouquins publiés, des commandites de recherche et une panoplie de conférences à cachets élevés. Le tout étant basé sur des mesures fines qui servent la compilation d'indices sophistiqués autour de trois composantes « T », soit les talents, la tolérance et la technologie. Bien que les critiques antithèses soient nombreuses et souvent très bien argumentées, l'expression consacrée de « classe créatrice », appelée aussi « capital de créativité », s'avère largement diffusée par les disciples floridiens

en générant de nombreuses hypothèses pour les étudiants gradués. On peut classer ces hypothèses en deux groupes principaux, soit les modalités territoriales d'attraction de talents potentiellement créateurs en principe ainsi que la mise en apprentissage collectif et en créativité de ces talents ancrés sur un territoire. En réalité, la fonction de créativité et d'innovation sur un territoire s'avère tributaire de deux facteurs, soit l'attraction de talents et leur mise en interaction cognitive.

Tableau 1 : Composantes du capital de créativité

Scientifiques	Recherchistes (médiias)
Professeurs de collège	Professionnels de la recherche
Professeurs d'université	Technologues
Poètes et romanciers	Professionnels de la finance
Artistes	Professionnels du juridique
Leaders du milieu des affaires	Professionnels de la santé
Comédiens	Professionnels du management
Leaders d'opinion	Designers
Journalistes	Ingénieurs
Écrivains et auteurs	Architectes
Éditeurs et rédacteurs	Personnalités culturelles

Selon notre lecture (Proulx, 2006), la classe créative de Florida possède la vertu de proposer un échantillon relativement précis d'acteurs clés de l'innovation par l'entremise du bassin de main-d'oeuvre ou la population active sur un territoire. Il s'agit certes d'une approche élitiste (Shearmur, 2010; Klein, 2010) contestable et questionnable pour diverses raisons. Il apparaît que la créativité sur un territoire ne se limite sûrement pas d'une manière exclusive à cette classe désignée. Aussi, celle-ci n'est pas ni entièrement et ni automatiquement créative. L'échantillon généralement proposé néglige non seulement la classe ouvrière, mais aussi des acteurs importants de l'innovation comme la classe entrepreneuriale, la classe politique locale, la classe de gestionnaires de mesures gouvernementales de soutien public à l'innovation.

En outre, cette catégorie créative du capital humain dans ses diverses mesures ne nous indique qu'un potentiel de créativité et non pas son actualisation. Il tombe sous le sens que certains acteurs de la classe créative effectuent davantage l'acte créateur que d'autres.

Néanmoins, les hypothèses générées selon cette approche floridienne permettent l'avancement des connaissances sur le phénomène de la créativité et de l'innovation qui, malgré les avancées nombreuses, demeure encore fort mal mesurée par la communauté scientifique qui lui reconnaît un rôle central dans le développement territorial en cette ère de ladite économie du savoir. Dans cet esprit, Pilati et Tremblay (2010) proposent avec pertinence la modélisation de l'organisation territoriale du processus d'accumulation territoriale de nouvelles formes de capital intangible. Il apparaît que le rôle des institutions est central à cet effet.

L'intermédiation

Sous cet angle de l'organisation de communautés apprenantes au sein desquelles existe un important potentiel de créativité, plusieurs chercheurs ont focalisé leur attention sur les organismes intermédiaires qui oeuvrent dans l'enrichissement de l'environnement immédiat des entreprises. Des inventaires furent effectués dans le passé (Smedlund, 2006) lorsque les gouvernements de tous les pays se sont largement investis dans des mesures de soutien au développement local. Plus récemment l'intermédiation entre les entreprises et la sphère de la recherche scientifique a fait se multiplier les interfaces formelles telles que les centres de transfert et de valorisation. Bref, les intermédiaires de l'apprentissage collectif sont devenus une catégorie spécifique d'acteurs ciblés pour l'observation et l'analyse du processus interactif de l'innovation.

Mis à part le service ou le bien offert aux entreprises, le rôle des intermédiaires dans le soutien à l'innovation consiste à créer des liens, des passerelles, des interfaces entre les différentes fonctions du processus d'innovation (Nauwelaers, 2010). Ils doivent s'assurer de l'accès rapide, de la qualité et de la fluidité de l'information nécessaire au processus d'innovation des entreprises. Ils favorisent le réseautage, établissent des partenariats, stimulent le transfert du savoir, incitent à la mise en commun de ressources et de services, aiguillent vers les autres acteurs intermédiaires selon les besoins. L'exercice de leur mission principale réciproque s'inscrit lui-même dans un apprentissage nécessitant évaluations et réajustements).

Qui sont-ils? Dans le contexte québécois selon la modélisation des sphères des principaux déterminants de l'innovation du Conseil de la

science et de la technologie (CST, 2008), les intermédiaires concernent toutes les organisations qui facilitent le transfert de ressources (résultats de recherche; formation professionnelle; marché; financement; concurrents; législation; fiscalité; mesures et programmes gouvernementaux). En considérant l'implication publique et privée au cours des deux dernières décennies dans le soutien à l'innovation, il s'agit certes d'une panoplie d'organismes relativement variés. À la suite d'un inventaire effectué pour le compte du Conseil de la science et de la technologie du Québec, l'intermédiation serait effectuée principalement par les cégeps et les universités avec leurs mécanismes de transfert et de valorisation de la connaissance. Les comités sectoriels de la main-d'oeuvre, et les services de formation professionnelle font aussi partie de ce groupe d'intermédiaires. De plus, les divers services publics concernés par l'incubation industrielle et technologique rentrent aussi dans la définition de l'intermédiation. Finalement, l'auteur considère que les nombreux organismes de concertation et de développement local et régional doivent être associés à la catégorie des intermédiaires de l'apprentissage collectif dans le soutien à l'innovation.

Ainsi, doit-on avancer que l'intermédiation dans les communautés locales et régionales du Québec concerne plusieurs centaines d'acteurs. Ils deviennent encore plus nombreux globalement si, en utilisant le modèle interactif de l'innovation, nous incluons à l'intérieur de la définition des intermédiaires comme les services de transport, les réseaux d'entreprises, les diverses associations économiques sectorielles ainsi que les consortiums et les partenariats de recherche entre les universités et leur milieu.

Selon Pelland (2010), ces intermédiaires québécois auraient dans les faits peu d'interaction entre eux en étant trop autocentrés sur leur propre mission à exercer. C'est-à-dire que l'intermédiation dans un esprit de synergie collective et de système territorial ferait défaut. Il faudrait alors inciter leur fonctionnement en réseau. C'est ce qui est recommandé en général par les analystes des systèmes territoriaux de l'innovation. Dans la littérature sur le sujet, il est recommandé que les territoires qui désirent devenir une communauté plus apprenante se dotent d'une vision globale de l'intermédiation, analysent le portfolio des instruments et des services desservis et favorisent le réseautage des acteurs intermédiaires.

À la faveur de la politique publique, plusieurs expériences d'intermédiation sont en cours en Europe, en Amérique et aussi en Asie. Soulignons notamment la Knowledge Integration Community ainsi que les Centres Relais Innovation (Acworth, 2008).

Les niveaux micro et méso

En regard de tous ces acteurs territoriaux classifiés qui sont interpellés par l'interaction, l'apprentissage, la créativité et l'innovation, il existe deux niveaux distincts d'intervention publique de nature sociale, culturelle et économique au sein d'une collectivité apprenante, soit les échelles micro et méso.

Le premier niveau s'avère bien sûr microéconomique en ciblant les entreprises privées comme clients de toutes les actions et interventions de soutien public pouvant conduire à l'innovation sous la forme de produits, de procédés, de mise en marché, etc. On tente alors généralement de saisir les besoins, les problèmes, les occasions, les contraintes de la production et d'apporter des solutions innovatrices par le soutien de divers services.

Au niveau micro, la mesure formelle des conditions et des effets de l'apprentissage collectif dans une communauté n'est pas simple à effectuer. Il s'avère toutefois l'existence d'un apprentissage dans l'action ou « learning-by-doing » par la connaissance tacite. Généralement, on présente des indicateurs et des ratios pour les investissements en machineries et équipements, les brevets déposés, le personnel scientifique et technique, la R et D en entreprise, l'exportation, le degré technologique dans les emplois industriels ainsi que, bien sûr, les coefficients de Florida à propos de la classe créatrice. On constate que ce sont davantage des conditions en amont que des résultats en aval du processus d'apprentissage et d'innovation. L'idéal serait de pouvoir mesurer les effets de débordement ou « spill over effects ». Mais il est fort difficile d'obtenir des données autrement que par les études de cas d'activités innovatrices émergentes à partir de la recherche et de la R et D.

On avance largement que la bonne recette territoriale de services de soutien public représente un enjeu collectif important. Pour cette raison, les intermédiaires identifiés ci-dessus doivent bénéficier eux-mêmes d'un mécanisme d'apprentissage collectif pour améliorer et bonifier leur offre de biens et services. Il s'agit là d'un enjeu

typiquement mésoéconomique, c'est-à-dire relatif au milieu ou à la communauté. Nous avons vu à cet effet que les intermédiaires ont généralement peu d'interaction entre eux sur les territoires du Québec. On comprend alors que toute communauté qui désire progresser en matière d'innovation doit interpellier cette dimension méso de la coordination et de l'apprentissage collectif des intermédiaires de l'innovation.

Mise à part l'importante offre communautaire globale en matière de soutien territorial au processus d'innovation dans les entreprises, le niveau méso d'intervention publique en regard de l'innovation concerne aussi des composantes structurantes de l'économie locale et régionale. Il existe bien sûr les équipements et les infrastructures de transport et de communication. À titre d'exemple, plusieurs territoires se sont dotés au cours des dernières années d'un portail électronique de divers formats afin de multiplier les liens et les interactions pour alimenter les activités économiques locales. Le transport innovateur dans une communauté concerne aussi le cyclisme, le transport en commun, la complémentarité des modes, etc.

Sous l'angle mésoéconomique, l'apprentissage collectif et l'innovation concernent aussi l'éducation à tous les niveaux, y compris les nouvelles spécialités, la formation sur mesure, etc. Le champ de la culture aussi s'avère central. On avance même largement dans la littérature que l'innovation dans les arts et la culture s'avère, par effets de mimétisme, moteur de l'innovation dans la communauté. Les secteurs du tourisme, de la forêt, du maritime, de l'environnement, de la santé, du social, de l'habitation, de la sécurité publique, etc. s'avèrent aussi interpellés par le processus d'innovation.

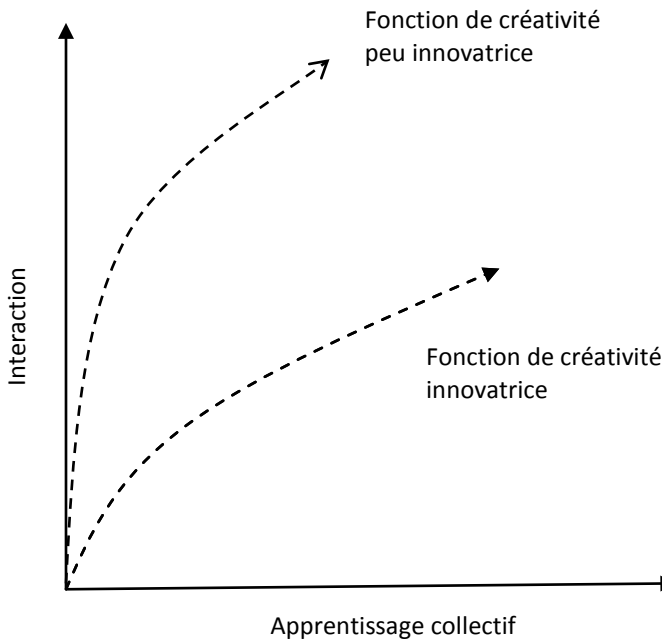
En réalité, l'apprentissage collectif dans les entreprises d'une communauté apparaît directement influencé non seulement par les services publics de soutien à cet effet, mais aussi par le comportement innovateur dans les divers secteurs du mésoenvironnement. La mesure concrète de ces comportements s'effectue bien sûr par la qualité des projets collectifs proposés à la communauté territoriale. En outre, la capacité communautaire d'interpellier les nouveaux enjeux qui concernent son territoire devient cruciale. Signalons ici les enjeux récents reliés à la problématique de la forêt boréale et à celui de la gestion sélective des matières résiduelles, ou encore les enjeux très actuels du déficit démocratique local, des énergies renouvelables, de

l'agriculture bio, etc. Une communauté qui se veut apprenante doit d'abord apprendre à saisir et à maîtriser les enjeux mésoéconomiques, y compris le soutien au processus d'innovation mésoéconomique. La planification territoriale offre des méthodes efficaces à cet effet (Proulx, 2008).

La fonction de créativité

L'observation et l'analyse scientifiques des processus d'innovation ont mis en évidence le rôle central de la conception. Conception d'innovations fondamentalement collective qui, comme entendu dans la littérature scientifique, nécessite la mise en interaction et en apprentissage de divers acteurs reliés à différentes fonctions du processus. Puisque cette interaction conceptrice d'innovations s'effectue largement hors des relations marchandes et hiérarchiques, des mécanismes institutionnels intermédiaires semblent jouer un rôle essentiel. À cet effet, nous avons défini les trois catégories de réseaux qui se déploient au sein d'une communauté territoriale, soit les réseaux naturels, fonctionnels et utilitaires.

Figure 2 : Interaction, apprentissage collectif, créativité et innovation



Considérons d'emblée que l'interaction sous ses diverses formes s'avère *a priori* très présente sur un territoire donné. En effet, la socialité inhérente des acteurs ainsi que leurs besoins fonctionnels dans les tâches exercées nécessitent déjà beaucoup d'interactions. Aussi, la gouvernance publique fait largement appel à la concertation, notamment à l'échelle des territoires par l'entremise de conseils, commissions, comités et autres tables. Cependant, cette interaction sociale et fonctionnelle n'est pas nécessairement suffisante pour fertiliser adéquatement les processus d'innovation. Une interaction de qualité supérieure en contenu, riche d'informations nouvelles et capable de générer des stimulants pour les idées intéressantes à projeter, fait souvent défaut. En réalité, il existe une interaction cognitive et créatrice à travers la masse. La recherche scientifique tente alors de modéliser son fonctionnement, mais elle se bute au manque d'instruments d'observation et de mesure appropriés pour saisir le phénomène. Nous avons formalisé le phénomène de l'interaction cognitive et créatrice conduisant à l'innovation en utilisant la fonction présentée à la figure 2.

Actuellement modélisés par la fonction de créativité, l'interaction et l'apprentissage collectif sont représentés par les deux axes. La première courbe supérieure illustre un processus d'interaction relativement dense mais peu cognitif qui fertilise une créativité limitée et ainsi, en principe, peu d'innovation. Cette fonction s'avère souvent illustrée sur les territoires du Québec grâce à une forte socialité dans la société civile (multiplication des groupes ; petits événements mondains) et une administration publique locale et régionale utilisant largement la concertation (conseils, commissions, comités, tables) dans la prise de décision démocratique. Tandis que la seconde courbe illustre une trajectoire plus cognitive, plus créatrice et plus innovatrice alimentée par une interaction moins intense et plus qualitative. Le secret de l'innovation sur un territoire semble résider dans cette deuxième fonction de créativité.

Se pose alors la question du passage d'une courbe à une autre. La réponse offerte dans la littérature s'inscrit sous la forme de mécanismes institutionnels qui provoquent l'interaction de qualité cognitive. Si les intermédiaires de l'innovation sont nombreux à cet effet dans le contexte territorial québécois, à la suite de Pelland (2010) nous avançons qu'il y a place à l'amélioration de la fertilisation

croisée, c'est-à-dire du système territorial de l'innovation comme tel. Quels sont les mécanismes institutionnels nécessaires à cet effet sur les territoires du Québec? Dans les districts italiens, nous avons vu que les « impannatores » jouaient un important rôle de courtage. Ailleurs, ces courtiers territoriaux portent le libellé de médiateurs, intégrateurs ou catalyseurs. Examinons un peu ces mécanismes en contexte québécois.

Médiateurs de la créativité

Afin de comprendre un peu mieux, nous avons effectué une enquête auprès d'informants spécifiques appelés des « catalyseurs de créativité » localisés au sein de cinq territoires québécois reconnus pour leur désignation officielle en matière de soutien à l'innovation.

Tableau 2 : Cinq territoires québécois de soutien à l'innovation

Territoires	Population 2006	Pop. active 2006	Spécialité territoriale	Catalyseurs	Répondants %
Laval	368 709	200 955	Multiplés technologies	20	35,0 %
Rimouski	42 240	22 465	Maritime	23	52,2 %
St-Hyacinthe	51 616	27 625	Agroalimentaire	17	58,8 %
Sherbrooke	147 427	77 435	Éducation	19	52,6 %
Saguenay	143 692	71 800	Aluminium	32	62,5 %
Total	753 684	400 280	Technopôles	111	53,2 %

Source : Enquête réalisée par le CRDT de l'UQAC en 2008

Ces médiateurs dans le soutien à l'innovation furent identifiés par l'entremise d'une exploration téléphonique réalisée auprès d'informants sur chaque territoire. La qualité de la médiation dans divers secteurs (agroalimentaire, aluminium, éducation, énergie,

culture, social, etc.) fut le critère principal de sélection. Des directeurs généraux d'organisations privées, publiques et collectives ont surtout ainsi été dépités, mais aussi des présidents de conseils d'administration, des agents de développement et des coordonnateurs qui, par la vigueur de leurs fonctions de médiation quotidiennes, favorisent la mise en valeur de la créativité (tableau 2).

Ressources humaines utiles et précieuses sur un territoire, les médiateurs de la créativité excellent à travers les autres acteurs intermédiaires dans l'art de mettre des experts en interaction cognitive autour d'enjeux ou de mobiles pertinents dans la conception d'actions innovatrices. L'objectif de leur œuvre de médiation et de catalyse concerne la recherche collective et créatrice de solutions novatrices à des problèmes, des contraintes, des menaces ou tout simplement à concevoir des produits ou des procédés innovateurs pour relever des occasions économiques avec des techniques et technologies nouvelles.

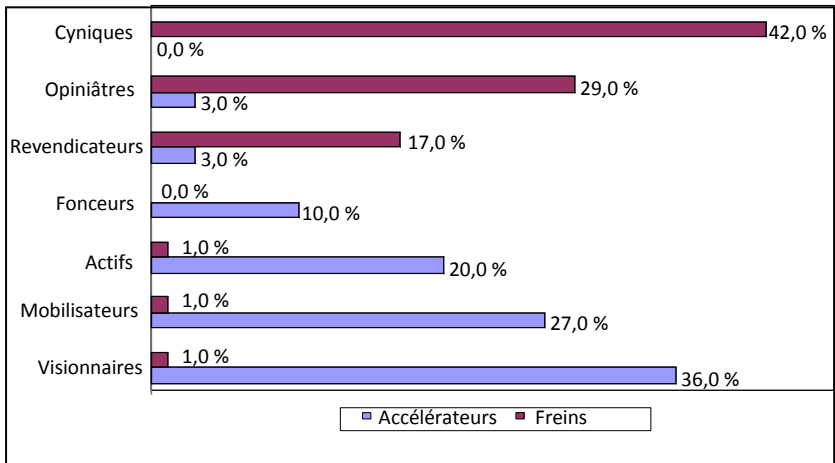
Afin d'isoler certaines qualités personnelles particulières à l'activité de mise en interaction d'acteurs, un questionnaire fermé fut expédié aux 111 médiateurs ou catalyseurs identifiés (figure 3). Quelque 61 membres de cet échantillon, féminins et masculins, ont bien voulu répondre à notre questionnaire. Selon les réponses reçues, ces intermédiaires de la créativité se montrent généralement comme des gens déterminés, mobilisateurs, visionnaires, tenaces et intuitifs. Ils s'impliquent directement dans leur collectivité territoriale, notamment en y faisant circuler des faits révélateurs, des idées originales sur des enjeux et de l'information pertinente en général. Ils excellent dans la mise en évidence d'occasions pouvant se traduire en initiatives pour des actions innovatrices. Ce rôle de médiation s'effectue en utilisant diverses tactiques, notamment le ciblage d'actions intéressantes et faisables à travers les idées diverses qui circulent.

Sur la base de ces potentielles actions économiques ciblées, le médiateur ou catalyseur rassemble et mobilise les expertises idoines et les services de soutien à la conception d'innovations en les plaçant en interaction. Il tente de soutenir l'apprentissage collectif en facilitant l'analyse fine des diverses options et en sollicitant l'appropriation collective des critères de faisabilité pour des actions innovatrices. Dans un tel processus cognitif créateur, le médiateur

tente de dépister et d'impliquer des promoteurs d'initiatives et d'actions. Les médiateurs de la créativité représentent ainsi, selon nos observations, des acteurs clés du processus d'innovation sur les territoires.

Plusieurs traits, qualités ou comportements caractérisent les acteurs recrutés et sollicités par les médiateurs (figure 3). Il est difficile de mesurer leur influence en regard de la qualité de l'interaction. Les résultats de notre enquête auprès des catalyseurs nous conduisent néanmoins à constater que les cyniques, les opiniâtres et les revendicateurs semblent davantage ralentir le processus cognitif et créatif. Alors que les visionnaires et les mobilisateurs participent davantage à alimenter la créativité sur un territoire en désir d'innovation et de développement.

Figure 3 : Qualités personnelles des acteurs sollicités pour l'interaction



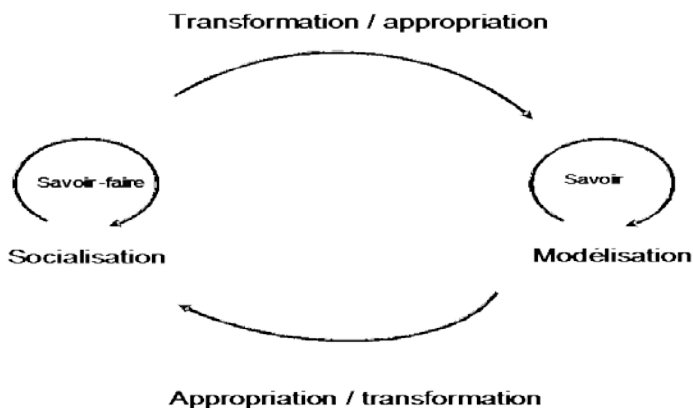
Source : Enquête réalisée par le CRDT de l'UQAC en 2008

Deux critères de réussite ressortent par ailleurs clairement de notre analyse des résultats tirés de notre enquête, soit la complémentarité des diverses expertises sollicitées pour identifier les idées porteuses de solutions ainsi que la capacité d'apprentissage collectif autour de la conception de projets d'action selon la faisabilité multicritère.

Les cercles de créativité

Dans leurs activités de mise en interaction créatrice des acteurs de l'innovation, les médiateurs organisent généralement des rencontres bien ciblées et encadrées entre certains experts autour d'un enjeu collectif. Ce sont des « cercles de créativité ».

Figure 4 : Cercle de créativité



Parmi tous les types de rencontres, réunions, caucus et petits événements qui se multiplient sur un territoire, n'est pas cercle de créativité qui veut. Pour obtenir les qualités que suppose ce libellé, des conditions spécifiques et des résultats particuliers deviennent nécessaires. En réalité, au sein d'un cercle de créativité, il doit se produire une fertilisation croisée d'information pertinente générée dans un esprit d'apprentissage collectif autour d'initiatives éventuellement innovatrices. En réalité, lors des cercles de créativité, la présence d'une mixité d'expertises différentes s'avère tout à fait cruciale. Parmi les diverses expertises nécessaires selon les enjeux, signalons la pertinente fertilisation croisée entre deux catégories principales, soit le savoir-faire (experts du milieu) et le savoir (experts de la recherche, de la R et D ou de l'enseignement supérieur) (figure 4).

Sur le plan opérationnel, deux opérations distinctes caractérisent généralement les rencontres successives qui donnent forme et sens aux divers cercles de créativité. Il s'agit d'abord de la définition claire du diagnostic autour de l'enjeu ou du mobile, en identifiant bien les

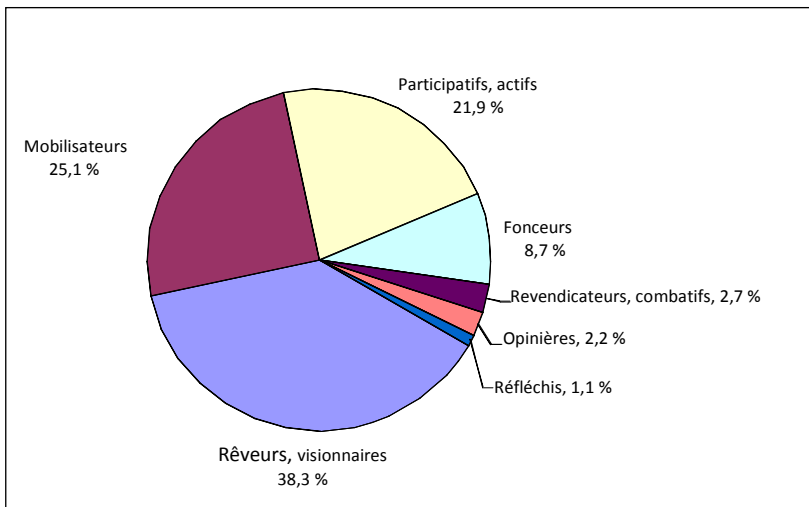
problèmes, les besoins, les occasions, les contraintes, les menaces, les forces, les faiblesses. Il existe à cet effet des outils et des méthodes afin que le médiateur et ses experts mobilisés procèdent avec efficacité. Nous pensons notamment à la matrice SWOT largement utilisée.

Tandis que la seconde opération des cercles de créativité concerne la recherche collective et créatrice de solutions et d'actions innovatrices par les acteurs intermédiaires autour du diagnostic principal traité. Les acteurs deviennent ainsi des générateurs d'idées. Il existe à cet effet plusieurs techniques de créativité offertes aux médiateurs, le « remue-méninges » (tempête d'idées) étant largement connu et utilisé. La bissociation, le dodécaèdre et le concassage représentent aussi des méthodes largement mises à contribution selon certaines circonstances particulières, même si elles furent conçues particulièrement pour les entreprises. Et que dire de la fameuse et très imagée méthode des « six chapeaux » qui est devenue une pratique très courante pour stimuler la créativité au sein d'un petit groupe concerné par la recherche de solutions à une situation problématique?

De l'analyse de ces méthodes et techniques, nous pouvons dégager trois clés de réussite du processus collectif créateur. Il s'agit d'abord de l'identification préalable et précise du véritable problème par l'entremise du diagnostic général d'une situation. Deuxièmement, l'étape de la génération libre et spontanée d'idées nouvelles s'avère incontournable, avant de sélectionner les plus pertinentes. Finalement, s'avère aussi essentielle la validation multicritère de la préfaisabilité des principales idées retenues, avant d'amorcer concrètement le montage systématique de la faisabilité des actions nouvelles désirées novatrices.

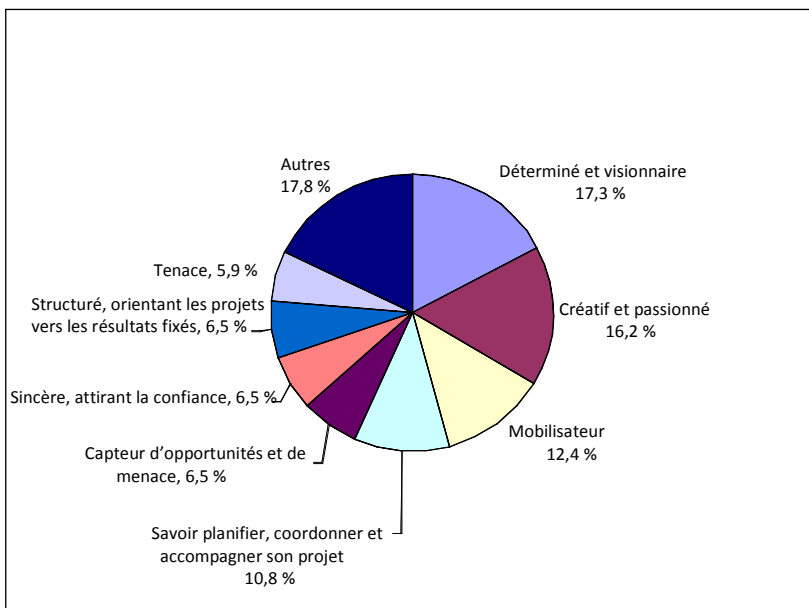
Bref, le cercle de créativité alimente une dynamique d'apprentissage collectif autour d'un mobile ou d'un enjeu de développement grâce à la mise en interaction cognitive entre divers experts. Parmi ceux-ci, les rêveurs, les participatifs et les mobilisateurs s'avèrent particulièrement utiles au processus d'idéation (figure ???). Outre les méthodes de créativité déjà identifiées ci-dessus, il existe aussi des outils spécifiques pour soutenir et encadrer l'apprentissage collectif, notamment des méthodes pour préciser rapidement la préfaisabilité d'une action potentielle en jugeant succinctement les coûts et impacts de leur réalisation.

Figure 5 : Qualités personnelles des idéateurs



Source : Enquête réalisée par le CRDT de l'UQAC en 2008

Figure 6 : Qualités personnelles des concepteurs d'actions novatrices



Source : Enquête réalisée par le CRDT de l'UQAC en 2008

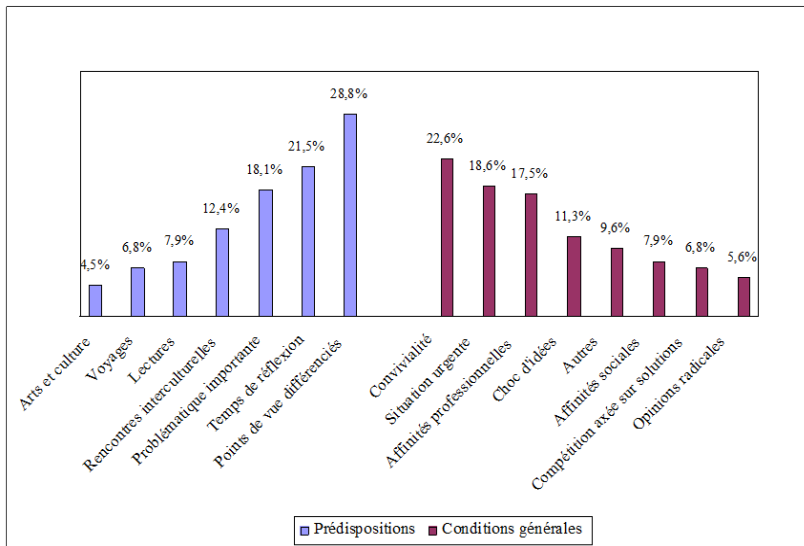
Ici aussi, notre enquête a révélé que certaines qualités spécifiques des acteurs intermédiaires (figure 6) semblent associées à la réussite de la conception d'actions novatrices. Lorsque les prédispositions des acteurs et les conditions de l'interaction sont optimales, se produisent alors des étincelles de créativité qui multiplient les idées, sélectionnent les idées fortes ou porteuses et priorisent les projets éventuels pour le montage de la faisabilité d'actions innovatrices.

Conditions à la créativité

Nous connaissons un peu mieux désormais les attributs humains des acteurs intermédiaires du modèle interactif de l'innovation. Nous avons aussi tenté de saisir les conditions institutionnelles générales dans lesquelles baignent les efforts de médiation des processus collectifs d'innovation. Difficile à saisir et à mesurer par les méthodes traditionnelles d'observation, ce facteur institutionnel, connu sous divers libellés, varie d'un territoire à un autre. Il peut aussi être soutenu positivement par des mesures publiques spécifiques.

Sous cet angle institutionnel, notre enquête effectuée au sein des cinq territoires québécois précités nous a permis d'identifier les prédispositions et les conditions générales (figure 7) à l'affirmation de la créativité au sein du capital territorial de créativité. On constate la grande importance de prédispositions territoriales susceptibles de favoriser l'expression et l'affirmation des différents points de vue par les acteurs mobilisés. Autour du mobile ou de l'enjeu qui sollicite les acteurs, le choc des idées devient important. Cependant, malgré la nécessaire confrontation souvent vigoureuse des positions différenciées, nous avons constaté que la convivialité entre les experts recrutés s'avère aussi une condition importante pour permettre la créativité nécessaire à l'innovation. À cet effet, les affinités professionnelles, le sentiment identitaire et l'appartenance sociale jouent à l'évidence un rôle important de cohésion à travers les différents points de vue.

Figure 7 : Prédpositions et conditions territoriales à la créativité



Source : Enquête réalisée par le CRDT de l’UQAC en 2008

Il apparaît en outre que le sentiment d’urgence envers une situation problématique est un facteur qui favorise les conditions générales à la créativité autour d’actions innovatrices. Signalons à cet effet néanmoins que notre enquête a aussi illustré la nécessité d’un certain temps de réflexion pour les acteurs, notamment pour bien cerner et assimiler la problématique de l’enjeu mobilisateur. Dans un tel contexte, la mobilisation et l’engagement des acteurs s’avèrent facilités selon les critères reliés à la diversité et à la qualité des expertises.

Bref, à la lumière de nos observations nous en arrivons à avancer que les conditions institutionnelles à la créativité et à l’innovation sur un territoire nécessitent un double équilibre optimal. Un équilibre d’une part entre l’urgence d’action et le recul réflexif. Et d’autre part, un équilibre entre le choc des idées, des intérêts, des positions et la nécessaire convivialité entre les acteurs sollicités.

Conclusion

La perspective culturaliste en développement territorial représente une importante tradition scientifique qui permet d'asseoir les efforts contemporains à mieux comprendre les ressorts des conditions endogènes. Dans cet esprit, on peut voir que le territoire urbain, régional, industriel, périphérique, métropolitain, rural, côtier, etc. exerce un rôle de soutien à l'innovation, à un degré certes différent d'un lieu à un autre. Sur le terrain, il existe à cet égard plusieurs acteurs qui participent activement à l'offre globale de la combinaison appropriée de facteurs. L'objectif s'avère en principe de produire des « économies de proximité » par le cumul territorial et les débordements qualitatifs. Plus concrètement, il apparaît que la créativité est au cœur du secret territorial pour l'atteinte de cet objectif vertueux, par ailleurs peu simple à modéliser.

Le concept de créativité devient intéressant à cet effet pour diverses raisons reliées notamment à sa capacité de cibler un phénomène précis dans la trajectoire conduisant à la conception d'innovations de produits et de procédés. En isolant ce phénomène du processus d'innovation au sein de cinq territoires québécois, nous avons effectué un certain nombre de constats généraux et spécifiques.

Il va sans dire cependant que nous saisissons encore mal les conditions territoriales appropriées pour générer des étincelles de créativité. D'autant plus qu'en contexte québécois, par lequel l'offre de fonctions de soutien à l'innovation (financement, R et D, transport, formation professionnelle, services d'incubation) s'avère bien réelle, ces conditions optimales sont largement de natures institutionnelles.

À cet effet, deux mécanismes institutionnels furent relativement bien isolés et analysés dans ce texte. Nous avons illustré le rôle des médiateurs qui catalysent la créativité, ainsi qu'un outil pour effectuer cette catalyse, soit les cercles de créativité. Pour les collectivités en quête de créativité, il fut en outre illustré le nécessaire équilibre entre deux types contradictoires de conditions.

Nous avançons en ce sens que la recherche future à propos des conditions territoriales à la créativité et à l'innovation devrait cibler les mécanismes institutionnels permettant de progresser vers ces équilibres. En attendant, la politique publique serait bien avisée de définir des mesures incitatives sur ce phénomène spécifique de la

trajectoire conduisant à l'innovation, soit le capital territorial de créativité à valoriser de manière optimale.

Références bibliographiques

- Acworth, E.B. (2008). University-industry engagement : the formation of Knowledge Integration Community (KIC) model at the Cambridge–MIT Institute. Dans *Research Policy*, 37, 1241-1254.
- Arrow, K. (1962). The Economic Implications of Learning-by-Doing. Dans *Review of Economic Studies*, 29, 155-173.
- Aydalot, P. (1986). *Milieux innovateurs en Europe*. Paris, Editions Groupe de recherche sur les milieux innovateurs.
- Coffey, W. & Polese, M. (1984). Local Development : Conceptual Bases and Policy Implications. Dans *Regional Studies*, 19, 34-52.
- CSTQ (2008). *Innovation et mondialisation. Rapport de conjoncture*. Conseil de la science et de la technologie du Québec, Québec, Gouvernement du Québec.
- Florida, R. (1995). Towards the Learning Region. *Futures*, 27(5), 527-536.
- Florida, R. (2002). *The Rise of the Creative Class*. London, Routledge.
- Fourier, C. (1829). *Le nouveau monde industriel et sociétaire*, Paris, Librairie sociétaire.
- Friedmann, J. (1973). *Retracking America: A Theory of Transactive Planning*. New York, Doubleday, Anchor Press.
- Friedmann, J. (1979). *The Good Society*. Cambridge, M.I.T. Press.
- Friedmann, J. (1987). *Planning in the Public Domain*. Princeton, Princeton University Press.
- Friedmann, J. (1992). *Empowerment*. Cambridge, Blackwell Publ.
- Friedmann, J. & Weaver, C. (1979). *Territory and Function*. London, Arnold Publisher.
- Jacob, J. (1961). *The Death and Life of Great American Cities*. New York, Random House.
- Jacob, J. (1992). *Les villes et la richesse des nations*. Montréal, Éditions du Boréal.

- Klein, J.L. (2010). Créativité et cohésion sociale en milieu urbain : pour une ville créative pour tous. Dans Tremblay, R. & Tremblay, D.G., *La classe créative de Richard Florida* (p. 201-221). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Martin, F. (1968). La théorie de la croissance par étapes. Dans ASRDLF *Développement urbain et analyse économique* (p. 113-125). Paris, Cujas.
- More, T. (1965). U-topia. Dans Sturtz, R. & Gexte, J.H., *Complete Works (1^e éd en 1551)*. New York, NY : Yale Univ. Press.
- Nauwelaers, C. (2010). Intermediaries in Regional Systems : Role and Challenges for Policy. Dans Cooke, P. (dir.), *The Handbook for Regional Innovation and Growth*. Cheltenham, E. Elgar Publisher.
- Odum, H. W. (1934). The case for regional–national social planning. Dans *Social Forces*, 13, 6-23.
- Pecqueur B. & Zimmermann J.B. (dir.) (2004). *Economie de proximités*. Paris, Éditions Hermès.
- Pelland, R. (2010). *Les organismes d'intermédiation au Québec : rôles et gouvernance*. Québec, Document du Conseil de la science et de la technologie du Québec.
- Perrin, J.C. (1983). Contribution à une théorie de la planification décentralisée. Dans Planque, B, *Le développement décentralisé*. Paris, GRAL, LITEC.
- Pilati, T. & Tremblay, D.G. (2010). Cité créative et district industriel : des interrelations entre deux concepts ». Dans Tremblay, R. & Tremblay, D.G, *La classe créative de Richard Florida* (p. 135-159). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Platon, (1934). *La République*. Paris, France : Collections des Universités de France.
- Planque, B. (dir.) (1983). *Le développement décentralisé*. Paris, GRAL, LITEC.
- Proulx, M.-U. (2002). *L'économie des territoires au Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Proulx, M.-U. (2007). *Vision 2025 : le Saguenay–Lac-Saint-Jean face à son avenir*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

- Proulx, M.-U. (2011). *Territoires et développement : la richesse du Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Proulx, M.-U. (2006). La mouvance contemporaine des territoires : la logique spatiale de l'économie au Québec. *Revue Recherches sociographiques*, XLVII(3), 475-502.
- Proulx, M.-U. (2008a). La planification, science des territoires : le cas du Québec. Dans Massicotte, G. *Sciences du territoire* (p. 389-415). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Rostow, W.W. (1960). *Les étapes de la croissance économique*. Paris, Éditions du Seuil.
- Ruskin, J. (1853). *Les sept lampes de l'architecture*. Paris, Éditions Laurens.
- Shearmur, R. (2010). L'aristocratie mobile du savoir et son tapis rouge : quelques réflexions sur les thèses de Richard Florida. Dans Tremblay, R. & Tremblay, D.G, *La classe créative de Richard Florida* (p. 113-134). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Smeldlund, A. (2006). The roles of intermediaries in a regional knowledge system. *Journal of Intellectual Capital*, 7(2), 204-220.

COMMENT CONCEVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RESSOURCES?

Serge CÔTÉ, UQAR

Les régions ressources constituent une appellation commode qui a cours dans les politiques publiques, auprès des analystes et chez les intervenants régionaux. Je ne proposerai pas ici de définition stricte de ce qu'est une région ressource. Il suffira aux fins de notre exposé de dire qu'une région ressource est une région où l'extraction et la première transformation des ressources naturelles occupent une place plus grande qu'ailleurs dans le bilan des activités économiques de ce territoire. L'expression de région ressource convient bien aux régions comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Plusieurs des membres du GRIR et plusieurs chercheurs de l'UQAC ont, au fil des ans, revisité périodiquement les théories consacrées au développement des régions, particulièrement leur développement économique. Il en fut de même pour ce qui est des membres du GRIDEQ à l'UQAR, université à laquelle je suis rattaché. Les deux universités ont une longue histoire de collaboration en ce domaine, collaboration qui se poursuit toujours dans la gestion commune du programme de doctorat en développement régional.

Parmi tous les discours théoriques sur le développement des régions, j'ai choisi de passer en revue quatre approches qui n'ont pas été mises au point pour analyser les régions ressources, mais à propos desquelles il est intéressant de se demander quel regard elles ont porté sur les régions ressources et d'examiner en quoi elles ont pu historiquement contribuer à appréhender la réalité des régions ressources. Toutes ces approches sont datées au sens où elles ont eu leur heure de popularité, avant d'être plus ou moins délaissées par la suite. On ne trouvera pas nécessairement l'expression « régions ressources » dans les travaux qui relèvent de ces théories, mais on peut faire néanmoins l'exercice de les interroger pour voir ce qu'elles ont à dire sur les territoires qui correspondent à la désignation de régions ressources. Même si ce sont des approches générales, il demeure pertinent de vérifier quel sort elles réservent aux régions ressources. Une fois ce tour d'horizon complété, je présenterai ce qui

me semble être les particularités des régions ressources et leurs ressemblances avec toutes les autres régions. Puis, je conclurai l'exposé.

Quatre approches théoriques

La première approche que j'ai retenue est l'opposition entre la société traditionnelle et la société moderne ou ce qu'il est convenu d'appeler le paradigme de la modernisation. Cette grille de lecture des réalités économiques et sociales a été très utilisée au Québec au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elle a fait partie du bagage intellectuel avec lequel le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) a mené ses travaux au début des années 1960. Le BAEQ était chargé d'élaborer un plan de développement pour le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, régions que l'on pouvait alors, et que l'on peut toujours aujourd'hui, considérer comme des régions ressources. Selon ce paradigme, la faiblesse des revenus et le retard économique que l'on pouvait constater dans ces régions étaient attribuables aux méthodes peu productives employées sur le terrain. La solution était toute trouvée : il fallait se tourner vers des outils de production adaptés aux exigences contemporaines; il fallait rénover les installations servant à la production en haussant leur niveau technique; il fallait se doter d'infrastructures plus performantes; et il fallait aussi moderniser les mentalités pour casser les rigidités associées à la tradition et aux façons de faire du passé.

Cette approche voulait libérer des énergies nouvelles et les canaliser vers le progrès et le développement. Malgré cette louable ambition, elle a proposé une vision trop simple, et surtout réductrice, de la société de l'époque. À titre d'exemple, on peut considérer le cas du monde agricole, qui était vu comme l'incarnation par excellence d'un milieu traditionnel. La façon dont ce monde a évolué oblige à relativiser les positions des tenants du paradigme de la modernisation. L'image de l'agriculteur enfoncé dans ses méthodes archaïques ne correspond pas bien à la réalité. L'histoire montre plutôt que les producteurs agricoles ont constamment adopté de nouvelles façons de faire et qu'ils ont été perméables aux changements de pratiques, de méthodes et d'équipements. Dans l'après-guerre, les gains de productivité en agriculture ont même été substantiels. Cette image d'acteurs figés dans leur immobilisme est une vue de l'esprit. L'approche du paradigme de la modernisation cache au moins autant

de choses qu'elle en met en lumière. C'est une lunette qui ne permet pas de bien saisir ce qui se passe.

La deuxième approche dont j'aimerais parler est la théorie des pôles de développement. Il en existe plusieurs variantes qui ont, au total, donné lieu à une imposante production intellectuelle. Je ne vais aborder brièvement qu'une seule version de cette théorie, soit celle que l'on trouve à l'œuvre dans le rapport Higgins-Martin-Raynauld (1970), dit rapport HMR, qui a alimenté les discussions et les controverses pendant une bonne partie de la décennie qui a suivi. Selon le rapport HMR, il y avait quelques foyers de croissance au Québec, mais un seul pôle de développement qui concentrait l'innovation technologique et le progrès économique. Les autres territoires, et c'est le cas des régions ressources, peuvent regorger d'activités; pour autant, ils ne jouissent pas d'une véritable autonomie économique ou technologique, en ce sens qu'ils ne font que réagir aux mouvements venus du pôle de développement sans avoir eux-mêmes la capacité d'émettre des impulsions qui parviennent à entraîner et structurer l'activité économique.

Cette approche considère qu'il existe un fossé infranchissable en matière de dynamisme économique: le pôle est créatif et les autres territoires ne sont que réactifs. Cette vision est, bien entendu, critiquable. Il n'y a aucune raison de penser que les territoires hors pôles sont inertes et ne peuvent être des lieux d'invention, d'innovation, de renouvellement des connaissances et des savoir-faire.

Le modèle centre-périphérie représente le troisième courant dont je voudrais traiter. L'opposition entre centre et périphérie a été véhiculée par de nombreux auteurs se réclamant de traditions théoriques fort différentes. Je ne considérerai ici que la version d'inspiration marxisante de ce modèle. La formulation canonique en a été donnée par Samir Amin (1970) pour qui il existe une ligne de fracture très nette entre le capitalisme central et le capitalisme périphérique. Le premier est dit autocentré et le second est désigné comme extraverti. L'extraversion est le péché originel du capitalisme périphérique et sa traduction concrète est la dépendance (Amin, 1973) sur tous les plans: économique et financier, technologique, militaire, diplomatique, etc. Les modalités de la dépendance évoluent dans le temps, mais la dépendance elle-même est incontournable et indépassable dans le système actuel.

Alain Lipietz a proposé, à partir du cas français (1977), une adaptation à l'échelle d'un État-nation du modèle centre-périphérie conçu à l'origine pour rendre compte des relations de production et d'échange à l'échelle mondiale. Le modèle est certes très éclairant, car il permet de saisir l'articulation des formes productives, en particulier la place de la petite production marchande par rapport à la production capitaliste. Il permet également de tenir compte non seulement de la production, mais aussi des modes de consommation et du style de vie. Le modèle, malgré son intérêt, n'est pas transposable tel quel à la situation québécoise, ni dans sa version aminienne (à l'échelle mondiale), ni dans celle mise au point par Lipietz (à l'échelle nationale). L'une des raisons de cette difficulté de transposition est la composition même de la périphérie québécoise où l'on retrouve, contrairement à la périphérie d'Amin et de Lipietz, un volet de main-d'œuvre ouvrière qui jouit de revenus salariaux élevés. L'existence d'une périphérie à haut salaire ne cadre pas bien avec le modèle.

Je ferai toutefois porter ma principale critique sur un autre trait du modèle centre-périphérie. Ma critique vise la dépendance qui est le lot de la situation périphérique. Le plus souvent, la dépendance est vue comme étant synonyme de paralysie. Il est indéniable qu'il existe, dans une certaine mesure, des manifestations de dépendance de la périphérie envers le centre. Cependant, quand la correspondance entre dépendance et paralysie est considérée comme un état de choses nécessaire, une sorte de fatalité, il y a lieu de remettre en question cet aspect du modèle. La dépendance n'est pas absolue et la paralysie n'en est pas une conséquence inéluctable. Les périphéries bénéficient de certaines marges de manœuvre et disposent de capacités d'agir.

Je qualifierais la dernière approche comme étant celle de la métropole et des cercles concentriques. En simplifiant affreusement, on peut dire que cette approche fixe le sort des territoires selon la distance qui les sépare des grandes agglomérations. Ce point de vue a été véhiculé au Québec par des chercheurs comme Polèse, qui est revenu sur ce thème dans plusieurs de ses écrits au cours des deux dernières décennies (Polèse & Roy, 1999). La représentation du territoire québécois qui ressort de cette façon de voir les choses suit un ordonnancement rigoureux dont le pivot est l'agglomération montréalaise. Au point de départ, il faut donc poser le noyau métropolitain qui est le territoire le plus peuplé, le mieux doté en

services et en cerveaux, le plus diversifié sur le plan économique. Ce noyau est entouré d'un certain nombre d'autres couronnes qui ne seront pas toutes détaillées ici. Une première couronne profite de la déconcentration ou du débordement des activités situées dans la zone métropolitaine. Une autre couronne, située un peu plus loin du cœur métropolitain, est désignée comme la couronne des capitales parce qu'elle inclut la ville de Québec et Gatineau, extension de cette autre capitale qu'est Ottawa. Cette couronne est encore assez bien dotée en services supérieurs et possède une gamme réduite d'activités de haute technologie. Enfin, les dernières couronnes embrassent un immense territoire dont font partie les régions ressources. Il s'agit du territoire le plus éloigné du noyau métropolitain. Si quelques points de ce vaste ensemble possèdent des atouts et soutiennent une activité économique digne de mention, il n'en reste pas moins que cette portion du territoire est la moins avantagée à tous points de vue : les transports ajoutent un coût important aux produits qui entrent et qui sortent, la gamme de services y est réduite, l'évolution démographique est défavorable et le syndrome du rentier encombrant sévit. Ce syndrome résulte de l'existence à certains endroits d'une frange de travailleurs payés à haut salaire ayant un effet répulsif sur certains investissements qui ne pourraient se rentabiliser qu'en présence de salaires plus bas (Polèse & Shearmur, 2009, p. 162).

L'approche de la métropole et des cercles concentriques ne propose pas uniquement sa cartographie du territoire, elle propose également sa vision de l'évolution des territoires. Dans la mesure où il existe des logiques précises qui président au déploiement des activités dans l'espace (certains services prestigieux dans le centre-ville des grandes agglomérations, certaines activités industrielles lourdes consommatrices d'espace dans les villes moyennes à proximité des grandes agglomérations, etc.), on est en présence d'une sorte de déterminisme géographique nouveau genre qui enserrme dans un corset les régions ressources et qui leur laisse une gamme limitée d'activités qu'elles peuvent prétendre exercer avec succès.

Particularités des régions ressources

Avant de revenir sur les quatre approches pour mettre en perspective leurs insuffisances, je vais me livrer à l'exercice de dégager les caractéristiques des régions ressources en me limitant à ce qui serait à

mes yeux les sept plus importantes. Le premier trait est la faible densité de population. Certaines portions du territoire des régions ressources sont très peu peuplées et, lorsqu'il existe des noyaux urbains, leur taille est habituellement modeste. Sans parler d'isolement – qui peut constituer un cas limite, mais cela demeure peu répandu –, il est fréquent que la distance à parcourir pour pratiquer certaines activités ou pour accéder à certains services soit importante, ce qui fait que la population, toute faible qu'elle soit, a l'habitude de se déplacer, de circuler et de faire des allers-retours, autant à l'intérieur de sa région que depuis la région vers l'extérieur. En somme, la population des régions ressources est peu dense et passablement mobile.

Le deuxième élément que j'aimerais souligner est un rapport étroit avec le milieu naturel. Quel que soit le type de ressources considéré, le lien avec le milieu naturel est décisif. On le retrouve dans la thématique de la ruralité qui se décline de différentes façons, dans le fait, par exemple, de tirer sa subsistance de la terre ou de la mer, dans le style de vie modulé par les cycles annuels, dans l'existence d'actions publiques, telle la politique de la ruralité, qui reconnaissent la prégnance du cadre naturel. On le retrouve également dans une autre grande thématique, celle de la mise en valeur. Qu'il s'agisse du territoire ou d'une ressource en particulier, les projets de mise en valeur s'accompagnent le plus souvent de l'ambition de respecter, sinon de protéger, l'environnement.

Un autre caractère des régions ressources tient au fait que l'essentiel de leur production est destiné à être consommé à l'extérieur de la région. Les acteurs économiques de ces régions ont peu de prise sur ces marchés extérieurs dont ils dépendent largement. La trajectoire des régions ressources (prospérité à certaines périodes et stagnation ou déclin à d'autres) est liée à des conjonctures externes que l'on est peu en mesure d'influencer.

Un autre trait de la physionomie économique des régions ressources est l'absence de grandes concentrations d'activités, au sens où l'on retrouve rarement un fort nombre d'entreprises d'un même secteur ou de secteurs connexes dans un même espace. C'est donc dire que les définitions canoniques des phénomènes d'agglomération d'activités comme les clusters ou les districts industriels ne s'y appliquent pas bien. Il n'est pas exclu de trouver dans les régions

ressources des clusters embryonnaires ou des concentrations d'activités répondant partiellement à la définition des districts. Aussi, cela ne veut pas dire que certains des processus à l'œuvre dans les clusters et les districts sont complètement étrangers à la façon dont les choses se passent dans les régions ressources : il peut tout de même y avoir des parallèles instructifs à faire avec les clusters et les districts. Malgré tout cela, on peut affirmer sans hésitation que les modèles purs de cluster ou de district n'ont pas de chance de se concrétiser dans les régions ressources.

Même si c'est une règle qui souffre plusieurs exceptions, la présence de grandes entreprises qui dominent une portion de territoire est typique des régions ressources. Les domaines où évoluent ces grandes entreprises sont variés : énergie, mines, exploitation de la forêt, métallurgie. Dans chaque portion du territoire, le nombre de ces grands joueurs est toujours restreint. Quand il y en a plus d'un, le plus souvent ils exploitent des ressources différentes. L'emprise forte qu'ils exercent sur le territoire répond à des règles fixées par la puissance publique. Ils ne sont donc pas autorisés à faire n'importe quoi, mais leur marge de manœuvre est la plupart du temps substantielle. D'où l'empreinte fort visible qu'ils laissent sur le territoire qui se traduit par des chantiers de construction colossaux, des aménagements physiques lourds, des prélèvements massifs une fois les infrastructures et équipements en place, des altérations du paysage, une influence décisive sur les habitats fauniques... et sur le tissu de peuplement humain, qu'il s'agisse d'installations à caractère temporaire ou permanent.

L'avant-dernier trait que je souhaite souligner est, étant donné la taille modeste des établissements humains que j'ai mentionnée comme aspect de la faible densité démographique, la gamme limitée de services avancés dans les villes et villages des régions ressources. Les services courants sont généralement disponibles partout sur le territoire. Dans le cas des services avancés, qu'il s'agisse de services aux personnes ou de services aux entreprises, leur disponibilité limitée oblige à se déplacer pour se les procurer à l'extérieur ou encore à entretenir une relation privilégiée avec un prestataire externe qui, lui, se déplacera au besoin pour les dispenser sur place. Cette situation handicape jusqu'à un certain point l'attractivité des régions ressources sans l'effacer complètement.

La dernière caractéristique que j'aimerais relever est l'existence d'un important volet de travail saisonnier dans les régions ressources. Le caractère même de certaines activités fait qu'elles ne se pratiquent qu'une partie de l'année, comme cela se voit dans la pêche et le tourisme. Ou alors, l'activité peut avoir dans son cycle annuel des pointes d'intensité notablement plus fortes dans une saison que dans les autres. C'est le cas dans l'agriculture et la foresterie. La saisonnalité signifie, pratiquement toujours, que la période la plus active est l'été et que la saison dite morte est l'hiver. Cela, à n'en pas douter, façonne la main-d'œuvre qui développe des habitudes particulières et qui s'habitue à ce cycle. Le recours aux mécanismes de soutien du revenu, telle l'assurance-emploi, est habituel pour faire le pont entre les périodes d'activité.

Traits que les régions ressources ont en commun avec les autres régions

Les caractéristiques dont je viens de parler, à n'en pas douter, créent dans les régions ressources des conditions particulières de travail et d'existence. Sur d'autres plans toutefois, les régions ressources ne sont pas si différentes des autres territoires et ont même plusieurs traits en commun avec eux. J'exposerai brièvement cinq points de ressemblance.

J'énonce de façon un peu provocante la première ressemblance en affirmant que les régions ressources ont une composition diversifiée. Sans nier que le tissu économique des régions ressources est moins complexe que celui des régions fortement urbanisées dont la palette d'activités économiques est plus variée, je veux attirer l'attention sur le fait que la composition de la main-d'œuvre présente un visage similaire dans les régions ressources et dans les autres régions en ce sens que, partout, la majorité des emplois relève du secteur tertiaire. La prétendue simplicité de la structure d'activité des régions ressources est en partie une illusion d'optique. Ces régions connaissent une diversification interne passablement poussée de leur marché de l'emploi. Elles n'ont donc pas sur ce plan un profil atypique.

Le deuxième point que j'aimerais souligner concerne l'existence dans les régions ressources, comme dans toutes les autres, de disparités de revenus et d'inégalités sociales. Ces régions sont donc traversées par les mêmes questionnements que les autres : comment faire en sorte

que toutes les catégories de la population aient une place dans la génération et la distribution de la richesse qui se produit dans le milieu? ; Comment contrer l'exclusion sociale? On remarque dans les régions ressources qu'à l'égard des problèmes d'égalité et de justice sociale, les mêmes clivages idéologiques que dans les autres régions se manifestent. À une extrémité du spectre, on a des gens qui pensent que les systèmes de protection du revenu sont trop généreux et encouragent la « paresse » ; à l'autre extrémité, d'autres gens qui ont le sentiment que ces mêmes systèmes appauvrissent ceux qui y sont assujettis et plongent trop de personnes dans la vulnérabilité.

En troisième lieu, j'insisterai sur le fait que les régions ressources ne sont pas des territoires inertes. Là comme ailleurs, on assiste à des revendications, on voit des groupes s'organiser pour défendre leurs intérêts, on observe l'émergence de résistances et de contestations. Certes, certains des thèmes qui animent les groupes qui se manifestent sont propres aux habitants des régions ressources : luttes pour le maintien des écoles de village, actions de défense visant l'existence ou la qualité des services (bureau de poste, station-service, épicerie, etc.), opposition aux projets éoliens qui ne respectent pas le milieu, pour ne mentionner que quelques exemples. Même si, dans certains cas, les thèmes sont particuliers, les régions ressources ont en commun avec les autres régions de connaître des mouvements et des mobilisations.

Les régions ressources recèlent, comme toutes les régions, un potentiel d'innovation économique et de renouvellement de leur tissu productif. Aucune région ressource n'est dépourvue de foyers d'initiative ou d'entreprises aux idées nouvelles. Toutes, également, disposent de diverses sources de soutien, qu'il s'agisse de laboratoires de recherche, de centres de transfert technologique, de firmes spécialisées en R et D ou en conseil technologique. Certes, ces diverses ressources ne sont pas aussi abondantes dans les régions ressources que dans les régions fortement urbanisées, mais elles existent bel et bien.

Enfin, dernier élément sur lequel les régions ressources offrent des ressemblances avec les autres régions, chaque région a son stock de capacités ancrées dans le milieu. Ce réservoir peut être plus ou moins garni, l'important est que son existence est attestée partout. Lorsqu'elles sont activées, ces capacités débouchent souvent sur la

création de nouvelles activités et sur la mise en place d'organisations originales qui répondent aux besoins du milieu. Je mentionnerai ici deux cas. Premièrement, le cas d'un modèle d'entreprise qui a été élaboré dans le Bas-Saint-Laurent et qui a été épousé par des entreprises qui ont fait un travail remarquable dans les milieux ruraux, soit les Sociétés d'exploitation des ressources. En second lieu, je citerai le cas des coopératives forestières. Elles sont nées dans les régions ressources. Les coopératives de Girardville et de Laterrière sont deux exemples intéressants. C'est un modèle qui a fini par se diffuser dans plusieurs régions du Québec, ce qui ne l'empêche pas de se maintenir et de continuer d'être dynamique dans la région pionnière du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Conclusion

En terminant, je voudrais appuyer fortement sur le fait que les régions ressources sont capables de créativité et de dynamisme. Peut-être plusieurs en sont-ils déjà convaincus? Alors, pourquoi est-il si important de réaffirmer ce qui peut sembler si évident? Simplement parce que cette évidence est loin de s'imposer à tout le monde. Les tenants des quatre théories que j'ai passées en revue ne souscrivent pas d'emblée à la proposition que les régions ressources peuvent être dynamiques et créatives.

Il est salutaire de se déprendre de ces conceptions qui, lorsqu'elles sont trop rapidement acceptées, figent la pensée sur ce qu'il serait approprié de faire comme analyse des régions ressources. Une reconsidération critique de ces théories s'impose. Il est nécessaire de revoir le simplisme de l'explication du blocage par la tradition soutenue par le paradigme de la modernisation. Il faut également contrer l'idée d'une absence d'autonomie à l'extérieur des pôles de développement mise de l'avant par la théorie de la polarisation. La conception de la dépendance paralysante qui est associée au statut de périphérie dans le modèle centre-périphérie est aussi à contester. Enfin, la croyance en la baisse du dynamisme à mesure que l'on s'éloigne des foyers métropolitains a besoin d'être revisitée et radicalement remise en question.

Les régions ressources, comme les autres régions, sont en mesure de formuler des projets, de penser leur avenir, de forger dans une certaine mesure leur développement. Comme dans toutes les autres

régions, l'actualisation du potentiel des régions ressources requiert de la part des acteurs régionaux des alliances, des solidarités et des coopérations, tant internes qu'externes. Comme dans toutes les autres régions également, le passage à l'action entraîne son lot de débats et d'affrontements, suscite des conflits internes à chaque région et déclenche des luttes entre acteurs régionaux et extrarégionaux.

Références bibliographiques

- Amin, S. (1970). *L'accumulation à l'échelle mondiale*. Dakar, Sénégal : IFAN.
- Amin, S. (1973). *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Higgins, B., Martin, F. & Raynauld, A. (1970). *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*. Ottawa, Ministère de l'Expansion économique régionale.
- Lipietz, A. (1977). *Le capital et son espace*. Paris, Maspéro (Coll. Économie et socialisme, n° 34).
- Polèse, M. & Shearmur, R. (2009). *Économie urbaine et régionale : Introduction à la géographie économique* (3^e éd.). Paris, Economica.
- Polèse, M. & Roy, M. (1999). La dynamique spatiale des activités économiques au Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 43(118), 43-71.

LE REGARD SUR LES RESSOURCES AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN : BLEUET, MICROCLIMATS ET CANOT-CAMPING

Majella-J. GAUTHIER, UQAC

C'est le regard qui donne l'existence

Paraphrase de la thèse de Jean-Paul Sartre

« *C'est le regard qui dévoile l'existence d'autrui.* »

Introduction

Il est d'autant plus facile de déceler les changements qui se sont effectués au sein des territoires que l'on a soi-même vécu sur plusieurs décennies et que l'on a soi-même participé à des opérations de développement régional ainsi qu'à des projets d'aménagement du territoire. C'est sous cet angle que sont rédigées les lignes qui suivent. Nous allons illustrer la variation, dans le temps, de la qualité et la valeur accordée aux ressources dans une perspective de développement. Ce sera une démonstration effectuée à l'aide de trois exemples concrets tirés d'actions dans lesquelles l'auteur s'est impliqué.

Parmi les projets de recherche, il y en a trois dont l'intérêt est à souligner. Il s'agit de l'aménagement des bleuetières, de la détermination de microclimats et de l'aménagement de circuits de canot-camping.

1. RESSOURCES ET MISE EN VALEUR

L'attention que le monde porte aux ressources biophysiques du territoire n'a pas toujours eu la même importance. Cette attention se produit aussi et notamment chez les chercheurs ou les professionnels qui doivent évaluer les ressources d'un territoire pour mieux le développer et l'aménager d'une manière rationnelle, efficace et surtout actuelle (Philipponneau, 1999) (Gauthier & Lemieux, 2008). Pour s'en convaincre, et en guise de mise en situation, regardons simplement ce qui se passe, par exemple, au Québec en ce qui concerne la forêt.

Ne vient-on pas d'apprendre, ces dernières années, qu'elle recèle une ressource peu connue, une manne, que sont les champignons forestiers? Une ressource qui existe depuis 6 000 à 8 000 ans et que personne n'exploitait, du moins systématiquement. Soudain, quelques-uns se sont rendu compte que les restaurants et les marchés des grandes villes, comme Montréal, en sont friands. On s'organise localement, on s'informe, on se regroupe dans les municipalités rurales et agroforestières pour en faire la récolte et la commercialisation (Darveau, 2011). Ne pensait-on pas jusqu'à récemment que la forêt était essentiellement une source de bois, un refuge pour les animaux sauvages, sans plus?

Également, la forêt est de plus en plus perçue comme un gisement d'énergie renouvelable et, en ce qui a trait à la biomasse, c'est le bois qui est la source la plus connue (Radio-Canada, 2007). On envisage, devant la raréfaction de l'énergie fossile, d'utiliser la biomasse forestière pour la transformer en biocarburants afin de faire fonctionner des véhicules et remplacer l'essence. Ce n'est pas seulement les résidus de coupe forestière qui sont en cause, mais aussi les troncs. Ainsi, l'arbre commence à être vu davantage en litres d'essence qu'en pages de papier journal et qu'en planches et madriers. « C'est la nouvelle chimie du bois », dit le doyen Robert Bearegard de l'Université Laval.

Les trois exemples que nous amenons ici ont tous passé par des niveaux de regard qui partent de la notion de nature vierge jusqu'à celle d'**utilisation** (voir la figure 1). Cela entraîne l'atteinte d'étapes intermédiaires en passant par les notions :

de matières premières : « substance non encore transformée par le travail, par la machine » (Petit Robert);

- de ressources : « moyens matériels dont dispose ou peut disposer une collectivité » (Petit Robert);
- de ressources naturelles : « ensemble des potentialités qu'offre le milieu physique notamment dans les domaines énergétique, minier et forestier » (Petit Larousse). Il est notamment précisé que « les tenants de l'approche économique classique considèrent qu'une matière première d'origine naturelle sera vue comme étant une ressource naturelle de valeur à partir du moment où

celle-ci aura acquis une valeur économique et marchande » (Wikipédia, 2011));

- de potentiel : ensemble de ressources appréciées davantage à l'échelle de « couverture terrestre »;
- de vocation : destination naturelle souvent multiple;
- d'affectation : fonction dominante accordée à la parcelle avant de déterminer son mode d'utilisation.

Ainsi, il est plus que possible qu'une parcelle de territoire soit évaluée différemment à mesure que le temps s'écoule et selon les regards portés sur elle (regards économiques, environnementaux et humains).

Il nous semble que la notion transversale qui anime la question est celle de valeur, ou encore mieux, l'expression de mise en valeur. Elle mérite que l'on s'y attarde un peu. En anglais, on la traduit simplement par « development »; ça nous paraît trop large. Par contre, si l'on prend comme exemple le cas d'une parcelle de terrain, avant de la mettre concrètement en valeur, il faut l'observer, l'analyser, lui accorder une valeur; d'abord une valeur liée à sa qualité propre, puis une valeur comparée à d'autres parcelles, effectuer un choix parmi les multiples potentiels, ensuite lui attribuer un degré de ce qu'elle pourrait ou devrait supporter comme utilisation.

La figure 2 montre comment la mise en valeur prend son ampleur à mesure qu'il y a implication de l'action humaine et à mesure que l'on exploite l'environnement physique. Autrement dit, l'espace prend de la valeur, puis il est mis en valeur. Cette opération ne se fait pas qu'une seule fois, elle est renouvelée régulièrement pour ne pas dire constamment. À ce propos, est-ce que la cartographie effectuée par l'Inventaire des terres du Canada qui, dans les années 1960, déterminait le potentiel des terres (agriculture, forêt, récréation de plein air, faune) tient toujours aujourd'hui? En gros, oui; dans la nouvelle réalité de 2011, pas tout à fait. Cette constatation nous a été révélée dernièrement lorsqu'une municipalité rurale mijotait un premier plan stratégique de développement territorial; en fait, les intervenants devront réaliser une nouvelle évaluation du territoire.

Revenons aux trois cas mentionnés plus haut. Ce qui suit montre comment ces expériences de mise en valeur s'inscrivent dans ce modèle à des moments divers.

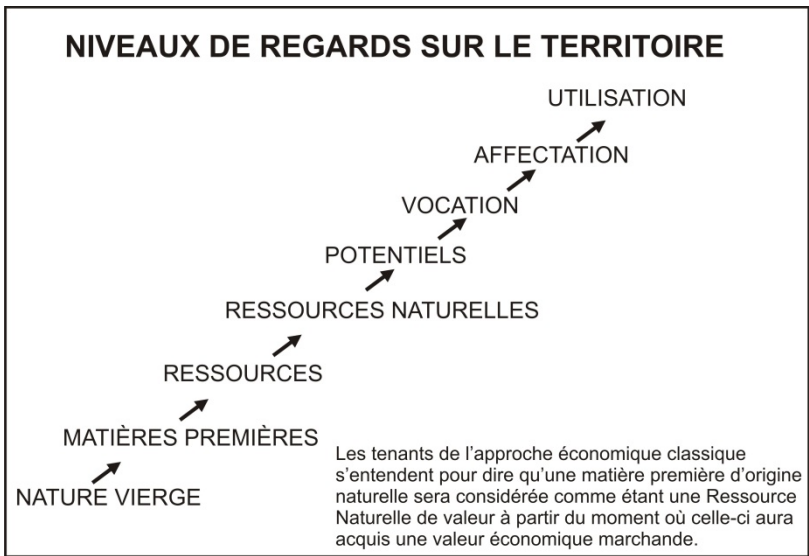


Figure 1 : Niveaux de regards sur le territoire

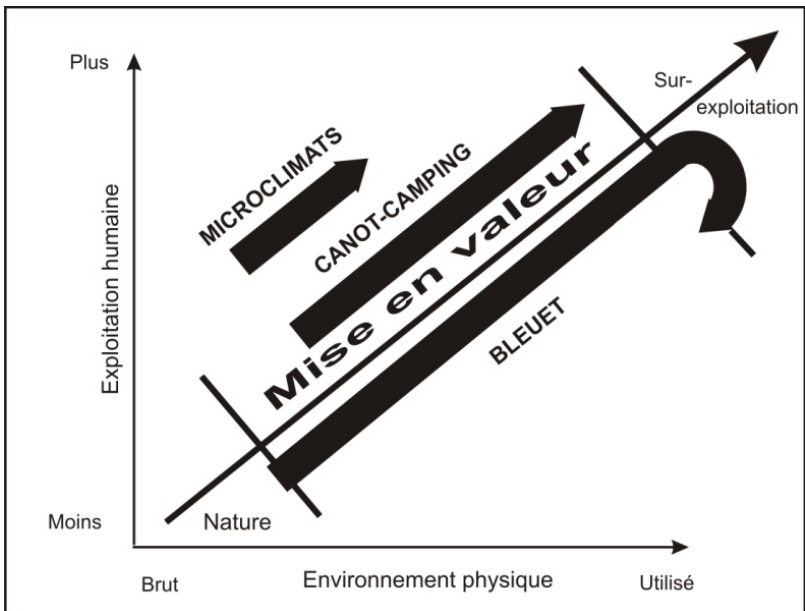


Figure 2 : Mise en valeur

2. BLEUET: L'AMÉNAGEMENT DES BLEUETIÈRES

La détermination de la qualité des terres de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la production commerciale de bleuets (myrtilles) date du début des années 1960. Ces petits fruits ont toujours poussé naturellement dès le départ des derniers glaciers, à la rétraction du golfe de Laflamme et avec l'installation de la végétation. Ils étaient présents dans les landes, dans les sous-bois et surtout à la suite de feux de forêt. Les Amérindiens en faisaient leur complément de nourriture ainsi que par la suite, les populations européennes. Qui pouvait se douter, il y a plus de 50 ans, que 27 000 hectares seraient aménagés sur une base industrielle et que plusieurs centaines de personnes en vivraient? Voir la figure 3. (Gauthier & Brisson, 2006).

Ce sont les forêts naturelles de pins gris qui ont été soumises à un regard nouveau, un regard économique, car il y avait un marché surtout extrarégional pour ce petit fruit. Les terres forestières ont pris de la valeur surtout en raison de leurs capacités biophysiques et leur qualité écologique de produire des bleuets et non en raison des troncs qu'elles contenaient. Les pins gris, dont l'utilisation dans l'industrie des pâtes et papiers et dans la construction était marginale, ont fait place à des millions de *bleuetiers* cajolés par les producteurs de plus en plus avertis. À ce propos, il est à remarquer que l'opération de mise en valeur peut atteindre des seuils de surexploitation et occasionner une diminution de valeur et ainsi obliger les utilisateurs à lever le pied afin de ne pas compromettre les avantages spécifiques des terres en question. Dans le cas présent, on a dû lutter contre la désertification de milliers d'hectares.

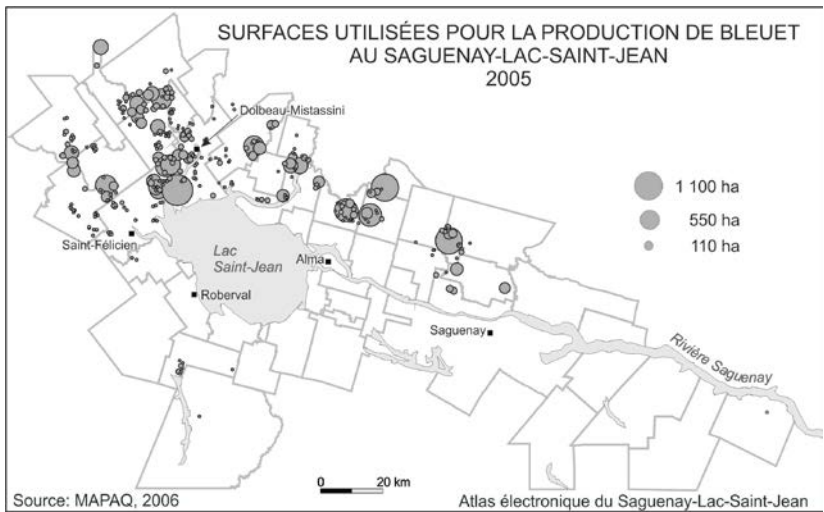


Figure 3 : Surfaces utilisées pour la production de bleuets

3. MICROCLIMATS À SAINT-FULGENCE

La volonté de connaître plus finement les potentiels bioclimatiques d'une région, comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, afin de diversifier la production agricole, a amené les chercheurs à se pencher sur le sujet. La configuration physiographique de la municipalité de Saint-Fulgence, située à quelques kilomètres à l'est de l'arrondissement de Chicoutimi sur le bord de la rivière Saguenay, a toujours intrigué le chercheur que nous sommes. Pourquoi n'y a-t-il pas plus de cultures particulières de légumes, de petits fruits, d'arbres fruitiers que nous en observons ? Il y a bien quelques hectares utilisés à cette fin, mais il pourrait y en avoir plus.

Il nous semble que des conditions favorables s'associent pour la détermination d'un microclimat puisque s'y trouvent : des basses terres et des terrasses fertiles, de nombreuses parcelles exposées au soleil, la proximité d'une masse d'eau imposante (la rivière Saguenay avec ses marées), la présence de talus sous forme d'amphithéâtres. Tous ces paramètres se conjugueraient pour attribuer une cote climatique plus élevée que la moyenne régionale. Il faut dire que le zonage de rusticité des plantes ne dépasse pas 3b dans la région en question et qu'il est bien possible qu'elle atteigne, par endroits, la cote de 4 (Ressources naturelles Canada); ce qui lui conférerait un climat

plus semblable à celui de la région de Québec (Girard, 2011, Gauthier & Girard, 2011).

Nous avons résolu dernièrement de mener une étude pour établir les aires les plus susceptibles de jouir d'un microclimat. Donc, donner une valeur (évaluer) au territoire en discriminant l'espace, en délimitant les meilleurs secteurs et en leur attribuant un niveau de potentialité.

Nous avons construit un modèle cartographique éloquent. D'une part, il confirme que plusieurs espaces à fort potentiel sont actuellement utilisés pour produire des cultures particulières (fort heureusement pour les chercheurs!) et d'autre part, il démontre, qu'à de nombreux endroits utilisés pour les grandes cultures, en friche ou simplement boisés, il y a de grandes possibilités.

La confection du modèle a été facilitée par l'utilisation de nouvelles technologies liées à la géomatique. En effet, un SIG (Système d'information géographique) a permis de constituer une base de données numérique du territoire, d'effectuer les analyses et les synthèses de même que de dessiner des cartes utiles pour la réflexion et la prise de décision (voir la figure 4).

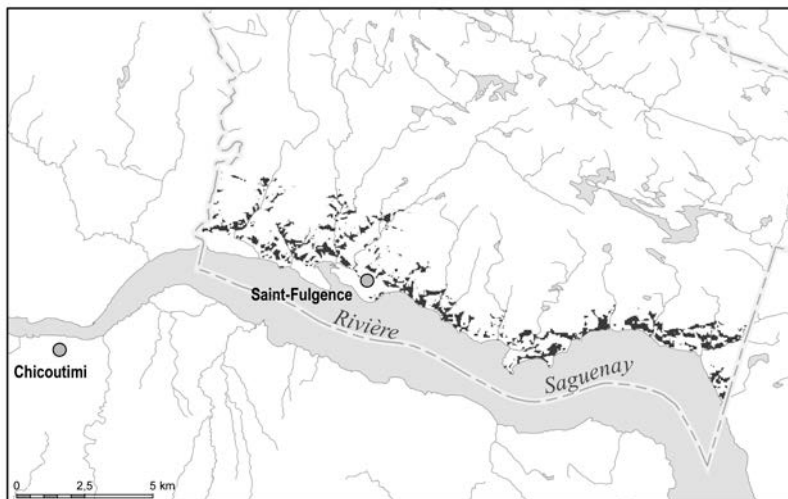


Figure 4 : Aires à potentiel microclimatique à Saint-Fulgence

Ainsi, si l'on se rapporte au thème de développement, le modèle qui a été construit donne une valeur à des espaces qui en avaient une autre ou qui en avait moins ou peu auparavant. Par contre, ces espaces de Saint-Fulgence peuvent ne pas être mis en valeur tout de suite, mais ils ont pris une valeur plus grande ou différente de celle qu'ils avaient antérieurement.

De plus, ces terres gagnent de la valeur en raison non seulement de leur qualité bioclimatique intrinsèque et révélée, et sans doute ce qui est nouveau, mais aussi à cause de la proximité de la ville de Saguenay avec ses 130 000 habitants, qui constitue un bassin de consommation intéressant. Pourquoi ne pas faire de Saint-Fulgence l'Île-d'Orléans du Saguenay–Lac-Saint-Jean? C'est-à-dire un milieu rural, situé en bordure d'un marché potentiel, où se concentreraient des produits agricoles sophistiqués, spécialisés, différents et variés.

4. CANOT-CAMPING DANS LA ZEC MARTIN-VALIN

Le réseau hydrographique du Québec est riche. Les ruisseaux, les rivières, les fleuves et les lacs tissent une toile presque unique au monde. À l'arrivée des hommes, les étendues d'eau ont servi de garde-mangers et de voies de communication. Elles étaient riches en poissons, bordées de belles forêts et constituaient un milieu biophysique qualifié d'espaces vierges bien peu peuplés.

Voyons comment le développement des terres de la forêt boréale au nord de la ville de Saguenay constitue un bel exemple d'aménagement sous l'effet d'un nouveau regard porté sur le territoire. Si initialement, les Amérindiens y faisaient leur milieu de vie, avec l'arrivée des Européens, l'espace a livré d'autres atouts. Dans le cas de la région des monts Valin, on a attribué des clubs privés de chasse et de pêche et on a exploité la forêt d'épinettes (épicéa) et de sapins pour l'industrie des pâtes et papiers ainsi que pour le bois d'œuvre.

Au cours des années 1970, les clubs de chasse et pêche ont disparu pour laisser la place à d'autres structures comme les zec (zone d'exploitation contrôlée : des territoires de chasse et pêche du Québec situés sur le domaine public et administrés par des organismes à but non lucratif). Dans la zec Martin-Valin, dont la superficie s'élève à 1 200 kilomètres carrés, on a d'abord continué à exploiter les ressources halieutiques et animales. Puis, certaines

personnes du monde universitaire, dont nous faisons partie, ont jeté un regard différent et nouveau sur le réseau hydrographique qu'elle recelait. Pourquoi ne pas utiliser ce territoire aussi pour s'y promener en canot et vivre des expériences de récréation de plein air au contact de la nature?

Il faut dire que le territoire de la zec, d'un relief relativement plat, est constitué de 650 lacs de différentes tailles et souvent reliés par des ruisseaux et des rivières; donc, un milieu extraordinaire pour y aménager des circuits de canot-camping : une activité nouvelle pour des populations de plus en plus urbaines et désireuses de s'activer physiquement et de se détendre dans le calme.

C'est en plusieurs étapes que la mise en valeur du territoire, vu sous cet aspect, s'est opérée. Les premiers inventaires et la première cartographie ont été réalisés en 1976 par les chercheurs sans vraiment qu'il y ait eu intervention de la part de la direction de la zec. Après quelques étés passés sur le terrain, nous avons informé les autorités (zec et MRC (Municipalité régionale de comté)) de la beauté de la chose. Elles en ont été convaincues en nous laissant le loisir de continuer l'inventaire. Plus tard, la zec a pris l'initiative d'appuyer concrètement le projet autant dans son concept général que dans la détermination des infrastructures comme les sites de camping, les lieux de mise à l'eau, les trajets et circuits, etc. Elle a alors investi des sommes et déployé des ressources qui ont abouti dans la publication d'un guide de canot-camping en 2002 et dans la confection d'un nouveau site Internet bilingue en 2007 (Ménard & Gauthier, 2002) (zec Martin-Valin, 2007). (Voir la figure 5).

Il faut dire que la zec, lors de la préparation de son plan de développement, a fait du canot-camping (et maintenant kayak) le cœur de ses activités en parallèle avec celles de la chasse et de la pêche. Ces derniers temps, les 100 km de trajets accueillent près de 200 jours-canot par année et les trois quarts des excursionnistes proviennent de l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Voilà un exemple d'une idée, d'un projet, qui s'est réalisée et qui va se bonifier encore au cours des ans.



Figure 5 : Circuits de canot-camping et kayak

Conclusion

Le regard sur l'espace change dans le temps et varie en intensité. Depuis la nature vierge jusqu'à l'utilisation concrète du territoire, on anticipe une valeur, on attribue une valeur, on met en valeur. On a vu que la dimension temporelle entre le premier regard et la réalisation finale peut s'allonger sur plusieurs années. En ce qui a trait à l'aménagement des bleuetières, il a fallu une vingtaine d'années pour qu'une méthode rigoureuse de production soit enfin passablement établie. Quant au canot-camping, il s'est écoulé 27 ans entre le premier « flash » et la réalisation concrète du produit. En ce qui concerne les microclimats à Saint-Fulgence, nous pensons que le nouveau paysage légumier et fruitier pourrait prendre place dans 10 à 15 ans.

Cela veut dire, dans les préoccupations de développement régional et local, qu'il faut avoir les yeux grands ouverts. Il faut être en état de veille, soit pour améliorer ce qui existe déjà, ou mieux encore, trouver et accorder de nouvelles fonctions à l'espace.

La réalisation de projets de mise en valeur nécessite non seulement la participation de concepteurs (nous dirions même de rêveurs), mais aussi des populations interpellées par la question de même que les

structures de gestion et de décisions. Choses dont nous avons été témoin durant ces 50 dernières années.

Références bibliographiques

- CANADA, Ressources naturelles Canada. *Zones de rusticité des plantes*. Repéré à <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/environnement/land/planthardi>
- Darveau, A. (2011). Industrie du champignon sauvage : un bel avenir. *Le Quotidien*, 30 juin, p. 11.
- Gauthier, M.-J. (2007). *Guide de canot-camping dans la Zec Martin-Valin : site Internet*. Repéré à www.zecmartinvalin.com
- Gauthier, M.-J. & Girard, B. (2011). *Le potentiel microclimatique dans la municipalité de Saint-Fulgence*, Université du Québec à Chicoutimi, Séminaire du GRIR.
- Gauthier, M.-J. & Brisson, C. (2006). La culture du bleuet métamorphose le paysage régional (du Saguenay-Lac-Saint-Jean). *Saguenayensia*, 48(4), 34-39.
- Gauthier, M.-J. & Gilles-H. Lemieux, G.-H. (2008), *Géographie appliquée : bilan critique d'expériences de géographie appliquée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (30 ans de recherche)*, Université du Québec à Chicoutimi, 21 p. Disponible aussi en format pdf dans « Productions connexes » de l'Atlas électronique du Saguenay-Lac-Saint-Jean : www.uqac.ca/atlas
- Gauthier, M.-J. (2011). *Triptyque sur la géographie appliquée au Saguenay-Lac-Saint-Jean : bleuet, microclimats et canot-camping*. Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, Colloque Penser le développement, disponible en format PPT, mai. (Le présent texte résulte de cet exposé).
- Girard, B. (2011). *Détermination de secteurs propices à la formation de microclimats favorables à l'agriculture en utilisant la géomatique : le cas de Saint-Fulgence*. Rapport de stage. Université du Québec à Chicoutimi, Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA), document en préparation (principaux résultats bientôt disponibles sur le site de

l'Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean
(www.uqac.ca/atlas).

Philipponneau, M. (1999). *La géographie appliquée, du géographe universitaire au géographe professionnel*. Paris, France : Armand Colin, coll. U.

Radio-Canada (2007). *Énergies renouvelables, énergies du futur : la biomasse*, Nouvelles du 24 sept., 15 h 08. Repéré à http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2007/09/24/003-renouvelables_biomasse.shtml

Wikipédia (2011). *Ressources naturelles : valeur économique*. Repéré à http://fr.wikipedia.org/wiki/Ressource_naturelle#Valeur_.C3.A9conomique

Zec Martin-Valin (2007). *Site Internet*. Repéré à www.zecmartinvalin.com

Remerciements

Nous tenons à remercier les divers partenaires qui ont collaboré aux projets de recherche et les organisations qui ont financé nos interventions. Un merci particulier est adressé à Carl Brisson, professionnel de recherche pour la confection et l'édition des cartes.

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT

Virginie PROULX, UQAR

Le colloque du GRIR du 5 mai 2011 à Chicoutimi s'intitulait « Penser le développement ». Dans le cadre de ce thème, nous avons proposé de discuter des représentations sociales du développement, à la lumière des résultats d'une thèse de doctorat en phase de rédaction. Cette thèse porte sur les représentations sociales du développement en lien avec celles de la culture. En fait, nous nous intéressons aux liens que font les acteurs locaux de la ville de Rimouski entre la culture et le développement de leur ville. Toutefois, dans l'esprit du colloque, nous avons choisi de présenter quelques représentations sociales clés plus spécifiquement reliées au développement, et qui touchent les trois points suivants :

- Les représentations sociales du développement.
- Les représentations sociales du développement régional et un modèle de développement idéal.
- Les représentations sociales du territoire (Rimouski).

Cette étude démontre que les acteurs locaux interrogés ont une perception du développement qui ne correspond généralement pas à ce qu'on entend dans les médias ou à travers la bouche des politiciens, c'est-à-dire un développement lié à l'économie avant toute chose. L'omniprésence des préoccupations touchant à la solidarité, à la qualité de vie, à la durabilité et à l'échelle humaine dans les interventions nous laisse croire que ces acteurs ont une représentation du développement très sociale, ouverte, durable et profonde, et que la seule préoccupation des emplois est un leurre.

1. Le « développement »

Les années 1940 et 1950 ont vu la constitution d'une économie du développement, dont l'objet était de démontrer l'incapacité des modèles néoclassiques à guider les politiques économiques dans les pays du tiers-monde (Aubertin & Vivien, 2006). Les décideurs y étaient alors en proie à des problèmes pratiques : les explications et

prescriptions tirées de la théorie néoclassique s'avéraient inadéquates dans des économies dont les structures différaient en tous points des hypothèses retenues dans les modèles (Aubertin & Vivien, 2006; Aydalot, 1985). Pourtant, encore aujourd'hui, les considérations politiques, institutionnelles et sociales au cœur des études sur le développement se sont largement éclipsées au profit du discours économique, tant dans la formulation que dans les politiques de développement durable (Aubertin & Vivien, 2006). En fait, le mot développement est tellement devenu synonyme de croissance économique que ceux qui veulent lui attribuer un autre sens s'obligent à le qualifier d'autocentré, d'endogène, de solidaire, etc. (Racicot, 1999).

« Les opinions en économie accordent beaucoup plus de poids au court terme qu'au long terme pour cette raison que, dans le long terme, comme le dit Keynes avec une franche brutalité, nous serons tous morts » (Schumacher, 1973, p. 44). Ce qui dérange Schumacher est qu'il réalise que plus riche est une société, plus il devient impossible de réaliser des choses intéressantes sans rendement immédiat. À son avis, l'économie tend à absorber l'éthique dans son ensemble, et à l'emporter sur toute autre considération humaine, à commencer par le développement (Schumacher, 1973).

Si le développement n'apparaît plus comme le progrès, comme la progression de l'humanité vers de meilleures conditions de vie, l'élargissement de l'expérience démocratique et l'épanouissement des cultures, c'est qu'il est plutôt devenu une course sans fin à la croissance économique qui menace la base même des sociétés humaines sur la terre (Jean, 2008). Pour les institutions internationales, le concept de développement repose sur l'accroissement massif des richesses d'un pays, par l'enrichissement de sa population, ce qui correspond également à la vision des économistes néoclassiques (Matagne, 2007). Les valeurs véhiculées dans la société reposent donc sur la nécessité de rendre à l'individu le pouvoir de choisir et d'entreprendre, là où le marché semble être la seule institution capable d'offrir cette liberté essentielle : « Dans cette optique, la liberté ne constitue qu'un moyen nécessaire à la croissance engendrant le développement » (Matagne, 2007, p. 144).

De plus, si la mesure du revenu national est toujours présentée en termes de croissance de la production, cela ne dit rien sur le

développement en tant que tel, car le revenu national ne dit pas comment les revenus sont distribués socialement ni territorialement (Friedmann, 1998). « De cette façon, il nous est impossible de savoir en quoi une augmentation du revenu national affecte les différents groupes sociaux » (Friedmann, 1998, p. 39). Le développement, ce n'est pas simplement une croissance économique quantitative exprimée par l'augmentation du PNB, mais la promotion du progrès social et l'amélioration du niveau de vie, et ce, dans un contexte de liberté (Bourdeau, 2002).

C'est une croissance complexifiante multidimensionnelle : complexifiante à la fois pour la diversification des structures et activités et l'intégration dépendante des interconnexions; multidimensionnelle en ce qu'au-delà de l'économique, elle concerne la qualité des relations entre hommes et entre hommes et milieu naturel (Bourdeau, 2002, p. 186).

La croissance économique est devenue synonyme de développement, alors que le développement renvoie à bien plus que de la croissance économique (Jean, 2008). Perroux lui-même aurait défini le développement comme étant « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (Perroux, 1969, p. 190). Pour Jean, la notion de développement se fissure aujourd'hui en plusieurs endroits, tellement ses effets sont pervers sur l'environnement.

D'ailleurs, sur la question de l'environnement, Schumacher (1973) rappelle que si plusieurs économistes défendent corps et âme le besoin d'expansion pour satisfaire les aspirations de la nation, c'est que dans une économie de plein emploi, à forte croissance, on aurait plus de chances que dans une économie à croissance faible de pouvoir dégager les moyens publics et privés nécessaires pour mener la lutte contre la pollution de l'eau, de l'air, de la terre, et par le bruit. Schumacher se rebiffe contre cette stratégie : « si une économie à forte croissance est nécessaire pour lutter contre la pollution – elle-même, apparemment, résultant d'une forte croissance – quel espoir reste-t-il de jamais briser ce cercle vicieux? » (Schumacher, 1973, p. 123). Cette réflexion mènera Schumacher à la pensée suivante : « L'homme est petit; donc, tout ce qui est petit est bel et bon. Tendre au gigantisme, c'est courir à l'autodestruction »

(Schumacher, 1973, p. 166). Pour ce Suédois, le développement économique est quelque chose de beaucoup plus vaste et de beaucoup plus profond que l'économie. Selon lui, il faut en chercher les racines hors de la sphère économique, soit dans l'éducation, l'organisation, la discipline, voire dans la souveraineté politique et dans un sentiment national d'indépendance.

Il va sans dire que toute civilisation a besoin de richesse, d'éducation, de recherche et de bien d'autres choses encore, mais ce dont on a le plus grand besoin aujourd'hui, c'est de reconsidérer les fins que ces moyens sont censés servir. Et cela implique, par-dessus tout, de promouvoir un style de vie qui accorde aux choses matérielles leur place propre et légitime, c'est-à-dire la seconde place et non la première (Schumacher, 1973, p. 304).

Alors que la doctrine néolibérale de la croissance économique sans fin domine dans de nombreux discours, on voit également apparaître les défenseurs de la décroissance, dans un objectif premier de protection de l'environnement. À ce sujet, Matagne (2007) est plutôt d'avis qu'il y a là une absurdité complète, comme si la croissance ou la décroissance s'agissait d'un objectif en soi :

Que veut dire une société en croissance? Que signifierait une société qui se donnerait pour objectif la décroissance? N'y a-t-il pas confusion entre croissance et développement? La tendance, comme dans beaucoup d'autres champs, est de confondre la fin et les moyens, symptôme d'une vie et d'un débat politique qui ne parvient plus à fixer de véritables orientations pour la société (Matagne, 2007, p. 86).

Aujourd'hui, on sait que le développement a très peu à voir avec celui des années 1960-1980, où la croissance économique était synonyme de développement (Lévesque, 2002; Klein, 2008). Paradoxalement, ce discours est encore très présent chez les acteurs politiques, les médias, et donc au sein de la population. Pourtant, le développement s'appuie sur une autre approche qui ne repose plus sur le couple État-Marché mais sur un ménage à trois État-Ménage-Société civile, une approche qui ne mise plus sur la hiérarchie et la centralisation mais sur le partenariat, la décentralisation, les réseaux (Lévesque, 2002). La vision fordiste change et est remplacée par une perspective beaucoup

plus actionnaliste, qui accorde une place importante aux acteurs, à leurs conflits et aux compromis auxquels ils parviennent (Klein, 2008). « Les besoins fondamentaux de tous doivent être satisfaits, une forme d'organisation incapable d'y parvenir perd toute légitimité » (Aydalot, 1985, p. 109).

Ainsi, le développement, contrairement à la croissance économique, se préoccuperait du social (Racicot, 1999). D'ailleurs, le social ne peut plus être défini comme un coût ou une dépense puisqu'il constitue un capital, une source d'avantages comparatifs favorisant un retour élevé sur l'investissement (Lévesque, 2002). « La prise en charge du social dans l'investissement devient [...] une condition *sine qua non* de la survie de l'humanité [...] » (Lévesque, 2002, p. 168).

Pour Matagne (2007), le développement devrait être considéré comme un objectif, à décliner en fonction des valeurs que souhaite privilégier une société. Dans ce cadre, la croissance, ou la décroissance – qui n'est qu'une manière de réfléchir contre la croissance – ne constituent en rien des objectifs, mais d'éventuels moyens de parvenir à atteindre les objectifs de développement que l'on s'est fixés (Matagne, 2007; Moulaert & Nussbaumer, 2008). Le terme même de développement comprend donc une dimension de progrès qui correspond à la capacité à satisfaire les besoins dans plusieurs sphères. Autrement dit, sa valeur n'est évaluable qu'en fonction des désirs et aspirations des populations qui en bénéficient (Moulaert & Nussbaumer, 2008).

Les phénomènes d'appartenance sociale et culturelle, de créativité artistique et intellectuelle sont des dimensions non négligeables du développement et ne peuvent être considérés uniquement comme des bienfaits collatéraux de la croissance économique. Au contraire, si la croissance économique se nourrit des conditions sociales et existentielles, c'est que leur dynamique propre a une importance en soi (Moulaert & Nussbaumer, 2008, p. 24).

Donc, par rapport à une théorie de la croissance, une théorie du développement va s'intéresser aux modes de coordination inscrits dans les pratiques sociales (provenant donc de la culture) qui permettent de déclencher une dynamique de l'activité économique (Moulaert & Nussbaumer, 2008). « Ce n'est pas dans les facteurs de

croissance eux-mêmes qu'il faut chercher une explication au développement, mais dans la capacité à les coordonner en rapport avec la culture, c'est-à-dire (sic) en continuité ou en rupture avec elle » (Moulaert & Nussbaumer, 2008, p. 40).

Le développement serait donc « un progrès qualitatif et quantitatif de la production et des échanges, auto-entretenu, et qui conduit à une amélioration du bien-être dans toutes les couches de la population » (Moulaert & Nussbaumer, 2008, p.47). Cette définition du développement pourrait aussi être complétée par celle de Jean (2008), pour qui seule une mobilisation qui est agissante, qui entreprend des projets de territoires et qui favorise un apprentissage social est susceptible de susciter du développement (Jean, 2008).

Si la notion de développement a dépassé celle de la croissance économique au sein de la communauté scientifique, il devient pertinent de se demander si cette évolution s'est également opérée au sein de la société. Ce questionnement a une pertinence sociale, d'abord parce qu'en comprenant mieux les perceptions liées au développement dans la société, nous pouvons mieux comprendre cette dernière et ainsi adapter les politiques et choix de société; également, d'un point de vue intellectuel, l'idée d'étudier les représentations sociales du développement nous permet de faire évoluer la connaissance elle-même au sujet du développement tout en permettant un parallèle entre la recherche et la communauté.

2. Étudier les représentations sociales du développement

La notion de représentation sociale occupe aujourd'hui une place de premier plan dans la psychologie sociale européenne, parce qu'elle est transversale à plusieurs disciplines des sciences humaines, et qu'elle a généré un champ de recherche diversifié, notamment en sciences sociales (Moliner *et al.*, 2002).

Analyser une représentation sociale, c'est tenter de comprendre et d'expliquer la nature des liens sociaux qui unissent les individus, des pratiques sociales qu'ils développent, de même que les relations intra et intergroupes (Bonardi & Roussiau, 1999). « Une première chose à garder en tête est que les médias sont impliqués dans la fabrication des représentations sociales. Ainsi, pour qu'une information soit reçue

et acceptée, elle devra correspondre aux normes, aux convictions et aux habitudes de pensée de chacun » (Bonardi & Roussiau, 1999, p. 26). Ce processus d'objectivation rend compte de la manière dont on sélectionne l'information socialement disponible. Très concrètement, l'individu va privilégier certaines informations au détriment d'autres et les dissocier de leur contexte social initial. Cette extraction des informations « parlantes » ou qui font écho en lui s'accompagne forcément d'un réajustement, c'est-à-dire que certains éléments informatifs prendront un rôle plus important que d'autres ou que celui qu'ils avaient à l'origine dans la structure sociale. Selon Bonardi et Roussiau (1999), objectiver des éléments abstraits, complexes et nouveaux revient donc à les transformer en images concrètes, signifiantes, que l'on peut concevoir clairement et assimiler ensuite par le processus d'ancrage en fonction de cadres de référence et de conceptions familières. « On y perd en richesse informative (puisqu'il y a simplification) ce que l'on gagne en compréhension » (Bonardi & Roussiau, 1999, p. 24).

À ce sujet, faire de la propagande, c'est en quelque sorte orchestrer un ensemble de communications en prenant position pour ou contre quelque chose (Bonardi & Roussiau, 1999) :

La guerre psychologique et la propagande politique en ont, de tout temps, fait un large usage. Ainsi a-t-on préféré, au cours de la Seconde Guerre mondiale, par exemple, faire ingurgiter de grandes quantités d'huile de paraffine à des ennemis plutôt que de les abattre. À la place de l'image du glorieux martyr, se développe celle navrante d'un individu livré à la débâcle intestinale : l'incontinence est peu compatible avec l'idée que l'on se fait du héros (Mannoni, 2006, p. 106).

Il faut à cela une situation de conflit entre des groupes à propos d'un objet social. Ce conflit fait peser une menace sur chacun des groupes et sur la cohérence de sa vision du monde. D'emblée donc, il faudra produire une représentation de l'objet que tout le groupe puisse adopter et qui permette de surcroît de guider les actions et les conduites. On rétablira ainsi l'identité menacée par le conflit en éliminant les contradictions qui existent à propos de l'objet et en positionnant cet objet dans le champ social. La représentation diffusée par propagation s'imposera comme vraie à la conscience de tous les

membres du groupe, donnera un sens à la réalité et guidera les attitudes et les comportements des personnes (Bonardi & Roussiau, 1999). Un autre exemple est celui de la dissonance cognitive :

Tout état de tension intrapsychologique étant vécu comme désagréable, le sujet élimine la gêne en modifiant ses représentations plutôt que son comportement. L'exemple classique des fumeurs qui continuent à fumer malgré les campagnes portant sur les dangers du tabac le montre bien. Pour réduire leur dissonance, ces fumeurs invétérés privilégient de faux arguments ("le cancer du poumon est plus rare qu'on dit", "les cigarettes avec filtre sont peu nocives", "il y a des cancéreux qui ne sont pas fumeurs") : ils agissent de la sorte sur leurs représentations et se tirent de l'embarras créé par la dissonance (Mannoni, 2006, p. 108).

Forme de savoir, la représentation sociale se présentera comme une « modélisation » de l'objet directement lisible dans, ou inférée de, divers supports linguistiques, comportementaux ou matériels (Jodelet, 2003). Également désignée comme « savoir de sens commun » ou encore « savoir naïf » ou « naturel », cette forme de connaissance est distinguée, entre autres, de la connaissance scientifique. Mais pour Jodelet, elle est tenue pour objet d'étude aussi légitime que cette dernière en raison de son importance dans la vie sociale, de l'éclairage qu'elle apporte sur les processus cognitifs et les interactions sociales.

Cette perspective de recherche suppose de reconnaître les acteurs dans leur diversité, dans leurs rôles et même dans leurs différentes dimensions car ces derniers ne sont jamais univoques : ils sont caractérisés par des désirs, des intérêts, des ressources cognitives et affectives auxquels ils font appel pour agir; ils sont dotés, suivant les contextes, de capacités de compréhension des processus à l'œuvre, de capacités d'agir dans des temporalités, des modalités et selon des intentions différenciées (Gumuchian *et al.*, 2003, p. 82).

Par là, on reconnaît que les représentations sociales, en tant que systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales (Jodelet, 2003). De même interviennent-elles dans des processus aussi variés que la diffusion et l'assimilation des

connaissances, le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles et sociales, l'expression des groupes et les transformations sociales. Pour Jodelet, les représentations sociales sont abordées à la fois comme le produit et le processus d'une activité d'appropriation de la réalité extérieure à la pensée et d'élaboration psychologique et sociale de cette réalité.

Objets socialement construits, les représentations sociales participent donc, en retour, à la constitution du social qui les a produits; elles accaparent l'essentiel de la scène sociale qu'elles contribuent à modeler à leur gré, participent au façonnement des figures qui viennent y jouer leurs rôles, profilent les personnages et leurs discours, campent les situations et les attitudes (Mannoni, 2006). Elles sont au centre de la pensée sociale dont elles règlent les processus de cognition autant que les produits de connaissance et c'est à travers elles que l'on peut le plus précisément et le plus efficacement possible appréhender la manière suivant laquelle chaque société comprend le monde et la place qu'elle y tient (Mannoni, 2006). C'est donc le discours naïf qui donne priorité à la conclusion sur les prémisses (Moliner *et al.*, 2002). En outre, le fait de connaître la représentation d'un objet donné dans un groupe donné permet de modifier la communication à propos de cet objet.

Moliner *et al.* rappellent également que les représentations sociales sont partout et que leur étude est la clé d'une compréhension globale de l'environnement social :

[...] il est légitime de se poser la question des représentations sociales chaque fois que l'on pourra observer un décalage entre les données objectives d'une situation et les prises de position, les jugements ou les conduites adoptés par les individus; chaque fois que l'on pourra observer que des individus placés dans des conditions similaires manifestent des prises de positions, des jugements ou des conduites différents; chaque fois enfin que l'on souhaitera comprendre les significations que des individus attribuent à certains aspects de leur environnement (Moliner *et al.*, 2002, p. 36).

La faiblesse principale des travaux sur le sujet se ramène à la subjectivité du chercheur dans l'analyse qu'il produit à propos d'un objet de représentation : supports choisis, orientation du cadre

théorique vers l'un ou l'autre aspect des représentations ou l'ouverture méthodologique (Bonardi & Roussiau, 1999). Toutefois, Bonardi et Roussiau notent que le principal atout réside dans son approche globale et différenciée des multiples aspects d'une représentation sociale :

[...] étudier les représentations sociales au niveau du contexte social de leur production et de leur transformation reviendra à traiter de leurs rapports avec d'autres aspects de notre environnement tels que les idéologies, les communications de masse, les influences et identités sociales, les croyances et même la pensée "magique" (Bonardi & Roussiau, 1999, p. 117).

À la suite des critiques sur l'utilité des modèles trop techniques et trop poussés, s'éloignant des réalités des communautés et des territoires, Bailly (1995) recense cinq grands principes qui ont pour but de relativiser la connaissance en science régionale, mais également de prendre en compte l'univers des représentations sociales dans la problématique du développement territorial :

1. Le principe existentiel : les sciences régionales s'intéressent aux hommes en société, mais font aussi partie de la société dont elles reflètent les idéologies. D'où la nécessité de l'explication des idéologies, des images et des concepts avec lesquels elles explorent la connaissance.
2. Le principe de représentation : la région en soi n'est pas l'objet d'étude, puisque le réel objectif n'existe que grâce à nos construits. La connaissance repose sur la représentation de phénomènes,
3. Le principe imaginaire : tout construit est une image, c'est-à-dire un modèle simplifié; à la science régionale d'en tenir compte pour ne pas confondre explication et compréhension.
4. Le principe de création : les représentations des régions constituent des créations de schémas pertinents, mais partiels, qui nous renvoient à nos idéologies.
5. Le principe de rétroaction : les représentations des régions se nourrissent des pratiques et inversement. Ainsi, une

société crée son milieu de vie et ne le fait pas seulement à travers ses rapports de production, mais grâce aux représentations (idéologies, valeurs) propres à cette société (Bailly, 1995, p. 739).

En outre, il faut garder en tête que la représentation sociale constitue une science interprétative qui n'a de sens que lorsqu'elle opère directement dans la société. De ce point de vue, elle ne s'intéresse pas au pourcentage de personnes adhérant à telle ou telle idée, mais plutôt à la création et à la transformation des représentations, c'est-à-dire aux éléments et aux enjeux qui contribuent à leur évolution (Lacasse & Hamel, 1998).

En mettant l'accent sur la manière dont s'inscrivent les représentations dans les pratiques sociales courantes, cette perspective contribue à mettre en évidence les diverses fonctions qu'assument les représentations sociales et collectives dans les politiques et les processus de planification, de même que dans la perception et la formulation des problèmes d'ordre public. [...] Un examen plus attentif de l'influence des représentations sur les pratiques sociales a par exemple permis d'éclairer certaines ambiguïtés ou dysfonctionnements, voire le détournement des représentations, lorsque par exemple elles sont utilisées : 1) pour se rallier le support populaire, 2) légitimer certaines politiques inéquitables, 3) justifier des innovations sociales en s'assurant qu'elles s'inscrivent dans des "patterns" familiers de significations culturelles (Lacasse & Hamel, 1998, p. 28).

Finalement, les opportunités offertes par une meilleure compréhension des processus reliés à l'élaboration des représentations sociales sont d'une grande utilité pour les planificateurs. En effet, la compréhension de ces processus permet d'identifier les notions scientifiques qui donnent sens aux représentations de l'espace et facilite ainsi la saisie de leur interprétation dans la culture (Lacasse & Hamel, 1998). Qui plus est, tel que mentionné par Lacasse et Hamel (1998), les représentations sociales peuvent engendrer d'importantes conséquences sur les choix que prendront les décideurs publics et les orientations qui seront prises dans le développement.

3 Méthodologie

La thèse de doctorat dont sont tirés ces extraits s'intitule : *La culture comme vecteur de développement territorial durable : un nouveau paradigme pour l'action publique? Les représentations sociales des acteurs locaux à Rimouski.*

Notre étude s'est intéressée à la ville de Rimouski pour plusieurs raisons, mais d'abord parce que la ville présente une vie culturelle particulièrement développée, et ce, malgré son nombre d'habitants peu élevé (environ 50 000 habitants), et son relatif « éloignement » des grands centres. Par ailleurs, une grande partie de sa population travaillant dans l'économie du savoir et des services, elle se distingue des agglomérations à vocation plus traditionnelle. Plutôt que de réaliser un sondage dans la population en général, nous avons interrogé de façon approfondie 37 acteurs locaux occupant des fonctions clés à Rimouski. Cette étude est d'inspiration phénoménologique et s'inscrit dans une démarche de recherche qualitative réalisée à partir d'une méthode « boule de neige ». Les acteurs locaux rencontrés provenaient de six domaines professionnels différents : politique, journalistique, administratif, scolaire, des affaires et culturel. Les questions étaient semi-dirigées, et portaient sur les perceptions des participants. Dans le cadre du colloque, seules les réponses aux 5 premières questions sur plus de 65 ont été retenues. Ce sont celles qui portent directement sur les représentations sociales du développement et qui sont, par le fait même, plus générales. Il est attendu que l'anonymat des participants a été préservé.

4 Les résultats : Les représentations sociales du développement

Au cours de nos entretiens, nous avons interrogé les acteurs locaux de la ville de Rimouski sur leurs représentations sociales du développement et du développement régional. Un peu comme pour le développement, le « développement régional » a plusieurs significations, pouvant représenter autant l'implantation de grandes entreprises en région que l'amélioration des conditions de vie sur un territoire donné. Pour cette raison, il nous a semblé pertinent de questionner les participants au sujet de leurs perceptions du développement régional lui-même. Nous leur avons également demandé de nous décrire un modèle de développement idéal pour les

régions, afin de saisir leurs représentations d'un modèle de développement régional réussi. Par la suite, nous leur avons demandé de nous parler de leur territoire, et de nous dire ce qu'est le développement durable, dans leurs mots. Nous avons terminé cette partie d'entretien en leur demandant de nous nommer un exemple de développement non durable à Rimouski. De ces questions, nous avons déterminé trois grandes catégories de réponses représentant le mieux les perceptions des acteurs locaux rencontrés sur le développement et le territoire. Plus spécifiquement, nous avons réalisé que dans les discours, trois grandes catégories se dessinaient, dans lesquelles les réponses les plus significatives revenaient.

Ainsi, le premier type de représentation est : *1. Penser globalement : éviter les structures trop industrielles et miser sur la multifonctionnalité du territoire.* Dans cette première partie, il sera question de Rimouski comme exemple de multifonctionnalité du territoire et des notions de développement durable et non durable, comme vues par les acteurs locaux. Le second type est : *2. Agir localement : Donner plus de contrôle aux régions sur leur avenir.* Plus spécifiquement, il sera question de miser sur les potentiels des forces vives du milieu, dans une vision à plus long terme; il sera également question de plus d'autonomie et de pouvoir pour les régions; enfin, on discutera également du fait d'avoir plus de pouvoir oui, mais avec plus de transparence et d'inclusion de la population. Enfin, la dernière catégorie est : *3. Agir localement : Miser sur la qualité de vie, dont culture est partie prenante.* Il sera question de Rimouski, ville où la qualité de vie prime; ainsi que du fait d'attirer et de maintenir les gens sur le territoire grâce à la culture.

4.1 Penser globalement : éviter les structures trop industrielles et miser sur la multifonctionnalité du territoire

Nous avons intitulé cette section « penser globalement », parce que de nombreux acteurs ont fait mention de l'importance de savoir prendre du recul par rapport aux décisions touchant le développement régional. Par là, on a signifié le fait de savoir mieux composer avec un territoire à la fois rural, urbain et maritime, ce qui implique toute la notion de multifonctionnalité du territoire et ce qui signifie éviter les structures trop industrielles, et surtout, monoindustrielles.

4.1.1 Rimouski : un exemple de multifonctionnalité du territoire?

Avec ses 15 000 étudiants, la ville de Rimouski est reconnue comme étant une ville étudiante. C'est l'une des cinq villes au Québec où plus de 20 % de la main-d'œuvre travaille dans l'industrie du savoir. C'est un pôle de savoir régional, mais également international et ce, de plus en plus. Parallèlement à cela, Rimouski est aussi une ville de services. Elle est reconnue comme capitale régionale, de gestion, de commerces et de développement, et un peu aussi comme capitale rurale. Pour les acteurs rencontrés, l'absence d'usine et de « cheminées » est une grande fierté et représente un sentiment de sécurité. Rimouski est également perçue comme une ville de fonctionnaires, une ville de cols blancs. En matière de services et ce, dans plusieurs domaines, Rimouski dessert toute la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Dans le cadre de nos entrevues, les participants nous ont rappelé que la municipalité de Rimouski, particulièrement depuis les fusions avec les municipalités de Sainte-Blandine et Le Bic, est aujourd'hui un territoire à la fois urbain et rural. Cette nouvelle réalité est ressortie comme faisant partie d'un développement dit « régional » : « [...] c'est toute la [...] dualité et en même temps la belle complémentarité du rural et de l'urbain qui fait [...] qu'on se retrouve avec un milieu de vie qui est complet ». Pourtant, la rivalité ville/campagne est également ressortie comme étant nuisible. On dit : « [Il faut] maximiser nos chances de réussir et travailler sur le plan urbain et rural, de façon unie plutôt que de penser que la ville veut tout prendre : [...] Un échange honnête de besoins et de partenariats dans tous les secteurs ».

Si Rimouski est perçue comme une ville qui allie à la fois le côté rural et urbain, cette facette ferait en sorte que les citoyens ont accès à un certain nombre de services, tout en étant très près de la nature. Rimouski serait donc, selon les participants, une ville complète, par ses éléments urbains, culturels, d'agriculture, environnementaux, industriels, commerciaux et maritimes. L'équilibre entre les secteurs semble plaire énormément, et ce, de façon générale : « C'est la beauté d'être en ville en pleine nature. C'est un paradis [...] ».

Dans une ville comme Rimouski, dont l'économie est surtout basée sur le savoir et les services, les répondants semblent en majorité penser

qu'il faudrait, dans un modèle idéal de développement régional, miser sur ce modèle. On dit : « Il faut, compte tenu des économies émergentes, penser à un développement qui repose beaucoup plus sur le savoir [...]. C'est le savoir humain qui dynamise les communautés : c'est important qu'il y ait des jeunes cerveaux qui y aillent ou qui reviennent s'établir ». On va même jusqu'à proposer de geler une partie de l'économie générée par les ressources pour l'investir dans la matière grise, dans les connaissances, dans la recherche et développement, et d'aller jusqu'à obliger les entreprises à le faire.

[...] De continuer à développer nos régions sur une base très ressources naturelles seulement, je pense qu'à long terme on ferait une erreur, je pense que les ressources ne sont pas inépuisables. [...] Que notre modèle économique régional basé sur des ressources puisse plus rapidement aller vers le savoir, vers des connaissances, vers des modèles économiques un peu plus évolués que la simple matière de base¹.

Le fait que la ville se spécialise en recherche scientifique et qu'elle soit devenue un technopôle maritime avec l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER) et l'Institut Maurice-Lamontagne (IML), ajouté à un niveau culturel et intellectuel dit plus élevé que la moyenne québécoise entraînerait la présence de conférences, d'ateliers et de colloques qui sont beaucoup appréciés des participants.

Après s'être cherché une vocation industrielle comme à peu près toutes les villes, à un moment donné, ils se sont trouvé un créneau autour de la recherche scientifique des sciences de la mer, et puis ils ont eu l'intelligence de le développer, puis une chose en amenant une autre, c'est devenu la signature de la ville².

De nombreux participants ont également fait mention de la présence d'institutions majeures comme étant une caractéristique distinctive de la ville de Rimouski. On parle ici de l'université, du cégep, de l'hôpital régional, de l'institut maritime, mais aussi du fait que Rimouski ait été

¹ Citation d'un acteur du milieu des affaires.

² Citation d'un acteur du milieu culturel.

avant-gardiste dans la culture, dans l'éducation, et du fait qu'une faculté de médecine serait sur le point de voir le jour. On attribue donc beaucoup aux institutions et au fait que la population de la ville soit plus instruite que la moyenne : « Si on n'avait pas eu de population instruite, un niveau élevé de scolarité tel qu'on le connaît, je pense que la région n'aurait pas le développement qu'elle connaît présentement ».

La présence du fleuve³ et son rapport à celui-ci semble aussi avoir changé à Rimouski. Autrefois, la qualité des infrastructures étant médiocre, on construisait de façon à être dos à la mer. C'est d'ailleurs pourquoi la rue principale de Rimouski, la rue St-Germain, est ainsi construite. Aujourd'hui, les Rimouskois redécouvrent le fleuve St-Laurent. Avec la présence de la promenade, entre autres, les gens prennent goût à aller marcher, courir, faire du vélo ou du patin à roues alignées. Par le fait même, le rapport à l'environnement extérieur s'est aussi modifié : « Il y a une mise en valeur de la beauté plus importante qu'avant, même pour traverser sur l'île en face, il y a un rapport à l'environnement extérieur, [un rapport à] la beauté qui s'est beaucoup développé. » De plus, la proximité et le lien de la ville avec la mer modifieraient la façon de vivre des gens, tout en donnant à Rimouski un attrait de taille par sa beauté. En fait, pour plusieurs, le fleuve, « c'est l'âme de Rimouski ».

Si le développement s'est déjà mal porté à Rimouski, il semble qu'il aille mieux que jamais. Selon les participants rencontrés, Rimouski s'est donné de plus en plus une vision globale de son développement. On tente d'améliorer les accès à la mer, aux paysages et ce, beaucoup plus que par le passé. L'aménagement urbain, qui a été souvent la cible des attaques, semble en amélioration. Les participants perçoivent de plus en plus une compréhension de l'importance de la culture, entre autres, par les élites locales. Par ailleurs, les participants sentent qu'une dynamique se crée de plus en plus : « je pense que la plupart des gens qui choisissent de venir ici ont des idées, ont le goût de faire des choses, ont le goût de bouger, et là il commence à y avoir une rencontre entre ces gens-là, les infrastructures en place et les différentes instances [...] ». On sent un désir de la part des instances

³ Les répondants ont parfois parlé de fleuve, parfois de la mer; en réalité, là où se situe Rimouski, on devrait parler de l'estuaire maritime du St-Laurent.

locales de faire le pont entre la mer et les citoyens, également entre la culture et le citoyen. Voici un témoignage à ce sujet :

J'ai fait mes études ici et pour moi Rimouski était une ville qui s'enlaidissait. Pendant longtemps. Où la beauté n'était plus prise en compte. C'est une ville qui a brûlé en 1950 et reconstruite très rapidement donc il y a beaucoup de patrimoine qui s'est perdu dans le feu, et ensuite il y a eu une mainmise très forte du clergé sur cette ville-là [...] il y a donc, depuis quelques années, une préoccupation des citoyens, des forces vives du milieu et de l'administration municipale de redonner une allure, la mise en valeur de la beauté naturelle des lieux⁴.

Les participants semblaient satisfaits de ces changements qui s'amorcent, ils semblaient parfois même émerveillés par autant de développement en si peu de temps, que ce soit sur les aspects esthétiques et pratiques de la ville, l'amélioration de l'aménagement urbain (même s'il est encore critiqué), la salle de spectacles, l'accès à la mer, la qualité de vie, la présence des jeunes, les paysages, la culture, etc. Plusieurs aspects qui feraient en sorte que les gens sont fiers de leur ville, qu'ils aiment y vivre et qu'ils suggéreraient même fortement à un ami de venir y habiter.

Au sujet du développement idéal, on dit qu'il faut penser à développer pour et par les gens et ce, à une échelle plus humaine. Ce qui voudrait dire de ne pas développer uniquement pour le tourisme : « que le développement se fasse pour les gens qui vivent là[...] en Gaspésie, je trouve ça triste [...] d'arriver puis de sentir que tout est là pour les touristes [...] ». Ceci implique alors la notion de multifonctionnalité du territoire, soit d'éviter la monoindustrie ou la surspécialisation. On dit à ce sujet : « il faut que la culture et l'éducation, le social, l'emploi, l'économie, se développent de façon harmonieuse [...] parce que si on mise juste sur une affaire, ça crée des espèces de distorsions ».

Si le concept de multifonctionnalité du territoire est ressorti, celui de lier le développement aux acteurs locaux l'a été également. Par exemple, un acteur du milieu des affaires est d'avis que les meilleurs modèles de développement sont ceux liés aux entreprises collectives,

⁴ Citation d'un acteur du milieu culturel.

au développement du peuple, des petites communautés, ou des groupes sociaux : « Reconnaître, identifier leurs propres besoins, [...] c'est un processus qui peut être très long, mais c'est le prix à payer pour une mobilisation gagnante, pour un développement gagnant ». On signifie donc par là que le fait de miser sur plus d'un secteur à la fois est essentiel, mais surtout qu'il est important de le faire en fonction des besoins et des forces des populations locales.

Pour résumer la pensée de plusieurs participants, un modèle idéal de développement reposerait donc sur l'équilibre, et cet équilibre passerait par la compréhension du territoire :

Si on développe juste l'aspect économique, ça fait en sorte que, par exemple, si on développe en ouvrant une mine, bien oui c'est du nouveau monde qui arrive, mais qui n'ont pas une appartenance au territoire, [qui] n'ont pas cette capacité de se le raconter, de savoir l'histoire de ce territoire-là. Donc c'est pour ça que l'éducation, la culture et l'aspect social sont très importants parce que ça fait partie du mouvement qu'a connu cette région-là, et les populations de cette région-là⁵.

En somme, on peut croire que beaucoup de répondants sont d'avis que la région dans laquelle ils vivent, soit le Bas-Saint-Laurent, voire la ville de Rimouski, offre justement cet équilibre.

4.1.2 Le développement durable et non durable

Cet équilibre dont il a été question a également refait surface dans les représentations sociales du développement durable. Ainsi, on dit que le développement durable, c'est « l'équilibre entre l'aspect social, l'aspect économique et l'aspect environnemental ». Ce serait aussi le concept « agir localement et penser globalement ». On y a décrit un équilibre qui cherche à être parfait entre l'économie, l'environnement et la société. En outre, c'est de ne pas abuser, ne pas consommer à outrance les ressources de la terre, tout en poursuivant le développement économique, social et environnemental pour les générations futures.

⁵ Citation d'un acteur du milieu culturel

Pour certains participants, la ville de Rimouski n'aurait pas d'exemple de développement non durable parce qu'elle est justement une ville non industrielle. On l'a donc citée comme exemple de ville durable :

On n'a pas une structure industrielle très très forte. [...] C'est un bien [...], environnemental ou au point de vue de la stabilité de l'économie. Il y a des villes [...] comme Trois-Rivières, qui vivent une déprime importante parce qu'elles sont très industrielles [...]. Quand ça va bien, t'as beaucoup d'emplois liés, mais quand ça plante, ça plante. Alors que nous, comme on n'a peu d'entreprises de transformation manufacturière, on est axé sur les services, ça assure une stabilité qui nous sied bien je trouve, qui est rassurante⁶.

De plus, parce qu'ils semblent valoriser la multifonctionnalité du territoire, certains répondants vont jusqu'à dire que ce qui est industriel ne peut être durable :

[...] c'est sûr que tout ce qui est industriel, ce n'est pas durable : l'industrie, tant qu'il y a de l'argent à faire ça dure, puis quand il n'y a plus d'argent à faire on ne se soucie pas vraiment de ce qu'on laisse derrière [...] donc le développement durable je pense que c'est simplement quelque chose qui est à l'échelle humaine, qui est à l'écoute de ce qui se passe, pour réagir, et qui ne regarde pas juste la direction tout droit de produire, de produire⁷ [...]

On est alors d'avis que le développement, tel qu'on le conçoit actuellement dans l'imaginaire populaire, ne serait donc pas durable. On a plutôt l'impression qu'on fait l'inverse. Pour faire du développement durable, on a rappelé l'importance de tendre vers l'autosuffisance, la densification des cœurs de ville et d'éviter l'étalement urbain. Parmi les exemples de développement non durable à Rimouski, l'étalement urbain a été justement le plus cité. Cette problématique est en soi assez complexe, mais dans le cadre de

⁶ Citation d'acteur du milieu touristique.

⁷ Citation d'un acteur du milieu culturel.

cette étude, elle a été surtout associée à la Cité des achats à Rimouski⁸. Un participant a décrit le concept comme suit :

[...] tout ce qu'on [y] retrouve [...], c'était des choses qu'on retrouvait ici, que des petits ont déjà voulu vendre, que ça a tué [...] ça tue tout. Ça tue les petits commerçants, ça tue la beauté du paysage, ça tue l'économie régionale et locale [...] *Scores, Walmart*, tu fais juste dire les noms, puis tu le sais tout de suite que ça n'a pas d'allure [...] ça tue la création. [...] Puis pour les visiteurs, c'est tellement commun [...] il y a ça partout! Il n'y a rien de typique, d'identitaire⁹...

Ces questionnements liés aux mégas centres de consommation sont souvent ressortis, également pour faire référence aux pertes des terres agricoles : « [...] On enlève nos terres agricoles pour faire des grandes surfaces de commerces, ce qui fait en sorte qu'on devient dépendant de la voiture pour aller se chercher une pinte de lait [...] ». Il a alors été question du lien entre le petit commerçant du centre-ville et le consommateur, qui tend à disparaître avec les grands commerces. Voici quelques témoignages à ce sujet :

« À mon sens à moi, tout ce qui s'appelle la Montée industrielle et commerciale c'est n'importe quoi, ce sont toutes des entreprises d'ailleurs qui viennent ici et qui décentralisent le centre-ville, les gens veulent juste y aller pour le prix et il n'y a plus de lien [entre le commerçant et l'acheteur], et le service est mauvais. [En plus], tout vient d'ailleurs [...] en tout cas pour moi c'est complètement aberrant. [...] Pour moi, ça, c'est non durable du tout »¹⁰.

« [...] La rentabilisation des espaces en termes d'urbanisme. Entre autres, l'étalement urbain, la Cité des achats [...] on essaie de trouver la cohérence, mais ça évidemment c'est le développement économique qui l'aura emporté par rapport au développement durable. On essaie en même temps de

⁸ La Cité des achats est un concept de chaînes de commerces généralement à grandes surfaces, où le déplacement entre les magasins se fait en voiture et où ces derniers sont rassemblés et situés en dehors de la zone urbaine (centre-ville).

⁹ Citation d'un acteur du milieu des affaires.

¹⁰ Citation d'un acteur du milieu des affaires.

consolider un centre-ville et on développe des services en périphérie¹¹ ».

« Les parkings asphaltés du *Walmart* [...] et qu'il faut prendre notre voiture pour aller de commerce en commerce [...] ça laisse des traces, ça réchauffe et c'est des bâtiments qu'ils détruisent pour en faire d'autres¹² [...] ».

« [...] Ce n'est pas une bonne chose pour Rimouski, le fait que ces services-là s'appuient de plus en plus sur les gros acteurs que sont les *Walmart* et compagnie [...] ça va faire disparaître les petits établissements. Mais on n'avait pas la possibilité, nous, de contrôler ça. Si on avait pu définir qu'à Rimouski il y a un prix unique pour les volumes, pour les livres, pour permettre aux librairies de survivre, en limitant *Walmart* au même prix¹³ [...] ».

« Les cités des achats, ça c'est un modèle qui est de l'antidéveloppement régional. [...] Il n'y a pas eu beaucoup de consultation ou d'échange là-dessus [...] et [...] ces bâtiments là ne sont pas construits pour durer indéfiniment non plus. [...] Je verrais plus un modèle où on intègre le commerce dans la ville, dans le tissu urbain, les commerces de proximité sont très importants dans les villes¹⁴ [...] ».

Le dernier exemple de développement non durable dont il a été question a été lié au manque de respect pour le patrimoine. C'est connu, à Rimouski comme ailleurs au Québec, les plans d'urbanisme n'ont pas toujours été très stricts, ce qui a souvent mené à des constructions architecturales anarchiques et souvent peu harmonieuses. « La manière dont on construit [...] on agrandit les villes, on construit tout croche [...] et c'est typique des petites villes, les conseils municipaux sont remplis d'entrepreneurs. [...] C'est la manière de gérer notre territoire qui fait un peu défaut, on manque de vision ». On a aussi fait mention des projets d'habitation qui ont fait fi du patrimoine : « on veut un bloc, on met une maison à terre et on construit le bloc [...] mais 10 ans plus tard, on se rend compte que ce

¹¹ Citation d'un acteur du milieu administratif

¹² Citation d'un acteur du milieu des affaires

¹³ Citation d'un acteur du milieu de l'éducation

¹⁴ Citation d'un acteur du milieu de l'éducation

n'était pas le bon choix [...] il y a eu un laisser-aller ou surtout une incompréhension par rapport au patrimoine bâti ».

Pour que le développement puisse *durer*, on dit qu'il faudrait le projeter dans le futur : « [c'est] de poser des actes au quotidien qui auront un impact plus positif sur l'avenir que négatif. » Beaucoup de participants ont parlé des générations futures : « Développer maintenant quelque chose dont tu ne verras peut-être pas les résultats, mais que les autres vont voir ». On dit que c'est d'axer le développement sur une vision à long terme, et ne pas être pressé d'arriver à certains résultats. Bref, c'est l'idée que nous sommes de passage sur la terre, plutôt que de penser que la terre est notre propriété : « Parce que de toute façon, qu'est-ce que ça nous donne de tout détruire? Quand on a les résultats d'une industrie porcine qui détruit les cours d'eau, c'est très égoïste de passer outre ça et de dire [...] moi j'ai et je veux ça, et tout de suite [...] c'est l'une des parties très intéressantes du développement durable »¹⁵.

Toujours dans l'idée du développement durable, il a été question de développement ni ponctuel ni occasionnel, comme dans le cas des centres de recherche, par exemple : « [...] Penser à une pérennité, à ce que ça dure [...] à ce que ça tienne [...] ». Les éléments relatifs au développement durable ont été donc liés aux programmes universitaires, aux services de santé, à la venue d'une salle de spectacle, etc. Plus spécifiquement, on a fait référence à un type de développement qui en engendre d'autres : « [...] Dans le développement durable, il y a le mot durable oui, mais une durabilité qui s'agrandit. Qui se développe davantage. » Ce serait donc un développement qui tiendrait compte de ce qui peut perdurer, oui, mais aussi en lien avec les autres éléments qui l'entourent. Par exemple, le développement économique, ce n'est pas simplement l'arrivée d'un magasin à grande surface dans une ville. C'est un ensemble d'éléments de développement qui vont avoir un impact (positif) sur la ville et sur la condition économique de ses habitants, entre autres, mais également sur l'établissement d'institutions scolaires, culturelles, de services, etc.

Un concept, donc, qui n'est pas pensé pour de l'éphémère, mais pour du long terme. D'avoir dans l'idée « qu'on est de passage ». « Et que

¹⁵ Citation d'un acteur du milieu des affaires.

ce qu'on développe, on ne le développe pas juste pour nous, mais aussi pour ceux qui nous suivent. Que ce soit au niveau de la protection de l'environnement, mais aussi de tous les secteurs d'activités ». On dit : « Toujours penser qu'il y a d'autres personnes qui nous suivent, et qui vont avoir besoin d'emploi, qui vont avoir besoin d'éducation, qui vont avoir besoin de soins de santé. Donc c'est de toujours penser globalement. »

4.2 Agir localement : Donner plus de contrôle aux régions sur leur avenir

Le second type de discours qui résume les entrevues qui ont porté sur le développement et le territoire s'intéresse davantage à « l'agir locale ». Dans cette idée, les acteurs demandent plus de pouvoirs pour les régions, ce qui signifie avoir plus de mainmise ou de capacités d'action sur leur développement et sur leur avenir.

4.2.1 Miser sur les potentiels des forces vives d'un milieu, dans une vision à long terme

Pour certains répondants rencontrés, faire du développement régional, c'est faire du développement économique local, c'est-à-dire en « région ». Un acteur interrogé précise : « Le développement régional, c'est l'investissement local et les retombées économiques locales ». On dit que c'est de « mettre en valeur les attraits, les forces d'une région », ou encore de « trouver un créneau qui colle à la région » :

C'est du développement économique aussi parce que [...] tu prends toutes les ressources de ton territoire, puis tu les exploites. Tu essaies d'aller chercher le maximum d'informations et de production locale, puis tu les mets à profit. C'est-à-dire au service de ta communauté. Après, tu peux te développer en exportant ça. Mais ta priorité, c'est quand même la localité. Après, s'il y a des surplus, là tu peux exporter, mais d'abord et avant tout, ma vision du développement régional c'est : « on encourage notre équipe », puis après ça, de là découle pleins de choses¹⁶ [...]

¹⁶ Citation d'un acteur du milieu des affaires.

Malgré le fait que Rimouski soit considérée comme une ville de fonctionnaires, certains participants sont d'avis qu'on y retrouve aussi une bonne culture entrepreneuriale. D'ailleurs, pour certains d'entre eux, le fait de s'établir à Rimouski était un choix. À ce sujet, voici le témoignage de deux participants qui ont choisi de s'installer à Rimouski plutôt qu'ailleurs et ce, pour y « faire du développement » :

C'était plus effectif pour moi de venir m'installer dans un plus petit territoire pour faire du développement que dans une grande ville disons [...] t'as l'impression d'être beaucoup plus impliqué parce que c'est plus petit, parce que les résultats sont relativement directs [...] t'as plus la vision de ce que t'avances, elle est plus effective [...] tu le sens, tu le vois¹⁷.

Vivre en région, ça permet de créer plus facilement. De développer. De réaliser, plus facilement. On a moins de barrières. On sait où aller frapper pour obtenir de l'aide. Tout reste à faire. Les portes sont ouvertes. On a la force de changer les choses¹⁸.

Pour certains participants rencontrés, le développement régional se fait à partir du moment où une région ou un territoire est conscient de ses potentiels, qu'il se donne une destination, un objectif commun : « Le développement, c'est d'en arriver à orchestrer nos actions, nos ressources et nos énergies, et de concerter tout ça pour en arriver à cheminer vers notre destination ». D'autres participants l'ont soutenu comme suit : « Faire tout ce qu'on peut faire pour que notre région profite de toutes ses ressources, de toutes ses richesses et les avantages qu'elle a par rapport à la province, au pays, à d'autres ». On dit : « Je pense qu'il faut développer à partir des ressources qu'on a, autant ressources naturelles qu'humaines et faire en sorte que les gens puissent habiter le territoire de façon confortable ». Mais pour développer durablement, on dit également qu'il faut développer à échelle humaine, par une proximité de gestion, et non à partir de grandes entreprises étrangères :

[...] S' [il y a] des territoires immenses qui sont gérés par des compagnies forestières qui n'ont jamais mis les pieds là, puis

¹⁷ Citation d'un acteur du milieu des affaires.

¹⁸ Citation d'un acteur du milieu des affaires.

que le premier souci c'est de garder les jobs, bien on détruit tout, mais on crée de l'emploi [...]. Ça c'est de la vision aveugle, de la gestion à distance [...]. Le développement durable, moi je pense que c'est la proximité¹⁹.

Le développement régional durable serait vu comme un concept qui valorise une région, qui met en valeur les couleurs de cette région, mais également qui fait en sorte que cette région puisse se développer davantage qu'[avec] des choses éphémères, donc vers une forme de développement durable : « Quelque chose qui permet à la région de se développer à long terme, d'avoir des projets à long terme, [...] dans 5 ans ou 10 ans, [...] ça nous aura permis de mettre en place des structures [...] ».

Un modèle de développement régional idéal, selon les participants rencontrés, c'est aussi un modèle où il y aurait davantage de solidarité interrégionale et de solidarité entre l'urbain et le rural. On a rappelé l'importance de travailler ensemble, de favoriser la concertation. On a dit d'ailleurs qu'il y a justement cette possibilité à Rimouski, puisqu'il y a la présence de l'urbain et du rural sur le territoire : « Ça permet de voir [...] le développement au sens plus large, dans une perspective plus complète, que quand t'es juste dans un milieu urbain ou [...] juste dans un milieu rural ».

La concertation régionale est donc souvent ressortie comme étant idéale : « Il faut une solidarité régionale comme on doit avoir une solidarité québécoise, où on va respecter les forces de chacune des régions du Québec, et au lieu d'essayer d'en grignoter des morceaux, on irait plutôt les aider à se développer dans leur secteur de force [...] ».

On ajoute : « Certainement un modèle où la communauté se concerta, réussit véritablement à discuter pour échanger de comment ensemble on peut mieux utiliser ce qui est mis à notre disposition. »

D'ailleurs, on a également soutenu l'importance d'avoir des critères qui s'appliquent mieux aux réalités du milieu et aux volontés des gens. De leur donner la possibilité de réaliser leurs idées, leurs projets.

Lorsqu'il a été question de développement durable, certains participants ont spécifié que particulièrement dans un contexte local, il faut avoir des alliés et de la solidarité, bref, des appuis à tous les

¹⁹ Citation d'un acteur du milieu culturel.

niveaux. Par exemple, on a signalé qu'avec la présence renouvelée et grandissante des marchés publics dans la région, de nombreux partenaires sont nés, et de cette idée se sont rassemblés producteurs, transformateurs et citoyens : « [...] et on voit le succès que ça a, je pense que ça c'est un bel exemple de développement durable. Quand les gens s'unissent, cette espèce de solidarité régionale qui se crée autour d'un événement, là on peut penser en termes de durabilité. » Et on en conclut : « On ne peut pas faire du développement durable seul ». Par là, on signifie que l'appui des milieux politiques et économiques est nécessaire, parce que sinon le développement ne pourra durer, emportant avec lui les idées et épuisant ses concepteurs.

Dans l'optique d'un modèle régional idéal, la question de l'achat local a aussi été très discutée. Pour beaucoup d'acteurs, la clé se trouve là, à l'heure où la mondialisation mène à questionner les choix de consommation : « Il faut favoriser l'achat local de façon à encourager les producteurs, les initiatives autant économiques qu'artistiques de la place [...] ». Pour y arriver toutefois, certains participants sont d'avis qu'il faut d'abord éduquer les gens et faire de la sensibilisation citoyenne. Toutefois, la faiblesse des médias locaux a été mentionnée à plusieurs reprises et associée au manque de sensibilisation. Si plusieurs sont des partisans du « acheter, c'est voter », ils sont aussi conscients que peu de gens ont cette mentalité.

4.2.2 Plus d'autonomie, plus de pouvoir

En pensant au développement régional, de nombreux répondants ont mentionné des termes liés aux notions de développement endogène, d'*empowerment* ou de développement local. Par exemple, on a dit que le développement régional est : « [...] une prise en charge par les populations d'un territoire qu'ils habitent ». On a précisé que c'est un développement qui est fait en fonction des besoins des populations locales, et non pas en fonction des priorités qui sont décidées dans les capitales. On a donc décrit un développement régional très lié aux gens : « Par le milieu et pour le milieu [...]. Par les gens qui l'habitent, par les citoyens, l'enthousiasme, la volonté, la détermination [...] ». On dit : « c'est qu'une région voit à son autofonctionnement, au maintien et à la croissance de sa population, de ses services, de sa notoriété, de sa place dans l'ensemble d'une communauté plus large, provinciale. » De plus, on a dit que c'est à partir du moment où une région ou un

territoire acquiert la conscience de ses potentiels qu'on peut se donner une destination, un objectif commun : « le développement, c'est d'en arriver à orchestrer nos actions, nos ressources et nos énergies et de concerter tout ça pour en arriver à cheminer vers notre destination ».

D'ailleurs, plusieurs participants ont admis être très régionalistes, d'où l'intérêt de se développer localement d'abord : « je suis régionaliste, et pour preuve j'ai de la difficulté à dépenser lorsque ce n'est pas de chez nous. Alors c'est vraiment de cerner nos besoins économiques et d'essayer de trouver des solutions avec nos richesses. » Dans la même lignée, on refuse d'être à la remorque des grands centres : « s'assurer qu'il y ait un développement cohérent à l'intérieur des régions pour qu'elles puissent se développer au même rythme que les grands centres. » En outre, l'idée de la prise en main de la région par la région est vraiment ressortie de nos entrevues, avec l'idée aussi de la décentralisation :

Par ses acteurs, par ses occupants, par ses habitants. Que la façon dont les gens veulent y vivre, que ce soit par eux que ça passe, et non pas toujours attendre le messie, ou que ça vienne des autres [...] il y a une gestion centralisée à Québec ou à Ottawa. Je pense que surtout en région, où on a des réalités complètement différentes d'ailleurs en province comme au pays, [...] et ce qu'on a de bien, mettons-le en valeur, ce qu'on fait de moins bien allons le perfectionner, le travailler, [...] mais d'abord et avant tout d'utiliser nos forces, nos acteurs et après ça si on a besoin d'aide de lever la main et de dire : « regardez, nous c'est notre volonté d'aller vers là, et on sent qu'on aurait peut-être besoin de votre coup de main ». Mais que ce ne soit pas d'attendre après les autres pour développer ce que nous on a comme forces²⁰. [...]

Un modèle idéal de développement pour les régions reposerait alors sur « l'autonomie, l'autosuffisance sur le plan économique, sur le plan des ressources, sur le plan des services [...] ». On dit : « L'idéal, pour moi, c'est qu'il y ait des gens dans une communauté qui prennent en charge leur propre développement. » On demande à ce que les communautés contrôlent davantage leurs outils de développement et

²⁰ Acteur du milieu médiatique.

leur vouloir être : on veut partir des besoins de la base plutôt que des besoins d'en haut : « Avant, c'était des gros joueurs qui débarquaient, on s'installe, on développe, et quand c'est fini, bye bye bonsoir on s'en va avec tout le reste. Alors que là, les gens ont compris une chose : que s'ils veulent dynamiser leur milieu, il faut que ça vienne d'eux autres ».

On a également discuté de souveraineté des régions du Québec. Dans l'idée du développement durable, il y aurait la décentralisation des pouvoirs et des budgets : « Trouver des modes de financement qui font en sorte qu'on n'est pas toujours obligé d'arriver avec des chèques de subventions, qu'on soit capable de se gérer dans notre région, et ne pas être pogné pour se faire dire qu'on doit couper [...] c'est toujours des mauvaises nouvelles pour les régions²¹ ». Voici un second témoignage à ce sujet :

Que les pouvoirs reviennent aux régions, davantage, surtout les pouvoirs financiers [...] moi, il y a une chose qui me tape sur les nerfs, c'est [que] dans les annonces de gouvernement provincial ou supérieur, [...] on se targue de dire que c'est bon pour les régions, mais si on avait des pouvoirs, on n'aurait pas besoin de ministres qui viennent pour dire : « on investit tant en région et c'est bon pour la région [...] ». Donnez aux régions le pouvoir de s'autofinancer, de s'autogérer! Par exemple, mettre une taxe pour les touristes, sur les boissons [...] ça n'empêcherait pas les gens d'y aller et ça enrichirait la région, et on aurait de vraies retombées [...] quand on dit qu'un festival a des retombées, de quoi on parle, d'achat dans les commerces? Oui et non, parce que cet argent-là s'en va à Québec et à Ottawa [...] donc si on avait une taxe locale, ce serait ça pour moi un modèle de développement régional, qu'on ne soit pas toujours en train de quêter et quémander, mais ça c'est un mode canadien, on est toujours en train de demander aux parents en haut²² [...]

Il semblerait que les villes, maintenant plus que jamais, doivent assumer des rôles beaucoup plus importants que par le passé, et que le développement régional passe de plus en plus par les

²¹ Citation d'un acteur du milieu médiatique.

²² Citation d'un acteur du milieu médiatique.

communautés. On dit que « la réalité des villes aujourd’hui, c’est que ce sont de plus en plus les communautés qui doivent assumer une bonne part du leadership de leur développement ». Même si les programmes centralisés offrent une plus grande équité entre les régions, le peu d’impact que les citoyens ont l’impression d’avoir sur les décisions locales engendre beaucoup de cynisme. Un acteur explique :

Si t’as une centralisation forte, c’est intéressant parce que ça permet d’avoir des choses qui sont « *coast-to-coast* », mais en même temps, tu ne permets pas aux gens d’avoir l’impression d’avoir un plus grand pouvoir sur leur destinée. [...] On le voit en ce moment avec le gouvernement provincial et fédéral, les impératifs économiques passent avant même que le débat ait eu lieu dans la population²³.

Donc pour pouvoir parler de développement idéal, on revient encore à l’augmentation de pouvoir pour les régions : « il faudrait avoir plus de pouvoir, de pouvoir s’approprier les ressources naturelles qui existent, pour être capable d’en faire des sources de revenu pour le milieu, qu’on parle de développement éolien, ou de n’importe quelle sorte de développement, il faudrait que les régions s’approprient ces territoires-là [...] ». Donc certains participants interrogés demandent à ce qu’on décentralise les budgets dans les régions, qu’on laisse les élus locaux prendre les décisions, plus près des gens : « L’autonomie, l’autosuffisance sur le plan économique, sur le plan des ressources, sur le plan des services [...] ». « [...] Que les gouvernements centraux acceptent qu’effectivement, cette communauté-là voie aux chapitres de son développement. »

4.2.3 Plus de pouvoir local oui, mais avec plus de transparence et d’inclusion de la population

Avec la centralisation dans les décisions de développement régional, le développement, et en l’occurrence le « *développement régional* », est aussi et encore perçu négativement par certaines personnes. On a, entre autres, critiqué certaines politiques de développement régional comme celles du Bureau d’aménagement de l’est du Québec (BAEQ) ou les impacts des grandes entreprises venues « développer » les

²³ Citation d’un acteur du milieu médiatique.

régions, avec parfois des résultats positifs à court terme et d'autres plus négatifs à long terme qu'on leur connaît :

Par le passé, on a développé les régions n'importe comment, on met une usine là, on la ferme puis ce n'est pas grave parce que les gens à Montréal ne les voient pas les régions [...] [mais] ce n'est pas tous les Gaspésiens qui veulent avoir le bruit des éoliennes dans leur cour [...] Ce n'est pas ça du développement régional à long terme, ça n'assure pas que mon enfant va avoir une job ici, ça²⁴ [...]

Est-il utopiste de croire au développement régional ? Un acteur dit : « je pense que cette volonté d'occuper un territoire immense, très vaste, est une utopie extraordinaire, mais pas toujours réalisable ni toujours réalisée. » D'ailleurs, on a rappelé que la perception des régions est encore très souvent associée à l'exploitation des ressources naturelles, sans plus :

Il y a des [fois] où les régions sont un peu trop perçues comme un fond de terre avec des ressources. Publiquement, on va essayer de travailler pour qu'il y ait des projets plus structurants pour les régions, mais dans la vraie vie, le moteur d'une région, il est encore attaché beaucoup aux ressources, au fond de terre. S'il y a une vraie volonté à ce que ce soit différent, je ne suis pas convaincu²⁵...

Il a été également question du fait qu'à travers les politiques et les écrits, les participants perçoivent qu'il y a vraiment une volonté de miser sur l'espace, les liens et la représentation des acteurs, la façon dont ils conçoivent leur espace, au niveau de l'échelle locale, régionale et territoriale et que c'est beaucoup une question d'occupation du territoire et de diversification. Mais ils signalent que tout ça reste un langage de gestion, également beaucoup porté par des volontés politiques. On dit : « Quand tu regardes les documents qui sortent, c'est beau quand tu lis, mais au niveau personnalisation sur le terrain [...] on en parle de l'empowerment et du développement endogène et tout ça, mais ça reste quand même qu'on colle beaucoup des modèles avec des objectifs, ça reste de la gestion »²⁶. On veut aussi signifier par

²⁴ Citation d'un acteur du milieu médiatique.

²⁵ Citation d'acteur du milieu des affaires.

²⁶ Citation d'acteur du milieu médiatique.

là qu'il est peu question de l'étude du milieu, de ce que les personnes peuvent apporter. En outre, on sent qu'on est beaucoup dans les liens avec les acteurs économiques et que ça reste de l'articulation de politiques.

En fait, pour certains participants, il n'existerait pas de modèle idéal de développement pour les régions. On se méfie également des modèles qui seraient idéaux [...] on ne croit pas que le développement se conçoive sur papier seulement : « Ça se fait tous les jours, par les acteurs d'un milieu et le développement idéal [...], c'est celui qui repose sur des êtres humains qui [...] vont réussir à drainer autour d'eux suffisamment de gens pour faire en sorte qu'un rêve se réalise ». Pour y arriver, il faudra donc remettre les gens qui sont sur le terrain au cœur des débats, bref, d'inclure la population dans la réflexion autour du développement.

D'ailleurs, il semble que les dossiers controversés du gouvernement libéral liés au gaz de schiste, au financement des partis politiques ou à l'industrie de la construction ont eu des répercussions sur les représentations sociales recueillies. Pour certains participants interrogés, un exemple de développement non durable à Rimouski serait lié au fait que la plupart du temps, on prend des décisions d'intérêt public sans consultation ni échange avec la population, décisions qui sont souvent importantes pour l'avenir de la ville. Voici un témoignage qui l'exprime bien :

Je dirais que le conseil municipal qui a été à Rimouski de la fin des années 1970 jusqu'au début des années 1990 faisait du développement non durable parce que c'était géré par un maire qui faisait ça comme si c'était sa propre entreprise privée, qui était en confrontation avec tout le monde, et finalement qui bloquait à peu près tous les projets. Tout ce qu'il fallait, c'était protéger les payeurs de taxes, il a coupé le service de transport en commun et 30 ans plus tard, on est en train d'en remettre un sur pied [...] un exemple de développement non durable c'est ce qui est fait non pas en fonction de l'intérêt collectif, mais pour des intérêts particuliers²⁷.

²⁷ Citation d'un acteur du milieu culturel.

En outre, on dit qu'un modèle idéal de développement serait un modèle où il y aurait une consultation et un consensus après consultation. En fait, on mentionne qu'il faudrait que dans la consultation, on tienne compte de ce que les gens vont dire, mais qu'avant cela, il faudrait que les gens soient bien informés pour prendre de bonnes décisions. Tout en étant d'avis qu'il faut « partir des gens qui habitent le territoire pour faire le développement », on en conclut qu'il faut d'abord éduquer les gens afin que ces derniers soient suffisamment critiques pour mieux comprendre les enjeux du développement.

4.3 Agir localement : Miser sur la qualité de vie, dont la culture est partie prenante

Dans cette dernière section, nous avons regroupé les représentations sociales liées au fait « d'agir localement », mais plus spécifiquement en lien avec la qualité de vie, et aussi en lien avec le fait de mettre en place les conditions idéales pour attirer et maintenir les populations sur le territoire et cela, en grande partie grâce à la culture. De là semble découler un plus grand sentiment d'appartenance envers le territoire, et plus de créativité chez les citoyens, chez les décideurs locaux, les administrateurs et les entrepreneurs.

4.3.1 Rimouski égale qualité de vie

Le sentiment d'appartenance, d'identification à un territoire est ressorti dans les perceptions des participants comme étant partie prenante du développement régional. Un développement du type : « je vais travailler sur la Côte-Nord et je reviens après » ne serait donc pas soutenable : « Il y a besoin d'une identification, une appartenance à un territoire. [...] Elle se fait par un ensemble de choses, qui sont autant l'appartenance au milieu physique qu'à des façons de voir le monde, [...] du culinaire aux arts, à la chanson populaire, les contes, à l'histoire beaucoup aussi. »

Dans la même continuité, il est ressorti de façon presque unanime que les participants aiment Rimouski et qu'ils sentent avoir une grande qualité de vie. Ils trouvent que c'est une ville sécuritaire, où les gens s'entraident, où les gens sont chaleureux. Ils apprécient particulièrement le fait qu'il y ait absence de cheminées (industrielles), ce qui engendrerait une qualité de l'environnement, sans pollution,

qu'ils chérissent. Pour plusieurs d'entre eux, Rimouski est une ville idéale, entre la campagne et la ville, voire de grandeur parfaite. On y perçoit plus de liberté, plus de temps, moins de gestion de déplacements, moins de stress et donc un milieu de vie plus sain. On prétend également que l'éloignement des grands centres engendrerait la présence de bons restaurants et d'activités culturelles locales. Beaucoup d'entre eux ont mentionné les nombreuses activités familiales et donc la facilité à y élever des enfants. On parle d'un équilibre entre réalisation personnelle, sécurité, environnement, travail, loisirs, famille, nature et culture. Malgré la présence de la Cité des achats qui choque, on est d'avis que le centre-ville de Rimouski est toujours vivant. Qu'on y retrouve, à proximité, des parcs et des sentiers, une panoplie d'activités et de loisirs sportifs et culturels. Voici quelques témoignages à ce sujet :

« C'est sûr qu'à Rimouski on parle du fleuve, on parle du vent, on parle des espaces, on parle d'agriculture, de vie, d'une certaine liberté parce qu'on a plus de temps, [...] mais tout dépend de ce à quoi on se compare [...] si on se compare à quelqu'un de l'île d'Anticosti, il va dire qu'on est bien stressés, mais par rapport aux grands centres urbains [...] je pense qu'on a développé une certaine qualité de vie. De par [le] niveau d'éducation, puis le type de travail que font nos gens aussi. Dans la région c'est plus relax, on n'a pas d'industriel, il n'y a pas de travail à la chaîne, pas d'aliénation, en tout cas il y en a moins²⁸ » [...]

« Je dirais qu'on ne trouve pas d'endroit semblable où on a une telle qualité de vie. Quand la définition de la qualité de vie c'est là où on peut se réaliser, réaliser son potentiel mais dans la non-violence, dans un respect relatif de l'environnement, avec un équilibre possible entre le travail, les loisirs, la famille [...] c'est vraiment la qualité de vie avec un site extraordinaire [...] »²⁹.

« C'est l'endroit idéal pour vivre. Parce qu'il y a un équilibre entre nature et culture. Il y a assez de population pour qu'on ait tous les services mais vraiment tous les services [...] moi je

²⁸ Citation d'un acteur du milieu des affaires.

²⁹ Citation d'un acteur du milieu de l'éducation.

ne me sens pas du tout défavorisé [...] quand je vais à Montréal, d'abord je réalise qu'on voit plus de shows que tout le monde, qu'on voit les films parce qu'on a plus de temps, qu'on est capable d'aller dîner chez nous, qu'on a une promenade sur le bord de la mer³⁰ ».

4.3.2 Attirer et maintenir les gens sur le territoire grâce à la culture

Dans le cadre de nos entrevues, nous avons réalisé que le développement régional est beaucoup associé à la « migration » des gens vers les régions. Comment attirer ou faire revenir plus de familles, de jeunes, de gens « tout court » en région. On dit : « Le développement régional, c'est d'amener du monde ici³¹ ».

Si on veut que les gens nous suivent, que les jeunes qui sortent de l'école aient des emplois, et pas seulement des emplois, parce que pour vivre il faut travailler oui, mais il faut une qualité de vie, au niveau environnemental, au niveau culturel, donc à ce moment-là, il faut faire en sorte de préparer le terrain et le laisser bien pour ceux qui nous suivent³².

Ainsi, le développement régional a aussi été associé, de façon indéniable, à la culture : « la culture est partie prenante d'un développement démographique, socioculturel, économique³³ ». Un participant nous a confié avoir choisi Rimouski parce qu'il savait « qu'il y avait beaucoup d'infrastructures culturelles ici³⁴ ». Dans l'image que se font les participants de leur ville, l'aspect culturel est donc beaucoup ressorti. On décrit Rimouski comme étant une ville qui vit une émergence artistique importante, un endroit où l'on peut avoir une pratique culturelle de qualité, une ville de création dotée d'avant-gardisme, un lieu de rencontre entre les artistes et la communauté, voire une cité qui n'a rien à envier aux grands centres.

Au sujet de cet essor culturel, il semble que Rimouski n'ait pas toujours eu ses lettres de noblesse : la ville aurait eu un pic important

³⁰ Citation d'un acteur du milieu culturel.

³¹ Citation d'un acteur du milieu médiatique.

³² Citation d'un acteur du milieu culturel.

³³ Citation d'un acteur du milieu médiatique.

³⁴ Citation d'un acteur du milieu médiatique.

de vie culturelle dans les années 1970, suivi d'un creux dans les années 1980 jusqu'au début des années 1990. On a attribué ce creux, entre autres choses, à l'exode des artistes, qui aurait été causé par l'administration municipale de l'époque. On parle aujourd'hui d'un grand dynamisme culturel, où la vie culturelle et artistique se renouvelle, se réinvente, se développe à nouveau. De plus, cette effervescence artistique et culturelle serait en train de rendre la ville, voire la région, de plus en plus intéressante, plus vivante, ce qui ferait sortir les gens et créerait des contacts. En fait, la création y serait pour beaucoup :

Avant, oui il y avait des grands orchestres symphoniques et des grands spectacles avec des humoristes et tout ça, mais maintenant, il y a de la culture qui se fait, il y a de la pratique artistique beaucoup plus parce qu'il y a des organismes, des lieux, des outils, et ça change beaucoup la dynamique, parce qu'on n'est plus juste un endroit où on a les mêmes spectacles que dans les grands centres, mais on est dans un endroit où il y a de la culture qui se crée³⁵.

En outre, si la qualité de vie rimouskoise doit beaucoup à sa communauté artistique et culturelle, on précise que le fait d'investir en culture, comme de faire du développement durable, est actuellement très à la mode auprès des villes et qu'au-delà de cette mode, Rimouski semble intégrer très bien la dynamique culturelle actuelle et surtout jouer pleinement son rôle de capitale régionale.

Un développement riche, donc, grâce à la vie culturelle foisonnante, qui se traduit par la présence d'institutions culturelles majeures : un festival international de jazz, un festival international de film jeunesse, un salon du livre, une salle de spectacle de qualité, un opéra, un orchestre symphonique, un musée d'art contemporain, une école de musique, un conservatoire, une école de danse, trois cinémas, sans parler de la Coopérative Paradis, qui chapeaute plusieurs types de développements culturels, tels que l'art visuel, le cinéma, le journalisme engagé, le théâtre, l'improvisation, la musique actuelle, etc. Bref, on peut dire que la culture à Rimouski se caractérise par une diversité et une qualité surprenantes pour une ville de 50 000 habitants. Des éléments qui sont perçus comme étant à la fois des

³⁵ Citation d'un acteur du milieu culturel.

attraits pour la région, mais également des éléments de rétention des populations et de qualité de vie indéniables.

Un modèle idéal de développement régional, aujourd'hui, reposerait donc sur la culture et la qualité de vie. En fait, on nous a rappelé qu'« on amorce une période où la rivalité, la compétition pour être en mesure de retenir et attirer des ressources humaines en compétence et en quantité suffisante, [...] ça pose la question d'avoir des milieux qui sont attractifs ». Cette attractivité semble se définir, entre autres choses, par une vie culturelle variée, diversifiée, incrustée dans son milieu. Mais une vie culturelle riche en région ne signifie pas pour autant d'avoir la possibilité de voir les mêmes spectacles qu'à Montréal : on dit vouloir une couleur propre, de plus petites salles (spectacles intimes), de la production locale impliquée dans son milieu, et non pas la tournée seulement des artistes montréalais ou étrangers. La qualité de vie culturelle serait donc essentielle, et elle serait bien plus qu'un avantage comparatif :

Quand tu travailles de 8 heures à 5 heures et que tu rentres chez vous le soir et que tu écoutes la télé, puis que t'as pas de qualité de vie, pour moi, c'est pas ça un développement idéal. Il faut penser à un développement où la qualité de vie et la qualité de l'environnement en fait partie vraiment. Donc oui il faut travailler, il y a une nécessité économique, mais il y a aussi une nécessité de valorisation³⁶.

Par exemple, on est d'avis que le modèle dit « miracle » de la Beauce³⁷ ne serait pas un modèle de développement idéal. Il semble indéniable que l'avenir des régions sera dessiné par des problématiques beaucoup plus complexes que la seule question de l'emploi. Il est entendu par les participants que ça commence par un milieu qui soit agréable, qui offre des services, un environnement qui soit sain, sécuritaire, ce qui change d'ailleurs complètement la vocation traditionnelle des villes, et qui vient accentuer le défi de l'occupation du territoire. On dit :

Demain matin, si vous fondez une nouvelle famille, c'est clair que vous voulez des services d'éducation, de santé adéquats,

³⁶ Citation d'un acteur du milieu culturel.

³⁷ À expliquer : dû au bas taux de chômage et à la présence de nombreux entrepreneurs

mais aussi un milieu de vie intéressant, sécuritaire, une bonne programmation au niveau des loisirs, une bonne vitalité culturelle. [...] La culture c'est la personnalité d'une ville, d'un milieu, c'est ce qui nous donne notre couleur, notre identification propre³⁸.

Enfin, les participants rencontrés sont d'avis qu'un modèle de développement idéal, ça prend un développement culturel important et vont même jusqu'à dire que « si tu as une qualité de vie, t'as une qualité d'environnement, donc tu vas peut-être avoir moins besoin des soins de santé, tu vas être en meilleure condition physique, en meilleure santé. »

Conclusion

La présente étude portait sur les représentations sociales du développement et du territoire. Il a été construit à partir de trois questions principales, soit d'abord (1) les représentations sociales du développement, ensuite (2) les représentations sociales du développement régional et un modèle de développement idéal, et (3) les représentations sociales du territoire (Rimouski). De ces questions, de nombreux constats sont ressortis, et de là, nous avons pu définir nos trois grands types de représentations du développement et du territoire.

D'abord, nous réalisons que le développement a de nombreuses significations, et qu'on lui attribue celles qui nous conviennent le mieux, en fonction des valeurs, de l'éducation, des connaissances. Sinon, la plupart des répondants ont une vision très progressiste du développement, très sociale, où la créativité demeure la pierre d'assise de celui-ci. Il semble donc que les personnes interrogées perçoivent le développement (tout court) comme une amélioration des conditions de vie de la population, de la qualité de vie, qui passe inévitablement par de meilleurs emplois, une vie culturelle riche et diversifiée, de la collaboration et de la créativité. Le développement économique oui, mais pour servir les intérêts de la population, pour provoquer l'innovation, pour développer les talents et la créativité, pour l'émergence de nouveaux projets.

³⁸ Citation d'un acteur du milieu politique.

Le développement régional va, lui aussi, dans le même sens. On le perçoit avant tout comme une amélioration des conditions de vie régionale et ce, avec plus d'autonomie par rapport aux paliers de gouvernement supérieurs et plus d'implication des citoyens dans les décisions touchant le développement de leur région. En résumé, les participants perçoivent le développement régional comme une amélioration de la qualité de vie régionale, par le biais d'une plus grande autonomie et une plus grande démocratisation dans les décisions touchant leur développement.

Le modèle idéal touche évidemment la question précédente. En fait, il a été surprenant de voir que les répondants ont voulu percevoir le développement régional de façon très idéale, c'est à dire en fonction de leurs besoins et de leurs désirs. L'analyse du modèle de développement idéal est donc allée dans le même sens, c'est à dire plus de pouvoirs pour les régions, plus de possibilité de développer la créativité et de transformer cette dernière en projets concrets. En fait, le modèle idéal ressemble souvent, pour beaucoup de points, à la ville de Rimouski elle-même : qualité de vie, culture, équilibre, échelle humaine, économie du savoir, etc.

La ville de Rimouski semble donc particulièrement appréciée de ses citoyens. On parle d'une ville idéale, rurale, urbaine et maritime à la fois; d'une situation géographique fabuleuse, de l'étendue de son territoire; on vante la présence d'institutions majeures, son caractère intellectuel de haut savoir et de services; on est fier de son renouveau culturel, de la vie artistique foisonnante, de sa qualité de vie. On rappelle les institutions culturelles majeures et l'amélioration de son architecture, de sa relation avec le fleuve. Enfin, on souligne même la culture entrepreneuriale qui se développe, du choix des jeunes créateurs et entrepreneurs de s'investir à Rimouski. Peu de points négatifs ressortent, sinon sur son architecture et son étalement urbain (cité des achats).

Dans l'esprit du colloque du GRIR qui s'intitulait « Penser le développement », nous ferons ressortir deux constats principaux. Le premier est que les similitudes entre la question portant sur le développement régional et le modèle idéal sont notoires. De plus, la difficulté à nommer un exemple de développement non durable en fait foi aussi : il semblerait que les acteurs locaux à Rimouski apprécient grandement l'endroit où ils vivent et ont l'impression que

le développement qui s'y fait est presque « idéal ». Les exemples négatifs faisaient beaucoup plus souvent qu'autrement référence à d'autres régions, d'autres problématiques que ne vit pas la ville de Rimouski.

L'autre constat est le suivant. Les représentations sociales recueillies sont variées, mais étoffées et curieusement très liées aux différentes théories du développement régional. Cette étude nous a mené à différents types de réponses, qui présentent presque tous beaucoup d'idéalisme, d'espoir d'en arriver un jour à un processus plus démocratique, local, facilitant un plus grand sentiment d'appartenance. Bref, des réponses qui finalement réfèrent davantage au « processus » qu'au développement lui-même. En fait, c'est un peu comme si nous avions demandé *quelles sont les conditions gagnantes pour faire du développement?*, plutôt que *qu'est-ce que le développement ?* Mais cette réflexion pourrait aussi nous questionner à savoir s'il y a vraiment une finalité au développement, ou si celui-ci n'est finalement pas qu'un processus lui-même menant à un bien-être disons social et environnemental, dont l'économie en serait le serviteur, et non l'inverse.

En outre, l'idée d'étudier les représentations sociales du développement avait une double pertinence, sociale et intellectuelle. En questionnant les acteurs locaux de la ville de Rimouski sur leurs représentations sociales du développement, nous avons pu voir que tout comme la communauté scientifique, les acteurs locaux ont une perception du développement qui dépasse celle largement diffusée dans les médias et chez les politiciens, soit que le développement est le synonyme de la croissance économique. Au contraire, les acteurs locaux de Rimouski ont démontré que le développement renvoyait à bien plus que des emplois, du développement immobilier ou la prolongation des autoroutes.

Références bibliographiques

- Aubertin, C., & Vivien, F.-D. (2006). *Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux*. Paris, La documentation française.
- Aydalot, P. (1985). *Économie régionale et urbaine*. Paris, Economica.
- Bailly, A. (1995). Penser la science régionale. *RERU*, (4), 739.
- Bonardi, C., & Roussiau, N. (1999). *Les représentations sociales*. Paris, Dunod.
- Bourdeau, P. (2002). Intégrer les recherches en environnement et en développement durable des territoires. Dans C. Vandermotten (dir.), *Le développement durable des territoires*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Friedmann, J. (1998). *Empowerment. The Politics of Alternative Development*. Oxford, Blackwell Publishers Ltd.
- Gumuchian, H., Grasset, É., Lajarge, R., & Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris, Economica.
- Jean, B. (2008). Le développement territorial. Une discipline scientifique émergente. Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. (p. 284-313). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Jodelet, D. (2003). Représentations sociales : un domaine en expansion. Dans D. Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Klein, J.-L. (2008). Territoire et développement : du local à la solidarité interterritoriale Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire* (p. 233-256). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lacasse, O., & Hamel, P. (1998). Représentation sociale et planification du territoire. Dans S. Côté & M.-U. Proulx (dir.), *Espaces en mutation*. Rimouski, GRIDEQ.
- Lévesque, B. (2002). Le développement régional et local, avant et après la mondialisation. Dans L. Favreau, M. Robitaille, D. Tremblay & C. Doucet (dir.), *Quel avenir pour les régions?* Hull, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais.

- Mannoni, P. (2006). *Les représentations sociales*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Matagne, P. (2007). *Le développement durable en questions*. Paris, L'Harmattan.
- Moliner, P., Rateau, P., & Cohen-Scali, V. (2002). *Les représentations sociales. Pratique des études de terrain*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Moulaert, F., & Nussbaumer, J. (2008). *La logique sociale du développement territorial*. Québec, PUQ.
- Perroux, F. (1969). *L'économie du XXe siècle*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Racicot, P. (1999). *Développement et régionalisation au Québec : le temps du repli de l'État-nation*. Paris, France ; Montréal, L'Harmattan.
- Schumacher, E. F. (1973). *Small Is Beautiful. Une société à la mesure de l'Homme*. Paris, Éditions Contretemps/Le Seuil.

DÉCISIONS RÉCENTES DES LÉGISLATEURS ET DES TRIBUNAUX EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

Jeanne SIMARD, UQAC

Marc-André MORENCY, UQAC

Il n'est pas rare de constater que certains chercheurs du domaine des sciences humaines et sociales traitent encore avec une certaine suspicion le discours juridique, suspicion héritée parfois des approches critiques formulées au XIX^e siècle, alors que les sciences humaines et sociales devaient se démarquer des disciplines existantes et poser les conditions de leur autonomie. On lui reproche de ne pas constituer une science, d'avoir une fonction normative qui n'est pas fondamentalement explicative du monde social¹, de n'avoir pas développé une représentation adéquate des procédés d'interprétation de son univers normatif², d'être le reflet des intérêts de groupes dominants. Ces jugements ne sont pas sans mérite s'ils épousent une pensée critique bien formée. Mais justement, parce que la discipline juridique a su épouser certains traits de la pensée critique, il s'avère très utile, sinon indispensable, pour le sociologue, l'économiste, le gestionnaire et le juriste, travaillant en interdisciplinarité d'observer le droit comme un reflet d'idées ou de courants de pensée, car il se trouve bien souvent en osmose avec les thèmes qui épousent la

¹ Pierre Noreau, « L'épistémologie de la pensée juridique : de l'étrangeté... à la recherche de soi », *Les Cahiers de droit*, vol. 52, n^o 3-4, 2011, 687-710; Pierre Noreau, « L'acte de juger et son contexte : éléments d'une sociologie politique du jugement », *Revue Éthique publique* (Éthique de la magistrature), vol. 3, n^o 2, 2001, 17-26.

² Pierre-André Coté, « L'interprétation de la loi, une création sujette à des contraintes », *Revue du Barreau*, vol. 50, 1990, 322; Jeanne Simard, « L'interprétation législative au Canada : la théorie à l'épreuve de la pratique », *Revue Juridique Thémis*, vol. 35, 2001, 549; Ruth Sullivan, « Statutory Interpretation in the Supreme Court of Canada », *Ottawa Law Review*, vol. 30, 1998-1999, 175; Friedrich Müller, « Travail de textes, travail de droit. La question linguistique dans la théorie structurante du Droit », dans O. Jouanjan et F. Müller (dir.), *Avant dire droit. Le texte et le travail du droit*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 23.

marche des mouvements sociaux³. Bien concrètement, on ne saurait ignorer que les institutions juridiques constituent un puissant vecteur de progrès social, de développement et qu'elles en sont même une condition d'existence. Hernando de Soto, un économiste sensible à ces questions, a récemment soutenu, après analyse de situations patentes de blocage, que l'on observe dans certains pays que, sans État de droit, les progrès économiques et sociaux s'avèrent extrêmement lents voire impossibles à réaliser⁴. Le juriste Alain Supiot voit dans l'absence de l'État de droit à l'échelon planétaire un problème non résolu à la source de la dynamique de la crise qui nous afflige présentement⁵.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît essentiel d'aborder les questions de gouvernance des organisations, des nations, avec une science de l'interprétation des phénomènes normatifs et internormatifs. Étymologiquement, gouvernance dérive du terme grec *κυβερν* *vautēs* signifiant diriger, piloter un navire, d'où « celui qui tient le gouvernail ».

La crise en cours, dernier avatar d'une longue série, peut laisser croire à une complète dérive de la gouvernance publique et privée, laquelle ne serait que l'expression d'un mercantilisme mondial tout puissant⁶.

³ Ce que Guy Rocher a développé comme théorie de l'internormativité, chargée d'observer les passages de normes entre ordres sociaux, les blocages au passage de normes également ; Guy Rocher, *Études de sociologie du droit et de l'éthique*, Montréal, Éditions Thémis, 1996.

⁴ Hernando de Soto, *Le Mystère du capital : Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs?* [« The Mystery of Capital »], Paris, Flammarion, 2005.

⁵ Alain Supiot, *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au Marché total*, Paris, Seuil, 2010; Alain Supiot, « Contribution à une analyse juridique de la crise économique de 2008 », *Revue internationale du travail*, vol. 149, 2010, n° 2, p. 165-176; François Morin, *Le nouveau mur de l'argent : Essai sur la finance globalisée*, Paris, Seuil, 2006; Alain Supiot, « La place de la sécurité sociale dans le système des normes internationales du travail », dans A. Supiot (dir), *Protection sociale et travail décent. Nouvelles perspectives pour les normes internationales du travail*, numéro spécial de la Semaine Sociale Lamy, 2006, n° 1272, p. 7-12.

⁶ Maurice Allais, « Le comportement de l'homme rationnel devant le risque : critique des postulats et axiomes de l'École américaine », *Econometrica*, vol. 21, 1953, p. 503-546 ; *La Crise mondiale aujourd'hui*, Paris, Clément Juglar, 1999, [En ligne]

http://etienne.chouard.free.fr/Europe/messages_recus/La_crise_mondiale_d_aujour_d_hui_Maurice_Allais_1998.htm (page consultée le 14 août 2012).

C'est là une vue correspondant à de nombreuses situations du monde actuel. Toutefois, cette crise ne doit pas nous empêcher de voir qu'il existe de nombreux efforts dans l'espace juridique et politique canadien et québécois, de nombreux efforts visant à promouvoir les pratiques réflexives, la délibération éthique, une nouvelle gouvernance «fiduciaire», plus respectueuse des parties prenantes. On doit y voir autant de tentatives d'échapper aux mécanismes automatiques obéissant à la loi du marché, en fait, comme on le voit très bien maintenant, aux «mains sales du marché».

Les législateurs, les tribunaux, les ordres professionnels s'affairent de plus en plus à dépasser certains modèles de gouvernance, celui du « grand leader omnipotent »⁷, celui du laissez-faire ou encore visent à dépasser la logique de conformité au seul respect des pratiques traditionnelles ou convenues. On souligne le besoin de l'imagination et de la créativité de tout un chacun pour assurer une productivité accrue, l'innovation, l'altruisme, qui seuls assurent la résilience et la pérennité des organisations, des collectivités et des nations. Ces efforts visent à rétablir un cadre de confiance permettant à la vie politique et économique de suivre un cours plus prometteur. Cet article propose d'illustrer ces efforts en décrivant quelques interventions faites récemment en matière de gouvernance des organisations privées et de conduite des professionnels.

Dans un premier temps, nous devons rappeler et déterminer l'étendue de cet horizon que l'on entend par «développement», et les transformations institutionnelles qui doivent y prendre place. L'exposé de ces concepts vise à clarifier, resserrer notre langage critique visant le monde réel, objet de la gouvernance. C'est ce qui nous permettra ensuite de montrer quelques avancées canadiennes que l'on a pu observer dans certaines législations et dans diverses décisions politiques ou juridiques, en regard des définitions déjà énoncés. Ces décisions affectent potentiellement tout le domaine contractuel de même que l'interprétation des obligations et des responsabilités. La matérialité du concept de «gouvernance fiduciaire» se fera alors mieux apprécier.

⁷ Gilles Paquet, *La gouvernance collaborative*, Liber, 2011.

Les concepts de développement et de gouvernance : le sens commun, revu et corrigé

Il n'est pas inutile de rappeler certains concepts et leurs interrelations pour bien comprendre la portée de la gouvernance publique et le rôle subordonné que doit avoir le secteur privé dans la vie des collectivités. Au cours des années 80 et 90, l'aventurisme idéologique néolibéral a notamment eu pour conséquence sinon comme objectif de gommer d'importantes différences et relations entre concepts économiques et sociaux, que la théorie du développement et la sociologie, avaient établies dès les années 60.

Le concept de *développement*, qui a d'abord servi de foyer de réflexion dans les sciences de la vie, a essaimé et s'est trouvé, au XX^e siècle, à alimenter les sciences sociales, la sociologie et la science économique en particulier. Dans *Le scandale du développement*, l'économiste français Jacques Austruy propose une définition du concept que nous pouvons actualiser afin d'y intégrer des considérations environnementales ou d'équité, des dimensions propres à la bonne gouvernance, c'est-à-dire à une gouvernance fiduciaire responsable⁸. Ainsi, dans nos propres termes, *le développement se conçoit comme l'ensemble des transformations institutionnelles, psychosociales et mentales qui ouvrent l'accès à une croissance pérenne, à une diminution des inégalités, au respect des cultures particulières, en symbiose avec l'environnement*⁹. Le développement, en dernier ressort, représente la montée d'une intelligence collective, d'institutions permettant aux collectivités et aux citoyens de contrôler leur destinée, en fonction de leurs intérêts

⁸ Jacques Austruy, *Le scandale du développement : commentaires par G. Leduc et L.-J. Lebreton. Bibliographie analytique et critique par Guy Caire*. Nouv. éd. corr. et mise à jour, Paris, M. Rivière, 1972. Le texte de Jacques Austruy était bien connu au Québec, ayant largement inspiré la conception du Plan de développement de l'Est du Québec, BAEQ, 1966; Marc-André Morency, *Animation sociale : l'expérience du BAEQ*, BAEQ, Plan de développement, Annexe technique n^o 26, Mont-Joli, juin 1966.

⁹ Jeanne Simard, Marc-André Morency, « Gouvernance et développement : les approches législatives canadiennes et québécoises », *Revue française de gestion*, n^o 239-240, 2009, 69-78. Cette définition du développement rejoint l'esprit de la *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, Genève, BIT, 2008.

de citoyens et de collectivités¹⁰. Le sous-développement représente l'incapacité pour une collectivité d'assumer son avenir et sa survie.

Un vaste mouvement mondial, critique du sous-développement et des inégalités qui perdurent et s'accroissent, se manifeste aujourd'hui au travers de préoccupations pour l'État de droit et pour l'égalité juridique, pour l'environnement, pour la condition féminine, pour les droits de la personne, pour les conditions de travail et pour la réduction des disparités régionales ou nationales. On revendique la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Selon Gilles Paquet, la gouvernance est un tout complexe et dynamique :

C'est l'ensemble des mécanismes de coordination qui assurent le guidage d'une organisation, constituant une sorte de pilote automatique toujours en construction et donc en modification continue à mesure que les partenaires apprennent de leurs erreurs et modifient les mécanismes de coordination, et donc le fardeau de la charge de chacun, en conséquence¹¹.

Cet appel au dépassement, à la pratique réflexive, à la délibération éthique des gestionnaires, à une nouvelle gouvernance collaborative, qui se rapproche de la notion de développement telle que nous l'avons précédemment définie, se manifeste bel et bien au Canada et tout particulièrement au Québec. À l'appui, quelques exemples récents d'intervention en la matière.

Interventions des législateurs

De nouvelles lois ou dispositions législatives ont récemment posé une assise obligeant les responsables de la gouvernance des organisations privées à réaliser, voire à animer des prises de conscience, à assumer concrètement les responsabilités nouvelles assignées aux acteurs impliqués dans le développement.

¹⁰ « *L'intelligence collective est le savoir, l'information et l'innovation socialement et organiquement partagés*. Nous disons d'abord *socialement* partagée parce que l'intelligence collective se nourrit tant de connaissances scientifiques que technologiques, d'informations d'actualité, de la réflexion sociale critique et de qualité dans l'atmosphère d'un milieu innovateur. » Alejandro Rada, *Du développement à la renaissance des régions*, JCL, Chicoutimi, 2003, p. 138-139.

¹¹ Gilles Paquet, *La gouvernance collaborative*, Liber, 2011.

La Loi sur le développement durable et la Loi sur les contrats des organismes publics

Le législateur québécois a adopté, en avril 2006, la *Loi sur le développement durable* (LDD)¹². Il y exprimait sa volonté de restructurer la gouvernance, le cadre de gestion de l'administration publique québécoise. Un tel cadre ne peut manquer d'avoir des répercussions sur la gouvernance des organisations privées¹³. Tout d'abord, il faut souligner que l'exercice des pouvoirs et des responsabilités des ministères, organismes et entreprises d'État et du parapublic, doit désormais s'inscrire dans la recherche « d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette loi s'appuie essentiellement sur une vision à long terme voulant prendre en compte « le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement ». La participation citoyenne y est énoncée comme un principe de base, le développement durable impliquant en son principe même des changements de comportement, la sensibilisation de chacun, la participation de tous aux processus décisionnels, dans différents mécanismes de démocratie participative.

Plusieurs organisations privées (et surtout des entreprises), même si elles ne sont pas directement visées par cette loi, ont volontairement modifié leur gouvernance pour en respecter l'esprit et les exigences¹⁴.

¹² *Loi sur le développement durable*, (L.R.Q. c D-8.1.1). En juin 2008, le gouvernement fédéral adoptait la *Loi fédérale sur le développement durable* (L.C., 2008 c. 33) qui exige qu'une stratégie de développement durable fédérale (SDDF) soit élaborée d'ici juin 2010. La province du Manitoba avait déjà, depuis juin 1997, une loi sur le développement durable, (C.P.L.M. c. S-270).

¹³ Pour une analyse des effets de cette loi sur la gouvernance des organismes publics, on consultera : Denis Bourque, « La formation en gestion et le développement durable », *Organisations et territoires*, vol 18, n° 1, 2009, 71-76; Paule Hallée, Christiane Gagnon, « Le développement durable, une condition au bonheur ? », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 28, n° 1, 2006, 159-182; Jean-Guy Vaillancourt; Corinne Gendron; René Audet, *Développement durable et responsabilité sociale : de la mobilisation à l'institutionnalisation*, Montréal, Presses internationales Polytechnique, 2010

¹⁴ Au Québec, la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) est un groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux dont les principaux mandats visent l'entreprise. Les membres de la TACEP souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du

Cette forme d'autorégulation, de transformation de la culture organisationnelle est abondamment commentée et analysée par de nombreux chercheurs qui soulignent les effets positifs d'une telle prise de conscience, et tout à la fois la morale douteuse de certaines démarches du libre-service normatif¹⁵.

Mais ce qui doit nous intéresser ici, c'est la mise en place d'un nouveau cadre de régulation susceptible de susciter des comportements plus responsables et plus éthiques. En effet, on a pu constater l'effet des concepts de la LDD, quelques mois plus tard, alors que l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP)¹⁶ et également, lorsque l'exécutif québécois adoptait en 2008, trois règlements d'application importants soit, le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*¹⁷.

La LCOP a pour objet de déterminer les conditions applicables aux contrats qu'un organisme public peut conclure avec une personne morale de droit privé à but lucratif ou une entreprise quelconque. Ces conditions visent à promouvoir, entre autres, la transparence dans les processus contractuels, le traitement intègre et équitable des

développement durable. On consultera le site suivant : <http://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/m#>. Afin de déterminer ce que sera la définition de l'entreprise de demain, un groupe de chercheurs travaille à faire des liens entre certains débats sociaux contemporains et des mutations historiques vécues par les entreprises. On consultera : Martine Letarte, «Luttes sociales et mutation - Quelle sera la définition de l'entreprise de demain? La responsabilité de l'investisseur se limite à la valeur de sa mise initiale», *Le Devoir*, mercredi, 27 avril 2011, p. C4. On consultera aussi : Corinne Gendron, *Vous avez dit développement durable?*, Montréal, Presses internationales, Polytechnique, 2007;

¹⁵ Alain Supiot, «Du nouveau au self-service normatif : la responsabilité sociale des entreprises», dans *Études offertes à Jean Pélissier. Analyse juridique et valeurs en droit social*, Paris, Dalloz, 2004, p. 541-558.

¹⁶ *Loi sur les contrats des organismes publics*, (L.R.Q. c. C-65.1). Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008.

¹⁷ *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, (R.R.Q., c. C-65.1, r.2); *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, (R.R.Q., c. C-65.1, r.4); *Règlement sur les travaux de constructions des organismes publics*, (R.R.Q., c. C-65.1, r.5).

concurrents, la mise en place de procédures efficaces et efficientes. Elles comportent notamment une évaluation préalable des besoins, évaluation adéquate et rigoureuse, qui tiennent compte des orientations gouvernementales en matière de développement durable. Les règlements, quant à eux, permettent aux organismes publics de prendre en compte diverses conditions d'attribution des contrats, sans courir le risque de voir leurs conditions rejetées pour raison de protectionnisme. On passe donc de l'autorégulation des entreprises en matière de développement durable à une obligation légale, par le truchement des contrats passés avec les fournisseurs d'organismes publics québécois.

Un exemple permet d'illustrer l'impact concret que cela vient d'avoir dans un milieu régional. Après dix ans d'absence comme partenaire, Nutrinor a réussi un retour auprès du réseau de la santé, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en décrochant, en décembre 2011, un contrat de 2,7 millions de dollars afin d'approvisionner en lait les hôpitaux et les autres établissements de la région. Des critères environnementaux ont permis à Nutrinor de se démarquer de ses compétiteurs grâce au fait que le ministère de la Santé et des Services sociaux incorpore un élément du développement durable occupant 10 % de la grille d'évaluation dans ses appels d'offres. Nutrinor a, ainsi, obtenu le contrat en dépit du fait que sa soumission était 1,5 % plus élevée que celle du plus bas soumissionnaire¹⁸. On trouve en effet dans les contrats d'approvisionnement une « clause de développement durable et d'environnement » permettant de prendre en considération la distance parcourue entre le lieu de transformation et les établissements régionaux, afin de limiter les impacts sur la qualité de l'air et les changements climatiques. Cette clause permet aussi d'accorder une certaine importance au lieu de transformation du produit fini afin d'y diminuer le chômage, source de problématiques de santé bien connue.

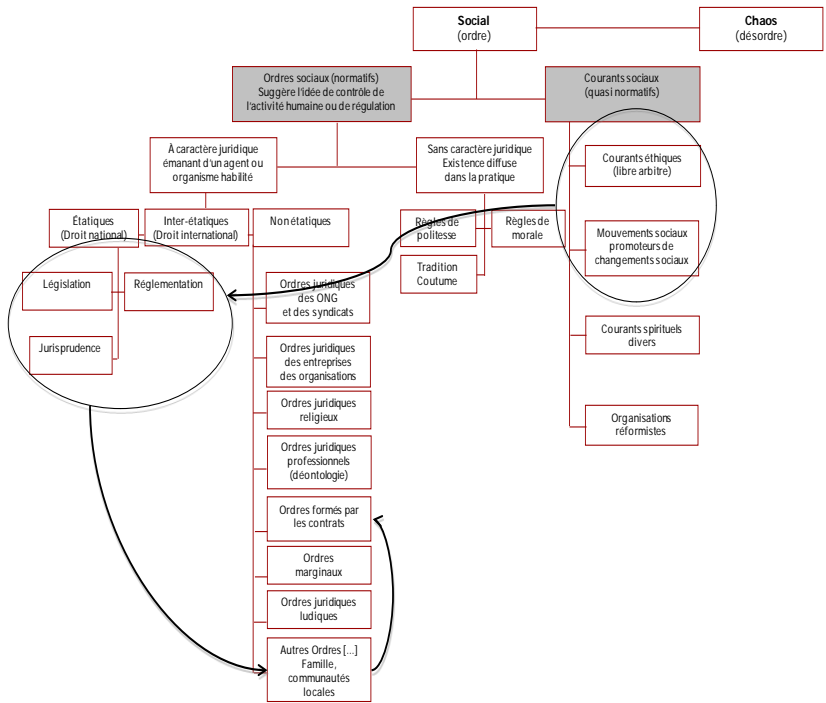
Le cas Nutrinor est extrêmement instructif puisqu'il permet d'illustrer comment la connaissance sociologique vient interpréter et aider à

¹⁸ SRC Saguenay-Lac-Saint-Jean (site web), « Nutrinor approvisionnera les hôpitaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean », 1^{er} décembre 2011; Laura Lévesque, « Approvisionnement en lait des hôpitaux de la région. Coup de pouce du développement durable », Progrès-Dimanche, Actualités, dimanche 20 novembre 2011, p. 11

comprendre un événement en apparence banal survenu dans le monde de la pratique. Or ce cas n'est en rien banal, comme une rapide lecture du compte-rendu journalistique pourrait le faire croire. Il permet d'illustrer ce en quoi le concept de « développement » se comprend bien en tant que transformations psychosociales et institutionnelles. Ainsi, prenons comme point de départ le fameux théorème de Thomas bien connu des sociologues, mais souvent négligé en raison de son caractère d'évidence indémontrable. William I. Thomas disait que « si les humains définissent une situation comme réelle, en certains termes, cela a, et aura, des effets réels »¹⁹. Le pouvoir de la pensée, du psychosocial en quelque sorte, est bien réel. Dans le dossier de Nutrinor, certaines conceptions ou définitions de la situation, prenant naissance dans les mouvements sociaux, dans une éthique sociale, ont traversé les ordres sociaux, un passage de normes pour influencer sur d'autres pratiques et sur d'autres champs normatifs. Leur discours a été adopté par des groupes influents au pouvoir, qui l'ont assuré d'une légitimité par législation et par réglementation. On a pu alors modifier les logiques de sélection de candidatures, un processus décisionnel qui a pris l'allure du *mixed-scanning* d'Etzioni²⁰, une transformation institutionnelle complète par rapport à la logique de la « libre concurrence ». Certains facteurs ou critères non intrinsèques, de long ou de moyen terme, ont en effet balisé la décision : on devait prendre en compte le fait que le transport affecte l'environnement, que le chômage a des incidences en santé, sur les dépenses en santé, sur les dépenses de couverture de l'aide sociale, de l'assurance-emploi, et sur le bien-être des familles touchées. Un petit schéma permet d'illustrer cette décision, en tant que passage de conceptions normatives entre quelques ordres sociaux :

¹⁹ Robert K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologiques*, Paris, Gérard Monfort, 1965, (Chapitre IV et son appendice); sur la prophétie autoréalisatrice en matière économique, on consultera Bernard Maris, *Antimanuel d'économie*, Paris, Éditions Bréal, 2003, p. 306 et suiv.

²⁰ Amitai Etzioni, *The Active Society*, New York, The Free Press, 1968; Amitai Etzioni, *A Sociological Reader on Complex Organizations*, New York, Holt, Rinehart and Winston Inc., 1969; Amitai Etzioni, « Humble Decision Making », *Harvard Business Review*, vol. 89, 1989, 122.



Un autre exemple concret, susceptible d'une interprétation similaire, provient de la ville de Shawinigan, devenue la première ville au Québec à se doter d'un processus de gestion et de qualification de ses sous-traitants²¹. Elle utilise un logiciel en ligne de gestion des compétences et de la qualification des sous-traitants, Cognibox²², qui lui permet de se conformer aux nouvelles exigences législatives et restrictions liées à l'octroi des contrats municipaux. Déjà utilisé par plusieurs donneurs d'ordres internationaux, Cognibox est une

²¹ « Shawinigan devient la première ville au Québec à joindre la communauté Cognibox pour la qualification de ses sous-traitants », Canada NewsWire (français), mardi 29 mai 2012.

Au moment de mettre un terme à la rédaction de ce texte, une enquête de Radio-Canada faisait état de pratiques potentiellement frauduleuses permettant l'obtention par des firmes du Sud de lucratifs contrats visant la réalisation du Plan Nord, avec les encouragements d'une importante société d'État. En tout état de cause, les lois ne mettent pas à l'abri de pratiques frauduleuses ou abusives. La vigilance reste de mise, le niveau éthique de la communauté globale faisant aussi partie de la problématique...

²² <http://www.cognibox.net/>

véritable place de marché, servant à la qualification des entrepreneurs et sous-traitants sur la base de critères de santé et sécurité, d'environnement, de développement durable et de conformité réglementaire et administrative.

Loi anti-SLAPP pour la protection des processus informatifs et décisionnels

Nous avons établi qu'au cœur du développement se réalise un projet collectif réfléchi, débattu, discuté, élaboré politiquement et justifié philosophiquement (c'est d'ailleurs l'esprit de la LDD). Également, un État pourrait adopter toutes les lois adéquates, prendre toutes les mesures qu'il désire pour protéger l'environnement, diminuer les inégalités, et voir ses efforts contrés par des compagnies fortunées désireuses de bloquer systématiquement la liberté d'expression, la participation des citoyens dans le débat démocratique, ainsi que leurs actions, au moyen de procédures judiciaires intempestives et ruineuses. Le gouvernement québécois a donc adopté, en juin 2009, la loi anti-SLAPP, un acronyme désignant les « poursuites stratégiques contre la mobilisation publique », ou poursuites-bâillons²³.

Ainsi, pour la première fois, une législature provinciale au Canada agissait de façon à « prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens au débat public ». La ministre responsable du dossier a tenu à souligner que la loi vise même les procédures en cours devant les tribunaux, mesure très exceptionnelle sur le plan juridique, mais un signal combien important. La loi contient la plupart des éléments souhaités par les tenants d'une telle législation : 1) rapidité de l'intervention du tribunal pour rejeter ou encadrer la poursuite ; 2) possibilité d'obliger le poursuivant à avancer de l'argent au défendeur pour tenter d'équilibrer les ressources ; 3) report sur les épaules du poursuivant du fardeau de prouver que sa poursuite n'est pas abusive ; 4) possibilité de condamner le poursuivant – et même ses administrateurs personnellement, dans le cas d'une compagnie – à

²³ *Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics* (L.Q., 2009, c. 12).

payer des dommages-intérêts punitifs pour ainsi passer un message au reste de la société²⁴.

Même si cette loi, encore toute récente, n'a eu que des effets mitigés selon certains observateurs²⁵, il n'en demeure pas moins que les organisations devront être plus respectueuses du droit de parole et de critique des citoyens.

Principe de « bonne foi » dans le droit des contrats

En 1994, le législateur québécois modifiait en profondeur le Code civil du Québec. Parmi ces modifications, certaines dispositions touchaient directement la formation, l'exécution et l'extinction de tous les contrats, obligeant les parties à traiter leurs relations avec plus de justice, d'équilibre et d'équité.

Art. 6. Toute personne est tenue d'exercer ses droits civils selon les exigences de la *bonne foi*.

Art. 1375. La *bonne foi* doit gouverner la conduite des parties, tant au moment de la naissance de l'obligation qu'à celui de son exécution ou de son extinction.

Cette conception de la « bonne foi » signifie que le législateur ne laisse aucune place dans le contrat pour un subterfuge. Concrètement, depuis 1994, les tribunaux ont, à plusieurs occasions, sanctionné des contrats où l'un des cocontractants n'avait pas divulgué toute l'information qu'il détenait relativement à l'objet de l'obligation. Ils ont aussi rendu obligatoire une certaine constance ou prévisibilité dans le comportement des cocontractants. Ainsi, une partie à un contrat ne pourra pas invoquer subitement la lettre d'un contrat et demander la résiliation de ce dernier lorsqu'elle a approuvé ou toléré les agissements de son débiteur sans protester et ce pendant des années.

Percevant l'évolution constante des mœurs et des usages, le législateur a intégré au Code civil certains instruments conceptuels

²⁴ Elle instaure aussi un mécanisme de révision qui permettra de faire le point, en 2012, sur les effets concrets que ces modifications législatives ont eus sur la protection de la liberté d'expression.

²⁵ Normand Landry, *SLAPP. Bâilonnement et répression judiciaire du discours politique*, Montréal, Éditions Écosociété, 2012.

flous à fondements moraux et donc coutumiers, comme la « bonne foi », mais aussi « l'équité », « l'abus de droit » et la « raisonabilité ». L'utilisation de ces notions dites « floues », dans une loi, a pour conséquence que le contenu n'a pas à être spécifié définitivement par le législateur; ce sont plutôt les tribunaux, les arbitres et les parties au contrat qui devront, en quelque sorte, les interpréter et en fixer les termes au fur et à mesure de l'évolution des pratiques et du contexte. Le législateur suppose en quelque sorte qu'existent des processus constants de délibération éthique dans la vie courante²⁶. Les parties aux contrats doivent donc être très prudentes dans la gouvernance de leurs ententes, voire de leurs projets. Tout n'est pas dit dans le texte qui se construit et doit s'interpréter dans un esprit d'authenticité et de sincérité.

Un large courant de pensée contemporain, tant en Europe qu'en Amérique, va encore plus loin et considère que la « bonne foi » devrait comprendre non seulement la confiance, l'honnêteté et la probité, de la formation jusqu'à l'extinction des contrats, mais aussi la fraternité, la solidarité et la loyauté²⁷; c'est dire que doit prévaloir un esprit de collaboration à long terme entre les parties, comme le veut déjà la coutume au Japon²⁸. Il sera donc intéressant de surveiller jusqu'où les

²⁶ Le philosophe André Comte-Sponville nous donne un aperçu de la complexité de la bonne foi et de ses limites : « La bonne foi est une *sincérité à la fois transitive et réflexive*. Elle règle, ou elle devrait régler, nos rapports à autrui aussi bien qu'à nous-mêmes. Elle veut, entre les hommes comme à l'intérieur de chacun d'entre eux, le *maximum de vérité possible, d'authenticité possible*, et le *minimum, en conséquence, de truquages ou de dissimulations*. Il n'y a pas de sincérité absolue, mais non plus d'amour ou de justice absolue : cela n'interdit pas d'y tendre, de s'y efforcer, de s'en approcher parfois quelque peu... La bonne foi est cet effort, et cet effort est déjà une vertu ». André Comte-Sponville (1995), *Petit traité des grandes vertus*, Paris, PUF/Perspectives Critiques.

²⁷ Ian Machine, « Contracts : Adjustments of Long-Term Economic Relations under Classical, Neoclassical and Relational Contract Law », *Northwestern University Law Review*, vol. 72, 1978, p. 854-905; Christophe Jamin : « Pour en finir avec la formation du contrat ! », dans numéro spécial *Le contrat. Liberté contractuelle et sécurité juridique*, *Petites Affiches*, n° 54, 1998; Denis Mazeaud, « Loyauté, solidarité, fraternité : la nouvelle devise contractuelle ? », dans *Mélanges François Terré. L'avenir du droit*, PUF-Dalloz-JC, 1999; Hugues Bouthinon-Dumas « Les contrats relationnels et la théorie de l'imprévision », *Revue internationale de droit économique*, vol. XV, n° 3, 2001, p. 339-373.

²⁸ Alain Supiot, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du Droit*, Paris, Seuil, 1^{re} éd. 2005, coll. « La couleur des idées ».

tribunaux québécois iront dans une telle interprétation de la notion de «bonne foi» dans les prochaines années. Cela pourrait considérablement modifier la gouvernance des contrats et la participation des professionnels de la gestion.

Code des professions et règlement de déontologie des professionnels

Au Québec, plus de 343 000 professionnels, soit 8 % de la population active, œuvrent au sein d'un cadre juridique portant mission de protection du public²⁹. On estime à juste titre qu'ils ont un rôle fondamental à jouer non seulement dans le fonctionnement des institutions, des collectivités, des organisations, mais aussi dans le développement de la société. En 2004, à l'occasion du 30^e anniversaire du système professionnel québécois, le professeur et éthicien Georges Legault déclarait:

[...] une société se structure grâce aux professionnels et au travail professionnel, qui assure la qualité du vivre-ensemble. Cette responsabilité sociale du professionnel devrait être au cœur de « l'identité professionnelle »³⁰

Certains des devoirs et responsabilités sont communs à l'ensemble des professionnels au Québec et se trouvent énoncés dans le Code des professions, une loi d'ordre public. En outre, les 43 ordres professionnels ont reçu de cette loi l'obligation de réguler de nombreux comportements particuliers (pas moins plus d'un million d'actes quotidiennement) de leurs membres vis-à-vis du public, des clients et de la profession. La plupart des documents déontologiques

²⁹ Les 343 000 professionnels recensés en 2010 par l'Institut de la statistique (Québec) représentent 8 % de la population active. Selon les statistiques du gouvernement du Québec, il y avait, au deuxième trimestre de 2010, 4 259 400 personnes actives au Québec. Gouvernement du Québec, Institut de la statistique, [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_m_arch_travl/pop_active/stat_reg/ra_nombre_trim.htm#Ensemble_Quebec (page consultée le 13 mai 2012).

³⁰ Georges Legault, « Identités et valeurs professionnelles », Colloque national, 30^e anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel, organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec, Montréal les 10 et 11 novembre 2004. On consultera aussi à cet effet, Luc Bégin, « La compétence éthique en contexte professionnel », dans L. Langlois (dir.), *Le professionnalisme et l'éthique au travail*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 105.

sont conçus afin de susciter l'adhésion du professionnel à la morale du métier. Ils visent généralement trois objectifs : le respect de l'intérêt public, le service au client et la confraternité. Ils déclinent les vertus habituelles : prudence, diligence, loyauté, refus du double intérêt, discrétion, considération de l'honneur de la profession, caractère non mercantile de la publicité.

L'évolution des lois, de la morale, de la conscience collective, fait en sorte que les ordres professionnels sont devenus de plus en plus préoccupés par la gouvernance collaborative et le développement. On conçoit l'importance d'une vision élargie du « professionnalisme » pour le succès des processus de dialogue, de réflexion, qui doivent être animés, dès lors qu'une société « active » entend maîtriser ses processus de développement³¹. Il importe, dans cette conjoncture, de préciser les transformations psychosociales qui doivent apparaître au cœur des activités professionnelles.

Les recherches ont établi que, pour le professionnel, cela requiert d'avoir l'esprit ouvert, d'aller vers autrui et d'avoir intériorisé une recherche personnelle de la justice. Empiriquement, cela se traduit par une véritable transformation de la conscience personnelle³². Devant cet état de fait, de nombreux ordres professionnels québécois ont entrepris d'inciter leurs membres à se réapproprier et à élaborer les référents normatifs de leur profession et à développer dans l'action leur capacité réflexive et leur autonomie de jugement par la réflexion éthique. C'est en fait ce que préconisent Donald Schön et Chris Argyris

³¹ Amitai Etzioni, *The Active Society*, New York, The Free Press, 1968; Amitai Etzioni, *A Sociological Reader on Complex Organizations*, New York, Holt, Rinehart and Winston Inc., 1969; Amitai Etzioni, « Humble Decision Making », *Harvard Business Review*, vol. 89, 1989, 122.

³² Lawrence Kohlberg, «Stage and Sequence: The Cognitive-Developmental Approach to Socialization», in D.A. Goslin (ed.), *Handbook of Socialization Theory and Research*, Chicago, Rand McNally, 1969, p. 347; Lawrence Kohlberg, *Essays in Moral Development*, Vol. I, *The Philosophy of Moral Development*, New York, Harper and Row, 1981; Lawrence Kohlberg, *Essays in Moral Development*, Vol. II, *The Psychology of Moral Development*, New York, Harper and Row, 1984; Lawrence Kohlberg, R. A. Ryncarz, «Beyond Justice Reasoning : Moral Development and Consideration of a Seventh Stage», in C.N. Alexander et E.G. Langer (Ed.), *Higher Stages of Human Development. Perspectives on Adult Growth*, New York, Oxford University Press, 1990, p. 191.

depuis le milieu des années 70³³. Les normes déontologiques ne cessent pas pour autant d'exister, de même que les mécanismes disciplinaires visant à contrôler, évaluer et sanctionner les actions des professionnels, car de nombreux actes demeurent fondamentalement inacceptables. Cependant, ces ordres ont voulu aller au-delà d'un simple apprentissage statique, « vertical », portant par exemple davantage sur les pratiques techniques, et ils se sont engagés dans un travail de questionnement éthique portant sur l'identité et l'autonomie professionnelles. Selon le professeur et éthicien André Lacroix :

[...] l'éthique est complémentaire au droit, à la déontologie, à la morale puisque ces trois modes de régulation misent sur des éléments extérieurs à l'agent, sur des normes qui lui sont imposées et qu'il doit interpréter tandis que l'éthique est une compétence propre à l'agent, soit sa capacité de réfléchir ces normes. L'éthique est alors en quelque sorte une propédeutique à ces autres modes de régulation et vient les compléter, sinon préparer l'agent à bien les assumer³⁴.

Quelques codes de déontologie ouvrent explicitement un espace de délibération et de réflexion autonome à l'acteur moral (la personnalité du professionnel) afin qu'il puisse interroger le sens et la portée des normes et de sa pratique. À titre d'exemple, dans le nouveau préambule du *Code de déontologie des médecins*, on peut lire le texte suivant :

Le *Code de déontologie des médecins* est un outil développé par les médecins qui prend racine dans leur propre conception de l'éthique de la pratique de la médecine. Il contient des obligations envers le patient, envers le public et envers la profession, obligations que les médecins

³³ Donald Schön, Chris Argyris, *Theory in Practice: Increasing Professional Effectiveness*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1974; Donald Schön, *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, trad. par J. Heynemann et D. Gagnon, Montréal, Les Éditions Logiques, 1994; P.A. Facione, N.E. Facione, C.A. Giancarlo, N. Ferguson, « Le jugement professionnel et la disposition à la pensée critique », dans L. Gilbert, J. Boisvert et N. Ferguson (dir.), *Enseigner et comprendre*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, p. 307.

³⁴ André Lacroix, « L'insuffisance du droit en matière d'éthique ou les lois sur l'éthique : voyage au pays de l'absurde ! », *Éthique publique*, vol. 13, n° 1, 2011, 95, 109.

conviennent ensemble de se donner et de respecter dans l'exercice de leur profession. Le *Code* n'est pas conçu pour soustraire le médecin à la réflexion qu'il doit faire lui-même; il doit servir à faciliter cette réflexion, en précisant les responsabilités et devoirs qui sont présentement jugés par les membres de la profession essentiels à un exercice adéquat de la médecine.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'un effort considérable a été consacré au sein de certains ordres professionnels, et, c'est le cas de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (OAAQ)³⁵, dans le but d'identifier la hiérarchie des valeurs structurantes, des valeurs-guides considérées comme fondamentales à la pratique particulière d'une profession. L'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) a également, depuis quelques années, entrepris de sensibiliser ses membres à des dimensions relevant non seulement du domaine des normes, de la seule déontologie, mais aussi du domaine des valeurs, de la réflexivité contextuelle. L'ingénieur, dans cette perspective, est appelé à conjointre aux devoirs, aux normes de sa profession, aux choix potentiels d'une organisation encadrant son rôle professionnel, bref à composer son identité de façon plus autonome³⁶. Nombreux en effet sont les ingénieurs devant composer avec un triple statut, de professionnel, de salarié et de citoyen.

³⁵ Thierry Pauchant et collaborateurs, *Guérir la santé. Un dialogue de groupe sur le sens du travail, les valeurs et l'éthique dans le réseau de la santé*, Éditions Fides, Presses HEC, 2002. Pour les conseillers et conseillères d'orientation, on consultera l'étude de Cécile Bacon, *Explication de l'interrelation identité professionnelle – éthique professionnelle à partir de savoirs théoriques et de savoirs pratiques : la situation de conseillères et de conseillers d'orientation exerçant au Québec*, Thèse de doctorat en éducation soutenue à l'Université de Sherbrooke, 2007. Enfin, pour les travailleurs sociaux, on consultera l'étude d'Yves Couturier, Barbara Legault, «Du doute identitaire à la complexité de la tâche. Réflexion pour repenser la question de l'estime de soi professionnelle des travailleurs sociaux et travailleuses sociales», *Intervention*, n° 115, 2002, 57.

³⁶ Luc Bégin, « Les rôles dans l'institution : l'appropriation des normes et de leur processus de production », dans M. Maesschalck (dir.), *Éthique et gouvernance. Les enjeux actuels d'une philosophie des normes*, Georg Olms Verlag, Zürich, New York, 2009, p. 132.

Interventions des tribunaux canadiens

Les tribunaux canadiens ont rendu des jugements importants qui illustrent la complexité des situations où les gestionnaires doivent désormais œuvrer et décider. Ces décisions judiciaires ont particulièrement mis en évidence l'importance de la prise en compte des parties prenantes dans la gouvernance d'une société par actions.

L'affaire Peoples (2004) et l'affaire BCE (2008) : la gouvernance des sociétés par actions

En 2004, et encore en 2008, la Cour suprême du Canada a tenu à préciser l'interprétation de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA), notamment en ce qui concerne le rôle fiduciaire des administrateurs de sociétés et la gouvernance des sociétés par actions. Par ces jugements, la cour a mis un terme à une interprétation restrictive de la mission des administrateurs voulant qu'ils ne devaient que satisfaire aux intérêts à court terme des actionnaires, par une valorisation maximale des titres, sans égard aux intérêts des autres parties prenantes³⁷. Cette dérive idéologique qui perdurait depuis plus d'un siècle, entraînant de nombreuses injustices, laissait peu de place à la gouvernance collaborative et favorisait surtout la rémunération des dirigeants, par le truchement des « stock-options ». Ces deux jugements ont causé tout un émoi dans la communauté des affaires; ainsi, plusieurs les ont qualifiés de « révolution dans la gouvernance des compagnies ». Le libellé de la loi était pourtant très clair, dès sa création, ce qui montre l'impact des idéologies dans le phénomène complexe qu'est celui de l'interprétation en droit.

³⁷ Ce principe très restrictif semble émaner d'une décision de 1919 de la Cour suprême du Michigan, l'affaire *Dodge v. Ford Motor Company*, 204 Mich. 459, 170 N.W. 668. (Mich. 1919). Henry Ford voulait diminuer le prix de vente des véhicules qu'il produisait et voulait engager de nouveaux employés, plutôt que de redistribuer les profits aux actionnaires (il voulait privilégier la prise en compte d'autres parties prenantes, comme les consommateurs, les employés). Cette décision d'Henry Ford a été invalidée par le tribunal qui a décidé que les seuls ayants-droits de la compagnie étaient les actionnaires. Cela a fait naître une tendance jurisprudentielle en Amérique qui a connu une diffusion en droit des affaires au Canada. C'est ce que la LCSA a voulu contrer.

C'est ainsi qu'en 2004, la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Magasins à rayons Peoples inc. (Syndic de) c. Wise*³⁸ rappelle que les intérêts de la société par action ne se confondent pas avec ceux des actionnaires, des créanciers ni avec ceux de quelque partie intéressée. En d'autres termes, les administrateurs d'une société par action ne sont pas les fiduciaires d'intérêts particuliers, de créanciers ou d'autres parties prenantes de la société. Ils sont les fiduciaires de la société par action. Lorsque les intérêts des parties intéressées s'opposent, aucun regroupement d'intérêts (par exemple, les intérêts des actionnaires ou les intérêts des créanciers) n'a préséance sur les autres. Cette mise en garde fait ressortir que l'intérêt de la société par actions comme personne morale a été défini par la LCSA comme la valeur suprême encadrant ses rapports avec les autres entités qui composent son environnement. Son existence et son développement en tant que «meilleure entreprise» représentent le critère prééminent pour ses dirigeants. Donc, c'est à l'entreprise, comme «personne morale», de mériter ce statut dans le cadre social où elle opère.

Pour ce qui est de l'obligation fiduciaire prévue par la loi, il est évident qu'il ne faut pas interpréter l'expression «au mieux des intérêts de la société» comme si elle signifiait simplement «au mieux des intérêts des actionnaires». D'un point de vue économique, l'expression «au mieux des intérêts de la société» s'entend de la maximisation de la valeur de l'entreprise (par. 42).

Selon la Cour suprême du Canada, les facteurs à prendre en considération dans la gouvernance d'une entreprise sont les suivants :

Nous considérons qu'il est juste d'affirmer en droit que, pour déterminer s'il agit au mieux des intérêts de la société, il peut être légitime pour le conseil d'administration, vu l'ensemble des circonstances dans un cas donné, de tenir compte notamment des intérêts des actionnaires, des employés, des fournisseurs, des créanciers, des consommateurs, des gouvernements et de l'environnement (par. 42).

³⁸ *Magasins à rayons Peoples inc. (Syndic de) c. Wise*, [2004] 3 R.C.S. 461, 2004 CSC 68.

En 2008, la Cour suprême du Canada va encore plus loin dans son raisonnement dans l'affaire *BCE c. Détenteurs de débetures 1976*³⁹. Les milieux juridiques et le monde des affaires au Canada se passionnaient alors pour la saga du projet d'acquisition par emprunt de 52 milliards de dollars de *Bell Canada Enterprises inc.* (BCE), un important holding de télécommunication, par un consortium d'investisseurs à la tête duquel se trouvait le Régime de retraite des enseignants et enseignantes de l'Ontario. L'offre présentée par le consortium accordait une prime importante aux actionnaires de BCE, mais exigeait que Bell Canada Inc., filiale en propriété exclusive de BCE, fournisse des garanties totalisant environ 30 milliards de dollars afin d'appuyer les emprunts de l'acquéreur. Ces garanties auraient entraîné la perte de la cote de crédit de qualité qui avait été attribuée aux débetures en circulation de Bell Canada, une réduction de leur valeur boursière. Certains grands détenteurs de débetures ont donc remis en question l'opération, telle que présentée, prétendant qu'elle était abusive et qu'elle ne respectait pas le critère de « caractère équitable et raisonnable » qui justifierait l'approbation par le tribunal du plan d'arrangement requis par la loi.

Le plus haut tribunal canadien a approuvé le plan d'arrangement soumis comme conforme à la LCSA tout en précisant les obligations d'un conseil d'administration, particulièrement dans des circonstances où les intérêts des parties intéressées s'opposent. La décision est venue préciser le raisonnement de la Cour suprême dans l'affaire *People*, réaffirmant que, lorsque les administrateurs regardent les différents intérêts qu'ils doivent prendre en compte pour déterminer ce qui est le mieux pour l'intérêt de la société, ils doivent agir de façon équitable et responsable.

En agissant au mieux des intérêts de la société, les administrateurs peuvent être obligés de considérer les effets de leur décision sur les parties intéressées comme les détenteurs de débetures en espèce.

Il n'existe pas de règles absolues ni de principe voulant que les intérêts d'un groupe doivent prévaloir sur ceux d'un autre groupe. Il faut se demander chaque fois si, dans les circonstances, les administrateurs ont agi au mieux des

³⁹ *BCE Inc. c. Détenteurs de débetures de 1976*, [2008] 3 R.C.S. 560, 2008 CSC 69.

intérêts de la société, en prenant en considération tous les facteurs pertinents, ce qui inclut, sans s’y limiter, la nécessité de traiter les parties intéressées touchées de façon équitable, conformément aux obligations de la société en tant qu’entreprise socialement responsable (les soulignés sont de nous).

En définitive, on peut estimer que ces jugements de la Cour suprême et l’interprétation qu’elle fait de la LCSA sensibilisent davantage les gestionnaires à la gouvernance, à la responsabilité sociale des entreprises, à l’éthique des affaires, au respect des déontologies professionnelles, au respect des lois en général tant au Canada qu’à l’étranger. Cette interprétation plus précise de l’obligation fiduciaire aura certainement le mérite de faire disparaître l’épée de Damoclès qui semblait s’opposer à toute initiative de prise en compte des intérêts des autres parties prenantes de la société par actions en atténuant la crainte de poursuites éventuelles. L’organisation peut, dans son intérêt même, prendre en compte une panoplie de préoccupations et réaliser son devenir souhaitable sans que les administrateurs aient failli à leur devoir fiduciaire, bien au contraire. Un tel niveau de complexité décisionnelle pourrait rendre plus difficile le recrutement de bons administrateurs au sein des conseils d’administration et faire enseigner de manière différente dans la formation universitaire ou continue.

Dossier Ciment du Saint-Laurent (2008)

Un autre exemple permet de montrer que les gestionnaires doivent être bien informés d’une évolution récente des lois et de la jurisprudence faisant en sorte que la preuve d’une faute dans certaines situations n’est plus toujours nécessaire pour justifier un dédommagement. On doit rappeler que, dans le droit commun de la responsabilité civile au Québec, il a toujours été indispensable de prouver un dommage, une faute et un lien de causalité entre celle-ci et celui-là. En l’absence d’un seul de ces éléments, on ne pouvait évoquer ou constater la responsabilité civile.

Dans le cas de la nouvelle conception de la responsabilité, c’est plutôt le risque d’événements probabilisables (dont on doit apprécier l’existence possible) auquel on expose autrui qui pourra être sanctionné. Ce régime de responsabilité, qu’on appelle la « responsabilité sans faute », a pris place au Canada et au Québec

dans plusieurs lois et règlements dans le domaine des accidents de la circulation ou des accidents du travail, en matière de protection de l'environnement, par le truchement du principe de « pollueur-payeur ». Ce principe, on le rappelle, a été adopté sur le plan international, à la suite de prises de position de l'OCDE en 1972. On peut y voir une conception critique d'une certaine vision, le « laissez-faire », assez courant au sein de la sphère économique. Cette conception préconise que le pollueur prenne en compte (internalise) les coûts de l'utilisation ou de la détérioration des ressources environnementales et cesse de pratiquer ce que l'on appelle l'externalisation des coûts, c'est-à-dire le renvoi des coûts sur la société et sur l'environnement tout en conservant les bénéfices de l'opération⁴⁰.

Dans cet esprit, la Cour suprême du Canada, dans le dossier Ciment du Saint-Laurent⁴¹, a rendu un jugement que plusieurs considèrent comme une « révolution » en matière de responsabilité, en sanctionnant une « responsabilité sans faute » dans une situation où des voisins subissaient des inconvénients (troubles) anormaux ou excessifs, et ce, sans que le propriétaire ou le décideur à l'origine de ces inconvénients n'ait commis une faute, ni n'ait contrevenu à une norme établie. Les faits de cette affaire sont bien connus : un recours collectif a été engagé, en 1994, par les résidents voisins de la cimenterie de Beauport pour le préjudice subi en raison des poussières, du bruit et des odeurs dégagés par la cimenterie. La Cour suprême du Canada a confirmé la condamnation de Ciment du Saint-Laurent à des dommages-intérêts même si elle n'a en principe commis

⁴⁰ Comme exemple pertinent, il convient de rappeler que, depuis le 1^{er} mars 2003, des dispositions dans la *Loi québécoise sur la qualité de l'environnement* permettent au ministre de l'Environnement d'ordonner au gardien factuel d'un terrain contaminé (c'est-à-dire le propriétaire, mais aussi le locataire ou le locataire, le syndic, l'emphytéote, le créancier hypothécaire) de le réhabiliter même si ce gardien n'est pas le pollueur initial. On entend par gardien tous ceux qui ont un pouvoir de contrôle, de surveillance et de direction sur le terrain. Voir Sophie Lavallée, *Les terrains contaminés au Québec : quels sont les risques pour les prêteurs depuis la nouvelle Loi 72 sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés au Québec ?*, Rapport Bourgogne no 2006RB-01, Cirano, 2005.

⁴¹ *Ciment du Saint-Laurent inc. c. Barrette*, [2008] 3 R.C.S. 392; Jeanne Simard et Marc-André Morency, « Rapports de voisinage et développement : la responsabilité sans faute selon la Cour suprême du Canada », *Organisations et territoires*, vol. 20, n^o 2-3, 2011, p. 65-74.

aucune faute relativement aux normes environnementales légales applicables⁴². Bref, en ajoutant la responsabilité objective (imputation des risques) à la responsabilité subjective (imputation d'une faute), la Cour suprême du Canada a fait en quelque sorte de monter un peu plus la pression en faveur de la prudence, de la prévention, du dialogue éthique et de la concertation entre voisins, entre partenaires ou entre parties prenantes de la vie sociale. Cette nouvelle balise d'ordre juridique augmente encore le niveau de complexité et de risque dans la gouvernance des organisations.

ISO 26 000 : une norme internationale en émergence ?

Pour terminer, il convient de souligner l'adoption récente d'une nouvelle norme internationale relative à la responsabilité sociétale des organisations. À l'issue d'un processus novateur et complexe de réflexion scientifique et éthique, l'*Organisation internationale de normalisation* (ISO) publiait, en 2010, la *Norme ISO 26 000, sur la responsabilité sociétale*; cette norme est susceptible d'intéresser toutes les organisations (entreprises, collectivités, ONG, syndicats), peu importe leur taille, leur champ d'action.

Ce cadre normatif, d'un type inédit, avait obligé ISO à élargir son processus consultatif et rédactionnel habituel, en mobilisant des représentants de la société civile lesquels n'étaient pas convoqués habituellement⁴³. Chaque pays membre d'ISO pouvait désigner jusqu'à six représentants, appartenant à six catégories de parties prenantes : l'industrie, le gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG), les travailleurs, les consommateurs et quelques « autres » acteurs (service, conseil, recherche, etc.). Des organismes internationaux, tels que les Nations-Unis, l'OIT, le GRI, l'OCDE, pouvaient également être représentés par des experts. La

⁴² L'entreprise respectait les normes environnementales applicables et avait mis en place les meilleurs équipements antipollution connus. Le *Règlement sur la qualité de l'atmosphère*, le *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*, le *Règlement sur les carrières et sablières* et la *Loi spéciale de Ciment du Saint-Laurent* étaient respectés.

⁴³ Michel Capron, Françoise Quairel, Marie-France Turcotte, *ISO 26 000, une norme "hors norme" ? : vers une conception mondiale de la responsabilité sociétale*, Paris, Economica, 2011; Corinne Gendron, « ISO 26 000 : vers une définition socialement construite de la responsabilité sociale d'entreprise », Cahier de la Chaire-collection recherche, Montréal, ESG, UQAM, no 02-2009, 9 p.

direction du groupe de travail fut confiée à deux organismes nationaux de normalisation, de Suède et du Brésil. Au moment de sa publication, 99 pays, 450 experts et plus de 40 organisations internationales avaient participé à l'élaboration de la Norme ISO 26 000, au terme d'un effort international remarquable. Il aura fallu cinq ans de travaux et huit réunions internationales, dont une à Québec en mai 2009, pour élaborer et rédiger cette norme. Il est facile d'imaginer les défis posés par la participation au processus de consultation d'un pareil nombre de parties prenantes. Quelque 25 000 observations écrites ayant été reçues, il fallait concilier des positions parfois radicalement opposées⁴⁴.

Bien qu'ISO 26 000 ne représente pas une norme applicable, ni certifiable, on peut déjà anticiper que des cours de justice pourront s'y référer comme cadre balisant les actions, comme un ensemble « pré-droit » de valeurs communes à l'échelon mondial. Ce texte est traduit en 16 langues, ce qui va lui assurer une diffusion planétaire. Parmi les aspects d'importance se trouve le fait que le texte distingue très bien, fait nouveau essentiel, ce qui ressort de la responsabilité des pouvoirs publics dans la conception des objectifs de développement. Les notions de « sociétal » et de « social » sont ainsi réservées à ce plan de l'action collective. Corinne Gendron estime que la « norme » va certainement alimenter les actions d'organisations désireuses de représenter les « intérêts » de mouvements sociaux, et préciser un véritable domaine d'amarrage de leur action.

Sur le plan sociologique, il convient de remarquer que les parties impliquées dans l'élaboration d'ISO 26 000 ont fait un exercice remarquable de synthèse équivalant à la construction d'un cadre conceptuel de sciences sociales, à l'issue d'une importante intervention à l'échelle planétaire. Il est très intéressant d'en examiner le processus, les méthodes de travail, les difficultés, les pierres d'achoppement, bref la méthodologie de construction coopérative du consensus, répondant aux vœux du politologue Robert Axelrod⁴⁵.

⁴⁴ Comme pour les autres normes ISO, un consensus de 75 % des membres votants permettait de valider l'adoption de la norme. De fait, seulement cinq pays ont voté contre l'adoption d'ISO 26 000 : les États-Unis, Cuba, l'Inde, la Turquie et le Luxembourg.

⁴⁵ Robert Axelrod, *Comment réussir dans un monde d'égoïstes ? Théorie du comportement coopératif*, Odile Jacob, Paris, 2006.

Sur le plan du droit, il convient de souligner l'engagement significatif des représentants officiels qui se sont investis à redéfinir le contour des obligations des États; cet effort qui les a amenés certainement à aller au-delà des législations et constitutions existantes, a engagé les parties prenantes au respect des accords internationaux (ceux de l'ONU, de l'OIT, etc.). On doit anticiper que les instances judiciaires ne négligeront pas de s'inspirer de principes communs ainsi reconnus; on sait que ces consensus peuvent et doivent en fait inspirer la résolution de questions locales. La norme internationale ISO 26 000 est susceptible d'apporter des éléments de définition de ces rapports fraternels qui peuvent seuls assurer la survie de l'humanité. La notion de développement a de la sorte quitté l'orbite restreinte de l'organisation capitaliste des rapports marchands pour rejoindre le lieu de décision approprié, l'État démocratique, et les accords intergouvernementaux qui devront être conçus à cette fin.

Peut-on conclure ?

Avec Michel Freitag, Jacques Austruy et d'autres experts⁴⁶, on doit considérer que les pouvoirs publics, avec les décideurs privés, ont un rôle majeur à jouer dans l'établissement du cadre de gouvernance équivalant au développement, condition *sine qua non* d'une croissance plus égalitaire, respectueuse des identités et de l'environnement. Ce cadre fait de toute la collectivité le «fiduciaire» de l'intérêt commun, à court et à long terme. La situation présente, au Canada et au Québec, permet de croire que l'on comprend mieux ces exigences et que cela se manifestera de plus en plus en des formes institutionnelles novatrices, en programmes de formation améliorés, en un consensus largement partagé.

Soulignons, en terminant, que les tribunaux canadiens et tout particulièrement la Cour suprême du Canada, ont trouvé, sur ce terrain, un espace de délibération éthique exemplaire; leur contribution a été reconnue comme extrêmement dynamique et dans l'ensemble favorable à l'évolution de notre gouvernance (et plus

⁴⁶ Michel Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2008; Michel Aglietta, et André Rebérioux, *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel, 2004; Joseph E. Stiglitz, *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002; Joseph E. Stiglitz, *Un autre monde. Contre le fanatisme du marché*, Paris, Fayard, 2006; Jean Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde*, Paris, Fayard, 2002.

particulièrement de la gouvernance des organisations), de notre conscience collective. C'est tout à l'honneur du pouvoir judiciaire d'avoir su retenir, des principales politiques, de notre Constitution de nos chartes, ces valeurs-pivots que sont le sens de l'avenir, le sens des responsabilités et de l'éthique du développement.

LA GOUVERNANCE CONCERTÉE DU TERRITOIRE FORESTIER DES COMMUNAUTÉS DE CHARLEVOIX ET DU BAS-SAGUENAY

Pierre DESCHÊNES, UQAC

Parmi les moyens identifiés pour consolider une gouvernance concertée entre des acteurs du développement territorial, la création d'espaces et de moments d'un dialogue social est une pratique de démocratie directe, de changement et de transformation des organisations et collectivités qui mérite d'être prise en considération par les agents de changement. Comme l'illustre l'encadré, le cas du Groupe des Partenaires du développement forestier durable (PDFD) des communautés rurales de Charlevoix et du Bas-Saguenay représente un exemple original d'une démarche structurée d'un dialogue social misant sur une approche de concertation afin de mobiliser des partenaires du changement. Cet article s'inspire de cette expérience de la concertation pour communiquer les composantes d'une démarche de concertation (Deschênes, 2002a, 2002b) à appliquer une gestion démocratique d'enjeux d'amélioration d'un territoire forestier dégradé.

Les partenaires du développement forestier durable (PDFD) des communautés rurales de Charlevoix et du Bas-Saguenay¹

Au nord-est du Québec, le Groupe des PDFD regroupe les collectivités rurales de Charlevoix et du Bas-Saguenay aux prises avec un territoire forestier dégradé. L'utilisation des ressources ligneuses de cette forêt, située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, a vu sa rentabilité baisser au cours des années. Autrefois, de grands pins blancs intégrés à une forêt de sapins et de bouleaux jaunes fournissaient un territoire forestier productif assurant la survie des communautés locales. Au fil des ans, des épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette, des feux d'abattis provoqués par les colonisateurs et des pratiques forestières mal adaptées ont appauvri la densité et la composition des forêts en un mélange de sapins, de trembles, des bouleaux blancs et d'érables à épis. Cette dégradation progressive de la forêt a eu un impact sur la dévitalisation des collectivités locales.

¹ Cet encadré est un extrait de documents présentant le cheminement des PDFD. Un remerciement à Valérie Laberge directrice générale de cet organisme pour sa contribution à cet encadré.

Les partenaires du développement forestier durable (PDFD) des communautés rurales de Charlevoix et du Bas-Saguenay (suite)

Face à cette dégradation, ces deux communautés rurales ont décidé de relever le défi d'une gestion intégrée de leurs ressources en s'attaquant à ces grands enjeux : forestier, récréotouristique, socio-économique, faunique et accès au territoire. Une équipe de partenaires-fondateurs, la compagnie Abitibi-Consolidated, la Coopérative de solidarité en développement multi-ressources Quatre Temps, le Centre local de développement de la Municipalité rurale de comté de Charlevoix-Est, le Comité de développement économique du Bas-Saguenay et l'Association de gestion du territoire forestier de Charlevoix/Bas-Saguenay, convaincue par des expériences fructueuses de concertation vécues par les collectivités rurales du Bas-Saguenay depuis 1998 (Deschênes, 2002b), opte en 2003 pour une approche concertée de gestion intégrée des ressources sur leur territoire forestier. Cent douze partenaires provenant de groupes d'intérêts diversifiés dans les domaines forestier, faunique, récréotouristique, socio-économique ainsi que de la biodiversité, de l'environnement et de la recherche se sont mobilisés pour réaliser un vaste projet partagé visant à restaurer et mettre en valeur le patrimoine forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay en favorisant le développement forestier durable et le partenariat entre les acteurs du milieu afin d'assurer la prospérité de leurs communautés.

En ayant pour cible 2025, ces partenaires se sont engagés à poursuivre cette vision commune de se doter d'un modèle de gestion concertée de leur territoire et des collectivités qui en dépendent en misant sur le partenariat et la reconnaissance de ce que chaque partenaire impliqué peut apporter en adaptant ce modèle aux besoins spécifiques de leur milieu forestier respectif. Pour atteindre cette vision, le Groupe des PDFD désire, d'ici 2016, rencontrer ces objectifs stratégiques :

- l'acquisition, le transfert et la diffusion de connaissances à la base d'un modèle de gestion concertée privilégiant la relation de coopération entre partenaires et une application rigoureuse d'un processus de résolution de situations problématiques affectant un développement forestier durable;*
- la planification, la réalisation et l'évaluation d'actions concertées de transformation du territoire forestier en un lieu durable et prospère pour ces collectivités.*

Les partenaires du développement forestier durable (PDFD) des communautés rurales de Charlevoix et du Bas-Saguenay (suite)

À ce jour, l'expérience du Groupe des PDFD illustre que les interventions en concertation auprès des gens du terrain se déroulent bien. Des échecs sont cependant vécus lorsque le politique s'implique puisque le mode de gouvernance de ce dernier valorise le plus souvent une approche de consultation plutôt qu'une concertation véritable entre les acteurs responsables de l'avenir de leur territoire forestier. Il est à espérer qu'une reconnaissance de ces acteurs à prendre en charge leur développement fera changer cette dynamique politique.

Une définition de la concertation

Une démarche de concertation n'est pas une façon de faire que des partenaires adoptent spontanément pour travailler sur des enjeux de développement de leur collectivité. Les composantes de cette démarche s'apprennent progressivement dans la réalisation d'actions de changement (Gildersleeve, 1999). Dans cette perspective, le Groupe des PDFD a saisi l'importance d'apprendre les ingrédients de la concertation pour être plus efficace dans leurs actions de changement de leur territoire forestier dégradé. Nous illustrons chacune des composantes d'une démarche de concertation en suivant l'itinéraire des apprentissages que nous vivons avec les PDFD depuis 2008.

Un apprentissage à la base d'une démarche concertée consiste à prendre en considération qu'un projet partagé, telle la gestion intégrée d'un territoire forestier, implique :

- une volonté de partenaires de coopérer à la réussite du projet,
- une reconnaissance de l'apport original et créatif de chacun des partenaires,
- une attention constante portée à la nature et à la qualité de la relation autant qu'à la démarche de prise de décision pour atteindre les résultats anticipés à chacune des phases de réalisation des enjeux du projet partagé.

La concertation est définie comme un processus dynamique de coopération établi entre des partenaires pour identifier les enjeux communs balisant leur projet partagé et résoudre les situations

problématiques liées à ces enjeux en suivant rigoureusement les phases d'une démarche rationnelle en vue d'atteindre des résultats leur procurant un bénéfice mutuel « gagnant-gagnant » (Deschênes, 2011, 2002a, 2002b ; Deschênes et coll., 1998).

Le choix de la concertation repose sur ces deux composantes :

- l'établissement progressif d'une relation de coopération entre des partenaires.
- le partage d'information et du pouvoir nécessaire à une prise de décision consensuelle tout au long des phases d'un processus de résolution des situations problématiques liées à des enjeux communs de réalisation d'un projet partagé.

Lors des multiples réunions nécessaires à l'exécution d'un projet partagé, les partenaires sont surtout centrés sur le « contenu » des idées à émettre de telle sorte qu'ils peuvent difficilement se préoccuper de ces deux composantes ou du « processus ». La présence d'un gardien (ou un animateur) de ces processus de concertation est une condition de réussite d'un projet partagé. Il assure le maintien d'un climat de coopération et aide les partenaires à suivre rigoureusement les différentes phases de résolution des situations problématiques liées découlant d'enjeux communs d'un projet partagé. Nous retenons que le Groupe des PDFD demeure vigilant pour former des gardiens de processus qui accompagnent les différents groupes restreints de partenaires affectés à la progression du travail sur les enjeux de projets spécifiques s'intégrant dans le vaste projet partagé de revitalisation d'un territoire forestier dégradé.

Les paramètres d'une relation de coopération

La relation de coopération, basée sur la poursuite d'enjeux communs, le partage du pouvoir de l'intelligence et de l'information entre les partenaires et la reconnaissance des compétences spécifiques de chacun, constitue un autre apprentissage que des partenaires font pour transformer un climat d'affrontement potentiel ou actuel en un climat de coopération.

Comme le soulignent les études sur la coopération et la compétition dans un groupe restreint de personnes (Richard, 1995), la coopération se caractérise par l'évolution dynamique de l'affirmation de soi (une saine

compétition) et de la reconnaissance de l'autre. Être différent, être en désaccord, se dire les réalités et les choses telles que chacun les perçoit, apprendre à se respecter et à se reconnaître dans ses différences et à travailler avec ces différences pour améliorer la qualité des projets, cela est au coeur de la concertation. Sans coopération, l'information ne circule pas librement et le pouvoir ne se partage pas. En mode compétition, certains partenaires se ferment comme des huîtres et ne parlent pas tandis que d'autres qui ont plus de pouvoir et sont plus articulés sur le contenu d'un projet s'expriment davantage pour imposer leur position.

Trois paramètres s'avèrent importants dans l'apprentissage, l'établissement et le maintien d'une relation de coopération :

1) La subjectivité humaine

La concertation est, avant tout, une affaire de subjectivité humaine. C'est la différence entre ce qu'un partenaire pense et ce qu'un autre pense qui est en cause. Aussi utile que puisse être l'examen de la réalité objective ou des faits, c'est en définitive la réalité telle que chacun la perçoit qui constitue la matière d'un dialogue et ouvre la voie à la progression d'un projet partagé.

En prenant en considération leurs perceptions communes et divergentes, les partenaires consolident une relation de confiance. Ils deviennent progressivement conscients de la fragilité de leur relation de confiance qui prend beaucoup de temps à bâtir et peu de temps à détruire. Sans une base minimale de confiance, les partenaires du Groupe des PDFD ont compris qu'ils peuvent difficilement créer des moments de dialogue social pour explorer l'influence des valeurs et des attitudes qui les prédisposent à agir dans telle ou telle direction.

2) Une qualité de la communication

Dans leur démarche de concertation pour exécuter un projet partagé, les partenaires doivent veiller à ce que, d'échange en échange, l'information circule aisément. Tout en s'affirmant, ils s'emploient constamment par une écoute active à reconnaître l'apport des autres partenaires. Un partenaire est écouté dans la mesure où il peut écouter l'autre ; il est respecté dans la mesure où il respecte l'autre.

3) L'équilibre entre la raison et la passion

C'est une évidence, souvent oubliée, que les partenaires d'un projet partagé sont avant tout des personnes, pourvues à la fois de raison et d'émotions. C'est pourquoi, il est important de reconnaître que les émotions ont droit de cité dans une démarche concertée. Chacun des partenaires est amené à identifier et à comprendre ses propres sentiments et ceux des autres. Ce qui est ressenti entre les partenaires est parfois plus important que ce qui est dit.

Si les partenaires laissent une situation émotive se détériorer, le risque est grand d'assister à une escalade de sentiments qui s'accompagne souvent d'attaques personnelles qui dénaturent l'objet du débat. Pour maintenir un équilibre entre la raison et la passion, les partenaires doivent prendre le temps de traiter les situations émotives dysfonctionnelles.

Les phases de réalisation d'un projet partagé

En plus d'intégrer des attitudes et des comportements liés aux paramètres de la relation de coopération, les partenaires sont appelés à apprendre, à maîtriser et à appliquer logiquement et rigoureusement, tel qu'illustré dans le tableau 1, les phases d'une démarche de réalisation d'un projet partagé. L'évolution de ces phases est dynamique. La difficulté de progresser à une phase ultérieure oblige les partenaires à revenir à la phase précédente afin d'analyser plus en profondeur les activités mal faites ou l'information escamotée. De plus, il n'est pas rare de voir certains partenaires d'un projet partagé se positionner très vite pour faire triompher leur solution sans ressentir la nécessité de suivre ces phases. Les partenaires perdent alors énormément de temps à entendre certains vouloir les convaincre que leur position est la meilleure.

Tableau 1

Les phases de réalisation d'un projet partagé

Phase 1 : Dresser un inventaire des enjeux communs d'un projet partagé et en établir une liste par priorité.
Phase 2 : Partager les intérêts communs à satisfaire et divergents à harmoniser en lien avec les enjeux communs.
Phase 3 : Dresser un inventaire des problèmes composant l'enjeu 1, établir une liste par priorité des problèmes et choisir un premier problème à résoudre.
Phase 4 : Analyser la situation actuelle qui définit le premier problème de l'enjeu 1. Il s'agit de trouver les <i>faits objectifs</i> qui décrivent le problème, <i>les causes</i> de son existence et <i>les conséquences</i> qui en découlent du problème. N.B. : Pour chacun des autres problèmes de l'enjeu 1, nous répétons les phases 4 à 7.
Phase 5 : Analyser la situation souhaitée qui définit le premier problème de l'enjeu 1. Il s'agit de formuler les intérêts communs et divergents pour ce problème spécifique.
Phase 6 : Réaliser un inventaire d'idées de solutions, formuler des hypothèses de solutions et choisir celles résolvant le premier problème de l'enjeu 1 tout en procurant un bénéfice mutuel aux partenaires du projet partagé.
Phase 7 : Planifier, réaliser et évaluer les actions de changement découlant de la/ou des hypothèses de solutions trouvées au premier problème de l'enjeu 1.

Phase 1 : Dresser un inventaire des enjeux communs d'un projet partagé et en établir une liste par priorité

Pour illustrer chacune de ces phases, nous suivons la démarche de concertation d'un groupe restreint de travail des PDFD ayant pour mandat un projet partagé de revitalisation d'une parcelle d'un territoire, *la montagne des Bouchard*, s'intégrant dans le grand projet partagé de revitalisation du vaste territoire forestier des régions de Charlevoix et du

Bas-Saguenay. Ce groupe restreint de travail a réalisé ainsi la première phase d'inventaire des enjeux communs. Chaque partenaire a été invité par un gardien de processus à écrire individuellement ses enjeux et/ou ceux du groupe de partenaires qu'il représente. Puis, lors de tours de table successifs, les partenaires ont communiqué leur liste d'enjeux ; une personne a exercé le rôle de mémoire du groupe en notant et numérotant les enjeux, au fur et à mesure de leur communication, en employant un support visuel favorisant un aperçu d'ensemble de tous les enjeux. Pour le cas de la montagne des Bouchard, l'enjeu 1 est de développer un nouveau mode de gestion du territoire en misant sur ce que chaque partie impliquée peut apporter. L'enjeu 2 consiste à réaliser une gestion intégrée des ressources fauniques. L'enjeu 3 porte sur la coupe forestière. L'enjeu 4 vise à intégrer le récréotouristique dans l'aménagement de ce territoire. L'enjeu 5 se préoccupe de l'accès à ce territoire.

Par la suite, les partenaires ont validé la pertinence de chacun des enjeux et établi, selon un ordre de priorité, les enjeux perçus et valorisés qu'ils vont aborder comme étant communs. Pour éviter que des enjeux de partenaires possédant plus de pouvoir sur le projet partagé se retrouvent parmi les premiers à être travaillés, les partenaires ont été invités à utiliser une grille de compatibilité entre les rangs attribués à chacun des enjeux (ex. enjeu 1, enjeu 2, etc.) et des critères objectifs permettant de conférer ces rangs (ex. il est plus logique de commencer par cet enjeu que par un autre, il est plus facile de travailler cet enjeu pour débiter le projet, cet enjeu aura plus d'impact immédiat sur les actions de changement à entreprendre, etc.). Finalement, ce groupe de travail a choisi de travailler en premier l'enjeu 1 en estimant que le travail sur cet enjeu aura un impact sur les autres enjeux.

Phase 2 : Partager les intérêts communs à satisfaire et divergents à harmoniser en lien avec les enjeux communs

L'inventaire des intérêts est un exercice où les partenaires ont l'opportunité d'exprimer clairement les intérêts qu'ils veulent satisfaire, les objectifs qu'ils poursuivent et les préoccupations qui les habitent face aux enjeux communs d'un projet partagé. Cet exercice amène les partenaires à s'écouter mutuellement, à prendre en considération leurs perceptions. La plupart du temps, les partenaires constatent qu'ils ont plus d'intérêts communs que divergents dans la poursuite des enjeux communs de leur projet partagé. Les intérêts sont un moteur silencieux et

souvent non exprimés de l'action. Ils ouvrent la voie des solutions originales.

Pour accomplir cet inventaire des intérêts, le gardien de processus invite les partenaires à suivre la même démarche vécue à la phase 1 consistant en une étape de réflexion individuelle sur leurs intérêts à satisfaire. Les partenaires sont conviés à formuler leurs intérêts, objectifs, préoccupations par un verbe d'action indiquant la direction, non une solution concrète, qu'ils veulent donner au changement à réaliser pour résoudre ce problème. Pour éviter qu'un intérêt important se retrouve en fin de leur liste et soit escamoté lors des phases suivantes, ils établissent un ordre de priorité à leurs intérêts, objectifs, préoccupations. Suit une étape de mise en commun de ces intérêts et une étape de recherche d'un consensus sur les intérêts communs partagés, les intérêts divergents non conflictuels ou les intérêts divergents conflictuels. Comme les cubes d'un jeu de construction, les intérêts partagés et les intérêts divergents, mais complémentaires, s'imbriquant les uns dans les autres permettent d'anticiper l'accord judicieux que souhaitent obtenir les partenaires.

Phase 3 : Dresser un inventaire des problèmes composant l'enjeu 1, établir une liste par priorité des problèmes et choisir un premier problème à résoudre

Pour présenter cette phase, revenons à l'enjeu 1 du projet partagé de la montagne des Bouchard consistant à développer un nouveau mode de gestion du territoire en misant sur ce que chaque partie impliquée peut apporter. Cet enjeu se subdivise en situations problématiques que les partenaires doivent inventorier pour en faire le diagnostic. Pour repérer ces situations problématiques, le gardien de processus initie le même cheminement que les phases précédentes en animant des étapes de travail individuel, de mise en commun et de clarification des problèmes, de consensus sur la liste, par ordre de priorité, des problèmes à résoudre pour la réussite de cet enjeu 1.

Suite au choix d'un premier problème à résoudre de l'enjeu 1, les partenaires recueillent et analysent l'information leur permettant de bien définir ce problème en termes de situation actuelle insatisfaisante et de situation souhaitée afin de connaître l'ampleur de l'écart à combler et de paver la voie à la recherche de solutions.

Phase 4 : Analyser la situation actuelle qui définit le premier problème de l'enjeu 1.

La phase 4 porte sur la description de la situation actuelle. Une façon de recueillir une information pertinente sur cette situation est d'abord d'identifier les *faits objectifs* (observables, mesurables, vérifiables) qui décrivent en quoi la situation actuelle fait problème. Puis, les partenaires cherchent *les causes* expliquant pourquoi ces faits se manifestent. Finalement, les partenaires énumèrent les conséquences que ces faits ont sur l'enjeu 1 de leur projet partagé.

Phase 5 : Analyser la situation souhaitée qui définit le premier problème de l'enjeu 1.

La phase 5 est consacrée à recueillir de l'information sur ce que les partenaires souhaitent obtenir pour changer la situation actuelle insatisfaisante qui fait problème. Pour définir la situation souhaitée, une façon de faire est de répéter le même exercice que lors de la phase 2 où les partenaires ont identifié la liste de leurs intérêts, objectifs, préoccupations pour l'ensemble des enjeux du projet partagé. Cette fois-ci, l'exercice est en lien spécifique avec le premier problème de l'enjeu 1. En plus de certains intérêts, objectifs, préoccupations pour l'ensemble des enjeux du projet partagé, les partenaires communiquent des intérêts nouveaux en lien avec le problème 1. La dernière étape de l'analyse de la situation souhaitée consiste à dégager un consensus sur les intérêts communs à harmoniser et divergents à concilier.

Phase 6 : Réaliser un inventaire d'idées de solutions, formuler des hypothèses de solutions et choisir celles résolvant le premier problème de l'enjeu 1

Cette phase fait appel à la créativité des partenaires dans la formulation du plus grand éventail d'idées de solutions susceptibles de combler l'écart entre la situation actuelle insatisfaisante et la situation souhaitée de changement visant à résoudre le premier problème de l'enjeu 1. Toutefois, dans la quasi-totalité des démarches de résolution de problèmes, certains obstacles s'opposent en général à l'invention d'un grand nombre de solutions. La plupart des partenaires pensent que pour trouver une solution à un problème point n'est besoin d'imagination. Ils se bornent à tenter de le résoudre en cherchant une solution miracle sans penser élargir le champ des possibilités acceptables.

Pour contrer les obstacles à l'imagination, la technique du remue-méninges (brainstorming) est à nouveau employée par le gardien de processus pour favoriser l'émergence de plusieurs idées de solutions diversifiées qui entraîneront à leur tour d'autres idées, au moment de leur présentation et de leur clarification. Les étapes de réflexion individuelle sur des idées de solution, de mise en commun de ces découvertes, de clarification de chacune des idées de solution émises pour en avoir une compréhension commune, de regroupement des idées similaires conduisent à une dernière étape de formulation d'hypothèses de solution et d'un consensus sur celles susceptibles de résoudre le premier problème de l'enjeu 1 tout en procurant aux partenaires un bénéfice mutuel.

Phase 7 : Planifier, réaliser et évaluer les actions de changement découlant de la/ou des hypothèses de solutions au premier problème de l'enjeu 1

La dernière phase consiste à planifier, réaliser et évaluer les actions de changement visant à implanter la ou les hypothèses de solutions retenues.

Conclusion

Intégrer des valeurs, des attitudes et des comportements de confiance, de transparence, de respect mutuel, de communication authentique a représenté et continue d'être un changement important pour les partenaires du Groupe des PDFD des communautés rurales de Charlevoix et du Bas-Saguenay. De plus, comme l'illustre le projet partagé de la gestion concertée et intégrée du territoire forestier de la montagne des Bouchard, le groupe de travail ayant eu ce mandat a consacré beaucoup de temps et d'énergie humaine pour apprendre et appliquer une démarche rationnelle et consensuelle en sept (7) phases de travail. En effet, il a fallu plusieurs mois de travail à ce groupe pour identifier d'abord les enjeux faunique, forestier, récréotouristique, d'accès au territoire et autres de gestion intégrée de ce territoire, puis, pour isoler chacun des enjeux et identifier tous les problèmes à résoudre liés à chacun des enjeux, ensuite, pour réaliser une analyse des situations actuelles et souhaitées pour chacun des problèmes afin, finalement, de formuler des hypothèses de solutions qui se retrouvent dans un plan d'action à réaliser et à évaluer. En divisant l'immense territoire forestier des régions de Charlevoix et du Bas-Saguenay, en parcelles de territoire comme celui de

la montagne des Bouchard, nous avons autant de groupes de travail qui sont à l'œuvre pour apprendre, maîtriser et, éventuellement, faire un transfert de connaissances d'un modèle de gestion concertée et intégrée d'un territoire forestier. Pour avoir des exemples pratiques de cette démarche complexe de concertation, nous vous invitons à visiter le site des PDFD <http://www.groupepdfd.ca>, dans la section Transfert des connaissances.

Des recherches seraient souhaitables et nécessaires afin de déterminer l'efficacité d'un tel modèle de gestion concertée et intégrée d'un territoire du territoire forestier, Dans cette perspective, Bilodeau et Allard (2004) ont étudié l'importance non seulement d'avoir des indicateurs des états des lieux avant et après un changement suite à la mise en place d'un projet partagé de développement social, mais de recueillir des indicateurs des processus évaluant l'action développée en partenariat par les acteurs tout au long d'un changement social.

Références bibliographiques

- Bilodeau A., Allard D. Indicateurs de l'état des lieux et indicateurs des processus du développement social. <http://www.cacis.umontreal.ca/pdf/%C3%A9valuationprocessus.pdf>, 2004.
- Deschênes, P., Culture de concertation et changements organisationnels au sein d'organisations et de collectivités québécoises, dans C. Vandenberghe (Eds), *Dimensions individuelles et sociales de l'investissement professionnel*, Louvain : Presses Universitaires de Louvain. Tome 2 des actes du 12^e Congrès de psychologie du travail de langue française, 459-468, 2002a.
- Deschênes, P., L'application d'une démarche de concertation à un projet de développement territorial des collectivités du Bas-Saguenay sud, dans M. Tremblay, P.A. Tremblay, S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie*, Québec: Presses de l'Université du Québec, 2002b.
- Gildersleeve, S., *Piloter l'apprentissage dans l'action*, Montréal : Les Publications CFC, 1999
- Richard, B., *Psychologie des groupes restreints*, Québec : Presses Inter Universitaires, 1996.

